

■ EDF optimiste

Dans un entretien exclusif au *Monde*, le PDG d'EDF, François Roussely, estime que l'entreprise est prête à affronter la concurrence. p. 17

■ Bioéthique :
les carences de la loi

Un rapport parlementaire publié jeudi 18 février souligne les insuffisances des lois de 1994. p. 11

■ An 2000, an zéro
de la dette ?

Les ministres des finances du G 7 vont examiner, samedi 20 février, un projet d'effacement de la dette des pays les plus pauvres. p. 4
et notre éditorial p. 16



© VANDYSTADT

■ Mexico, une plaza
unique au monde

Dans le chaudron de la Monumental, ni les olé ni les passes ne ressemblent à celles du Vieux Continent. p. 24

■ Mois cruciaux
pour l'agriculture

La réforme de la politique agricole commune, dont la France est jusque-là la première bénéficiaire, va dominer l'agenda de l'Union européenne. p. 6

■ Le procès du sang

L'ancien PDG de Diagnostics Pasteur a nié, mercredi 17 février, que le dépistage systématique ait été retardé pour favoriser la société française. p. 9

■ La « liste noire »
des écrivains en Iran

Les durs du régime de Téhéran prennent les intellectuels pour cible et n'hésitent pas à tuer. p. 14

■ Hausse des salaires
en Allemagne

Les salaires dans la métallurgie vont augmenter de 4 %. Cet accord va servir de base de négociations pour toute l'économie allemande. p. 18

■ L'Europe résiste
au fast-food

Les Européens, et tout particulièrement les Français, conservent le goût du repas pris à table et en commun. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 Escudo ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 219 - 7,50 F

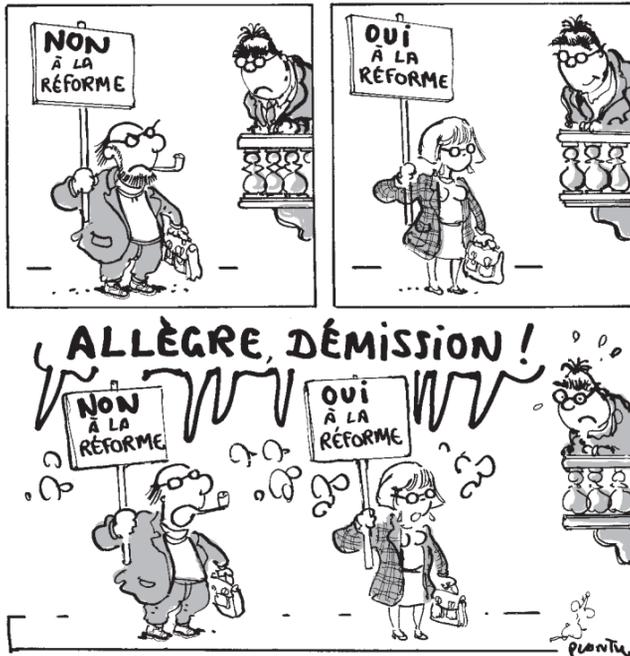


Le manifeste des profs anti-Allègre

- Les opposants au ministre de l'éducation ont adopté une « déclaration unitaire » ● Ce texte, signé par le SNES, le SNALC et des associations de professeurs, critique son « despotisme » et refuse une « école de l'inégalité » ● Ils appellent à une manifestation nationale le 20 mars

LES OPPOSANTS à Claude Allègre s'unissent. Le jour où le ministre de l'éducation nationale avait envisagé de présenter son projet de réforme des lycées, trois syndicats du second degré - le SNES (Syndicat national des enseignants du second degré), le SNALC (Syndicat national autonome des lycées et collèges), la CNGA (Confédération générale autonome) -, six associations de professeurs de classes préparatoires et le collectif du « Manifeste pour un lycée démocratique » se sont associés pour diffuser un texte qui dénonce « le despotisme haineux et calomnieux de Claude Allègre », refuse une « école de l'inégalité » et annonce une grève et une manifestation nationale le 20 mars. Ces organisations représentent près de 75 % des voix aux élections syndicales - hors lycées professionnels -, selon les résultats de 1996.

Dans leur « déclaration unitaire nationale », elles affirment : « Le choix n'est pas entre la "réforme" et les "conservateurs", mais entre deux politiques scolaires : l'une de régres-



sion culturelle et d'inégalité, l'autre de progrès pour la justice et la culture. » Elles demandent au gouvernement quatre « mesures d'urgence » : « restaurer l'honneur du corps enseignant », « rétablir le taux des heures supplémentaires », « abandonner les chartes Allègre et toute la politique scolaire actuelle », « engager une vaste et véritable concertation ».

« J'ai le sentiment que la rupture est consommée », affirme Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES, dans un entretien à *L'Événement*. Favorables à une réforme, le SGEN-CFDT et la FEN ont cependant demandé, jeudi, au ministre d'amender sa Charte des lycées. Face aux critiques formulées au sein même du PS contre Claude Allègre, le premier ministre a imposé une ligne de solidarité en demandant, mardi 16 février, aux membres du gouvernement de saisir chaque occasion pour défendre la politique de leur collègue de l'éducation nationale.

Lire page 10

L'inspecteur du travail bavardait dans les rangs : au piquet !

MARTINE AUBRY ne badine pas avec la discipline. La ministre de l'emploi vient d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de Gérard Filoche, inspecteur du travail à Paris, qui a émis des doutes sur les succès de la première loi sur les 35 heures. L'histoire devient cocasse quand on sait que ce fonctionnaire « sauvageon », ancien dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), est membre du conseil national du PS et l'un des leaders du courant socialiste le plus turbulent, la Gauche socialiste.

Objet du délit ? Une tribune intitulée « 35 heures : évitons un second échec », publiée par *Libération* le 18 janvier. M. Filoche y affirme que la loi Aubry « est un échec ». En six mois, constate-t-il, « il y a eu moins de 1 000 accords d'entreprise concernant moins de 100 000 salariés et "créant" ou "sauvant" moins de 10 000 emplois [...] ». A ce rythme, moins de 100 000 emplois seraient sauvés ou créés en échange des 7 milliards de francs prévus au budget. Ce n'est pas comme ça que l'on en finira avec le chômage de masse. » Pis, il faisait la leçon à son ministre de tutelle et l'invitait à élaborer, enfin, une vraie loi de gauche !

Quatre jours plus tôt, Gérard Filoche s'était déjà rendu coupable d'avoir reçu, dans les locaux de l'inspection du travail, des journalistes de l'émission « Capital » qui préparaient un reportage sur l'emploi.

La directrice de l'administration générale du ministère a donc adressé une lettre à Gérard Filoche, le 9 février. Elle constate que son article « n'a pas été préalablement soumis à [sa] hiérarchie pour autorisation ». Marie-Caroline Bonnet-Galzy ajoute : « Vous y critiquez ouvertement l'action du gouvernement. » Après avoir rappelé deux « mises en garde » remontant à 1996, elle lui annonce sa décision d'« engager [...] une procédure disciplinaire, en vue [d']appliquer une sanction du premier groupe, le blâme », qui restera inscrite pendant trois ans dans le dossier du fonctionnaire.

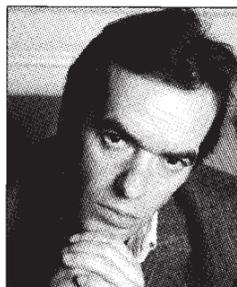
L'inspecteur Filoche est la première victime de la circulaire du 5 janvier 1999, dans laquelle le ministre invite ses agents à faire preuve d'une « vigilance redoublée » dans leurs relations avec les médias (*Le Monde* du 10 février).

En 1997, il avait pourtant reçu un mot d'encouragement de M^{me} Aubry après la publication de son livre *Le Travail jetable* (Ramsay), un brûlot contre la déréglementation du travail et les abus de certains patrons.

« Gérard Filoche est un homme dont je partage certaines analyses, notamment sur la précarité de l'emploi, nous a précisé M^{me} Aubry. Il peut écrire ce qu'il veut, y compris sur les 35 heures, mais pas en signant comme inspecteur du travail. Je suis là pour faire respecter le devoir de réserve des fonctionnaires, surtout quand ils ont des fonctions de police judiciaire. Il en va de la crédibilité de la fonction publique. » Au ministère de l'emploi, on rappelle les récentes diatribes du multirécidiviste, qui assurait qu'« un patron sur deux est un délinquant au niveau du code du travail ». Aujourd'hui, le « sauvageon » est au piquet pour avoir bavardé dans les rangs, transgressant ainsi la volonté d'une ministre qui veut transformer l'administration du travail en une « grande muette ».

Jean-Michel Bezat

Lire page 23

MARTIN
AMIS

TRAIN DE NUIT

roman

traduit de l'anglais par Frédéric Maurin

« Je suis de la police, inspecteur pour préciser, et je m'appelle Mike Hoolihan. Accessoires, je suis une femme... »

GALLIMARD

POINT DE VUE

Européennes :
pour éviter la catastrophe

par Valéry Giscard d'Estaing

VOUS allez à la catastrophe ! » C'est l'expression que je me suis permis d'utiliser en 1996, lorsque je suis venu plaider devant les députés du groupe UDF en faveur d'une réforme du scrutin régional, que l'ampleur de la majorité de l'époque permettait de réaliser aisément. Il était évident que la combinaison d'un scrutin strictement proportionnel et de l'impossibilité de conclure des accords avec le FN conduisait droit dans le mur. J'ai repris la même argumentation au cours de trois visites à l'hôtel Matignon. Peine perdue ! L'obstruction des chefs de partis a bloqué la réforme. Et la catastrophe a eu lieu : nous avons perdu, en 1998, la majorité dans huit conseils régionaux, sur les vingt où nous la détenions auparavant.

Aujourd'hui, je reprendrai la même mise en garde : le fait que les électeurs de l'opposition parlementaire soient appelés à choisir, lors de l'élection européenne de juin prochain, entre quatre listes concurrentes, conduirait à la catastrophe.

Aucune de ces listes ne peut espérer atteindre le seuil significatif de 20 % des voix. Aucune n'a de chance de se placer devant la liste du Parti socialiste. On peut imaginer sans peine le ton des commentaires des médias au soir du scrutin du 13 juin : « Les électeurs français confirment leur verdict de mai 1997 ! » La perspective d'une prochaine alternance politique, loin de devenir plus crédible, comme l'élection du Land de Hesse l'a fait apparaître en Allemagne, paraîtrait s'éloigner encore.

On peut comprendre les considérations objectives qui ont conduit à la situation actuelle. L'électorat du RPR risquait d'être divisé par la candidature prévisible de Charles Pasqua.

Lire la suite page 15

Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, est député (UDF) du Puy-de-Dôme et président du conseil régional d'Auvergne.

L'homme
en équations

À LA VEILLE du début du recensement en France, la méthode de comptage de la population fait l'objet, aux Etats-Unis, d'une controverse politico-scientifique. Cette querelle relance le débat sur les relations tourmentées qu'entretiennent, depuis Pascal et Condorcet, les mathématiques et les sciences sociales. L'informatique et la simulation numérique sont devenues des auxiliaires indispensables pour les chercheurs en sciences humaines. Des modèles mathématiques sont utilisés en économie et en ingénierie du langage, notamment. Le démographe Hervé Le Bras estime que l'ordinateur et sa puissance de calcul sont à manier avec précaution.

Lire page 23

Naples
chante rouge

GIOVANNA MARINI

CHANTEUSE, militante « rouge », compositrice, Giovanna Marini a créé, à la demande de la Cité de la musique, à Paris, un récital pour quatuor vocal, *Napoli per voi*, qu'elle présentera le 19 février, lors d'une soirée où elle a aussi invité le groupe ouvrier E Zezi. Dans *Le Monde*, elle dit sa passion pour Naples, son histoire, sa modernité, sa force.

Lire page 27

International	2	Tableau de bord	20
France	6	Aujourd'hui	23
Société	10	Météorologie-Jeux	26
Carnet	12	Culture	27
Régions	13	Guide culturel	29
Horizons	14	Kiosque	30
Entreprises	17	Abonnements	30
Communication	19	Radio-Télévision	31

AFFAIRE ÖCALAN Les attentats visant des intérêts turcs se sont poursuivis, jeudi 18 février, en Allemagne. La veille, les affrontements qui ont opposé des gardes de sécurité

du consulat d'Israël à Berlin à des manifestants kurdes, avaient coûté la vie à trois de ces derniers. Quinze autres ont été blessés, dont un grièvement. ● OTTO SCHILY, le ministre

allemand (Vert) de l'intérieur, met en garde, dans un entretien exclusif au Monde, les manifestants et appelle les Kurdes à renoncer à la violence. Il estime nécessaire d'har-

niser en Europe les questions d'immigration et de droit d'asile. ● LE PROCÈS du leader kurde Abdullah Öcalan devrait être « équitable », ont promis les autorités

turques. Ses défenseurs craignent au contraire qu'il soit truqué. Trois cent cinquante membres du parti pro-kurde Hadep ont été arrêtés jeudi.

Les pays européens redoutent une vague de violence kurde

A Berlin, mercredi, les gardes du consulat israélien ont ouvert le feu contre des manifestants kurdes et tué trois d'entre eux. En France, les mesures de sécurité sont renforcées autour de plusieurs ambassades et de l'aéroport d'Orly

BONN et JÉRUSALEM

de nos correspondants

Le gouvernement de Bonn avait refusé, à l'automne 1998, de demander l'extradition d'Abdullah Öcalan, pourtant arrêté en Italie à la suite d'un mandat d'arrêt lancé par la justice allemande. La République fédérale, qui héberge quelque 2 millions de Turcs dont près de 500 000 Kurdes, ne voulait pas devenir le terrain d'affrontements entre les deux communautés. Quelques mois plus tard, le chancelier Schröder constate que « Apo » sera jugé en Turquie, mais que son territoire est devenu le théâtre de violences kurdes.

Mercredi 17 février : les services de sécurité du consulat d'Israël à Berlin ont ouvert le feu sur des manifestants kurdes qui avaient pénétré dans le bâtiment. Bilan : 3 morts. Selon le préfet de police berlinois, Hagen Saberschinsky, seuls trois policiers allemands étaient, comme d'habitude, alors stationnés devant le consulat. Ces policiers de faction sont aidés par deux patrouilles dans les environs. Lorsque, à 13 h 30, la police a été informée de l'intention des manifestants kurdes d'envahir le consulat, ils n'ont dépêché sur place qu'une trentaine d'hommes. Ceux-ci ont été accueillis par 50 à 100 Kurdes armés de barres de fer et de gourdis, qui ont frappé les policiers censés les empêcher de s'approcher du bâtiment, avec « une très grande violence », selon M. Saberschinsky. Vingt-sept policiers ont été blessés.

Au même moment, un groupe de Kurdes fait irruption dans le consulat israélien. Il semble qu'un des manifestants ait subtilisé l'arme d'un officier de sécurité israélien et menacé deux autres gardes. Ceux-ci auraient riposté, tuant 3 personnes et en blessant au moins 16 autres, dont une très grièvement, vers 13 h 45. Neuf assaillants ont alors pris une employée en otage. Ils ont négocié très rapidement avec les policiers allemands pour sortir de la représentation israélienne.

Dans l'après-midi, à Tel-Aviv, le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a expliqué pourquoi les gardes du consulat avaient tiré : « Les manifestants ont tenté de prendre une de nos employées en otage (...) et les consignes que reçoivent nos agents de sécurité sont

d'empêcher par la force, y compris en faisant usage de leurs armes, toute tentative de prendre des otages ». Il a répété qu'Israël continuerait à défendre ses citoyens et ses locaux partout dans le monde et que son pays n'avait rien à voir avec l'enlèvement d'Abdullah Öcalan - même s'il collaborait avec la Turquie dans la lutte contre le terrorisme. Plus tard dans la journée, le porte-parole des affaires étrangères, devait préciser que l'entremise de la police allemande avait permis la libération de l'otage.

Il semble toutefois que les services israéliens ait complètement sous-estimé les risques d'attentats contre leurs ambassades et consulats en Europe. Ces questions seront au cœur de l'enquête officielle qui va être menée sur ces événements. Désormais, la peur des au-

torités est qu'Israël soit entraîné dans un conflit qui, insiste-t-on, n'est pas le sien. Jérusalem craint notamment que l'affaire kurde nourrisse une solidarité avec des groupes palestiniens radicaux qui pourrait accroître les menaces terroristes.

TON TRÈS FERME

A Bonn, Gerhard Schröder a déploré les morts au consulat d'Israël et les violences qui se sont produites dans d'autres quartiers de Berlin ainsi qu'à Hambourg. Mais il a adopté un ton très ferme à l'égard des Kurdes : « Nous ne pouvons pas tolérer que des conflits qui ne sont pas les nôtres soient portés dans les rues allemandes » a déclaré le chancelier. Toute personne qui séjourne ici est bienvenue quand elle respecte le droit et la loi. Celle qui

cause des troubles chez nous, nous lui demanderons poliment mais fermement de quitter notre pays ». Le gouvernement peut toutefois difficilement expulser les militants du PKK vers la Turquie, qui n'a pas aboli la peine de mort.

Le PKK est particulièrement bien organisé en Allemagne, où il peut s'appuyer sur une forte communauté kurde, notamment dans la région de Cologne. Selon les renseignements généraux, le nombre de militants est passé de 7 000 à 11 000 outre-Rhin depuis l'interdiction du PKK dans ce pays en 1993, à la suite d'une vague d'attentats antiturcs. Le PKK dispose également d'un « potentiel de mobilisation » de quelque 50 000 personnes ; il est rigoureusement centralisé, hiérarchisé et structuré, a assuré M. Frisch. Le comité central clan-

destin et tous les responsables locaux sont en liaison permanente par téléphone portable, ce qui explique la capacité de mobilisation extrêmement rapide de ses militants. Depuis janvier 1998, le PKK n'est plus considéré par la justice allemande comme une « organisation terroriste », mais seulement comme une « organisation criminelle », Abdullah Öcalan ayant appelé à renoncer à la violence. Udo Steinbach, professeur à l'Institut allemand de l'Orient, prédit, pour sa part que le pays va connaître une « violence diffuse » et déplore la détection en Turquie du dirigeant du PKK : « Une organisation sans chef est plus dangereuse qu'une organisation avec chef ».

Arnaud Leparmentier et Georges Marion

Offensive turque contre des bases du PKK dans le nord de l'Irak

L'armée turque a lancé, mardi 17 février, une opération dans le nord de l'Irak contre les positions des rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). « Il s'agit d'une opération de faible envergure contre les terroristes », a déclaré un porte-parole du commandement militaire, confirmant les informations données par la chaîne de télévision turque NTV. Entre 3 000 à 4 000 soldats et des véhicules blindés ont franchi la frontière au cours des tout derniers jours à partir de la région de Cukurca, localité turque dans la province de Hakkari (Sud-Est). L'armée turque lance fréquemment de telles incursions dans le nord de l'Irak. Le PKK utilise comme base arrière cette région qui échappe à l'autorité de Bagdad depuis la fin de la guerre du Golfe en février 1991, et est contrôlée actuellement par les factions kurdes d'Irak. La dernière incursion dans le nord de l'Irak de l'armée turque remonte à novembre 1998.

Mesures de sécurité renforcées en France

DEVANT l'émotion soulevée dans la communauté kurde par la capture d'Abdullah Öcalan, les mesures de sécurité ont été renforcées en France autour des cibles potentielles de représailles. « Tout ce qui semble de près ou de loin menacé fera l'objet d'une protection maximale », a indiqué une source policière. Les ambassades de Turquie, d'Israël, de Grèce, des Etats-Unis et du Kenya font l'objet d'une surveillance accrue, ainsi que les consulats de ces pays en province. A l'aéroport d'Orly, la protection des comptoirs et des vols des compagnies turques et grecques, Turkish Airlines et Olympic Airways, a été renforcée. Plusieurs organismes internationaux, ainsi que la conférence de Rambouillet sur le Kosovo ont également reçu le renfort de policiers et gendarmes.

De source officielle, on se refusait à donner plus de détails sur l'ampleur de la mobilisation. Le dispositif Vigipirate, bien qu'allégé, est cependant toujours en vigueur depuis les attentats de 1995. Il permet de recourir à l'appui des militaires dans le dispositif global de protection. Dès mercredi matin, quatre compagnies républicaines de sécurité (CRS) de la région parisienne avaient été placées en alerte.

De leur côté, les services de renseignement s'activent. A Paris, comme dans ses bastions de l'est de la France, la communauté kurde est placée sous surveillance, et bien connue des renseignements généraux. Selon les estimations policières, environ 70 000 Kurdes sont établis sur le territoire national pour un nombre total de Turcs de peu supérieur à 250 000. Près de 3 000 Kurdes sont considérés comme des membres du PKK. Le parti d'Abdullah Öcalan encadre très efficacement la communauté, soumise au paiement d'un impôt qui alimente le trésor de guerre du parti. 80 % des Kurdes de France seraient sous la coupe du PKK.

Les risques d'attentat sur le territoire français sont cependant peu probables, estiment les policiers. Ils redoutent plutôt des actions symboliques, telle l'occupation, mercredi 17 février, des locaux du Parti socialiste à Marseille. Une trentaine de militants ont envahi le siège du PS et entamé une grève de la faim en soutien à leur dirigeant emprisonné en Turquie. Ils ont été évacués par la force.

Pascal Ceaux

Otto Schily, ministre de

« Nous devons avoir une harmonisation européenne

« Quelle est votre réaction après la mort de trois manifestants kurdes à Berlin ?

— Il est regrettable qu'il y ait eu des morts. Cela doit servir de leçon pour les auteurs de violence qui voient que leurs actions ne mettent pas seulement en danger la vie des autres mais aussi la leur.

— Doit-il y avoir une solution politique à la question kurde ?

— Oui. Elle doit prendre en compte les spécificités culturelles, économiques et sociales des Kurdes, sans remettre en question l'unité de l'Etat turc. Il serait bon que l'Union européenne renforce ses efforts dans cette direction.

— Comment voulez-vous endiguer l'envolée de la violence ?

— D'un côté par une action ferme de la police et de la justice, de l'autre en lançant un appel à la majorité des Kurdes qui vivent pacifiquement en Allemagne. Ils doivent convaincre leurs compatriotes de renoncer à d'autres actes de violence, qui ne peuvent avoir pour la question kurde que des conséquences négatives.

» Comme dans toute l'Europe, nous avons eu des actions de protestation de militants kurdes, en particulier en provenance des milieux du PKK. Cela est regrettable et nous allons tout faire pour limiter les actions violentes. Ceux qui y prennent part seront traduits devant les tribunaux. Ils peuvent compter sur toute la sévérité de la justice et seront expulsés dans la mesure où la loi le permet. A plus long terme, nous devons combattre plus fortement les structures logistiques qui ont permis la préparation de telles actions. Nous sommes spécialement menacés avec près de 500 000 Kurdes vivant en Allemagne. Il faut noter cependant que l'immense majorité d'entre eux respecte la loi du pays.

» Il serait souhaitable que l'en-

semble des pays de l'Union européenne adoptent une attitude commune face à ce problème. Il est regrettable que dans certains pays le PKK ait un statut quasi officiel, alors qu'il est interdit chez nous pour avoir commis des actes de violence.

— N'avez-vous pas fait une erreur fin 1998 en renonçant à demander l'extradition d'Abdullah Öcalan pour le juger en Allemagne ?

— C'était une décision délicate. Je pense qu'elle était justifiée au regard des problèmes de sécurité et de paix intérieure qu'aurait posé un jugement en Allemagne. Cette décision a été prise alors que nous efforçons, et nous nous efforçons toujours, de faire traduire M. Öcalan devant un tribunal international. Les réactions en Allemagne après son arrestation par la Turquie confirment qu'il y avait bien un risque énorme de violence en Allemagne.

— La réaction de la communauté kurde ne donne-t-elle pas raison à l'opposition allemande qui affirme qu'il n'est pas possible d'accorder la double nationalité aux étrangers vivant en Allemagne comme le prévoit votre projet de loi, car on ne peut pas être loyal à deux pays ?

— Non. Les personnes dont la loyauté est en cause ne pourront être naturalisées. Notre projet de loi exige des candidats à la naturalisation la signature d'une déclaration de loyauté et exclut ceux qui ont participé à des activités anti-constitutionnelles. Tous les Kurdes qui font partie des cercles du PKK seront exclus de la naturalisation. C'est une tromperie que de prétendre comme l'opposition que ces gens seront naturalisés.

» Plus généralement, dans notre projet de réforme, nous ne voulons pas multiplier les doubles nationalités. Mais nous avons



OTTO SCHILY

constaté que l'intégration échoue parce que l'on exige des gens qu'ils renoncent à leur nationalité d'origine. Nous voulons donc tolérer dans certains cas la double nationalité pour favoriser l'intégration. Car pour nous, celle-ci est plus importante que le danger de la double nationalité, tandis que l'opposition pense le contraire. Sous le gouvernement Kohl, 4,5 millions de personnes ont immigré en Allemagne et le pays connaît un embouteillage d'intégration. De manière inquiétante, ces gens que nous ne pouvons pas renvoyer chez eux car ils ont un droit de séjour illimité ne se sentent pas acceptés par la société. Il y a là une rupture dans la société très dangereuse, un processus de désintégration.

— Pourquoi le débat allemand s'est-il focalisé sur la double nationalité ?

— Précisons d'abord que la double nationalité existe déjà en Allemagne. Elle concerne déjà plus de deux millions de personnes pour diverses raisons. Les couples binationaux ont par exemple un droit général à la double nationalité, avec l'approbation de tous les partis du Bundestag. L'opposition exige pour les Allemands qui vivent en Pologne l'octroi général de la double nationalité.



Vous voyez quelque chose à rajouter ?

OFFRE SPÉCIALE PME



ARMADA 1500 SB 5266/32/2.1/D

- Adaptateur secteur intégré
- Processeur Intel® Pentium® avec technologie MMX™ 266 MHz
- 512 Ko de mémoire cache
- 32 Mo de RAM EDO (96 Mo max)
- Disque dur SMART 2.1 Go
- Ecran matrice passive 12"1 SVGA
- Batterie Lithium-ion, port USB
- Compatibilité An 2000 : matériel + Bios
- Windows® 98
- Norton Antivirus 4.0 pré-installé
- CD de restauration en standard
- Garantie internationale 1 an



LECTEUR CD-ROM 20x 9490 FHT

MICROSOFT OFFICE 97 EDITION PME 11445 FTT

PROFITEZ DE CETTE OFFRE AU

0 803 804 805

OU CHEZ VOTRE REVENDUEUR COMPAQ

COMPAQ à suivre...
www.compaq.fr



« Colère » et « haine » chez les Kurdes d'Istanbul

ISTANBUL

de notre envoyé spécial

L'enfant a enfoui ses mains encore plus profondément dans ses poches, il a volontairement fixé le

REPORTAGE

« Il ne faut pas croire que le combat est terminé »

Un jeune Kurde

sol pour bien montrer qu'il ne regardait pas ses interlocuteurs et, entre ses dents, a chuchoté, méprisant : « Les événements ? Allez voir là-haut, il y a la foule. » La foule ? Des centaines de policiers, certains dissimulés dans des impasses, d'autres bien en vue, qui donnaient, mercredi 17 février, un air de camp retranché au quartier de Gazi, dans la grande banlieue d'Istanbul.

La majorité des habitants sont des Kurdes venus des campagnes pauvres d'Anatolie pour tenter de trouver travail et subsistance dans la grande ville. Musulmans alévis, d'obédience chiite, ils avaient violemment manifesté en 1995 pour protester contre l'assassinat d'un de leurs chefs religieux. La répression s'était soldée par une trentaine de morts, ce qui avait obligé les autorités à ouvrir une enquête et à déclencher un procès contre certains policiers.

Mardi soir, le quartier s'est à nouveau enflammé. Plusieurs centaines de militants ont manifesté dans la grand-rue de Gazi. Un bus et neuf voitures ont été incendiés. Au même moment, des manifestations de moindre importance

avaient lieu dans d'autres quartiers d'Istanbul. L'agitation a aussi gagné les prisons. Trois militants du PKK ont voulu s'immoler par le feu et souffrent de graves blessures, et plus de 600 détenus ont entamé une grève de la faim.

A Gazi, l'atmosphère est lourde, tendue. Dans les cafés, on regarde la télévision, qui diffuse en continu les images de l'arrestation du chef séparatiste. Les regards semblent absents. Peu de gens marchent dans les rues, mal pavées, tentant d'éviter les flaques d'eau stagnantes. Des enfants jouent au basket dans une cour.

« JE DORMAIS »

« L'autocar du lycée n'a pas voulu nous emmener jusqu'ici, confient trois jeunes lycéennes en uniforme bleu et grenat. Nous ne savons pas qui a mis le feu aux voitures hier soir. Ce que nous voulons, c'est bien travailler à l'école pour avoir un avenir brillant. Nous avons peur de la violence. » Que pensent-elles de l'arrestation d'Öcalan ? « Apo ? Certains sont pour, d'autres sont contre », se contentent-elles de répondre. Elle n'en diront pas plus. Un commerçant sera encore plus elliptique : « Hier soir, je dormais. »

La plupart des passants détournent la tête quand on tente de les interroger. Quant aux policiers présents, ils refusent aussi de répondre. Surtout aux journalistes européens, accusés d'être trop favorables à la cause kurde. « Si vous aviez été américain ou israélien, peut-être auraient-ils fait un effort », ironise un interprète.

A l'écart des policiers, un jeune homme accepte de parler : « Bien

sûr que je suis triste, il y a toujours ici une guerre de religion, de langue et de race. Mais il ne faut pas croire que le combat est terminé parce qu'ils ont arrêté Apo, beaucoup peuvent prendre sa place. » Pour lui, les manifestations de la veille ont montré que « le peuple n'a pas fini de faire parler de lui » et qu'il faut s'attendre à une accentuation de la violence. S'il ne veut pas évoquer l'indépendance du Kurdistan, mot tabou ici, il revendique le droit de pouvoir parler le kurde librement.

« En droit, nous avons la possibilité de nous exprimer dans notre langue, précise-t-il, mais, en fait, c'est beaucoup plus difficile, nous jouissons d'une liberté de papier ! » Autre raison de sa révolte : « Les souffrances et la famine endurées par ceux qui sont restés là-bas. » Il revient sur l'arrestation d'Öcalan. « Nous avons eu de la colère, mais encore plus de haine, contre l'Etat turc et tous les autres, les Grecs, les Kényans... » Les morts dus à la violence du PKK ? Il balaise l'objection d'un revers de main : « Aucune guerre ne peut être menée sans que le sang ne coule. » Quant à la manière de mener la suite du combat, « il faudra attendre le message que le chef va nous envoyer ».

En redescendant vers Istanbul, il faut traverser un nouveau barrage policier. Le centre-ville est toujours aussi animé, comme si de rien n'était. Une étudiante nous confiera pourtant que son père lui a téléphoné six fois dans la journée pour lui recommander de ne pas fréquenter les endroits publics, par crainte d'un attentat.

José-Alain Fralon

l'intérieur d'Allemagne des questions d'immigration, de réfugiés et d'asile »

» Elle dit que les Allemands de Pologne ont encore un lien émotionnel avec l'Allemagne tel qu'on ne peut pas leur enlever la nationalité allemande. C'est la même chose pour les personnes d'origine turque qui, pour des raisons émotionnelles, ne peuvent pas se séparer de leur nationalité d'origine.

» La résistance est la plus forte là où les Allemands ressentent le caractère étranger : les Turcs, dont l'environnement culturel est éloigné des Allemands, sont les premiers concernés. Les Turcs immigrés en Allemagne ressentent aussi un sentiment croissant d'éloignement vis-à-vis des Allemands qui est difficile à surmonter. Si nous laissons cela s'empirer, nous allons nous retrouver dans une situation dangereuse. Si nous créons un droit moderne de la nationalité, le problème de la double nationalité perdra à terme de son importance.

– Qu'entendez-vous par désintégration ?

– Nous assistons à l'émergence de ghettos. Les enfants dont les grands-parents ont émigré de Turquie en Allemagne ont tendance à ne pas maîtriser suffisamment la langue allemande, indispensable pour s'intégrer. C'est un signe très inquiétant, qui montre que les gens se replient sur leur identité turque et n'ont pas le sentiment de faire partie intégrante de la société allemande. En revanche, des enseignants m'ont dit qu'à partir du moment où j'ai présenté mon projet, l'état d'esprit des jeunes gens d'origine étrangère a changé. Ils se sont rendus compte qu'ils avaient en face d'eux un gouvernement qui leur disait qu'ils faisaient partie de plein droit de la société allemande. Leur application à l'école a considérablement augmenté, y compris pour l'usage de la langue allemande.

– Vous avez parlé d'immigra-

tion zéro en Allemagne. Personne en France n'estime cet objectif soit réaliste.

– Le premier problème que nous avons à régler est l'intégration des étrangers présents chez nous. C'est pourquoi la réforme du code de la nationalité a la priorité absolue. La seconde question consiste à savoir si nous devons créer une loi pour favoriser l'immigration. Dans le contexte actuel, cela n'a pas de sens. A horizon prévisible, j'estime que nous devrions fixer des quotas d'immigration à zéro.

« Il serait souhaitable que l'ensemble des pays de l'Union européenne adoptent une attitude commune face à ce problème. Il est regrettable que dans certains pays le PKK ait un statut quasi officiel »

» Cela n'empêche pas d'avoir un flux migratoire, dû aux demandeurs d'asiles, aux réfugiés, aux rapprochements familiaux, amis sur lequel nous avons une marge de manœuvre très faible. L'exigence des Verts allemands d'avoir 200 000 immigrés par an est illusoire.

» A moyen et long terme, je pense que les pays de l'Union européenne doivent s'entendre sur la manière dont ils comptent gérer

ces problèmes. Dans une Europe aux frontières ouvertes, les Etats ne peuvent plus décider seuls. Je ne peux pas en vouloir aux Italiens d'avoir régularisé 250 000 clandestins. Les Français régularisent les leurs aussi. Chacun règle d'abord ses problèmes. Mais à terme, nous devons avoir une harmonisation européenne des questions d'immigration, de réfugiés, d'asile.

– Comment peut-on organiser concrètement le partage du fardeau ?

– Nous avons proposé que dans des situations de crise, lorsque nous devons absolument accueillir et protéger des populations, les Etats de l'Union se réunissent et que chacun déclare combien de personnes il est prêt à accueillir. Si certains se trouvent dans l'impossibilité de répondre, ils pourraient aider les autres financièrement. C'est un moyen de sortir de l'impasse.

– Un tel accord ne va-t-il pas renforcer la pression migratoire vers l'Union européenne ?

– C'est l'argument de Jean-Pierre Chevènement qui estime que l'on attirerait les gens ainsi. Ce n'est pas mon objectif. Il ne s'agit pas de mettre en place un système rigide et de fixer par avance des quotas. Il s'agit de pouvoir réagir en cas de crise et mettre en place une solidarité entre les pays de l'Union.

– Les réfugiés sont attirés en Allemagne par les prestations sociales garanties par la Constitution. Proposez-vous une harmonisation européenne sur les standards allemands ?

– Nous avons besoin d'une harmonisation sociale pour les immigrés. Il ne doit pas y avoir de telles différences qu'un pays attire chez lui tous les réfugiés. »

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

Les défenseurs d'Öcalan dénoncent les conditions de son procès

FAUT-IL croire Bülent Ecevit lorsqu'il affirme que le procès du chef du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, dit Apo, capturé à Nairobi le 15 février après une cavale de près de cinq mois sera « transparent » ? Le rejet par les autorités turques, mercredi 17 février, de la présence d'observateurs internationaux au tribunal qui jugera le rebelle pour « trahison » (un chef d'accusation qui entraîne systématiquement la peine capitale) augure mal de la bonne tenue du procès. De plus, trois des avocats d'Apo ont été refoulés de Turquie dans la nuit de lundi à mardi sur ordre du ministère de l'intérieur. M^{me} Britta Boehler et deux de ses collègues néerlandais, soupçonnés d'être des « agents du PKK » ont passé plusieurs heures dans la zone de transit de l'aéroport d'Istanbul après confiscation de leurs billets et documents d'identité, puis renvoyés aux Pays-Bas. Enfin, selon Me Boehler, l'avocat turc d'Abdullah Öcalan a été arrêté mardi soir et placé en détention dans un lieu inconnu.

Les déclarations des officiels turcs garantissant un « procès équitable » prêtent à sourire lorsqu'on sait à quel point le respect de la présomption d'innocence est bafoué. Les chaînes de télévision turques et la presse présentent en toute circonstance le chef kurde comme un monstre et le sentiment général sur place est que le « diable Apo n'a pas besoin d'avocat ». Quant aux déclarations de M. Ecevit sur « l'indépendance » de la justice en Turquie, elles ne sont pas sérieuses. « Prenons les Turcs au mot mais au regard de ce que nous savons sur les violations des droits de l'Homme en Turquie, nous ne pouvons qu'être inquiets » confie Patrick Beaudoin, le président de la FIDH, qui rappelle que les « conditions même de l'interpellation, hors de tout cadre légal, sont de mauvaise augure ».

« INSTRUCTION BÂCLÉE »

« Le procès ne sera pas long » a confié M. Ecevit, mercredi soir, à la chaîne américaine de télévision CNN, avançant même la date du 24 février pour son ouverture. « Une tenue rapide du procès fait craindre une instruction bâclée »

estime Patrick Beaudoin. L'accusé sera en outre déféré devant une des huit Cours de sûreté de l'Etat, (DGM), une juridiction d'exception composée de trois personnes dont deux militaires, survivance juridique du coup d'état militaire de 1980.

Enfin l'existence d'une « justice indépendante » en Turquie n'est qu'une vue de l'esprit. Si le scandale dit « de Susurluk » – lorsqu'en novembre 1996, on retrouva dans

blée, aux côtés de son collègue et co-accusé Sedat Bucak.

Une chose est sûre toutefois : le procès du chef de la rébellion armée des Kurdes de Turquie sera incontestablement plus efficacement mené que celui des policiers accusés depuis 1996 de l'assassinat du reporter Metin Göktepe, journaliste au quotidien *Evrensel*, reporté une vingtaine de fois devant la Cour d'assises d'Afyon (centre du pays) où les policiers accusés

Premières images du chef du PKK à la télévision

Un film vidéo montrant Abdullah Öcalan, pris dans l'avion le transportant en Turquie, a été diffusé, mercredi 17 février, par la télévision turque. Ces images, prises par des membres du commando qui ont capturé le chef du PKK à Nairobi, le montrent les mains menottées et le visage bandé. Puis les agents dénouent les bandes de son visage. Abdullah Öcalan n'est visiblement pas blessé.

Les agents lui expliquent ensuite qu'ils l'emmènent en Turquie et qu'il est leur « hôte ». « Il n'y aura pas de torture ou quoi que ce soit », promet l'un des agents au prisonnier. « Apo » déclare : « J'aime la Turquie et le peuple turc (...). J'espère servir la nation turque. » Il fait un geste montrant son estomac et un médecin, présent dans l'avion selon les autorités turques, lui dit qu'il pourra recevoir des soins en Turquie s'il est malade. Selon une inscription sur le film, les images diffusées ont été prises le 15 et le 16 février.

une Mercedes accidentée au coffre bourré d'armes de drogue et de faux-papiers, les corps du chef de la police d'Istanbul, d'un mafieux recherché par Interpol depuis 12 ans, et celui d'un député du parti de M^{me} Ciller – a été l'objet d'une instruction et d'un rapport détaillé du procureur général Kutlu Savas, l'affaire est restée sans suites. Les haut-fonctionnaires incriminés, Mehmet Agar, ancien chef de la police d'Istanbul, ancien ministre de l'intérieur de Tansu Ciller (1993-1996), convaincu de « trafic d'armes et de constitution de bandes armées agissant au sein de l'Etat et devenues incontrôlables » selon le rapport, n'a nullement été inquiété et siège encore à la Grande assem-

ne daignent même pas, la plupart du temps, se présenter, plus efficace aussi que celui des officiers de police convaincus de torture et d'abus sexuels sur les 16 adolescents de Manisa, accusés d'appartenir à un « groupe gauchiste illégal » pour avoir collé des affiches sur les murs de leur ville. En outre, s'il est peu probable qu'Abdullah Öcalan, objet de l'attention internationale, soit maltraité, il n'en va pas de même avec les trois-cent cinquante membres du parti kurde Hadep – en passe d'être interdît – qui viennent tout juste d'être interpellés à Istanbul et au Kurdistan, jeudi 18 février.

Marie Jégo

Jacques Chirac convaincu d'un jugement équitable

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac a exprimé, mercredi 17 février, la conviction que le chef du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, arrêté lundi par des agents turcs au Kenya, serait jugé « dans le respect de l'Etat de droit ». Interrogé à l'Élysée par la télévision américaine APTV, à la veille de sa visite aux Etats-Unis, le chef de l'Etat a souligné qu'Abdullah Öcalan appartenait à un groupe terroriste qui avait également des activités en France. « Il a été arrêté. Il est en prison. Je suis sûr que son procès se déroulera dans le respect de l'Etat de droit », a-t-il ajouté.

Dans une lettre adressée, mercredi, au ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, le parti communiste « souhaite » que le gouvernement « agisse en faveur d'une initiative contribuant au règlement politique de la question kurde ». Le PCF veut que le gouvernement agisse, « plus généralement, au rétablissement des droits de l'Homme en Turquie ». Le PCF veut que le gouvernement agisse, « plus généralement, au rétablissement des droits de l'Homme en Turquie ».

Julien Dray, député PS de l'Essonne, estime que « la France doit maintenant demander la libération d'Abdullah Öcalan ». Les Verts ont pour leur part exprimé, mercredi, leur « indignation face au rapt d'Abdullah Öcalan, leader kurde du PKK » et leur « émotion face au désespoir de nombreux militants kurdes prêts à s'immoler et face à la mort de trois d'entre eux aujourd'hui à Berlin ».

Le député RPR Patrick Devedjian a estimé que les autorités turques ont commis « un acte de piraterie internationale » en capturant le chef du PKK. – (AFP, Reuters.)

La rébellion congolaise annonce une « offensive générale » sur Kinshasa

NAIROBI. La rébellion en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) a annoncé, mardi 16 février, le lancement d'une « grande offensive sur les trois axes » de sa progression vers Kinshasa, la capitale, siège du gouvernement de Laurent-Désiré Kabila. « La grande offensive générale vers Kinshasa est commencée. Nous avons engagé dans la bataille tellement d'unités qu'il est difficile de préciser combien d'hommes combattent, mais ils sont plus de 60 000 », a précisé un officier de l'état-major rebelle à Kisangani. Le quartier général des forces alliées à Kinshasa (Zimbabwe, Angola, Namibie et Tchad) avait annoncé, mardi, que les rebelles avaient lancé une vaste offensive sur plusieurs fronts. Le gouvernement de la République démocratique du Congo a cependant qualifié de « gesticulations oratoires » les déclarations de la rébellion. Le communiqué des alliés de Kinshasa annonçant l'offensive « a pour objectif de dire aux agresseurs que nous sommes parfaitement au courant de ce qu'ils préparent et que nous nous y préparons », a expliqué le porte-parole du gouvernement, Didier Mungangi. — (AFP.)

Le zloty polonais au plus bas

VARSOVIE. Le zloty est tombé au plus bas depuis cinq mois, soit l'époque où la devise polonaise était tirée vers le bas par la crise russe, les investisseurs étrangers anticipant un ralentissement plus fort que prévu de l'économie polonaise. Après s'être enfoncée jusqu'à 3,8225 zlotys pour un dollar mardi soir 16 février, la devise polonaise avait repris un peu de terrain mercredi matin, selon les courtiers. Le zloty s'échangeait à 4,2745/2872 contre un euro. Les investisseurs ont été alarmés par l'augmentation rapide du déficit de la balance des paiements courants. Après un chiffre exécrable en décembre, celui de janvier devrait être aussi mauvais. En revanche, le bon chiffre de l'inflation en janvier (6,8 % en rythme annuel, contre 8,6 % en décembre) et des taux d'intérêt qui ne devraient pas baisser dans un proche avenir devraient soutenir le zloty. — (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **BRÉSIL : 114 personnes ont été assassinées** à Sao Paulo et dans ses environs depuis le début des fêtes du carnaval, vendredi 12 février, ont annoncé, mercredi 17, les autorités. Ce bilan, encore provisoire, fait du carnaval 1999 le plus sanglant qu'ait connu la capitale industrielle du Brésil. — (AFP.)

■ **ÉQUATEUR : le président Jamil Mahuad a décrété**, jeudi 18 février, un deuil national de trois jours au lendemain d'un triple assassinat par balles à Quito, où le député de gauche Jaime Hurtado, un avocat noir âgé de soixante-deux ans, membre du Mouvement populaire démocratique (MPD, gauche), a trouvé la mort. Le ministre de l'intérieur, Vladimiro Alvarez, a rejeté les allégations selon lesquelles des membres du gouvernement auraient été impliqués d'une manière ou d'une autre dans ces crimes. — (AFP.)

■ **IRAK : quinze détenus politiques, dont quatre officiers**, ont été exécutés fin décembre 1998 en Irak, affirme, dans un communiqué publié mercredi 17 février à Paris, le Parti communiste irakien (PCI), qui fournit la liste nominative des victimes. Vingt-trois prisonniers de droit commun ont été exécutés le même jour, ajoute le PCI, qui réclame l'envoi d'observateurs et de contrôleurs des droits de l'homme dans les prisons et les centres de détention en Irak et la constitution d'un tribunal international pour juger le président irakien.

■ **LIBYE : le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan**, a envoyé, mercredi 17 février, une lettre aux dirigeants libyens à propos de l'affaire de l'attentat de Lockerbie. Elle fait suite à un compromis négocié par l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud. Selon des diplomates, la Libye accepterait que les deux suspects libyens soient incarcérés en Écosse sous supervision de l'ONU en cas de condamnation. En échange, les États-Unis et la Grande-Bretagne accepteraient la levée définitive des sanctions imposées à la Libye depuis 1992. — (AFP.)

■ **NIGERIA/SIERRA LEONE : une centaine de soldats de la force de paix ouest-africaine (Ecomog)**, à majorité nigériane, ont été arrêtés à la suite d'accusations d'exécutions sommaires de rebelles en Sierra Leone, a déclaré, mercredi 17 février, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés. — (AFP.)

■ **PAKISTAN : la Cour suprême du Pakistan a déclaré, mercredi 17 février**, anticonstitutionnels les tribunaux militaires spéciaux mis en place à Karachi pour lutter contre le terrorisme. — (AFP.)

■ **VATICAN : le pape a présidé la liturgie d'ouverture du carême**, mercredi 17 février, dans la basilique Sainte-Sabine. Le carême est une période de quarante jours de jeûne et de « conversion des cœurs ». Le pape a souhaité que « le modèle de développement actuel soit changé, afin que l'on parvienne à une plus juste distribution des biens ». La retraite traditionnelle de carême au Vatican sera prêchée cette année par M^{gr} André-Mutien Léonard, évêque de Namur (Belgique), isolé et contesté dans l'épiscopat belge pour ses positions conservatrices.

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

92 Vente au Tribunal de Grande Instance de NANTERRE
Jeudi 4 Mars 1999 à 14h
UNE PROPRIÉTÉ à SEVRES
7, rue Georges Papillon
avec garage
MISE A PRIX : 2.500.000 F
S'adresser à Me WISLIN, FIDAL PARIS et INTERNATIONAL, Société d'Avocats, 18 bis A, rue de Villiers (92) LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01.46.39.47.72 après 17h
Visite le Vendredi 26 Février 1999 de 15h à 16h

83 Vente aux Enchères Publiques s/liquidation Judiciaire au plus offrant et dernier enchérisseur au T.G.I. de DRAGUIGNAN, au Palais de justice, rue P.-Clément
Vendredi 26 Février 1999 à 8h 30
PROPRIÉTÉ à SAINT-TROPEZ (Var)
cadastrée section BA n° 350 pour 29 a 67 ca et n° 351 pour 21 a 33 ca soit au total 32 a sur laquelle est édifiée une VILLA élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec bâtiment annexe
MISE A PRIX : 1.500.000 F
S'adr. au Cabinet de Me F. AUBERT, Avocat, 7, av. Paul-Roussel (83990) St-Tropez - Tél : 04.94.97.80.80 - Fax : 04.94.97.80.38
Visite le 23 Février 1999 à 15h par la SCP MARTIN, AUBERT-POTOT et VIAUD Huissiers à St-Tropez - Tél : 04.94.56.61.40

Les pays les plus riches envisagent d'effacer la dette des plus pauvres

Une quarantaine de nations en développement pourraient en bénéficier

Les modalités et le financement d'un éventuel allègement de la dette des pays les plus pauvres seront examinés, samedi 20 février, à Bonn, au

cours de la réunion des ministres des finances du G 7. Les Allemands proposent d'élargir le programme actuel HIPC (High Indebted Poor

Countries), concernant vingt pays, qui prévoit un effacement pouvant aller jusqu'à 80 % des créances (lire aussi notre éditorial page 16).

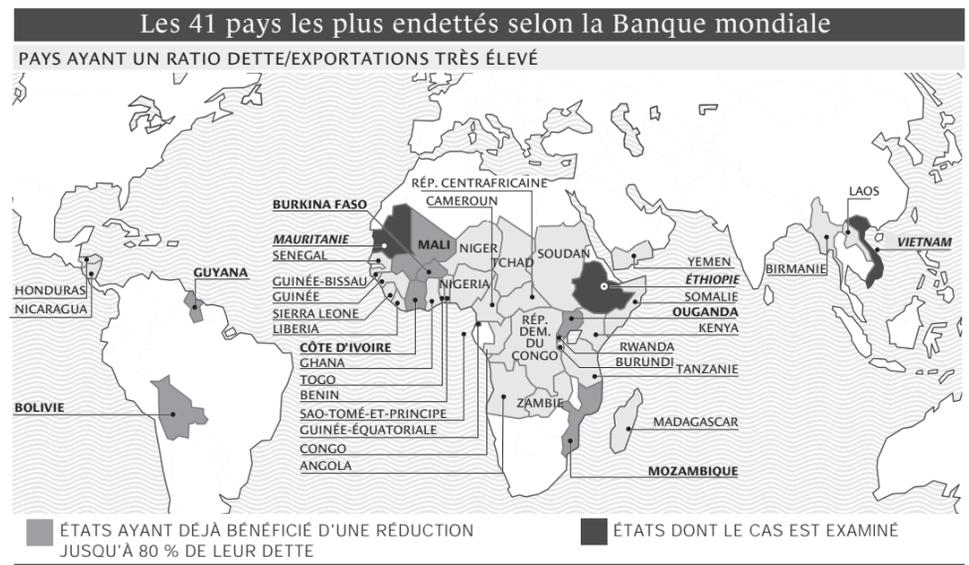
LE FONDS monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont entrepris, depuis quelques semaines, de faire l'état des lieux exact des créances sur l'ensemble des pays en développement et les ordinateurs moulinent sans relâche. Question posée : quel serait le coût d'un effacement de la dette des pays les plus pauvres ?

Une campagne internationale, intitulée Jubilé 2000, a été lancée par des associations chrétiennes britanniques (lire ci-dessous). S'inscrivant dans ce mouvement, le président Clinton, visitant l'Afrique du Sud il y a quelques mois, avait annoncé son intention d'annuler jusqu'à 1,6 milliard de dollars (1,46 milliard d'euros) des dettes de certains pays africains. De passage à Davos début février, le vice-président américain, Al Gore, avait également fait l'annonce « d'une grande initiative américaine » sur la dette, sans toutefois en préciser les contours.

« UNE MÉTHODE ORIGINALE »

L'Allemagne, qui cumule pendant le premier semestre les présidences de l'Union européenne et du G 7, veut faire de l'allègement du fardeau de la dette un des points culminants du sommet des chefs d'Etat des pays industrialisés qui aura lieu à Cologne, en juin. Le sujet sera abordé, samedi 20 février, à Bonn, au cours de la réunion des sept ministres des finances, chiffres à l'appui. Gerhard Schröder veut relancer la politique allemande de coopération et de développement avec les pays du Sud, tombée en désuétude pendant les seize années de pouvoir du chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl.

Concrètement, Bonn veut améliorer le programme d'allègement mis en place en 1996 par la Banque mondiale, le FMI et le Club de Paris (qui réunit les gouvernements créanciers), intitulé HIPC (High Indebted Poor Countries). Ce plan prévoit un effacement des créances multilatérales et bilatérales pouvant aller jusqu'à 80 %. A ce jour, les pays éligibles sont ceux dont le remboursement



de la dette ou même de ses agios sont « insoutenables » au regard des recettes d'exportation (c'est-à-dire dont le ratio dette/exports est compris entre 200 et 250 %, ou dont le ratio service de la dette/exports se situe entre 0 et 25 %). Les Allemands proposent d'élargir les critères (en abaissant le ratio à moins de 200 % des exportations) pour permettre à davantage de pays de bénéficier d'un allègement et de réduire de six à trois ans la période pendant laquelle ces pays doivent avoir entrepris des réformes économiques et structurelles.

Dans certains cas exceptionnels, Bonn propose également une annulation, dans le cadre du Club de Paris, de la totalité des crédits commerciaux et des emprunts de ces pays. Les pays créanciers sont par ailleurs encouragés à faire un effort concernant les prêts consentis au titre de l'aide publique au développement.

L'idée allemande a été accueillie avec prudence dans les chancelleries. « Les Allemands inaugurent une méthode originale, qui est de lancer des idées sans les avoir étudiées techniquement », confie un membre de l'Union européenne.

D'autant plus que l'Allemagne est un créancier marginal et qu'il lui en coûtera peu par rapport à la France ou la Grande-Bretagne.

Pour l'heure, personne ne connaît le coût d'une telle opération (10, 15 milliards de dollars ?) ni ne sait comment la financer. Au sommet de Lyon, en 1996, la Banque mondiale avait identifié 41 pays éligibles pour une remise de dette jusqu'à 80 % (voir graphique ci-dessus). En fait, 22 pays répondent théoriquement aux critères actuels (ratios, relations satisfaisantes avec le FMI, pas d'arriérés de paiement). Une petite dizaine sont actuellement en cours de processus.

MANQUE DE MOYENS

S'agissant du financement, si les pays créanciers peuvent prévoir un poste dans leur budget pour des effacements bilatéraux et la Banque mondiale puiser dans ses fonds, abondés à cet effet, le FMI manque, lui, de moyens. Il peine déjà à trouver de l'argent pour l'initiative HIPC actuelle. Une idée a été émise, il y a trois ans déjà, par le chancelier de l'époque, Kenneth Clarke : prélever une partie des ré-

servés d'or (environ 5 %) du FMI pour le placer et utiliser les bénéfices dégagés pour financer l'allègement de la dette. Mais elle s'est, jusqu'à présent, heurtée aux réticences, notamment du Congrès américain. Celui-ci considère que l'or détenu par le FMI est le gage de sa crédibilité financière, qu'il ne faut donc pas y toucher et que, de toute façon, en cas de vente d'actifs, le fruit de ces cessions doit revenir aux membres de l'institution.

Dans l'hypothèse où l'initiative allemande serait finalement adoptée et les problèmes de financement surmontés, il restera à la communauté internationale à résoudre un problème autrement plus complexe : s'assurer que les remises de dettes - partielles ou totales - serviront effectivement à améliorer le sort des populations des pays les plus pauvres et ne profiteront pas aux seules classes dirigeantes. Le directeur général adjoint du FMI, Alassane Ouattara, veut des garanties : « Cela impose des réformes économiques, sinon l'argent ira dans un panier percé. »

Babette Stern

Jubilé 2000, une campagne pour l'« économie solidaire »

AVEC la proximité de l'an 2000 - dont les Églises font une année « jubilaire », dans la tradition biblique de remise des dettes tous les cinquante ans -, les appels à une annulation de la dette publique des quarante et un pays les plus pauvres du monde (un milliard d'hommes) se font de plus en plus pressants. Lancée il y a deux ans par des associations chrétiennes (notamment Christian Aid en Grande-Bretagne), une campagne internationale, intitulée Coalition Jubilee 2000, touche désormais des organisations laïques. Elle devrait culminer lors du sommet du G7, le 19 juin, à Cologne, avec un rassemblement de 100 000 personnes et la remise d'une pétition qui devrait recueillir vingt millions de signatures.

En France, seize organisations - dont la Cimade protestante, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (le CCFD), le Secours catholique, mais aussi la Ligue laïque de l'enseignement ou Agir ici - sont à pied d'œuvre. L'annulation de la dette sera le thème de campagne des Églises pendant la période de Carême qui s'est ouverte

mercredi 17 février et jusqu'à Pâques. Des interventions seront faites auprès des autorités. Du 12 au 18 avril, une semaine d'action est prévue dans tous les départements. La coordination de cette campagne est assurée par le CCFD (01-44-82-80-00). Des initiatives semblables sont prévues en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Espagne, au Canada, en Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun) et en Amérique latine.

UNE SPIRALE DE FAILLITE

Les Églises ont engagé leur autorité sur ce sujet. Dès 1994, dans sa lettre sur la préparation du nouveau millénaire, le pape a proclamé l'an 2000 comme année « jubilaire » et souhaité « une réduction importante, sinon un effacement total de la dette qui pèse sur le destin de nombreuses nations ». Cette proposition a été reprise par tous les épiscopats nationaux. La Communion anglicane (70 millions de fidèles dans le monde) a également repris ce vœu à son compte, lors de sa conférence décennale de juillet 1998 à Canterbury (Angleterre). Quelques mois plus

tard en décembre, à Harare (Zimbabwe), c'était au tour de l'assemblée du Conseil oecuménique des Églises (340 Églises luthériennes, réformées, anglicanes, orthodoxes, baptistes, méthodistes, etc.) de voter une motion exigeant des pays créanciers l'annulation de la dette des pays pauvres et la réduction de celle des pays à revenu intermédiaire.

Il ne s'agit pas pour autant de s'en tenir à des principes relevant d'une utopie généreuse. Les promoteurs de cette campagne dénoncent les conditions des prêts aux pays pauvres, négociés, sans aucune transparence, entre des élites locales et de lointains créanciers. Les programmes d'ajustement structurel exigés par le FMI se traduisent souvent par des coupes claires dans les dépenses de santé, d'éducation, d'emploi, par des privatisations et des dévaluations de devises. C'est une spirale de dégradation et de fail-

lite. Les pays de l'Afrique subsaharienne consacrent au remboursement de leur dette un montant quatre fois supérieur à leurs dépenses de santé et d'éducation.

Sans programmes d'accompagnement, une mesure générale de remise de la dette à l'occasion de l'an 2000 n'aurait bien sûr aucun sens. C'est pourquoi les ONG mobilisées dans cette campagne répètent que leur objectif est de promouvoir une « économie solidaire ». Celle-ci passe par la définition d'un droit international régissant la dette, la mise en place d'une cour d'arbitrage, un renforcement de la lutte contre la corruption et le détournement de l'argent à des fins personnelles, ainsi que la réforme des institutions financières internationales en vue de réorienter leur action vers le développement durable.

Henri Tincq

Une tradition biblique

Il faudra s'habituer, en l'an 2000, au vieux terme de « jubilé » qui, dans les Églises, va recouvrir toute une série d'initiatives marquant l'entrée dans le troisième millénaire du christianisme. La campagne pour la remise de la dette en fait partie, ainsi que l'Année sainte convoquée par le pape, qui va conduire à Rome et en Terre sainte des centaines de milliers de pèlerins. Le mot « jubilé » (jubilateus en latin) a été forgé à partir de l'hébreu *yovel* qui, dans la Bible, désigne ce temps sacré qui revient tous les sept fois sept ans (tous les cinquante ans) et impose au peuple juif des obligations détaillées dans le livre biblique du Lévitique : le jubilé est une super-année sabbatique au cours de laquelle on libère les esclaves, on redistribue les terres, on les met en jachère et on remet les dettes du voisin. Si ces prescriptions sont souvent restées théoriques, l'idée d'une année exceptionnelle de remise à plat, de libération et de nouveau départ est demeurée jusqu'à aujourd'hui.

Sur Minitel
la nouvelle
version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE

NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Abou Dhabi a assuré 60 % des ventes d'armes françaises en 1998

Alain Richard veut diversifier la clientèle

EN 1998, un seul client étranger aura assuré à la France 60 % de ses exportations d'armes dans le monde : les Emirats arabes unis (EAU) et, plus spécialement, l'émirat d'Abou Dhabi. Cette dépendance a incité le ministre de la défense, Alain Richard, à recommander aux industriels du secteur d'aller prospecter d'autres zones, comme l'Asie où, malgré la crise, des contrats pourraient émerger à Singapour ou en Corée du Sud.

Les dernières statistiques, diffusées par la délégation générale pour l'armement (DGA), font état d'un montant global des prises de commandes à l'exportation, en 1998, de l'ordre de 50 milliards de francs (soit 7,6 milliards d'euros). Il faut remonter à 1992 pour retrouver une évaluation comparable, avec 49,5 milliards de francs. Les années 1996 et 1997 ont enregistré un net déclin de ces ventes avec, respectivement, 19,6 et 30,2 milliards de francs. Selon la DGA, la reprise observée en 1998 « renverse la tendance à la baisse » et, si « le chiffre d'affaires global de la profession est reparti à la hausse », c'est parce que la croissance de l'exportation fait plus que compenser la chute des commandes nationales.

Mais ces résultats sont fragiles. Certains diront que la situation se révèle malsaine. Avec une série de contrats à hauteur de 30 milliards de francs, les EAU ont garanti 60 % du total des commandes reçues par la France. Il s'est agi, en effet, de la modernisation de 33 avions Mirage 2000-5 de défense aérienne convertis en Mirage 2000-9 pour l'attaque au sol ; de l'achat de 30 nouveaux Mirage 2000-9 ; et de l'acquisition d'un vaste lot, assez complet, de missiles air-air Mica, de missiles air-sol de croisière Black Shaheen et de systèmes de guerre électronique par leurrage. Soit, 20 milliards de francs pour les constructeurs du Mirage (Dassault, Snecma et Thomson-CSF) et 10 milliards pour le « missilier » Matra, associé à un partenaire britannique, le groupe British Aerospace.

En dépit de la baisse du prix du pétrole, qui reste leur principale res-

source, les EAU ont investi dans la rénovation de leurs forces armées et distingué les produits français. Du même coup, ils s'attachent les industriels concernés, comme ils l'ont déjà pratiqué, dans le passé, avec GIAT Industries, le constructeur du char Leclerc, qui ne s'est toujours pas remis de la quasi exclusive dépendance le liant à son client.

UNE RELATION DE DÉPENDANCE

Des commandes d'un volume comparable à celui des contrats passés par les EAU, reconnaît la DGA, sont rares. Elles ne sont à la portée que d'un nombre réduit de pays acheteurs. Ainsi, une vingtaine d'Etats – dont les EAU – concentrent les trois quarts des importations d'armement, et une soixantaine en réalisent la quasi-totalité pour un marché mondial annuel estimé à 200 milliards de francs au minimum, et plutôt 250 milliards de francs (le triple des crédits annuels d'équipement militaire en France). Si bien que la dépendance du client envers son fournisseur est au moins égale à celle du fournisseur vis-à-vis de son client. A proportion de la durée de vie des matériels, qui s'étale sur des décennies, le client établit une longue relation de dépendance avec son fournisseur, mais celui-ci, aussi, qui tient à l'équilibre de sa balance commerciale et à la sauvegarde des emplois directs ou non, induits par ces contrats.

Face à une année 1998 exceptionnelle, mais qui témoigne de l'emprise exercée par un seul acheteur, le ministre de la défense a souhaité que les industriels français se tournent vers d'autres continents. Pour autant, les difficultés à prospecter d'autres marchés sont réelles. Elles tiennent au fait que les exportateurs doivent désormais, en échange de l'obtention du contrat, investir dans les économies locales, qui sont souvent précaires ou instables. En vérité, ni eux, mais pas davantage le client ne sont préparés à bâtir des partenariats forts et durables.

Jacques Isnard

Drogue et dissidence : Cuba durcit sa législation

RÉUNIE en session extraordinaire, l'Assemblée nationale cubaine a adopté, mardi 16 février, deux projets de loi prévoyant la peine de mort pour les trafiquants de drogue et des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison pour ceux qui fournissent des informations susceptibles de « favoriser l'agression des Etats-Unis ».

L'application de la peine capitale doit servir à éviter l'augmentation du nombre de morts provoquées par les activités des trafiquants de drogue, a argumenté Fidel Castro, ajoutant, rapporte l'AFP : « Avant d'en arriver à 2 000 morts en relation avec la drogue, il est préférable de fusiller quelques personnes. »

Le cauchemar du trafic de drogue international poursuit Fidel Castro depuis « l'affaire Ochoa » qui vient de connaître un nouvel avatar à Paris où est instruite une plainte contre le chef de l'Etat cubain pour trafic de stupéfiants. Ileana de la Guardia, la fille de l'un des quatre officiers exécutés en 1989, a déposé une plainte à Paris contre Fidel Castro pour, notamment, « trafic international de stupéfiants ».

Selon elle, le trafic de drogue était organisé au plus haut niveau de l'Etat cubain et son père, le colonel Antonio de la Guardia, a été sacrifié avec ses trois compagnons d'armes pour protéger Fidel Castro d'éventuelles accusations américaines. Même si le parquet de Paris s'estime incompétent, l'image du chef de l'Etat cubain est ternie par cette affaire. Evoquant le cas de deux Espagnols qu'il a accusés en janvier d'avoir fait passer par Cuba à destination de l'Europe des tonnes de cocaïne colombienne sous couvert d'une entreprise mixte hispano-cubaine, il s'est demandé lundi si ce trafic n'avait pas été inspiré depuis

les Etats-Unis afin de discréditer son régime. La Maison Blanche a indiqué récemment que Cuba pourrait bientôt figurer sur la liste noire des pays mêlés au trafic de drogue. Dissimulées dans des conteneurs, sept tonnes de cocaïne, qui devaient transiter par La Havane, ont été découvertes en décembre 1998 en Colombie.

Quant aux nouvelles dispositions de la « loi pour la protection de l'indépendance nationale et l'économie de Cuba », elles visent les journalistes indépendants qui tentent de diffuser des informations échappant au contrôle des autorités. La nouvelle loi qualifie de délit « la collaboration directe, ou par l'intermédiaire de tiers, avec des stations de radio ou de télévision, des journaux ou d'autres médias participant aux plans d'agression du gouvernement des Etats-Unis ».

Les journalistes de médias étrangers accrédités à Cuba pourront être condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison si un tribunal cubain estime que des informations qu'ils ont publiées servent les intérêts des Etats-Unis contre Cuba, a expliqué mercredi le président du Parlement cubain, Ricardo Alarcon. « Si cette loi est appliquée, je risque de devoir me reconvertir en chauffeur de taxi », a déclaré Raul Rivero, qui dirige l'agence de presse indépendante Cuba Press, à notre correspondant à Saint-Domingue, Jean-Michel Caroit. Alors que cette fin de siècle voit se développer l'Internet, cette loi va à l'encontre de l'esprit de rapprochement entre l'Europe et Cuba. Elle raréfie le climat qu'avait créé la visite du pape et condamne au silence les voix des journalistes qui depuis quatre ou cinq ans jouent un rôle pour faire connaître la réalité cubaine. »

Des représentants de l'UCK prédisent l'échec des pourparlers de Rambouillet

Les indépendantistes du Kosovo s'opposent à leur désarmement

Alors que les négociations sur le Kosovo doivent se conclure samedi midi, les indépendantistes albanais de l'Armée de libération s'accrochent à

leur volonté d'indépendance. Tout en appelant au déploiement de troupes de l'OTAN pour garantir un accord, l'UCK refuse d'envisager son

désarmement. Les ministres britannique et français des affaires étrangères ont exhorté, mercredi, Serbes et Albanais à « redoubler d'efforts ».

L'ARMÉE de libération du Kosovo (UCK) ne fait pas que renforcer sa présence sur le terrain militaire et diplomatique : elle travaille également sa communication. Mercredi 17 février, à Rambouillet, trois membres importants de la diaspora albanaise du Kosovo – à l'origine de l'UCK au début des années 90 – ont rappelé, lors de leur première conférence de presse en France, quelques-unes des idées fortes que leur délégation défend, depuis le 6 février, sous les lambris du château de Rambouillet : « non » au désarmement de l'UCK, « oui » au déploiement de forces de l'OTAN au Kosovo et à l'indépendance à court terme.

Aux ministres français et britannique des affaires étrangères, qui estimaient mercredi à Rambouillet que les « choses bougeaient un peu » mais qu'il fallait « redoubler d'efforts », le représentant de l'UCK en Suisse a répliqué par un sombre présage. « Je ne pense pas qu'un accord sera signé [samedi], à en juger par l'attitude de Slobodan Milosevic, que nous connais-

sons bien », a estimé Jashar Sheliu, chargé des relations internationales de l'UCK en Suisse.

A écouter les déclarations publiques de ces trois représentants – qualifiés par un négociateur occidental « des plus lucides parmi les radicaux » et « de très importants collecteurs de fonds » –, le plus sévère Serbes et Albanais apparaît toujours très large. « La délégation albanaise est venue ici pour montrer que nous sommes pour une solution pacifique mais nous n'accepterons aucun compromis », a martelé, Sabri Kijmari, représentant de l'UCK pour l'Allemagne. « Nous n'avons pas pris les armes pour l'autonomie mais pour gagner l'indépendance du Kosovo », a-t-il précisé.

« DOUBLE RENONCEMENT »

Quant à savoir si les Albanais maintiennent leur revendication d'inclure dans un éventuel accord l'organisation d'un référendum après une période intérimaire de trois ou cinq ans, l'UCK reste floue. Pour Pleurat Sejdiu, représentant des indépendantistes à

Londres, « toute solution qui ne serait pas conforme à la volonté du peuple albanais serait injuste et instable. La volonté du peuple est l'indépendance ».

Un diplomate occidental proche des négociations laisse toutefois entendre que la délégation albanaise est moins inflexible que ne laisseraient penser les déclarations de ses représentants extérieurs aux négociations. « De toute façon, l'UCK doit comprendre que si elle ne renonce pas à l'indépendance nous ne déploierons pas de troupes sur le terrain. Tout accord résultera nécessairement d'un double renoncement, aussi bien des Serbes que des Albanais », assure ce diplomate européen.

Or les Albanais tiennent tout particulièrement à la présence de l'OTAN au Kosovo afin de garantir l'application d'un éventuel accord politique. Une exigence à laquelle le président yougoslave, Slobodan Milosevic, a une nouvelle fois opposé son refus, mercredi 17 février. « L'OTAN aidera à assurer la paix et la sécurité de notre peuple », a d'ailleurs répété

M. Kijmari avant de préciser que l'UCK est également une garantie de protection des Albanais du Kosovo.

JUSQU'À LA LIBÉRATION

L'un des points sensibles, régulièrement évoqué à Rambouillet, concerne le désarmement de l'UCK. « Je ne pense pas que la délégation albanaise signera un texte dans lequel il serait dit que l'UCK doit se désarmer », a affirmé M. Salihu. Les informations en provenance du Kosovo font, d'ailleurs, état du renforcement de ses structures et de son armement. « L'UCK existera jusqu'à la libération totale du Kosovo », a ajouté le représentant en Suisse.

L'emprise grandissante de l'UCK au Kosovo est une des raisons pour lesquelles les négociateurs occidentaux tentent d'arracher rapidement un accord à Rambouillet. « L'idéal serait que l'UCK se transforme en parti politique. On peut toujours rêver », lâche-t-il dubitatif.

Christophe Châtelot

- Moi en tout cas, je passe la soirée devant Arte.

Nuit des Guignols
19 février



Jacques Calvet

CANAL+

AGRICULTURE La renégociation de la politique agricole commune entre dans une phase décisive avec la réunion, à partir du 22 février, à Bruxelles, des ministres de l'agri-

culture des Quinze, dont les conclusions seront soumises à un sommet informel des chefs d'Etat et de gouvernement le 26 février. La position française, hostile à toute « nationali-

sation » des aides, a été précisée au cours d'un conseil restreint, à l'Élysée, mercredi 17 février. ● LA COHABITATION contraint Jacques Chirac et Lionel Jospin à faire cause commune sur

ce dossier, alors que Dominique Voynet fait entendre sa préférence pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. ● DES MANIFESTATIONS ont été organisées, mercredi,

dans le Cantal et le Gers. Un rassemblement européen d'agriculteurs est prévu à Bruxelles pour l'ouverture de la réunion ministérielle, qui pourrait tourner au « marathon ».

Les dirigeants français défendent ensemble les acquis de la PAC

Le conseil des ministres européens de l'agriculture va se réunir, le 22 février, dans un climat de tension franco-allemande et alors que les syndicats d'exploitants multiplient les manifestations. Dominique Voynet plaide pour une meilleure prise en compte des impératifs écologiques

LES ÉVÉNEMENTS s'accroissent et les grandes manœuvres se multiplient sur la scène agricole. Aux manifestations dans les campagnes et aux mises en garde musclées des syndicats répond une intense activité diplomatique et politique. La réforme de la politique agricole commune (PAC), que les Quinze veulent adopter avant les élections européennes de juin, voire avant la fin mars, est au centre des relations entre les gouvernements et leurs lobbys agricoles et ruraux, des rapports des Etats et du commissaire européen chargé du dossier, Franz Fischler, ainsi que des discussions bilatérales entre Paris et les principaux pays concernés : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Grande-Bretagne.

● **Pourquoi la France est-elle en pointe sur ce dossier ?** La « ferme France » compte pour 21,6 % des 217 milliards d'euros (1 423 milliards de francs) de la production européenne, suivie de l'Italie (16 %) et de l'Allemagne (15 %). Dans certains secteurs, comme les céréales, les oléagineux, les betteraves à sucre, la volaille, les bananes ou les vins d'appellation, elle occupe une place tout à fait prépondérante. Pour des régions comme le Finistère, la Creuse, la

Beauce ou la Guadeloupe, si l'agriculture disparaît, le tiers ou la moitié de leur PNB est en péril. Paris est aussi le principal bénéficiaire du budget agricole européen. Sans primes compensatrices de Bruxelles ou sans aides à l'exportation, la production de moutons ou de viande bovine de qualité, ou les ventes de blé, seraient à ranger parmi les gloires passées.

Depuis qu'ont été présentées les esquisses de la réforme, en 1997, la France, épousant globalement les thèses des syndicats agricoles, n'a cessé de critiquer vivement les projets de la Commission. Jacques Chirac a réuni, mercredi 17 février, un conseil restreint avec Lionel Jospin et les principaux ministres intéressés, pour bien définir le « noyau dur » et le contour de la position française dans la négociation (lire ci-dessous). Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, ne cachait pas son pessimisme avant de se rendre, jeudi après-midi, à Bruxelles, pour d'ultimes réunions bilatérales avec la présidence allemande et ses partenaires, avant le conseil des ministres du 22 février. Celui-ci pourrait durer plusieurs jours, dans la tradition des « marathons » agricoles d'autrefois. C'est aussi le



22 février qu'est prévue à Bruxelles une importante manifestation organisée par le Comité européen des producteurs agricoles (COPA), que préside Luc Guyau, président de la FNSEA. Trente mille producteurs sont attendus, dont quelque 15 000 Français, le gros des troupes venant d'Ile-de-France. M. Guyau va à Ma-

drid, vendredi, pour harmoniser ses positions avec ses collègues espagnols.

● **Quels sont pour la France, les points névralgiques de la négociation ?** Ni le gouvernement, ni l'Élysée, ni les syndicats ne veulent une renationalisation de la politique agricole qui se traduirait par

la prise en charge, même partielle, par les Etats, des aides aux produits. En effet, si Bonn, Paris ou La Haye ont des politiques divergentes, des risques de concurrence sauvage peuvent apparaître. La France refuse des baisses généralisées des prix garantis, notamment pour la viande bovine. Elle veut même qu'on ne touche pas à l'organisation du marché du lait, réglée actuellement par des quotas et qui donne, en gros, satisfaction. Elle accepterait une baisse d'environ 10 % des prix des céréales, à condition que des compensations adéquates soient prévues et qu'une aide spécifique au colza ou autres oléagineux très riches en protéines soit décaissée. L'influente Association générale des producteurs de blé a écrit à M. Glavany qu'elle est d'accord sur une légère baisse des prix (10 %) pour améliorer la compétitivité sur le marché mondial, ainsi que sur une dégressivité des aides, « selon un calendrier précis et limité dans le temps ». Jouant de la surenchère syndicale, la Coordination rurale accuse l'AGPB d'être « l'artisan discret » de la PAC et annonce son intention de bloquer la ville d'Agen le 23 février.

● **Le rural au secours de l'agricole.** Contrairement à la réforme

de 1992, celle de 1999 prévoit des dispositions en faveur de l'aménagement rural, de la qualité et de l'environnement, dans une vision plus large que celle qui a prévalu jusqu'à maintenant, c'est-à-dire des aides spécifiques et automatiques par produit, calculées en fonction du nombre d'hectares cultivés, de vaches broutant dans les pré ou de petits veaux abattus à leur naissance pour ne pas encombrer le marché. Dominique Voynet a bien compris cette orientation novatrice, qui rejoint la philosophie du projet de loi d'orientation agricole en discussion au Parlement.

● **La stratégie française.** Une obsession et un objectif sous-tendent l'attitude de la France. L'obsession, c'est la « contrainte budgétaire » et la manière de répondre à la volonté des Allemands, Néerlandais et Suédois de voir réduire leur apport à la tirelire commune. L'objectif est de « réorienter » la PAC, sans brutalité, mais en profondeur. Si l'on se contente d'actualiser la réforme de 1992, on va à une impasse en termes d'emplois et d'environnement et l'on creuse de manière de plus en plus injuste l'écart entre des chefs d'entreprises prospères et des paysans à bout de souffle.

Paris dit « non » au cofinancement des aides par les Etats, qui ouvrirait la voie au démantèlement de la PAC, la plus « commune » de toutes les politiques de l'Union. C'est autour de ce refus que se sont forgées la stratégie de négociation et l'alliance, rare sur le terrain agricole, entre le président de la République et le gouvernement de gauche. La France n'acceptera de conclure qu'une fois qu'elle aura acquis la certitude que le problème allemand pourra être réglé sans que le risque du « cofinancement » ne réapparaisse.

Conscients de la nécessité de faire un geste à l'égard des Allemands, les Français ont proposé une alternative à deux étages. D'abord une réforme « économe », plafonnant les dépenses européennes à leur niveau de 1999. Quant à la « dégressivité » des aides, elle permettrait aussi de dégager des marges à la fois pour le développement rural et pour... régler le problème budgétaire allemand.

« Ce qui s'est passé la semaine dernière m'en a donné envie », a expliqué la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, mardi 16 février, dans plusieurs quotidiens régionaux, après avoir dénoncé dans *Le Monde* du 11 février les « lobbys » des « gros céréaliers » face aux « petits paysans, qui, eux, ne manifestent pas ». Jusqu'alors, M^{me} Voynet avait préféré user de ses bonnes relations avec Louis Le Pensec - dont elle vient de

commencé par raconter aux Français, sur France 2, l'agriculture qu'elle aime : haut de gamme, à dimension humaine. Celle « de la Franche-Comté, par exemple », plutôt que celle des éleveurs industriels de porcs bretons. « *Celle des fermes du Jura* », plutôt que celle des Côtes-d'Armor et des nitrates, a expliqué la ministre, dont le projet de taxation des activités polluantes, destiné à limiter la consommation d'engrais et d'insecticides, sera mis en place à la fin de l'année. Jeudi 18 février, Daniel Cohn-Bendit, candidat des Verts aux élections européennes, a d'ailleurs choisi de se rendre à Brest, où, en 1984, à l'occasion d'une première crise dans le secteur de l'élevage de porcs, la sous-préfecture avait été mise à sac. « *Je ne me définis pas comme une ministre hostile aux agriculteurs*, a expliqué M^{me} Voynet. *Mais certaines choses doivent être dites. Une partie du monde agricole est prête à les en-*

« piquer » le directeur de cabinet, Jean-François Collin - pour faire entendre « sa musique ». Les futurs « contrats territoriaux d'exploitation » permettant aux volontaires d'adopter des modes de production plus respectueux de la nature témoignent de cette entente cordiale. Dans sa toute dernière loi sur l'aménagement du territoire, adop-

tée mardi 9 février par l'Assemblée nationale, elle avait également insisté sur la préservation des campagnes. Mais, directement visée par la dernière jacquerie parisienne, la ministre de l'environnement s'est délivrée de toute réserve.

Au lendemain de l'invasion de son ministère, M^{me} Voynet a

« *tendre* ». Elle l'a répété, mercredi 17 février, devant l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). La ministre a dressé un bilan sévère d'une politique agricole trop productiviste : pollution des eaux par les pesticides, assèchement des zones humides par l'irrigation forcée, plages envahies par les marées d'algues vertes, disparition massive d'emplois... « *Nos concitoyens ne veulent plus seulement que l'agriculture les nourisse, ils demandent des produits sains, des paysages préservés* ». Au fond, la ministre ne répugne pas à ces mises au point. « *Devant l'APCA, j'ai entendu des grondements semblables à ceux que la reine Elisabeth a dû percevoir quand elle a annoncé l'abolition du droit de vote héréditaire des Lords* », a-t-elle confié, sûre d'elle, jeudi 18 février, lors d'une conférence de presse.

Ariane Chemin et Sylvia Zappi

François Grosrichard et Philippe Lemaître

M^{me} Voynet a « envie » de parler agriculture

Saccage du ministère : la police avait été avertie

Le saccage, lundi 8 février, du bureau de Dominique Voynet, la ministre de l'environnement, par une soixantaine d'agriculteurs d'Ile-de-France, avait bien été annoncé la veille par la gendarmerie des Yvelines. C'est ce que confirme Le Canard enchaîné du 17 février, en publiant le télex des gendarmes adressé à la circonscription de gendarmerie de Paris et à sa cellule de renseignement, au cabinet du préfet des Yvelines et à la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines, qui avait nié avoir été destinataire de l'information. Selon ce document, les incidents à craindre étaient jugés « sérieux » et la cible « potentielle » désignée : « Dominique Voynet et le ministère de l'environnement ». Selon Le Canard enchaîné, les gendarmes auraient rappelé, le 8 février vers 9 heures, l'imminence d'une opération commando à la préfecture de police de Paris.

M. Chirac et M. Jospin au coude à coude

UNE PETITE HEURE, pas davantage. Jacques Chirac et Lionel Jospin n'ont pas traîné, mercredi 17 février, lors d'un conseil restreint qui s'est tenu à l'Élysée, pour définir une position commune en vue des difficiles négociations sur la réforme de la politique agricole commune, qui débuteront le 22 février, à Bruxelles. Accompagné de plusieurs ministres - Jean Glavany (agriculture), Hubert Védrine (affaires étrangères), Pierre Moscovici (affaires étrangères), Dominique Voynet (environnement), Christian Sautter (budget) -, le chef du gouvernement a soumis au président de la République un texte synthétisant les propositions françaises. Et ce dernier l'a accepté sans sourcilier. « *Je pense, M. le président, que le maintien de la cohésion de l'exécutif sera un atout pour la France* », s'est félicité M. Jospin. « *Je suis d'accord avec vous, M. le premier ministre, nous ne perdons pas notre temps dans des problèmes parallèles* », a conclu M. Chirac.

Sur ce dossier, pourtant, l'entente entre les deux hommes n'a pas toujours été aussi harmonieuse. Ancien ministre de l'agriculture, M. Chirac avait incontestablement marqué des points, le 2 octobre 1998, à l'occasion d'un discours prononcé à Aurillac (Cantal). Quelques mois plus tôt, Louis Le Pensec, alors ministre de l'agriculture, avait douté de la vocation

exportatrice des campagnes françaises, à qui il souhaitait un autre destin que la « *vente des matières premières à bas prix sur le marché mondial* ».

Ce 2 octobre, donc, le président de la République reliait avec gourmandise la colère des céréaliers et autres producteurs : « *L'agriculture française doit réaffirmer sa vocation exportatrice en refusant le déclin auquel la conduirait le repli sur elle-même* ». En verve ce jour-là, il profite de la circonstance pour tuer dans l'œuf toute velléité écologiste dans la définition de la politique gouvernementale en la matière : « *Il ne s'agit pas de transformer les paysans en jardiniers de la nature appointés par l'Etat ou en cantonniers du XXI^e siècle* ». Enfin, il est le premier à repousser toute idée de « *renationalisation* » de la PAC, proposée par la Commission européenne.

« NOTRE TÊTE DE MÊLÉE »

Depuis ce moment, M. Jospin tient le plus grand compte de la pensée présidentielle. Peu sensible à une clientèle paysanne de toute façon très méfiante à l'égard de la gauche, il veille surtout à ne pas froisser le chef de l'Etat sur ce terrain. Un premier conseil restreint, à la mi-novembre, a permis de dégager une philosophie commune. Le 10 février, lors de leur traditionnel tête-à-tête, M. Chirac a raconté

par le menu sa soirée de la veille, passée en Alsace, en compagnie du chancelier allemand, Gerhard Schröder, et auquel il a longuement expliqué la position française sur la PAC. Ces précisions ont permis au premier ministre de cadrer au plus juste le document final, peaufiné à l'Hôtel Matignon, dans la soirée de lundi 15 février, et finalement adopté à l'Élysée mercredi.

En outre, le remplacement, en octobre 1998, de M. Le Pensec par Jean Glavany au ministère de l'agriculture a contribué à détendre l'atmosphère. « *Il sera notre tête de mêlée* », s'est amusé M. Jospin lors du conseil restreint. M. Chirac a, paraît-il, souri.

Jean-Michel Apathie

Des exploitants dénoncent les rigueurs du marché mondial

AUCH (Gers) et AURILLAC (Cantal) de nos correspondants
Les manifestations se suivent mais ne se ressemblent pas forcée-

REPORTAGE

Manifestations à Auch et Aurillac en faveur d'une agriculture « à taille humaine »

ment, dans la capitale du Gers. Après les chasseurs (*Le Monde* du 16 février), ce sont un millier d'agriculteurs et une centaine de tracteurs qui ont paralysé le centre d'Auch, mercredi 17 février, pour exprimer leur inquiétude sur la réforme de la politique agricole

commune, à l'appel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), du Centre des jeunes agriculteurs et du Mouvement de défense des exploitations familiales (Modéf).

Mais le message pour défendre une ruralité vivante était clair. Henri-Bernard Cartier, le président de la FDSEA, a dénoncé la dérive ultralibérale du marché mondial opposé aux réalités agricoles du terrain : « *Combien de paysans gersois sont-ils capables de tenir face à un tel système ? Aucun. Pas même les plus gros, pas même les plus compétitifs* ». Les manifestants en ont aussi profité pour mettre la pression sur le voisin tarbais, Jean Glavany, ministre de l'agriculture, lui promettant leur soutien... « *avec des baïonnettes dans le dos pour l'empêcher de reculer* ».

Au même moment, à Aurillac, sept cents éleveurs de porcs venus des zones de montagne et du piémont, étaient rassemblés devant la préfecture du Cantal. Là encore, la manifestation s'est passée dans le calme. Mais le message n'était pas moins clair. Après avoir été reçu par le préfet du Cantal, Nicolas Desforges, le président de l'Association nationale des éleveurs de porcs de montagne, Georges Champeix, expliquait ainsi la situation : « *En marge de la production industrielle de porcs standards comme celle réalisée en Bretagne,*

aux Pays-Bas, en Hollande, au Danemark ou en Espagne, les éleveurs porcins des zones de montagne et de piémont réalisent, a contrario, des volumes raisonnables de production dans des élevages à taille humaine. En plus, nous respectons l'environnement et nous garantissons aux consommateurs des produits de qualité. Or, nous constatons encore chaque jour que de la viande de porc hollandaise ou danoise est transformée chez nous en charcuterie de montagne, pendant que nos productions de terroir sont soumises sans espoir aux lois d'une concurrence industrielle de niveau mondial. »

M. Champeix s'est donc montré satisfait des avancées obtenues auprès de M. Glavany : « *La FDSEA du Cantal demandait depuis dix ans le vote d'un décret "Provenance montagne" qui permettrait de sortir nos productions de viande et de lait du marché mondial pour les valoriser dans des filières légales contrôlées. Jean Glavany vient de nous annoncer, par la bouche du préfet du Cantal, qu'un accord de principe avait été trouvé concernant la parution de ce décret dès la promulgation de la prochaine loi d'orientation agricole. A nos yeux, il s'agit là d'une avancée historique.* »

Daniel Hourquebie (à Auch) et Jean-Louis Rocher (à Aurillac)

ÉTUDES MENSUEL
Le n° : 60 F
144 pages

Retrouvez notre sommaire de février sur :
Minitel 36 15 SJ* Etudes (2,23 F/min.)

Internet : <http://pro.wanadoo.fr/assas-editions/>

En vente dans les grandes librairies
ÉTUDES - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

Une proposition de loi qualifie l'esclavage de crime contre l'humanité

Le texte était soumis jeudi 18 février aux députés

QUINZE À TRENTE MILLIONS de déportés par la traite transatlantique négrière pendant près de quatre siècles. L'imprécision des chiffres ajoute encore à l'horreur du commerce d'antan. L'Assemblée nationale est saisie, jeudi 18 février, d'une proposition de loi, déposée par la députée de Guyane Christiane Taubira-Delannon (app. PS) et le groupe socialiste, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité. C'est la suite logique de la série d'initiatives prises, en métropole et dans les départements d'outre-mer, en 1998, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, par la France. Celles-ci avaient été lancées, le 23 avril à Paris, par le président de la République et s'étaient achevées, le 20 décembre, lors d'un voyage à la Réunion du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne.

Tout au long de cette année de commémoration, le gouvernement n'a pas souhaité prendre lui-même l'initiative d'une telle reconnaissance que seuls, ou presque, de petits groupements indépendantistes revendiquent aujourd'hui ouvertement. Le 23 janvier, à Fort-de-France (Martinique), dix organisations indépendantistes des Antilles et de Guyane, parmi lesquelles le Mouvement indépendantiste de Martinique (MIM), animé par le député (RCV) Alfred Marie-Jeanne, président du conseil régional de Martinique, et le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES) de Guyane, qui compte aussi des élus au conseil régional de ce département, s'étaient ainsi engagées, dans une déclaration commune, à faire reconnaître par les Nations unies le caractère « colonial » du statut des départements d'outre-mer et à soutenir toute initiative visant à qualifier de crimes contre l'humanité la traite négrière.

A la grande satisfaction de Louis Mermaz, porte-parole du PS sur ce texte, l'initiative revient donc au groupe socialiste et à l'une de ses plus atypiques élues, M^{me} Taubira-Delannon, elle-même fille « de sang-mêlé ». La députée de Guyane, qui, dans sa jeunesse, a été proche de la mouvance indépendantiste, confie aujourd'hui qu'elle a pu mesurer la souffrance, souvent secrète, des « diasporas africaines », y compris en métro-

pole. « On ne sort pas impunément de ce silence. Ça fait mal. J'ai vu des femmes pleurer », dit-elle. Dans le style luxuriant qui est le sien, la députée écrit, dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi : « Les non-dits de l'épouvante qui accompagna la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes sommeillaient, un siècle et demi durant, sous la plus pesante chape de silence. »

PAS DE « RÉPARATION »

A l'exception de Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), hostile, comme une large fraction du mouvement gaulliste, aux actes de « repentance » de la République, les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont compris le sens de la démarche. Très réservé sur certains aspects juridiques de la proposition de loi, Claude Goasguen, député de Paris et porte-parole de DL, a souligné que le texte avait valeur de « manifeste » mais qu'il était prêt à s'y associer.

Tolleté par la chancellerie, puis par la commission des lois, le texte présente, en effet, une valeur essentiellement symbolique. Dans son article premier, il affirme que « la République française reconnaît que la traite transatlantique et l'esclavage, perpétrés à partir du 15^e siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien, constituent un crime contre l'humanité ». Toute référence à la notion de « réparation due au titre de ce crime », qui, dans l'esprit de la rédactrice de la proposition, devait favoriser la politique d'assistance ou de coopération en faveur des DOM et de l'Afrique, a été supprimée. Les autres articles demandent notamment que les manuels scolaires consacrent plus de place à la traite des Noirs et que les organisations internationales - Conseil de l'Europe, ONU - recherchent « une date commune » pour commémorer l'abolition.

L'essentiel demeure la transmission du savoir. Comme l'écrit M^{me} Taubira-Delannon, « la France, qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste (...), redonnera éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin ».

Jean-Louis Saux

M. Chirac presse le Sénat de trouver un accord pour sortir la parité de l'impasse parlementaire

Après avoir été reçu à l'Élysée, le président du Sénat s'est déclaré prêt à « faire un effort »

Lors d'un entretien à l'Élysée, mercredi 17 février, avec le président du Sénat, le chef de l'Etat a transmis un message sans ambiguïté

aux sénateurs de droite qui bloquent le projet de loi sur la parité. Jacques Chirac a souhaité qu'un accord soit trouvé lors de la deuxième

lecture du texte par les sénateurs, le 4 mars. Christian Poncelet a estimé qu'un tel accord est possible, si « chacun fait un effort ».

CHRISTIAN PONCELET est sorti de l'Élysée, mercredi 17 février, avec un message pour les sénateurs de droite qui résisteraient encore : Jacques Chirac souhaite un « accord » entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la proposition de révision constitutionnelle sur la parité hommes-femmes. « Si chacun veut bien faire un effort, on peut trouver l'accord », a assuré sur le perron le président du Sénat, qui, pour sa part, n'a jamais caché qu'il était en faveur de « l'égal accès des hommes et des femmes » à la vie politique. « Selon la formule consacrée, là où il y a une volonté, on peut toujours trouver un chemin qui nous conduise à une solution. »

Les choses ne sont encore qu'imparfaitement réglées. Mais tout contribue à convaincre les sénateurs de modifier leur position : la pression de l'opinion publique, la volonté du président de la République de ne pas se laisser « ringardiser » par une partie de la droite et la confirmation par l'Assemblée nationale quasi unanime, mardi 16 février, de son vote en fa-

veur du projet de loi. Déjà, le groupe RPR du Sénat (99 membres), ardemment « travaillé » par l'Élysée, par M. Poncelet lui-même et par les députés gaullistes, paraît décidé à faire quelques concessions. Il pourrait proposer soit de revenir à la rédaction initiale du projet gouvernemental, qui stipule que « la loi favorise l'égal accès... » et non « détermine », soit d'ajouter à la modification de l'article 3 de la Constitution (votée par l'Assemblée), la modification de l'article 4

(voulu par le Sénat), cette dernière solution offrant le résultat paradoxal de rendre le projet plus contraignant encore. Pour l'heure, les sénateurs Républicains et Indépendants (47 membres) restent très partagés.

Lors du débat en première lecture, bien des sénateurs sont montés à la tribune pour dire leur farouche opposition aux quotas ou leur foi en la progression « naturelle et lente » des mœurs. Pour sortir de ce conservatisme idéologique affiché, M. Poncelet et les

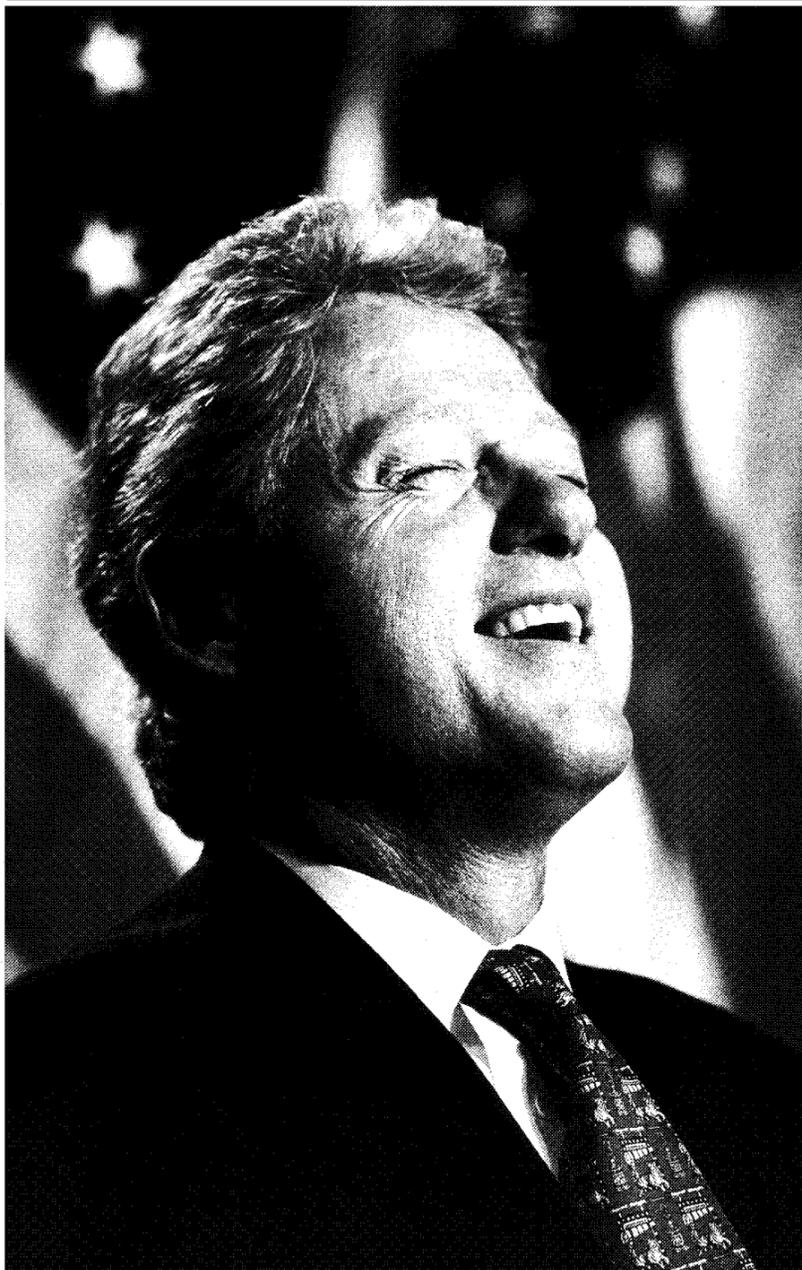
trois présidents de groupe de la majorité sénatoriale, Josselin de Rohan (RPR), Jean Arthuis (centristes) et Henri de Raincourt (RI), ont donc tenté de placer le débat sur un terrain plus classiquement politique : celui de la réforme des modes de scrutin en général et du scrutin sénatorial en particulier.

Mercredi, M. Poncelet n'a pas caché que des négociations sont en cours sur le mode de scrutin sénatorial. Il a aussi rappelé l'opposition du Sénat à tout élargissement du scrutin proportionnel et réclamé un engagement « écrit » du gouvernement sur ce point. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, qui n'a cessé de répéter que le gouvernement n'instaurerait pas la proportionnelle, écarte cependant ce type de formule. Interrogée à l'issue du vote de l'Assemblée sur la parité, le 16 février, elle confiait qu'il était hors de question de « s'engager par écrit » sur une immuabilité des modes de scrutin, « y compris pour les majorités qui nous succéderont ».

Raphaële Bacqué

L'Assemblée tient à limiter le cumul des mandats

La commission des lois de l'Assemblée nationale a rétabli, mercredi 17 février, l'essentiel des dispositions prévues par les projets de loi limitant le cumul des mandats, votées en première lecture par les députés puis supprimées par les sénateurs. Seules les dispositions relatives au fonctionnement des assemblées parlementaires figurant dans le projet de loi ordinaire n'ont pas été maintenues, la commission des lois s'étant engagée à mener une étude sur le sujet. Après avoir constaté que « l'attitude du Sénat sur le cumul ou la parité va créer un divorce » entre la France et cette Chambre, Christian Paul (PS, Nièvre) a évoqué la possibilité d'une « exception sénatoriale » (Le Monde du 18 février) pour que la loi sur le cumul soit malgré tout votée : elle ne concernerait alors que les députés.



Interpeller le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue »

POINTE-À-PITRE (Guadeloupe)

de notre correspondant

L'idée de proclamer juridiquement l'esclavage comme un crime contre l'humanité a vu le jour dans une quasi-indifférence, en septembre 1997. A l'initiative de son maire, José Toribio (div. g.), le conseil municipal du Lamentin (Guadeloupe), une commune rurale de 12 000 habitants, avait adopté une délibération en ce sens, l'assortissant du projet de création d'un fonds international, abondé par les contributions financières des anciennes puissances coloniales esclavagistes.

Avant de retomber dans un oubli dont l'a sorti la proposition de loi de Christiane Taubira-Delannon (app. PS, Guyane), le projet de M. Toribio avait fait son chemin, puisqu'il avait recueilli, fin 1997, l'assentiment du conseil général et de l'Association des maires de la Guadeloupe puis, selon lui, celui de la ville de Port Louis (île Maurice), dans l'océan Indien, et de plusieurs villes de la République dominicaine, dans les Caraïbes. « Il ne s'agit pas d'aller à la confrontation, mais de témoigner devant l'histoire et de remplir un devoir de mémoire », affirme M. Toribio.

Cette crainte diffuse d'une « confrontation » avec le passé se retrouve également dans les propos de la chanteuse martiniquaise de zouk Jocelyne Béroard, qui vit à

Paris. Si elle souhaite, elle aussi, que la loi interpelle le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue en permettant de mieux lutter aujourd'hui contre l'esclavage moderne », elle demande que cette reconnaissance s'accompagne « impérativement d'un enseignement pour éviter les haines et remettre au goût du jour le respect de l'autre ». Elle hésite, cherche ses mots : « Le jour où on va réussir à en parler, à dire la vérité sans haine, peut-être que les rapports entre les hommes vont changer. »

« SENTINELLES VIGILANTES »

Dans la population, les sentiments sont partagés. « Il faut laisser le passé au passé », nous affirme en créole ce vieux paysan de soixante-seize ans qui se souvient pourtant d'avoir, dans sa jeunesse, travaillé « dans les cannaies des Blancs ». Ce sentiment contradictoire n'est pas limité aux Antilles. Le président sénégalais, Abdou Diouf, en escale à Pointe-à-Pitre, le 9 décembre 1998, sur la route du sommet du G 15, à Montego Bay (Jamaïque), avait observé : « Nous n'allons pas demander réparation pour ce genre de crime, car s'il y avait des acheteurs, c'est qu'il y avait des vendeurs et ils étaient donc chez nous. » « Nous pardonnons, mais nous n'oublions pas. Nous devons être des sentinelles vigilantes », avait-il ajouté.

Eddy Nedeljkovic

- J'ai eu peur. J'ai cru que ça passait sur CNN.

Nuit des Guignols
19 février

CANAL+

M. Séguin et M. Madelin revendiquent le « monopole » de l'union pour les européennes

L'UDF les accuse de jouer un « mauvais tour » à M. Chirac

Le parrainage du président de la République est toujours au cœur de la polémique qui oppose les dirigeants du RPR et de Démocratie libérale

à François Bayrou. Très offensé à l'égard des centristes, M. Séguin a affirmé, devant le bureau politique de DL, que la liste d'union RPR-

DL devra constituer « *demain la quille du navire de l'opposition* », qui préparera les échéances « *municipales et législatives* ».

NATURELLEMENT, c'est pour son bien... A droite, les chefs de file déclarés pour les élections européennes ont continué, mercredi 17 février, d'alimenter la dispute sur ce que doit être le rôle de Jacques Chirac durant la campagne électorale. Tout en affirmant vouloir protéger le chef de l'Etat, contraint de faire de l'équilibre entre la liste RPR-Démocratie libérale, présentée par Philippe Séguin et Alain Madelin, et celle de l'UDF, dirigée par François Bayrou, les uns et les autres se sont accusés de mauvaises manières à son endroit.

M. Madelin et M. Séguin ont, les premiers, donné leur point de vue à l'occasion d'une rencontre qui se voulait symbolique. Pour convaincre les amis de M. Madelin de faire campagne sans états d'âme pour la liste qu'il conduira, le président du RPR s'est rendu, mercredi, devant le bureau politique et les députés de DL - M. Madelin lui a rendu la politesse, jeudi matin, devant la direction du RPR. Avant d'aller déjeuner en tête à tête avec M. Chirac, M. Séguin a affirmé aux représentants de DL : « *L'union, c'est nous et nous seuls qui, dans cette campagne, pouvons en revendiquer l'égide.* »

A l'issue de la réunion, M. Madelin a été plus précis : « *Le président de la République ne doit pas être le président du comité de soutien à notre liste d'union, pas plus, et à plus forte raison, qu'il ne doit être le président du comité de soutien à plusieurs listes, a commenté le président de DL. Mais il n'est un secret pour personne que le président de la République souhaitait l'union de l'opposition pour ces élections européennes. Et il me semble que notre liste RPR-DL, Phi-*

lippe Séguin et moi-même, nous représentons plus que d'autres cette union, et même que nous en avons, hélas, le monopole », a-t-il ajouté.

L'UDF n'a pas tardé à réagir, par la voix de son porte-parole, Gilles de Robien. Aux côtés de M. Bayrou, en déplacement dans sa ville, le maire d'Amiens a accusé M. Madelin de jouer un « *mauvais tour* » à M. Chirac. « *Si Alain Madelin revendique un tel monopole, il réduit le soutien au président de la République* », a-t-il jugé. M. Bayrou, qui avait reproché au RPR et à DL, dimanche 14 février, de

« *vouloir se réfugier sous l'aile du président de la République* », a plaidé pour sa part pour une opposition « *plurielle* » et « *diverse* ».

« LA QUILLE DU NAVIRE »

De fait, la recomposition de l'opposition fait aussi partie des préoccupations de M. Séguin. Le président du RPR a expliqué, mercredi, que la campagne de sa liste s'appuiera sur « *des comités départementaux* » qui « *pourront constituer le socle sur lequel nous voulons préparer les échéances futures, qu'elles soient municipales ou légis-*

latives ». La liste RPR-DL, a-t-il ajouté, devra « *constituer, demain, la quille du navire de l'opposition* ». M. Madelin s'est félicité de ces propos, et a estimé que la rencontre avait « *cadre* » entre le RPR et DL un « *partenariat pour les élections européennes, et au-delà* ». « *Il nous faudrait trouver, bien sûr, des formes d'organisation nouvelles sur le socle d'union solide que nous allons bâtir ensemble dans cette campagne* », a ajouté M. Madelin.

Cécile Chambraud

Le PS veut dédramatiser le débat sur les retraites

FOIN des « *discours chagrins* » ! Le comité économique, social et culturel (CESC) du Parti socialiste, organe consultatif de 167 membres présidé par l'ancien ministre René Teulade, a présenté, mercredi 17 février, devant le secrétariat national, un rapport qui invite la gauche à tourner le dos à la « *dramatisation* » d'un débat sur les retraites « *enfermé dans le cadre réducteur de la pensée unique* ». Demandé par François Hollande en novembre 1998, ce texte, intitulé *La Troisième Vie*, propose un « *nouveau contrat* » pour les retraites sur des principes simples : la retraite est une « *rente perpétuelle* », « *au caractère imprescriptible* », que « *la société dans son ensemble doit honorer* ».

Le CESC résume les projections du Commissariat général du Plan sur un taux de chômage à 9 % sur la période 2005-2040, qui ne prennent pas assez en compte... « *L'impulsion par le gouvernement d'une politique active de l'emploi* ». Il envisage un cadre plus favorable avec un taux de chômage à 6 % en 2015 qui « *permettrait de gagner 1,5 million d'emplois supplémentaires* ». L'adaptation des systèmes de retraite relève donc d'« *un processus continu qui requerra l'effort de nombreuses générations successives* ».

A court terme, d'ici au choc démographique de 2005, le CESC préconise « *la garantie du maintien du pouvoir d'achat des pensions net des prélèvements* ». A plus long terme, il « *tord le cou* » des fonds de pension, qui « *n'ont pas le caractère d'une dette so-*

ciale et ne bénéficient pas des garanties qui sont attachées au montant de la prestation servie » et « *reportent le risque financier sur les cotisants* ». Mais, pour « *certaines membres du CESC* », une épargne longue faciliterait le maintien du niveau des retraites. « *Cette capitalisation, préviennent-ils, doit être gérée collectivement, et surtout en y associant les épargnants, dans un cadre politique, juridique et fiscal défini, dans une finalité sociale et d'emploi.* »

ALLONGER LA DURÉE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Pour autant, le CESC estime que l'âge effectif de départ à la retraite ne saurait être « *tabou* » : « *L'allongement de la durée de l'activité professionnelle est une réponse logique à l'allongement de la durée de vie, qu'il faut favoriser à l'aide d'incitations adaptées* », comme les formules de retraite progressive. L'élargissement de l'assiette des cotisations « *à tous les revenus* » lui paraît inéluctable.

Dans un souci d'équité, il recommande « *l'adoption de paramètres communs à l'ensemble des régimes* », comme sur la durée de cotisation, « *selon des modalités et des rythmes propres à chacun d'entre eux* ». Favorable à un débat démocratique, le CESC propose de créer une « *instance indépendante et permanente de suivi et d'évaluation des retraites* ».

Michel Noblecourt

M. Huchon tente d'éviter le « vote bloqué » pour le budget de l'Ile-de-France

LE PRÉSIDENT du conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, (PS) a qualifié, mercredi 17 février, son projet de budget (14,5 milliards de francs, soit 2,21 milliards d'euros), « *d'extraordinairement raisonnable au niveau des recettes* » et « *adoptable sans recours au vote bloqué* ». En 1998, juste après les élections régionales qui lui ont donné seulement quatre voix de majorité relative, il avait eu recours à la procédure du « *49-3 régional* » dans des conditions contestées par la droite francilienne devant le tribunal administratif. « *Ce qui nous sépare de l'opposition républicaine, c'est 300 millions de francs, à peine 2 % du budget* », a estimé M. Huchon au vu des amendements déposés pour la session 1999, qui débutera le 9 mars. Il juge donc possible « *d'aboutir à un accord* » avec la droite, l'invitant à faire preuve de « *cohérence, responsabilité et sérénité républicaine* ».

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE** : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont restées relativement stables par rapport au mois de janvier, selon le dernier baromètre BVA publié par *Paris-Match*, jeudi 18 février. D'après cette enquête, réalisée du 11 au 16 février auprès de 952 personnes, selon la méthode des quotas, 60 % des Français, contre 59 % en janvier, ont une bonne opinion du chef de l'Etat. Ils sont 28 % (sans changement) à en avoir une mauvaise ; 56 % des personnes interrogées (sans changement) ont une bonne opinion du premier ministre et 30 %, contre 33 % en janvier, une mauvaise.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE** : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a été reçue, mercredi 17 février, par le président de Démocratie libérale (DL), Alain Madelin. Devant la délégation CFDT, qui comprenait notamment Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, M. Madelin a « *affirmé la nécessité d'une autonomie et d'une certaine concurrence des caisses sur la base d'un principe de l'assurance obligatoire et de la non-discrimination* », selon un communiqué de DL. Evoquant les retraites, M. Madelin a indiqué qu'« *il n'y avait pas de solution unique pour garantir leur avenir à partir de 2005* ».

■ **FONCTION PUBLIQUE** : Force ouvrière et la FSU appellent les fonctionnaires à des actions à la mi-mars. La fédération FO des fonctionnaires a invité, mercredi 17 février, les agents de la fonction publique d'Etat à faire grève le 16 mars pour « *défendre le service public et mettre en garde contre la campagne de dénigrement des agents publics* ». De son côté, la FSU appelle l'ensemble des fonctionnaires à une semaine d'action du 15 au 22 mars pour « *la défense et l'amélioration des services publics* » et pour une « *réduction du temps de travail pour tous les fonctionnaires avec les créations d'emplois nécessaires* ».

■ **AMSTERDAM** : la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 17 février, l'article 1^{er} du projet de loi de ratification du traité d'Amsterdam, qui autorise cet acte. Elle a demandé au gouvernement de revoir la rédaction de l'article 2, qui, en substance, réclame une réforme institutionnelle avant tout élargissement (*Le Monde* du 12 février). L'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme), a notamment souhaité que l'article précise qu'il s'agit de « *rendre plus efficace et plus démocratique* » le fonctionnement de l'Union européenne.

■ **LIVRET A** : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a affirmé, mercredi 17 février à l'Assemblée nationale, que la question du taux du livret A pouvait « *légitimement être posée* ». « *Les taux sont faibles, l'inflation est faible* », a indiqué le ministre, n'excluant pas, de fait, une baisse.

Verglas, froid, neige, le temps dans les prochains jours n'est visiblement pas prêt de changer. A l'inverse, l'Audi A4 a connu quelques évolutions notables : par exemple, un nouveau châssis, de nouvelles optiques et un volant multifonction* qui vous permet de conserver à tout moment les mains sur le volant. Au fait, si cela peut vous rassurer, dites vous bien que la météo peut se tromper.



Aucune amélioration prévue. Bien entendu, nous ne parlons que du temps.

Nouvelle gamme Audi A4.

Pour le PDG de Diagnostics Pasteur, le gouvernement n'a pas favorisé le test français

Jean Weber estime que la thèse de l'accusation est une « mystification ». Mais l'ancien directeur du Laboratoire national de la santé, Robert Netter, affirme qu'un conseiller d'Edmond Hervé lui avait demandé de « différer » l'enregistrement du test américain Abbott

EN BON COMMERCIAL, Jean Weber a apporté le produit. Au détour d'une phrase, l'ancien PDG de la firme française Diagnostics Pasteur (DP) sort la boîte en carton d'un sac en papier. Et voilà donc, dans les mains des juges qui le découvrent, le « kit Pasteur » : la trousse de dépistage du virus du sida version 1985. Pour ainsi dire l'objet du délit.

Mis en examen pour complicité d'empoisonnement dans le « volet non ministériel » de l'affaire du sang contaminé instruit à Paris par la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, ce chef d'entreprise, qui fut jadis conseiller de Simone Veil au ministère de la santé, n'y va pas par quatre chemins. Il souhaite ruiner, sous serment, la thèse qui vaut au trois ministres de comparaître – une « mystification », dit-il – et qui pourrait se résumer ainsi : en 1985, le gouvernement a retardé la mise en place du dépistage systématique chez les donneurs de sang pour favoriser le fabricant français Diagnostics Pasteur, qui n'était pas prêt, au détriment de son concurrent américain Abbott, qui l'était.

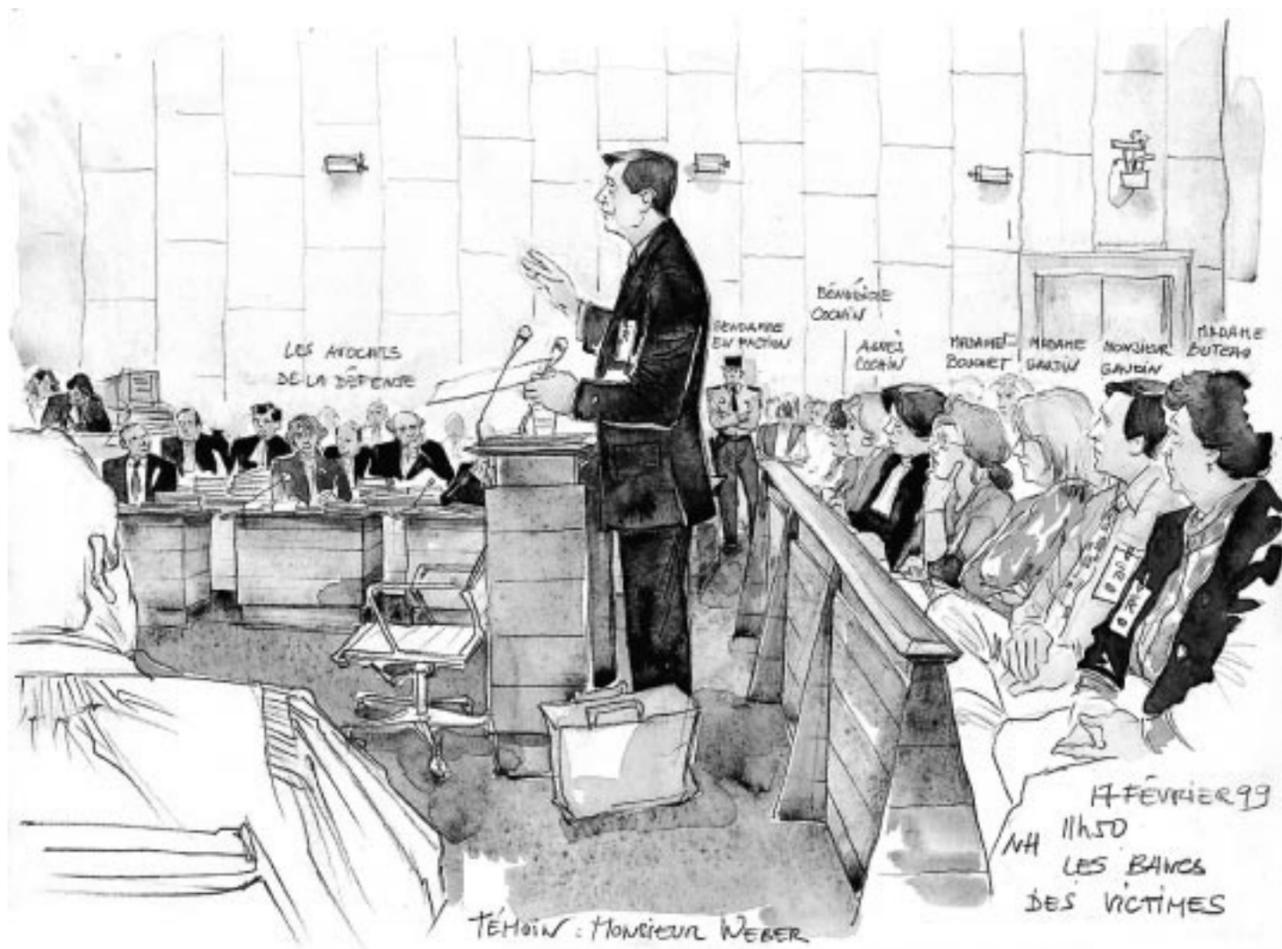
« FIABLE DÉBUT AVRIL »

Première affirmation du patron de DP : dès la mi-avril 1985, le « kit » français pouvait être distribué en nombre sur le marché français. Pour preuve, Jean Weber se réfère à une lettre qu'il a adressée le 18 mars 1985 au secrétaire d'Etat, Edmond Hervé, dans laquelle il affirmait que sa société était en mesure de produire 125 000 tests par mois, à partir du 15 avril, en vue d'un dépistage systématique (300 000 tests étaient nécessaires chaque mois pour procéder à la vérification de tous les dons de sang). « Cette capacité de production a été vérifiée ultérieurement par une expertise judiciaire », précise M. Weber. Il ajoute : « D'après une étude dans six centres de transfusion, notre test était fiable début avril. »

Deuxième affirmation : Abbott n'était pas prêt, son test n'était pas fiable. « Notre concurrent, c'est vrai, nous inquiétait, reconnaît Jean Weber. En raison de sa puissance et des pratiques anticoncurrentielles – dumping et corruption – par une politique de petits cadeaux. Mais son test présentait 5 % de faux négatifs. » Il cite une étude américaine de février 1985. Et il met en doute la capacité de production de son concurrent qui a délivré deux fois moins de tests gratuits avant la généralisation, et dont un document, ultérieurement, montrera qu'il était en rupture de stock en juin 1985.

Pour l'ancien PDG de DP, le gouvernement n'a pas favorisé Diagnostics Pasteur, bien au contraire. « Nous étions prêts, mais le secrétariat d'Etat à la santé a voulu procéder à une évaluation plus importante de tous les tests [qui sera organisée, à partir de mars, par la commission consultative de la transfusion sanguine]. Et il freinait sur le coût de la mesure. »

Mais le président de la Cour, Christian Le Guehec, veut revenir



aux pièces du dossier. Dans les comptes-rendus des réunions tenues au ministère à la demande de Diagnostics Pasteur, et dans plusieurs courriers, il est surtout fait mention de la « concurrence » entre les deux fabricants. Jean Weber ne varie pas. Le président oppose des courriers de chercheurs chargés de l'évaluation des tests qui émettent des réserves sur le test français. « Ce sont des lettres privées, dit l'ancien PDG, en totale contradiction avec les conclusions officielles » des évaluateurs qui ont été remises en juillet et qui valident la fiabilité des trois tests alors en présence (Pasteur, Abbott et Organon).

La défense de Laurent Fabius saisit ce moment de confusion pour monter au créneau. M^e Jean-Michel Darrois : « Nous voudrions comprendre ce qui est reproché à nos clients ! Est-ce le fait d'avoir procédé à des évaluations des tests ? Est-ce de s'être préoccupé des finances publiques ? Est-ce d'avoir favorisé Pasteur ? D'avoir favorisé Abbott ? » Plus tard, M^e Michel Zaoui : « S'il n'y avait eu d'évaluation, que dirait-on aujourd'hui ? » Et d'attaquer les « contrevérités de l'arrêt de renvoi [de la commission d'instruction] », et ses informations « fausses, inexactes et tronquées ». Soufflant sur les braises, mouchant l'instruction, l'avocat général, Roger Lucas, renchérit : « Pour ma part, je ne me ré-

fère pas à l'arrêt de renvoi. Je le trouve bâti sur du sable. »

Sur du sable, l'audience va donc demander plus tard à Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé (LNS), de valider ou non l'affirmation de Jean Weber selon laquelle, finalement, l'enregistrement d'un test au LNS en 1985 pouvait être comparé à l'obtention d'un simple « label administratif », « sans aucune signification ». Déposé au LNS le 11 février 1985, le test Abbott n'a été enregistré officiellement que le 24 juillet, soit un mois après le test Pasteur. Est-ce un hasard ?

Claude Weisselberg a refusé de témoigner

Mis en examen en octobre 1994 pour complicité d'empoisonnement dans le volet « non ministériel » de l'affaire du sang contaminé, Claude Weisselberg, ancien conseiller technique d'Edmond Hervé, a refusé, mercredi 17 février, de témoigner afin de ne pas compromettre sa défense dans le procès à venir. D'après des témoignages croisés et la déposition d'Edmond Hervé devant la Cour de justice, M. Weisselberg disposait d'informations qui semblent n'avoir pas été retransmises au ministre.

« J'ai déjà été entendu dix-neuf fois par M^{me} Bertella-Geffroy [juge d'instruction de Paris], a-t-il déclaré. J'ai répondu à toutes les questions. Je ne me suis jamais dérobé. Je ne me suis jamais exprimé en dehors de l'instruction. Je suis médecin, j'ai toujours voulu être médecin, et je suis accablé et bouleversé par le fait que les hémophiles et les transfusés puissent penser que j'ai pu vouloir leur nuire. Je les assure de toute ma sympathie, au sens où ce mot signifie « souffrir avec ». Je crois comprendre que je pourrais être bientôt renvoyé devant une juridiction de jugement. Si tel était le cas, je répondrai devant mes juges. »

Rivé à ses notes, le docteur Netter, déjà jugé en 1992 et 1993, à nouveau mis en examen, plonge dans le bouillon administratif des circulaires et des décrets. « Il n'existait aucun lien entre l'attestation de dépôt du dossier du test au LNS et son utilisation sur le marché (...). Les spécialistes n'ont jamais considéré l'enregistrement comme un blocage. » Ainsi, fait-on remarquer, tout centre ou laboratoire pouvait utiliser des tests non enregistrés, à condition d'en assumer la charge financière. Mais alors, pourquoi le cabinet du premier ministre, le 9 mai 1985, a-t-il

ordonné « que le dossier d'Abbott soit retenu encore quelque temps au LNS », si tout cela avait si peu d'importance ?

« CETTE PETITE ENTORSE »

Le président lit, sur ce thème, des courriers sans ambiguïté, où il est question précisément de retarder Abbott. Robert Netter, qui a prêté serment, lâche enfin : « Mon correspondant me demandait de différer. – Qui ? – Claude Weisselberg [alors conseiller technique d'Edmond Hervé]. J'y étais très réticent. Nous n'avons fait cette petite entorse que quelques jours... »

Peu avant, dans l'épaisseur du dossier, les juges ont entendu Jean-Pierre Soulier, directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) de 1954 à 1984, revenir au dossier des hémophiles. Dès 1983, ce vieux professeur avait vu juste quant à la dangerosité des produits antihémophiliques concentrés issus du « poolage » de milliers de plasmas. Il avait préconisé publiquement – ce qui se fera en Belgique – un retour aux cryoprécipités, plus sûrs car provenant de petits lots de donneurs. « Je me suis trouvé très isolé », a-t-il rappelé, mentionnant le refus de la communauté des hémophiles de retourner à ces cryoprécipités d'usage plus contraignant.

Et d'extrapoler à partir des incertitudes de l'époque, en 1983-1984, an-

nées pendant lesquelles, a-t-il souligné, bien avant l'apparition des tests de dépistage, « 95 % des hémophiles ont été contaminés » : « Aujourd'hui, avec la vache folle, la maladie de Creutzfeldt-Jakob, personne ne sait. La transmission... l'incubation... Je suis sûr que dans vingt ans, il y aura un procès. On dira M. X avait dit cela, alors M. Y ira en prison. »

Jean-Jacques Huart, directeur du centre de transfusion sanguine de Lille, explique, lui, en industriel, la diversité des réalités du « chauffage » des produits antihémophiliques. A partir de juin 1985, son centre de fractionnement fut le premier, en France, à fabriquer de tels produits. Fallait-il imposer au plus haut niveau des mesures d'inactivation par cette méthode du chauffage, qui sera très vite remplacée par l'usage de solvants ? « On ne chauffe pas par décret », tranche le transfuseur.

Puis la Cour, embarquée dans d'interminables débats redondants, envisage de faire témoigner Jean Ducos. Est-ce l'heure avancée ? L'indigestion du dossier ? Le président et les juges semblent avoir oublié qu'il présida la Commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS), autrement dit l'interface entre les transfuseurs et l'administration qui est au cœur de toute l'affaire du sang contaminé. On l'interroge sur quatre lettres envoyées à Edmond Hervé et à Georgina Dufoix qui ne reçurent pas de réponse, sauf une, un mois plus tard. L'ancienne ministre des affaires sociales dira que « c'est mal élevé ».

Revient alors la lancinante question des collectes « à risques », notamment dans les prisons. Jean Ducos, responsable du CTS de Toulouse, rapporte qu'à cette époque on prélevait du sang de détenus dont on savait qu'il allait être jeté. « Ça rendait le don peu rentable, constate-t-il. Mais l'administration pénitentiaire nous suppliait de prélever. »

Mais déjà les juges soufflent et ruinent leur journée. Le professeur François Grémy, spécialiste de santé publique, donne au début de sa déposition l'éclat d'une leçon inaugurale au Collège de France. Peine perdue. Coupé une fois, deux fois, quatre fois, par un président enhardi, l'éminent professeur en arrive à ses conclusions : l'affaire du sang est essentiellement due à une « grosse défaillance de la profession médicale », qui a péché par « inculture en matière de santé publique ». Le professeur Grémy mentionne la « relative impuissance de l'Etat en matière de santé » et la « faiblesse, en France, du poids politique du secrétariat d'Etat à la santé ». Il stigmatise enfin la « vanité nationale », qui veut que les Français soient « les meilleurs du monde ». « Cette Cour, dit-il avec détachement, est d'une certaine manière aussi l'expression de cette forme d'exception. »

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Les silences de la justice sur les collectes de sang en prison en 1983-1985

AU FIL des audiences, une question revient sans cesse : pourquoi la justice, si prompt à enquêter sur le moindre volet de l'affaire du sang contaminé, a-t-elle consacré si peu d'énergie aux collectes de sang effectués dans les années 1983-1986 en milieu carcéral ? Représentant, pour la seule année 1985, 0,37 % du total des collectes effectuées en France, ces prélèvements de sang furent, d'après un rapport conjoint de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) de novembre 1992, à l'origine de 25 % des contaminations post-transfusionnelles. Ces pratiques expliquent notamment pourquoi la France compte aujourd'hui trois à six fois plus de personnes contaminées par voie transfusionnelle que les autres pays d'Europe.

Cette absence de curiosité de la justice s'explique en partie par la personnalité des deux personnes qui, ces années-là, coprésidaient les « Comités santé-justice », chargés, depuis le 10 octobre 1984, « d'exa-

miner toute question d'ordre général se rapportant à la protection, à l'amélioration de la santé des détenus et à l'hygiène dans les établissements pénitentiaires » : Myriam Ezratty, à l'époque directrice de l'administration pénitentiaire et qui devait devenir par la suite première présidente de la cour d'appel de Paris ; et Michel Lucas, inspecteur général des affaires sociales, qui devait être entendu mardi 23 février en tant que témoin par la Cour de justice de la République.

CIRCULAIRE CONTRADICTOIRE

On reproche essentiellement à Myriam Ezratty une circulaire du 13 janvier 1984 adressée aux chefs d'établissements pénitentiaires, qui contredisait la circulaire du 20 juin 1983 du directeur général de la santé demandant d'écarter les donneurs à risques. Malgré la présence, en prison, de nombreux toxicomanes, il lui apparaissait « possible d'augmenter les rythmes des collectes dans les grands établissements où, le flux étant important, les prélèvements pourront être effectués

sur un plus grand nombre de détenus ». Interrogée par *Le Monde* (daté 11 avril 1992), M^{me} Ezratty nous avait déclaré : « Je suis horrifiée d'avoir pu inconsciemment contribuer à propager cette contamination. Je pensais qu'en confiant la responsabilité de la surveillance sanitaire des prisons à l'IGAS, on parviendrait à améliorer la situation. » Il faudra attendre le 11 octobre 1985 pour qu'une note suspende les collectes en milieu carcéral.

L'autre personnage-clé de cette affaire est Michel Lucas. En 1991, il avait établi, à la demande du gouvernement, un rapport sur la contamination des hémophiles. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales, et Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, lui avaient demandé « d'établir de manière précise et exhaustive la réalité et la chronologie des faits et des décisions prises à cette période dans le domaine de la transfusion sanguine pour ce qui concerne les hémophiles ». Ce rapport avait servi de base à l'instruction du juge Sabine

Foulon, qui avait conduit au premier procès du sang contaminé et à la condamnation des docteurs Garretta, Allain et Roux. Il contenait en outre, dans ses annexes, une véritable « bombe » : le compte rendu d'une réunion interministérielle qui avait eu lieu le 9 mai 1985 à Matignon dans lequel on apprenait que le cabinet de Laurent Fabius avait demandé que le dossier d'enregistrement du test américain Abbott « soit encore retenu quelque temps au Laboratoire national de la santé ». Michel Lucas fut ainsi le premier à rendre public un document suggérant une éventuelle responsabilité ministérielle.

Avec le recul, on ne peut s'empêcher de se poser la question de savoir si Michel Lucas était le mieux placé pour rédiger un tel rapport. Coprésident des comités santé-justice, qui n'avaient pas empêché la poursuite des collectes de sang dans les prisons jusqu'à l'automne 1985, Michel Lucas ne mentionnait, à aucun moment, ces collectes à hauts risques et leurs conséquences (contaminations des pools de plas-

ma destinés à la fabrication des produits antihémophiliques) dans son rapport de 1991.

« ÉVOLUTION FAVORABLE »

Le patron de l'IGAS avait en outre été chargé, en 1985, par le secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé, d'une mission d'enquête sur le Centre national de transfusion sanguine. Remis au gouvernement en juillet 1985, c'est-à-dire à une époque où plus personne n'avait de doute sur la contamination, par le virus du sida, des pools de produits sanguins, le rapport de l'IGAS (N° 850098) sur le CNTS était pour le moins rassurant (*Le Monde* du 15 octobre 1991). Faisant allusion à un précédent rapport de 1980, les auteurs écrivaient que « s'il y a quatre ou cinq ans, la réputation des produits du CNTS ou de certains d'entre eux était à juste titre médiocre, une évolution extrêmement favorable a eu lieu (...). La qualité des produits est donc satisfaisante ». A propos des produits antihémophiliques, ils ajoutaient que les « utilisations sont de plus en plus ré-

calcitrants à utiliser les facteurs de coagulation actuels à juste titre et ont même recours aux produits chauffés importés pour le traitement des hémophiles encore négatifs, ce qui paraît essentiel ».

Adressant ce rapport au cabinet de M^{me} Dufoix, le 19 septembre 1985, Michel Lucas accompagna cet envoi d'une lettre qui figure au dossier de la Cour de justice de la République. Ce document souligne que « le redressement et le développement du CNTS au cours de ces dernières années ont été extrêmement satisfaisants sur le plan technique ».

Ni la circulaire de 1984 de Myriam Ezratty encourageant les collectes en prison, ni le rapport rassurant de l'IGAS sur le CNTS de 1985, ni la lettre d'accompagnement adressée au cabinet de M^{me} Dufoix, ne sont mentionnés dans le document de synthèse sur la contamination des hémophiles rédigé, six ans plus tard, par Michel Lucas.

Franck Nouchi

ÉDUCATION A l'initiative du collectif du manifeste pour un lycée démocratique, une « Déclaration nationale unitaire » est présentée, jeudi 18 février. ● CE TEXTE a été notam-

ment signé par trois syndicats du second degré, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNALC, par la Confédération nationale générale autonome (CNGA) et par six associations de

professeurs de classes préparatoires. ● DÉNONÇANT LE « despotisme haineux et calomniateur » de Claude Allègre, cette déclaration critique les projets d'école, de collège et de lycée

« allégés », « école de l'inégalité, école à deux vitesses ». Les signataires appellent à une grève et une manifestation le 20 mars. ● MIS EN GARDE PAR LES SOCIALISTES, qui

savent que les enseignants forment traditionnellement la base électorale du PS, Claude Allègre avait tenté, depuis l'automne, de rétablir le dialogue avec les syndicats.

Les opposants à Claude Allègre signent une déclaration nationale unitaire

Le texte, qui dénonce le « despotisme haineux et calomniateur » du ministre de l'éducation nationale est notamment paraphé par trois syndicats d'enseignants du second degré, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNALC

LE JOUR où le projet de réforme des lycées aurait dû être présenté par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), une petite bombe est lancée dans le monde enseignant. Jeudi 18 février, à l'initiative du Collectif du Manifeste pour un lycée démocratique – constitué essentiellement d'enseignants de lycées parisiens et de classes préparatoires – est présentée une « Déclaration nationale unitaire » (lire ci-dessous) signée par trois syndicats du second degré, le SNES-FSU (syndicat national des enseignants de second degré), le SNEP-FSU (syndicat national de l'éducation physique), le SNALC (Syndicat national autonome des lycées et collèges), par la Confédération nationale générale autonome (CNGA) et par six associations de professeurs de classes préparatoires littéraires, scientifiques et économiques (APHEC, APPLS, UPA, UPLS, UPS, UPSTI). En présence de Denis Paget, membre du bureau national

de Claude Allègre, A l'origine, quelques enseignants du lycée Henri-IV à Paris, rédigent un texte, diffusé de façon « expérimentale, de la main à la main, au gré des contacts personnels ou réunions d'associations ou de syndicats », depuis le mois de décembre. Figurant également sur internet (<http://perso.wanadoo.fr/olivier.coquard/Accueil.html>), ce Manifeste pour un lycée démocratique a déjà été signé par un millier d'enseignants, selon ses promoteurs. Le SNES l'a également paraphé, ainsi que le SNALC et les professeurs de classes préparatoires. La coordination du Nord-parisien devrait le signer prochainement, tandis que plusieurs membres du Collectif pour la démission d'Allègre l'ont fait à titre individuel.

« Une unité s'est faite ou a commencé à se faire », a constaté l'un des membres du Manifeste, collectif qui travaille depuis plusieurs semaines à rassembler les enseignants opposés à la politique

Monique Vuillat : « La rupture est consommée »

« J'ai le sentiment que la rupture est consommée » entre les enseignants et le ministre de l'éducation, a déclaré Monique Vuillat, secrétaire générale du SNES, dans un entretien à L'Événement du jeudi 18 février. Interrogée sur la démission du ministre réclamée par un collectif d'enseignants, elle indique que « l'objectif, c'est le changement de politique scolaire, avec ou sans lui ». Elle ajoute : « On entend de plus en plus souvent cette exigence [de demande de démission] à l'intérieur du SNES. Nos collègues sont quand même convaincus que l'essentiel est de recuser la politique qu'il mène et qui a reçu l'aval du premier ministre. »

A propos de la réforme des lycées, Monique Vuillat estime qu'« il n'y pas eu de rapprochement. (...) Sous la pression de nos collègues, le ministre a modifié son projet de réforme. Mais comme elle se fait à moyens constants, sans réduction du nombre d'élèves par classe, elle reste inacceptable. »

de Claude Allègre. A l'origine, quelques enseignants du lycée Henri-IV à Paris, rédigent un texte, diffusé de façon « expérimentale, de la main à la main, au gré des contacts personnels ou réunions d'associations ou de syndicats », depuis le mois de décembre. Figurant également sur internet (<http://perso.wanadoo.fr/olivier.coquard/Accueil.html>), ce Manifeste pour un lycée démocratique a déjà été signé par un millier d'enseignants, selon ses promoteurs. Le SNES l'a également paraphé, ainsi que le SNALC et les professeurs de classes préparatoires. La coordination du Nord-parisien devrait le signer prochainement, tandis que plusieurs membres du Collectif pour la démission d'Allègre l'ont fait à titre individuel.

« TRAITEMENT DÉMOCRATIQUE »

Le Manifeste demande tout d'abord un « traitement démocratique des questions scolaires », pour faire pièce au « despotisme haineux » de Claude Allègre. Les enseignants signataires du texte s'opposent à la « politique d'allègement systématique des programmes et donc des horaires d'enseignement ». Ils dénoncent également la « déqualification systématique du monde enseignant : baisse des salaires [par la baisse du taux des heures supplémentaires], réduction des postes au CAPES, recrutement de surveillants bientôt pris pour des professeurs et d'emplois jeunes bientôt pris pour des surveillants ». Le Manifeste dit non « au lycée allégé, un lycée à coûts constants, c'est-à-dire « bon marché », inscrit dans la logique néolibérale de précarisation du travail et de réduction des coûts ». « A qui profitera l'abaissement du niveau



scolaire des lycées publics, si ce n'est à des écoles privées, élitistes et coûteuses ? » s'interroge le Manifeste.

« Décidés à utiliser l'arme du bulletin de vote lors des prochaines élections européennes », les enseignants signataires du Manifeste ont également œuvré au cours de multiples réunions tenues depuis le 26 janvier, pour amener les syndicats à signer un texte unitaire. « Il fallait sortir de la problématique du SNES : « réformer la réforme », car les grands axes de la politique d'Allègre ne sont pas acceptables », fait valoir l'un des membres du collectif. La signature de la déclaration unitaire semble prouver que c'est désormais chose faite, ce que confirme par ailleurs l'entretien accordé à L'Événement par la secrétaire générale du

SNES, Monique Vuillat (lire ci-contre).

L'autre objectif de cette déclaration nationale unitaire était de promouvoir une action de grève et de manifestation communes dans la deuxième quinzaine de mars : la date retenue est celle du 20 mars, manifestation à laquelle appellent, en plus des signataires de la déclaration, le Collectif pour la démission d'Allègre, la Coordination du Nord-parisien et l'Assemblée générale des établissements de Seine-Saint-Denis. Henri Lanta, professeur d'économie en classe préparatoire à Henri-IV et membre du Collectif pour la démission d'Allègre, estime que les professeurs « pourraient être 100 000 dans la rue ce jour-là ». « Nous comptons sur la mobilisation de la province à la rentrée des

vacances », ajoute-t-il. Cette manifestation devrait venir en point d'orgue d'une semaine syndicale chargée. Le SNES appelle déjà à une grève et une manifestations nationales le lundi 15 mars pour demander un « collectif budgétaire qui crée les conditions d'une rentrée améliorée, de véritables réformes qui ne se fassent ni sur le dos des élèves ni sur celui des enseignants », ainsi que le rétablissement du mouvement national et le retrait du décret sur la baisse de rémunération des heures supplémentaires. Le lendemain, mardi 16 mars, ce sont les organisations plutôt classées à droite qui manifesteront. Les fédérations CGC, CFTC et CSEN auxquelles s'adjoint FO, appellent à une manifestation nationale sur le mot d'ordre « retrait des chartes et de l'ensemble des mesures Allègre ». Ces organisations exigent « de véritables négociations ».

Par ailleurs, la manifestation prévue pour le 18 février dans l'après-midi à l'appel du SNES, de SUD-éducation, des différents collectifs est maintenue, bien que Claude Allègre ait différé l'examen du projet de texte lycées. Parce qu'il devait « présenter sa loi sur l'innovation au Sénat et qu'il n'aurait pas le temps de présider le large débat qu'il souhaite sur le lycée au CSE », le ministre de l'éducation a, selon son entourage, préféré reporter ce débat au 4 mars. Le SE-FEN parisien appelait également à une grève et une manifestation le 18, jour du Comité technique paritaire (CTP), qui devait décider des ultimes arbitrages de moyens dédiés aux établissements parisiens.

Béatrice Gurrey
et Sandrine Blanchard

« A cette violence, il faut un coup d'arrêt »

VOICI les principaux extraits de la Déclaration unitaire nationale présentée jeudi 18 février :

Malgré le discours ministériel et gouvernemental, le choix n'est pas entre la « réforme » et « les conservateurs », mais entre deux politiques scolaires : l'une de régression culturelle et d'inégalité,

VERBATIM

l'autre de progrès pour la justice et la culture. Nous luttons contre la première et pour la seconde.

● **Ce contre quoi nous luttons.**
Le despotisme haineux et calomniateur de Claude Allègre est insupportable. Il y faut un coup d'arrêt. Mais derrière lui tout le gouvernement impose la violence d'une politique sans négociations ni débat démocratique dignes de ce nom. A cette violence aussi il faut un coup d'arrêt.

Ce double despotisme se veut éclairé : il impose « la réforme » en prétendant agir au nom de la modernité (« nouveaux savoirs », « nouvelles technologies ») et de la justice (traiter les inégalités et, en particulier, l'échec scolaire ou le refus de la scolarité). Vingt mois durant, l'opinion a été troublée, la presse a approuvé et plus d'un professeur a craint que résister à Claude Allègre soit défendre des routines ou des privilèges.

Mais les choses sont en train de changer. Les dotations horaires globales des collèges et des lycées pour la rentrée 1999 arrivent peu à peu et, au mieux, elles déshabillent Pierre pour habiller Paul, mais le plus souvent elles déshabillent les deux : les salaires des professeurs baissent, la précarité des professeurs, éducateurs et agents s'accroît ; la Charte des lycées, même amendée un peu, multiplie les menaces sur les diverses disciplines, sur les conditions d'enseignement et sur la définition des services et des statuts des professeurs. Sous le discours de la réforme apparaît crûment la réalité :

redéploiement du système éducatif, lycée « à coût constant », lycée bon marché, désengagement de l'Etat dans la politique scolaire. Et ce n'est pas un hasard si, au même moment, la Charte des écoles programme ouvertement la délégation de tâches d'enseignement à des « intervenants extérieurs » aux frais des collectivités locales, au gré de leur richesse, de leur pauvreté, voire de leurs projets politiques.

Une fois sorti des mirages idéologiques, on voit apparaître la cohérence d'une politique. « L'élève au centre du système éducatif » est la formule directrice qui permet de dénigrer non seulement les professeurs mais aussi les savoirs (« trop lourds », « trop abstraits », « inutilitaires »). Le lycée bon marché est un lycée allégé qui vient prendra suite du collège allégé déjà en place et de l'école primaire allégée qui se prépare. Comme si réformer était toujours alléger : la voie suivie est celle d'une régression culturelle.

Cette orientation vient de loin, du prétendu « modèle anglo-saxon » (au collège et au lycée on s'éduque, après le bac, on s'instruit) et une longue lignée de « réformateurs » français de droite ou de gauche, qui ont tous en commun de poser que le peuple n'est pas apte à la culture élevée. [...]

Au désengagement de l'Etat correspond le choix fondamental de laisser jouer les inégalités sociales et géographiques ; là se trouve la raison inavouée du « dégraissage du mammoth », c'est-à-dire de la « déconcentration » du système éducatif : derrière la prétendue « amélioration » des mutations des professeurs se profile (et se prépare activement, mais en secret), soit le radicalisme libéral (un lycée = une entreprise), soit ce qui n'est que son complément, le caporalisme. [...]

● **Ce pour quoi nous luttons.**
- **Fermeté :**
L'école n'est pas d'abord un lieu de vie, de socialisation ou d'inculcation de valeurs. Elle est d'abord un lieu d'enseignement, d'apprentissage de la liberté de penser au

contact de la culture avec l'aide des professeurs. Alors, et alors seulement, elle joue, à la manière qui lui est propre et en même temps que d'autres institutions, son rôle de socialisation, d'éducation en général et d'éducation morale en particulier. [...]

- Confiance :

1. Pragmatisme dans l'ajustement des programmes. Ils ont changé, changent et changeront. Il faut non définir les « programmes du siècle »

Le despotisme haineux et calomniateur de Claude Allègre est insupportable

mais bien réguler leurs ajustements périodiques.

2. Pluralisme pédagogique. Au clivage entre doctrines pédagogiques plus ou moins marquées d'idéologies, nous voulons substituer le riche échange des expériences et des pratiques : ces pratiques, expériences et échanges ne peuvent réussir qu'à la double condition d'être effectués par des professeurs hautement qualifiés et d'avoir l'enseignement pour objet. [...]

- Générosité :

1. Pour respecter le droit au savoir pour tous, il faut prendre à bras-le-corps l'échec scolaire et le refus de la scolarité en tenant ensemble trois orientations : redonner sens, par le tissu économique, social et culturel extra-scolaire, au désir d'apprendre ; ne pas céder sur la fonction essentielle de l'école ; enseigner, mobiliser toutes les énergies enseignantes par le pluralisme pédagogique.

2. Parier non seulement sur la culture pour tous, – la culture est un patrimoine auquel tous ont droit – mais aussi sur la culture de tous ; la culture est un bien à faire fructifier ; à rendre plus universel par l'enri-

chissement réciproque, lent, patient et tenace des formes de culture (générale, technique, professionnelle) aujourd'hui encore scindées. Il s'agit de construire des « humanités nouvelles », grand dessin qui donne son sens ultime à la politique scolaire que nous proposons.

● Quatre mesures d'urgence.

1. Restaurer l'honneur du corps enseignant. Dénoncer solennellement les calomnies et mensonges sur l'absentéisme, la paresse le « conservatisme », les « salaires de pilote d'avion » et bien d'autres choses. Le gouvernement ne doit ni dénigrer les professeurs, ni « ménager les conservatismes », mais protéger et valoriser le métier de professeur.

2. Rétablir immédiatement le taux des heures supplémentaires. Prendre immédiatement la décision de rétablir le mouvement national et faire en sorte que le mouvement du mouvement national. Renoncer à tout projet d'annualisation et de dénaturation du service des professeurs. Réaffirmer les garanties statutaires des professeurs définies en 1950 et depuis.

3. Abandonner les chartes Allègre et toute la politique scolaire actuelle dans sa cohérence d'ensemble – diminution des dotations horaires globales, déconcentration, déqualification. Ouvrir des négociations sur toutes les revendications des personnels : restituer les postes supprimés, créer les postes nécessaires, accroître le nombre des postes aux concours. Réorienter complètement la politique scolaire selon les principes et axes définis ci-dessus en commençant pas un « état des lieux » enfin sérieux et transparent.

4. Engager immédiatement à cette fin une vaste et véritable concertation [...] en lieu et place des simulacres de débats et de consultations menés jusqu'ici. Vingt mois ont été perdus. Le temps presse.

Nous décidons d'organiser une grande manifestation nationale unitaire durant la deuxième quinzaine de mars 1999.

Les consignes de Lionel Jospin face aux inquiétudes du PS

IL AVAIT vu venir le « coup » dès la rentrée de 1998. Certes, sa gestion habile de la protestation des lycéens avait permis à Claude Allègre d'éviter que les syndicats d'enseignants ne retournent contre lui, par élèves interposés, les attentes qu'il avait fait naître en mettant à l'ordre du jour un réformisme « tous azimuts ». S'il avait gagné face à l'opinion publique, le ministre de l'éducation nationale savait que sa position était loin d'être solide face à ses propres amis.

Un colloque sur l'école, organisé par le Parti socialiste, les 24 et 25 octobre 1998, à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, avait montré l'irritation provoquée, dans ses rangs, par la méthode de M. Allègre, par sa dénonciation insistante du « corporatisme » des enseignants, par ce que Denis Paget, secrétaire général adjoint du SNES, avait appelé le « discours agressif et culpabilisateur » du ministre. Deux jours plus tard, au bureau national du PS, Jean-Pierre Sueur, responsable de l'éducation, avait mis en garde : « On ne changera pas l'école sans les enseignants. »

Conscient de heurter une profession, l'un des principaux piliers de la gauche, non seulement socialiste, mais aussi communiste et écologiste, M. Allègre s'est efforcé, en même temps que de rétablir le dialogue avec le SNES, de soigner ses relations avec les responsables des partis de la majorité. Réception au ministère en décembre 1998, puis, plus large, au Muséum d'histoire naturelle, en janvier, articles et entretiens dans la presse et à la télévision : le ministre tenait à faire savoir qu'il avait reçu le message.

Interrogé par des députés socialistes, M. Jospin a fait savoir, le 2 février, qu'une seule attitude est possible : M. Allègre « rame », il faut « ramer avec lui ». La consigne vaut pour tout le monde, y compris pour l'hôtel Matignon, où l'on ne cache pas que « ramer » avec le ministre de l'éducation nationale relève de

la... galère. Certains opposent la voie suivie par M. Allègre à celle que M. Jospin lui-même avait défendue, il y a dix ans, contre François Mitterrand et Laurent Fabius, mais aussi contre Michel Rocard, qui préconisait le « donnant-donnant » avec les enseignants : de meilleurs traitements en échange d'un effort de réforme. M. Jospin estimant que la « revalo » (revalorisation salariale) était la condition de la « réno » (rénovation de l'école), et non l'inverse.

La suppression des heures supplémentaires payées pendant les congés est critiquée comme une erreur psychologique grave : comment justifier la réduction de la rémunération des enseignants au moment où on leur demande d'en faire plus ? M. Allègre l'a reconnu, le 24 janvier, au « Grand Jury RTL - Le Monde - LCI », en déclarant : « Si vous voulez dire que cela a eu un effet désastreux, je suis d'accord. » Dans la même logique, le déclassement annoncé, puis corrigé par la suite, d'établissements placés en zones d'éducation prioritaires, au motif qu'ils n'avaient été indûment ou qu'ils ne méritaient plus de l'être, est jugé contre-productif car il entraîne une suppression des primes, ressentie comme vexatoire ou inique par les enseignants concernés.

Le 16 février, lors du petit déjeuner hebdomadaire des dirigeants socialistes à Matignon, M. Jospin a dit sa colère de voir des députés critiquer le ministre, et il a cité le nom de Vincent Peillon, dont il avait lu les propos dans Le Monde du 16 février. Le premier ministre a demandé, d'autre part, aux ministres les plus proches de lui de se saisir de chaque occasion pour défendre la politique de M. Allègre. Suffit-il, cependant, de donner l'ordre de « ramer » pour que cessent les interrogations sur la clairvoyance du pilote ?

Patrick Jarreau

Un rapport parlementaire révèle les carences des lois de bioéthique de 1994

Il dénonce l'absence de décrets d'application et s'inquiète des dangers potentiels des procréations médicalement assistées

C'EST une nouvelle étape, essentielle, qui est aujourd'hui franchie dans le champ du droit et de l'éthique avec la publication, jeudi 18 février, du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) sur la loi du 29 juillet 1994 « relative au don et à l'utilisation des éléments du corps humain, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal ». Le dispositif législatif français avait transposé dans le droit une réflexion et une pratique éthique conduites depuis plusieurs décennies par les médecins et les scientifiques. L'heure de sa révision est venue.

Fort de cent quarante-huit pages, le rapport de l'Opecst, présenté par Alain Claeys (député PS, Vienne) et Claude Huriet (sénateur UC, Meurthe-et-Moselle), constitue un modèle quant au rôle que le Parlement peut jouer dans l'organisation du débat démocratique sur des questions essentielles touchant à la science, à la médecine et à la société. Mise en chantier au printemps 1998, cette évaluation a été réalisée sur la base de l'audition d'une soixantaine d'experts, scientifiques, médecins et juristes, et d'enquêtes menées auprès des différents services publics ou instances, sanitaires et éthiques.

« L'objectif de notre étude n'était pas de préjuger les choix futurs du législateur mais d'éclairer la réflexion des commissions parlementaires qui prépareront l'examen en séance plénière du projet de loi présenté par le gouvernement, soulignent les auteurs du rapport. C'est dire qu'on trouvera plus d'interrogations que de réponses. Dans certains cas, des solutions ont pu être suggérées. Dans d'autres – notamment pour ce qui concerne la recherche sur l'embryon in vitro – nous nous en sommes tenus à une présentation des positions en présence et des différentes voies qui peuvent être empruntées. Aller plus loin eût été outrepasser notre rôle. »

Le Conseil d'Etat va être saisi

« Projet » émanant du gouvernement ou « proposition » de loi venant des députés ou des sénateurs ? On hésitait encore, ces derniers jours, sur la manière dont le Parlement serait saisi pour effectuer la relecture du dispositif législatif de 1994. Ce sera, en définitive un projet de loi. « Au vu du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des contributions du Comité national d'éthique, et de l'Académie nationale de médecine, le Conseil d'Etat va être saisi de la même manière qu'avant les lois de 1994, indique-t-on dans l'entourage de Bernard Kouchner. En liaison avec les différents ministères concernés – justice, recherche et santé –, le Conseil d'Etat préparera un avant-projet de loi. » La seule incertitude est la date à laquelle le Parlement sera saisi. Le dispositif de 1994 prévoyait une relecture au terme d'une période de cinq ans mais rien n'indique, compte tenu notamment de la surcharge du calendrier parlementaire, que la relecture puisse se faire avant la fin de l'année 1999.

Définitions

● Embryons surnuméraires.

Lors d'une fécondation in vitro, la stimulation hormonale de la femme amène simultanément à maturité plusieurs ovocytes (ovules) qui sont prélevés, puis fécondés. Tous les embryons ne pouvant pas être implantés, ceux en surnombre, dits « surnuméraires », sont conservés par congélation. S'il ne sont pas utilisés par le couple, trois possibilités se présentent : leur destruction, leur don à un autre couple, leur utilisation à des fins de recherches.

● Recherches. L'utilisation des surnuméraires à des fins scientifiques pourrait permettre de mieux comprendre les phénomènes de la vie fœtale. Des travaux ont pour objectif d'augmenter le taux des naissances obtenues par fécondation in vitro, d'autres visent à identifier les caractéristiques des embryons permettant un pronostic sur leur développement ultérieur. D'autres travaux concernent la production de nouvelles lignées cellulaires appelées « cellules souches embryonnaires », qui pourraient être utiles dans le traitement des lésions ou des maladies dégénératives touchant l'épiderme, le cœur, les reins ou les tissus nerveux.

Le rapport, structuré en trois parties, révèle les failles et les carences des lois de bioéthique adoptées en 1994.

● **Les lenteurs et les retards de l'application de la loi.** « La parution tardive des textes réglementaires conditionnant l'application des lois constitue un mal récurrent sur lequel les parlementaires interpellent régulièrement le pouvoir exécutif et dont les spécialistes de la science administrative font volontiers un sujet d'étude », écrivent les auteurs. Leur document fournit un bilan détaillé des textes d'application publiés, parfois fort tardivement (comme dans le cas du diagnostic prénatal) et de ceux qui, curieusement, n'ont jamais vu le jour. C'est ainsi le cas du texte concernant les modalités du don d'embryon : depuis cinq ans, aucun embryon conservé par congélation et « abandonné » par ceux qui sont à l'origine de sa conception in vitro n'a pu être accueilli par un couple demandeur.

● **Le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain.** Le bilan dressé par le rapport parlementaire est, sur ce thème, plutôt positif, nombre des objectifs de la loi de 1994 étant atteints ou en passe de l'être. Plusieurs décrets essentiels pour la réforme de la pratique des greffes d'organes ont subi un retard variant entre trente-deux et trente-neuf mois et l'installation du registre national informatisé des refus de prélèvements n'a été effective qu'au début de l'été 1998. On observe, par ailleurs, un blocage qui affecte la mise en œuvre des dispositions relatives aux thérapies géniques et cellulaires insérées dans une loi du 28 mai 1996. Or depuis la promulgation de ce texte, les procédures d'autorisation des produits de thérapie génique et cellulaire sont toujours suspendues à la parution des décrets d'application.

« Le drame de la contamination des produits sanguins par le virus du sida et, plus récemment, le dévelop-

pement de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez les enfants ayant subi un traitement à base d'hormones de croissance d'origine humaine, illustre l'importance des règles de sécurité sanitaire qui doivent s'imposer dans l'usage de produits d'origine humaine, ajoutent les auteurs du rapport. (...) S'agissant des prélèvements de tissus ou cellules post-mortem le législateur de 1994 n'a pas cru devoir les interdire en dépit des risques de contamination difficiles à prévenir mais a confié là encore au pouvoir réglementaire le soin de fixer les situations médicales où ils pourraient être autorisés. »

● **L'assistance médicale à la procréation et le diagnostic prénatal.** Le constat est ici plus sévère. Les rapporteurs, qui fournissent un bilan chiffré de l'assistance médicale à la procréation (AMP), consacrent un long développement, très critique, sur la croissance quasi exponentielle et incontrôlée de la pratique de l'injection intra-ovocytaire de spermatozoïdes (ICSI), pratique visant à pallier la stérilité masculine et qui a presque rendu caduque la technique de l'insémination artificielle avec sperme de donneur. Ils analysent aussi les failles du dispositif législatif sur la conservation par congélation des embryons « orphelins » et les incertitudes quant à leur devenir. Ils évoquent également l'émergence de la nouvelle problématique du clonage à visée thérapeutique ou reproductrice. Cette distinction, jugée « commode et un peu rapide », fait, selon eux, « bon marché des problèmes éthiques si le clonage conduit à une instrumentalisation de l'embryon, utilisé comme banque de cellules ». Ils traitent, en outre, des « ambiguïtés juridiques » et des « attentions scientifiques » concernant l'embryon conçu in vitro, cet embryon pour lequel le législateur se refuse à dire s'il est une personne ou une chose et qui sera au centre des futurs débats parlementaires.

« Au terme de notre travail, il nous est clairement apparu une information très insuffisante du public et ce tant dans le domaine des greffes d'organes que dans celui des risques liés aux nouvelles techniques d'AMP, a déclaré au Monde Alain Claeys. C'est un sujet sur lequel il nous faudra réfléchir, tout comme sur la prise en compte des notions de durée de vie commune et d'âge permettant d'avoir accès à l'AMP. » Sur ce dernier point, le rapport révèle que la Sécurité sociale « envisagerait de fixer à quarante-deux ans l'âge limite au-delà duquel la femme bénéficiant d'une AMP ne sera plus remboursée ».

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS A...

CLAUDE HURIET

1 Quelle analyse faites-vous, au terme de l'évaluation que vous avez menée en tant que sénateur (UC), de l'efficacité du dispositif législatif sur la bioéthique ?

Il faut faire la part entre des imperfections originelles des textes de lois concernant, notamment, la recherche sur l'embryon et le retard, voire l'absence, de certains textes d'application. Sur ce dernier point, le législateur a, sans doute, sa part de responsabilité, mais comment ne pas être inquiet face à l'insuffisance des moyens du ministère de la santé, chargé de la rédaction de ces textes. Il faut aussi compter avec les progrès de la science et de la médecine, qui peuvent être progressifs, dans le cas des greffes d'organes, ou au contraire soudains, avec la micro-injection de spermatozoïdes.

2 Quels sujets vont donner matière à controverse lors de la prochaine relecture, par le Parlement, des lois de 1994 ?

Tout laisse penser que la question de la légitimité des recherches sur l'embryon humain verra un affrontement entre ceux qui pressentent que l'embryon est

une personne et non une chose, et qu'à ce titre il ne peut être utilisé comme un moyen, et ceux qui estiment que ce même embryon peut être objet de travaux scientifiques. Face aux menaces actuelles d'émergence de nouvelles formes d'eugénisme et aux risques majeurs du clonage reproductif, il serait regrettable que l'on assiste, ici, à l'habituelle empoignade droite-gauche : une gauche « matérialiste » et une droite « spiritualiste ».

3 A l'heure de la construction européenne, y a-t-il encore une place pour des dispositions législatives nationales sur ces questions ?

Sans nul doute. On observe des différences importantes sur ces sujets au sein des pays de l'Union européenne, notamment entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. On est loin de l'adoption de dispositions européennes communes et contraignantes pour les Etats. Cette situation est d'autant plus incohérente que l'on voit se développer une forme de tourisme médical et se multiplier les échanges entre chercheurs. Elle risque aussi, au fil du temps, de faire que tous les pays s'alignent sur celui qui sera « le plus offrant ».

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

(Publicité)

ICN

ICN Pharmaceuticals, Inc.

International Headquarters
ICN Plaza
3300 Hyland Avenue
Costa Mesa, California 92626

Telephone: 714/545-0100
FAX: 714/556-0131
Telex: 67-0413

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR JACQUES CHIRAC, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 18 février 1999

Monsieur le Président,

J'attire votre attention sur l'action illégale et inadmissible du gouvernement de Monsieur Slobodan Milosevic qui, refusant de remplir ses obligations contractuelles portant sur un montant de 175 millions de dollars, a utilisé la force pour saisir la propriété et les biens de ICN Pharmaceuticals, Inc., société américaine établie en Yougoslavie, située aux environs de Belgrade.

La Direction de cette entreprise a été contrainte de quitter l'usine et les bureaux et n'est plus autorisée à regagner les lieux. Le gouvernement serbe, avec une force de plus de 200 policiers et des miliciens paramilitaires armés, a pris le contrôle des locaux, refusant l'accès à tous les responsables américains.

Cette action du gouvernement serbe est totalement illégale et constitue un abus. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'une manœuvre politico-économique destinée à réveiller le sentiment anti-américain dans le cadre des discussions sur le processus de paix au Kosovo qui se déroulent actuellement en France.

La société ICN a porté plainte contre le régime de Monsieur Milosevic auprès de la justice américaine et envisage d'utiliser tous les recours juridiques disponibles au plan international pour faire reconnaître ses droits. Cette affaire ne peut en effet demeurer entre les mains de la justice serbe, bien évidemment contrôlée par son gouvernement.

Ainsi, j'ai sollicité l'intervention de Monsieur Bill Clinton, Président des Etats-Unis, et je me permets de faire également appel au gouvernement français et à vous, Monsieur le Président, pour condamner la saisie arbitraire et la nationalisation abusive d'une propriété privée, de même que l'humiliation et la violation des droits de l'homme dont ont été victimes les employés de la société ICN en Serbie. Je fais appel à vous, Monsieur le Président, pour intervenir auprès du gouvernement serbe afin d'exiger que le droit international soit respecté et que l'usine et les bureaux d'ICN en Serbie soient immédiatement restitués à leurs propriétaires et à son personnel. Je vous demande également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour assurer la sécurité de nos employés qui courent actuellement un réel danger en Yougoslavie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Milan Panic



Président-directeur général

DISPARITIONS

Jaki Byard

Un pianiste irrésistible et populaire

JOHN A. Jr., dit Jaki Byard, pianiste, compositeur et professeur, né à Worcester (Massachusetts) le 15 juin 1922, est mort, jeudi 11 février vers 22 heures, d'une balle dans le nez, en son appartement de Hollis Avenue (qu'il partageait avec deux de ses filles) à Queens, New York. Il était seul depuis six heures du soir. Dit sa famille. C'est une mort qui ne lui ressemble pas. L'inspecteur Joseph Pentageo, porte-parole du département de la police, a déclaré qu'il n'y a ni signe, ni témoins, pas de trace d'effraction, de vol ou de lutte.

On dit que c'est une mort qui ne lui ressemble pas parce que Jaki Byard, longtemps compagnon de Mingus avec qui il vint plusieurs fois en Europe, était un homme heureux dans la tourmente musicale qu'il fomentait, qu'il suscitait, demeurait un esprit courtouis et cultivé, un monument placide de drôlerie en scène qui fit dire qu'il était un des *« grands surréalistes du jazz »*.

Pianiste irrésistible et populaire, mélangeant tous les styles, calmant la folie de Mingus et de toute sa clique par des raisons qu'il allait puiser dans le ragtime, ou aussi bien au fond du blues, Byard pratiquait tous les instruments auxquels recourt ordinairement le jazz, de la basse à la batterie, de la trompette aux saxophones en passant par la guitare, bien sûr, et même le violon. La lignée des pianistes, pour lui, est la branche maternelle. Le père jouait en fanfare. John A. Jr. fait des études classiques – air connu. Une fois pour toutes : ce n'est pas l'incroyable et multiforme éducation musicale des grands musiciens noirs qui surprend (elle ne prend par surprise que le préjugé), c'est ce qu'ils en ont fait et la ma-

nière dont ils le font. La radio est son répertoire. Les orchestres de la province, de danse et de divertissement (*Freddie Bates and his Nighthawks*), le centre d'apprentissage, il a quinze ans. Ce qui serait plus intéressant à creuser, c'est la période de mobilisation (1941-1946), où il rencontre Kenny Clarke en Alabama. L'Alabama, dans ces années-là, pour deux Africains-Américains, comme il convient de dire, Jaki et Kenny, ça ne devait pas être coton.

SOLO ET PETITS MÉTIERS

Au retour, ayant appris le trombone et l'art d'écrire, il gravit les échelons des meilleurs orchestres de Boston (Bostic) et enregistre son premier disque. Suit un petit exil des familles au Québec, où il croise Sam Rivers. Il redescend sur la Côte est, se produit en piano solo et exerce divers petits métiers (garçon coiffeur, technicien en stores vénitiens), ce qui semble signifier que tout n'est pas rose. Nombre de ses partenaires ont, ou plutôt auront, des noms plus ou moins célèbres (Charlie Mariano, Serge Chaloff), il remplace Joe Zawinul chez Maynard Ferguson (de 1959 à 1962). Période flottante de gigs et solos d'occasion, tout cela ne faisant carrière qu'a posteriori, après quoi, ayant enregistré un solo pour Candid – Mingus pointe son nez – qui ne sera publié que près de vingt ans plus tard, il intègre les sextettes et autres légions du génial bassiste avec qui on le voit à Paris en 1964, 1968 et 1970.

Conversion à l'islam. Il garde son nom et se consacre de plus en plus à l'enseignement (Julius Hartt School of Music), non sans quelques percées dans le vaste monde (Australie, Japon, Chine).

Au milieu des années 70, il promène son *Apollo Stompers* dans les lofts et autres pubs, le Michael's de Boston, Ali's Alley (cuisine de Rashied Ali à New York), où on le voit jovial, sévère, gai, intelligent et ivre de musiques en 1980. Cependant qu'il usine quelques rendez-vous de luxe avec la jeune génération, celle que lui laisse Mingus (Ricky Ford) ou l'autre qui s'autorise d'elle-même (David Murray).

Expert en tous styles (Monk, mais aussi Bud Powell), il n'oubliait jamais qu'il avait enregistré en duo avec Earl Hines (divine surprise). Il y a deux semaines, on l'avait vu, à soixante-seize ans, descendre dans un club de Boston. Était-ce de ces halls glacés où il est désormais prohibé de fumer, fût-ce du tabac (le *Regatta Club*) ? Son dernier CD, avec Michael Marcus, doit sortir en mars.

Francis Marmande

■ **ALBERT FLOCH**, compagnon de la Libération, est mort, vendredi 12 février à Broquiers (Oise), dans sa soixante-dix-neuvième année. Né le 21 mai 1920 à Rouen, couvreur de son état, Albert Floch gagne Londres, à bord d'un bateau de pêche parti de Brest, dès après l'appel du 18 juin 1940, et il s'engage, en août, dans les Forces françaises libres (FFL). Il participe au débarquement franco-britannique à Dakar, qui échoue, et il rejoint alors le Cameroun, puis le Gabon, où, en février 1941, il sert à la 1^{re} compagnie de chars au sein de la 1^{re} division française libre (DFL), placée sous les ordres du général Legentilhomme. En juin 1941, le chasseur de deuxième classe Floch est très grièvement blessé durant

Seymour Jacobs

Le photographe des plages américaines

SEYMOUR JACOBS, photographe américain, est mort, dimanche 14 février à Paris, à l'âge de soixante-sept ans.

Sans doute ce juif new yorkais de Brooklyn, à la gueule de crooner, est-il plus connu en France qu'aux Etats-Unis. Parce qu'il vivait à Paris depuis vingt-cinq ans. Et pourtant, c'est par un sujet typiquement américain – la plage new-yorkaise de Brighton – qu'il a gagné sa réputation. Pendant plus de vingt ans, Seymour Jacobs a photographié la plage avec humour et méchanceté. La méthode était brutale. Il invitait des garçons et filles, plus *loosers* que nantis, aussi narcissiques que pitoyables, à exposer visages, corps, bronzage, maillots, muscles, rimmel, cellulite et pectoraux. *« Cette plage m'appartenait comme ma propre chair, mais, contrairement à moi, elle jouissait d'une éternelle jeunesse »*, disait Jacobs.

Brighton était pour lui un lieu idéal pour « la drague » et pour en-

l'attaque de chars menée à Kisolé, en Syrie, et il doit être amputé d'une jambe. C'est pour sa bravoure au combat qu'il est fait, le 25 juin 1941, compagnon de la Libération. Evacué en Libye, il est envoyé en Afrique du Sud pour y être appareillé. Il rejoint néanmoins, en novembre 1943, la 1^{re} DFL en Tunisie, où il est affecté à l'atelier lourd de réparation de la division. Avec son unité, il participe ensuite aux opérations alliées en Italie, où il débarque à Naples en juin 1944. Promu sergent, Albert Floch débarque en Provence, le 15 août 1944, et il sera, en dépit de son handicap, de tous les combats de la campagne de France, jusqu'à la libération du Territoire de Belfort. Il est réformé en octobre 1945. A Paris, où il ré-

registrar l'évolution des codes, mentalités, attitudes, d'un pays passé du romantisme des années 60 à l'autosatisfaction des années Reagan.

Seymour Jacobs a eu plusieurs vies. Celle d'un professeur de français à New York qui a pris sa *« retraite anticipée »* en 1980. Celle d'un activiste de gauche qui a manifesté contre le maccarthysme dans les années 50 et gagné un procès, en 1967, contre la ville de New York pour avoir refusé de saluer le drapeau américain pendant la guerre du Vietnam.

Celle d'un photographe qui a étudié, en 1968, avec Lisette Model à la New School de New York. Celle enfin d'un Américain en France, qui a exposé à l'Espace photographique de Paris en 1994, puis, l'année suivante, a montré des nus crus et dérotants à la galerie Agathe Gaillard.

Michel Guerrin

side, il exercera la profession d'huissier à la Grande Chancellerie de l'ordre de la Libération jusqu'en 1978. Titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre 1939-1945, Albert Floch était commandeur de la Légion d'honneur.

■ **BOBBY TROUP**, auteur-compositeur et interprète américain, qui écrivit notamment le standard rock *Route 66*, est mort, le 7 février, à l'hôpital de Sherman Oaks, en Californie. Il était âgé de quatre-vingts ans. Outre *Route 66*, Troup avait composé plusieurs autres classiques du rock, dont *The Girl can't help it*. Il s'illustra au cinéma et apparut ainsi dans un second rôle dans *MASH*, de Robert Altman (1970).

AU CARNET DU « MONDE »
 Naissances
Paulette, Lucie, Pierre, Dorothée DUBUISSON, Alexis GALLAIS , annonce la naissance de
Jules ,
chez Elodie DUBUISSON et Luc GALLAIS .

Luce PIETRI a la joie d'annoncer la naissance de
Mina, Charlotte ,
chez Anne PIETRI et Mady NADIM .
14, square Adanson, 75005 Paris. 54, rue Lepic, 75018 Paris.

Anniversaires de naissance
Lactitia ,
Ce doit être ton anniversaire, alors, joyeux anniversaire. Christian.

Décès
– M ^{me} Najat Ayari, née Haddad, son épouse, Karim et Raouf Ayari, ses fils, Zakya et Rym, épouse Rafet Bouchoucha, ses filles, Les familles parentes et alliées, ont l'immense douleur d'annoncer le décès de leur cher et regretté

docteur Hachemi AYARI , ancien président du Conseil de l'Ordre des médecins de Tunisie, ancien chef de service de gastro-entérologie au CHU Habib-Thameur, membre fondateur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, président du Conseil national pour les libertés.
L'inhumation a eu lieu le 14 février 1999, au cimetière Jellaz, à Tunis.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Marcel BARIL , le peintre,
nous a quittés le 13 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Tous ceux qui l'aiment se réuniront pour une cérémonie religieuse, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, à Paris, vendredi 19 février, à 10 h 30.

Ses amis.

– Jacques et Nieves Barouh, Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon, Nelly et Svante Hansson, ses enfants, Véronique Barouh, Joël Barouh et Valérie Rongier, David Barouh, Fernanda Barouh, David Simon, Emmanuelle Simon et Francisco Bermejo, Gittel Allen, Dan Gutman, John-Erik Hansson, ses petits-enfants, Franck, Axel, Yoana, Danika, Paul, Samuel, ses arrière-petits-enfants, ont le chagrin d'annoncer le décès de

Rachel BAROUH , née SIDES ,

survenu à Rennes, le 15 février 1999.

Ils associé à sa mémoire celle de son époux,

Menahem (Maurice) BAROUH .
Les obsèques auront lieu en Israël.

– M^{me} Edouard Brisac, née Louise Bénédic, son épouse, M. et M^{me} Philippe Brisac, ses enfants, Pierre-Edouard, Anne-Caroline, Valentine, ses petits-enfants, M. et M^{me} Jean-Robert Chauve et M. et M^{me} John V. Cox, ses neveux et nièces, M^{me} Anthony et M^{me} Presentation Molina, si dévouées depuis tant d'années, ont la douleur de faire part de la disparition survenue à Neuilly, le 14 février 1999, de

M. Edouard BRISAC , avocat à la Cour.
--

Officier au régiment de découverte (6^e Cuirassier) de la 1^{re} Division légère mécanique, cité à l'ordre du Corps de cavalerie blindée, en mai 1940, en Hollande, cité à l'ordre de l'armée le 11 juin 1940 (Campagne de France), nommé chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Les obsèques ont eu lieu à Neuilly-sur-Seine, le 17 février, dans la plus stricte intimité.

– Claudia Carlisky, sa fille, Gabriel Goldfarb, son petit-fils, Ses amis, ses élèves, ont la douleur de faire part du décès de

Alberto CARLISKY , sculpteur,

des suites d'une longue maladie.

Se réunissent les gens qui l'ont aimé, vendredi 19 février 1999, à 14 h 30, à la maison médicale J.-Garnier, 106, avenue Emile-Zola, 75015 Paris.

– M^{me} Jean-Claude Caillat, née Monique Gasser, son épouse, M. et M^{me} Jean de Bressieux, Eloi, Aude et Marie, M^{me} Véronique Caillat-Fanti, M. et M^{me} Thierry Caillat, Bénédicte, Caroline et Domitille, M. et M^{me} François Caillat, Pauline, M. et M^{me} David Zucman, Gabriel, Noémie et Guillaume, ses enfants et petits-enfants, ont la tristesse d'annoncer le décès brutal de

M. Jean-Claude CAILLAT , ingénieur civil des Mines, docteur ès sciences économiques,

survenu le 17 février 1999, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le 19 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris-17^e.

L'inhumation se fera dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue de Tocqueville, 75017 Paris.

– Le 13 février 1999,
Pierre-Olivier GREINER

est décédé accidentellement.

Ses amis qui souhaitent partager l'amour que nous lui portions tous peuvent se joindre à nous le samedi 20 février, à 11 heures, en l'église Sainte-Marie-des-Batignolles, 63, rue Legendre, 75017 Paris.

Martine Pretet, Delphine Greiner, Philippe, Guillaume, Thomas Pretet, M. et M^{me} Greiner, Claude Lederlin.

– Le conseil d'administration, Le président-directeur général, L'ensemble du personnel des Laboratoires Panpharma, ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

M. Pierre-Olivier GREINER , docteur en pharmacie, directeur général, pharmacien responsable,

survenu, le 13 février 1999, à l'âge de quarante-quatre ans.

Laboratoires Panpharma, ZI du Clairay, 35133 Luitré.
--

– Les Pères de la Compagnie de Jésus, Francine Vigneau, sa sœur, Les familles Chambarière, Coiquaud, Leicknam, Weelen, ont la tristesse d'annoncer le décès du

Révérend Père Roger TANDONNET (S. J.)
--

survenu le 17 février 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Ignace, rue de Sèvres, Paris-7^e, le samedi 20 février à 10 h 30.

– Le secrétaire perpétuel, Le bureau, Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont le grand regret de faire part du décès, survenu à Varsovie, le 9 février 1999, du

professeur Aleksander GIEYSZTOR , membre associé de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, docteur <i>honoris causa</i> des universités Paris-Sorbonne, Aix-Marseille, Bordeaux, professeur honoraire de l'université de Varsovie, ancien président de l'Académie polonaise des sciences, ancien président du Comité international des sciences historiques.
(<i>Le Monde</i> du 18 février.)

– M^{me} Jean-François Leroy, son épouse, Ses filles et sa petite-fille, Les familles Daon, Kieffer, Bailleul ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François LEROY , professeur honoraire au Muséum d'histoire naturelle de Paris, chevalier de l'ordre national du Mérite,
--

survenu le 8 février 1999.

12, sente du Nord, 92310 Sèvres.

[Né en 1915, à Athis-de-l'Orne, Jean-François Leroy est entré au Muséum national d'histoire naturelle comme assistant du professeur Auguste Chevalier, célèbre explorateur de l'Afrique tropicale, en 1942. Toute sa carrière s'est déroulée au Muséum : sous-directeur de laboratoire en 1948, docteur ès sciences (1954), professeur sans chaire (1965), titulaire de la chaire de phanéroganie (1969-1982) et directeur du laboratoire à l'École des hautes études (1972-1982). Il est l'auteur d'environ 200 notes et de plusieurs ouvrages (PUF, Seuil, Masson), dont un. *Origine et évolution des plantes à fleurs*. Les *nymphéas et le génie de la nature*, 544 pages, Masson édit., 1993, devrait marquer une date particulière en biologie.]

– Paris, Strasbourg, Chantilly, Champagne.

M^{me} Janine Steudler, son épouse, François et Françoise Steudler, Bernard et Laure Steudler, Monique et François Pattou, Michel et Arlette Steudler, ses enfants, Emmanuel, Anne-Claire, Marie, Guillaume, Pierre-Adrien, Isabelle, Jean-Frédéric et Hélène, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ferdinand STEUDLER , ancien vice-consul de Suisse à Paris,
--

le 15 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, muni des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 février, à 14 h 30, en l'église Saint-François-Xavier (12, place du Président-Mithouard, Paris-7^e), et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements
– M ^{me} et M. Georges Ginoves, M ^{me} et M. Mario Barsotti, M. Stéphane Barsotti, M. Michel Degrange, présentent leurs très sincères remerciements à tous ceux qui ont eu l'affabilité de les rencontrer à l'occasion des obsèques de

M^e Max GINOVES ,
leur fils, frère, beau-frère, oncle et ami, si subitement arraché à leur amour commun.

– Les familles Guineau, Caudriller, Coupez-Ferrand, profondément touchées par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madeleine GOUINEAU ,
vous expriment leurs très sincères remerciements.

– Jean-Michel Rosenfeld, son fils, Estelle, sa petite-fille, Et toute la famille, dans l'impossibilité de remercier individuellement des marques d'amitié qu'ils ont reçues lors du décès de

Jacqueline ROSENFELD ,
expriment leur profonde reconnaissance aux nombreux amis qui se sont manifestés en cette douloureuse circonstance.

Anniversaires de décès
– Le 19 février 1998,
Philippe AUBERT
nous quittait, ne l'oubliez pas.
La famille.

– Il y a dix ans, le 19 février 1989,
André DALMAS
nous quittait.

Que ceux qui furent ses amis aient une pensée pour s'unir dans son souvenir.

Marcelle Fonfride, Les Carrières, 69480 Lucenay.
--

– Le 19 février 1996,
Rémi
nous quittait.

– Il y a un an, notre regrettée

Corinne TOPER , née SEBBAG ,
nous quittait.

La prière de l'année à sa mémoire aura lieu le dimanche 21 février 1999, à 17 h 30, à la synagogue du Mouvement juif libéral de France, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15^e.

NOMINATION

COOPÉRATION ET FRANCOPHONIE

Eric Danon a été nommé directeur du cabinet de Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Il succède à Jean-Claude Faure, qui devrait être nommé président du comité d'aide au développement de l'OCDE.

[Né le 22 février 1957 à Paris, Eric Danon est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de sciences physiques, diplômé de l'Institut de sciences politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1984-1986). Après avoir été en poste à l'administration centrale du Quai d'Orsay, il a été conseiller technique au cabinet de Roland Dumas, ministre des affaires étrangères (1988-1991), avant d'être détaché à la Société nationale industrielle aérospatiale (1991-1993), puis directeur général d'Agralex (1994-1996). Depuis janvier 1997, Eric Danon était délégué dans les fonctions de sous-directeur de la sécurité à la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au ministère des affaires étrangères.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 14 février sont publiés :

● **Aérospatiale** : un décret relatif au transfert du secteur public au secteur privé de la majorité du capital de la société Aérospatiale (*Le Monde* du 16 février).

● **Péage** : un décret autorisant l'institution de la redevance résultant de nouveaux tarifs de péage sur l'ouvrage d'art dit « tunnel routier Prado-Carénage » à Marseille. Le tarif de base est fixé à 11 francs.

Au *Journal officiel* daté lundi 15-mardi 16 février sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Guatemala relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour, sous forme d'échange de lettres signées à Guatemala, le 11 novembre 1998.

Souvenir
<i>« Tout amour est unique, mais ressemble à l'amour. »</i> Parour Sévak

– Le 18 février 1989,
David ,
Emile et Monique , ses grands-parents,

nous quittaient.

Le souvenir est là, vivant. Merci à ceux qui le partagent avec nous.

Daniel et Anne, Aurélie, Romain, Estelle.

– Le 19 février 1999,
Marie-Anne HAMEAU , née BATOLOVA ,
aurait eu quatre-vingts ans.

Que ses 16 filleules, Ses nombreux élèves du monde entier, Ses amis,

se souviennent de la femme généreuse, de la pédagogue exceptionnelle qu'elle fut.

Liliane Barthel, sa sœur, et Hélène Andreeva, sa nièce.

Débats

LES MARDI(S) DE LA FONDATION JEAN-JAURÈS ,
le mardi 23 février à 18 h 30 (accueil à partir de 18 heures), à la Fondation Jean-Jauré, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris (métro Pigalle ou Saint-Georges).
« Sécurité et politique de la ville : bilan et enjeux. »
Avec Bruno Le Roux, député de la Seine-Saint-Denis, maire d'Epina-y-sur-Seine.
Réservations : Fondation Jean-Jaurès Tél. : 01-40-23-24-05 – fax : 01-40-23-24-01 e-mail : fjj75@cvalva.net

Conférences
– Jedi 4 mars 1999 , conférence de l'ARAPS, maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 214 à 19 h 15.
Robert Redeker .
« L'homme selon l'idéologie humanitaire : aspects anthropologiques et philosophiques. »

Communications diverses

BEAU PIANO PLEYEL 1/2 QUEUE palissandre 1925. 204 cm, très belle sonorité, 35 000 F visible Paris-19^e. Tél. : 01-42-17-39-43 (en journée) ou 06-13-02-86-71.

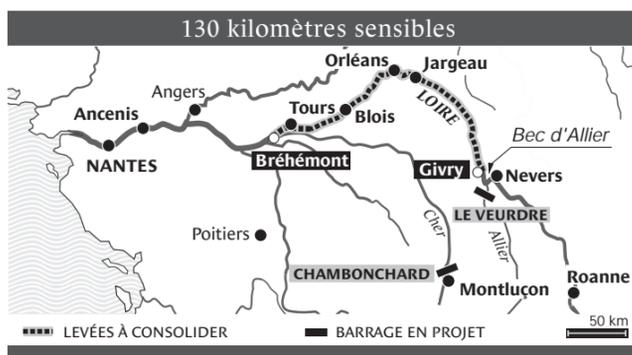
Il y a urgence à consolider les digues de la Loire

De grandes quantités de sable ont été prélevées au fil des années, pour les besoins du bâtiment. En cas de forte crue, une pression dangereuse pèserait sur le pied des « levées » qui bordent des zones urbanisées

ORLÉANS

de notre correspondant régional
Malgré les passions soulevées par le problème du barrage de Chambonchard (lire ci-dessous), l'urgence, aujourd'hui, pour l'aménagement de la Loire, est peut-être ailleurs : une étude, menée par une équipe pluridisciplinaire, conduite par l'ingénieur Nicolas-Gérard Camphuis, vient, en effet, de révéler que l'effort devrait se porter en priorité, aujourd'hui, sur le renforcement des levées, ce corset de digues qui accompagnent le fleuve dans sa traversée de la Loire moyenne, où l'urbanisation s'est moquée des zones inondables. La Loire, depuis vingt ans, a profondément – au sens premier du terme – évolué. Les hydrologues en ont maintenant la confirmation : le lit du fleuve s'est abaissé de 1 à 3 mètres, comme à Ancenis.

Raison majeure de cet abaissement : l'extraction des granulats. On a puisé allègrement le sable de la Loire, depuis les années 50, pour aménager notre cadre de vie. A un rythme de 10 millions de mètres cubes par an à la fin des années 70, par exemple, pour une reconstitution naturelle évaluée à 0,5 million



de mètres cubes à peine. Au total un « prélèvement » que l'on peut estimer à 200 millions de mètres cubes. « Il va falloir attendre entre trois et quatre siècles pour récupérer cette valeur perdue », affirme l'hydrologue Zbigniew Gazowski, de la direction régionale de l'environnement (Diren) du Centre. Depuis 1992, les extractions ont pratiquement cessé dans le lit mineur. La crise du bâtiment a « facilité » l'application de cette interdiction. Elle va permettre au fleuve de se régénérer. Mais cet abaissement du lit a une conséquence inattendue : il

fragilise les pieds des levées. Au lieu de faire pression sur le haut ou le milieu de la levée – renforcée notamment côté « val » depuis les années 70 – le fleuve agit sur le pied de la levée. Lorsqu'une crue survient, cette partie peut se trouver déstabilisée. L'étude a recensé 125 points sensibles dans les coudes du fleuve, du val de Givry au val de Bréhémont. Au total, 130 kilomètres de levées à consolider en priorité, si l'on veut diminuer les risques de brèche en cas de crues catastrophiques – 163 brèches accidentelles lors de la crue

majeure de 1856. Cet enfoncement du lit rend aussi certains déversoirs – zone d'expansion libre du fleuve – inaccessibles : c'est le cas de celui de Jargeau (Loiret). Une tâche urgente de sécurité attend donc les pouvoirs publics. Un programme de réfection des digues venait de s'achever. Il va falloir en démarrer un autre, dont le montant représente entre 500 et 750 millions de francs de travaux (76,2 à 114,3 millions d'euros).

L'étude chiffre, par ailleurs, de nouvelles estimations de dégâts : 300 000 habitants (Orléans, Blois, Tours), 13 600 entreprises dont 500 ont plus de 20 salariés, 72 000 emplois menacés. Depuis le siècle passé, la population en zone inondable a décuplé. « Si nous n'agissons pas, nous serions deux fois responsables et deux fois coupables, parce que nous avons pris la responsabilité de délivrer des permis de construire en zone inondable et que nous prendrions maintenant la responsabilité de ne pas protéger ces habitants », affirme Antoine Carré, député (DL) du Loiret. Au total, en cas de crue type 1856, avec des brèches dans les digues, les dommages pourraient se monter à près

de 40 milliards de francs (6,1 milliards d'euros). « Facture » voisine de celle estimée pour les inondations de l'Oder, en Allemagne orientale, en 1997, durant lesquelles les hydrologues ligériens ont effectué des missions.

Dans ce dispositif d'urgence, le gouvernement devra trancher sur la construction d'un ouvrage d'écrêtement, celui du Veurdre, sur l'Allier. Avec Villerest – barrage existant, en amont de Roanne – sur la Loire, ces deux retenues sont censées « absorber », ou tout au moins limiter sérieusement, une crue majeure en Loire Moyenne. Le Veurdre (500 millions à 1 milliard de francs de coût) abaisserait la ligne d'eau de quelque quarante petits centimètres. Cela peut paraître mince comme marge de sécurité, mais peut retarder la propagation de la crue. Et le rôle du Veurdre, pour les hydrologues, est inséparable de celui de Villerest. Les écologistes y sont hostiles. Le gouvernement devait arrêter sa décision fin 1998, mais il n'a pas encore tranché. Dures batailles en perspective...

Régis Guyotat

Des arbres à abattre dans le Gers

PHILIPPE MARTIN, président (PS) du conseil général du Gers, a annoncé, mardi 16 février, l'abattage de cinq mille à sept mille arbres jugés dangereux, sur les quelques vingt-cinq mille qui bordent les routes du département. Dans l'esprit du président, cette décision doit constituer un véritable « électrochoc », alors qu'un nouvel accident mortel vient, ce week-end, de porter à dix le nombre des victimes de la route depuis le début de 1999. Le quart des tués appartient à la tranche d'âge quinze-vingt-cinq ans. « En 1998, le quart des personnes tuées sur les routes gersoises ont fini contre un arbre », a souligné M. Martin, qui, tout en appelant à la responsabilité de chacun, a ajouté : « Je sais bien que les arbres ne traversent pas la route, que l'alcool, la vitesse, l'inexpérience sont aussi facteurs de drames (...), mais cette décision concernant les arbres qui font obstacle direct à une voiture incontrôlée sauvera des vies. » « Je sais, a précisé le président du conseil général, que cette décision fera des vagues, mais j'assume politiquement ce choix en faveur de la vie. » Le plan d'abattage sur cinq ans s'accompagnera de reboisements diversifiés. – (Corresp.)

Un débat qui occulte les véritables enjeux

Avec le dossier de Chambonchard, le gouvernement s'est laissé prendre dans une polémique – dont il a du mal à se dépêtrer – qu'il a allumée lui-même : après avoir annoncé à son arrivée au ministère que le plan « Loire » continuerait à être appliqué, Dominique Voynet avait rapidement émis des « doutes » sur l'utilité de l'ouvrage, destiné à satisfaire les besoins en eau de Montluçon et des irrigants de la vallée du Cher. Cristalliser le débat sur Chambonchard, ainsi que le font Eric Doligé (RPR), président de l'Epala, et le PCF de l'Allier, héritiers des traditions barragistes de Jean Royer, comme si le sort du bassin de la Loire en dépendait, laisse les spécialistes qui observent le fleuve sceptiques. Une protection efficace contre les crues ne peut, selon eux, que résulter d'un « ensemble » de mesures conjointes : renforcement des levées, entretien du fleuve, limitation de l'urbanisation dans les zones inondables, aménagement d'ouvrages. Le plan « Loire » ne dit pas autre chose. – (Corresp. rég.)

Le barrage de Chambonchard de plus en plus incertain

ABANDONNER sans le dire. Telle semble être l'attitude du premier ministre sur le projet controversé de barrage à Chambonchard (Le Monde du 12 décembre 1998). Le gouvernement vient de saisir le préfet de la région Centre, coordonnateur du plan Loire Grandeur nature, afin qu'il organise une nouvelle concertation autour des propositions du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Dominique Voynet n'est pas favorable à cet ouvrage monumental sur le haut Cher, acquis en 1994 sous le gouvernement Balladur : elle a réaffirmé, jeudi 18 février, ses « doutes » sur l'utilité de l'ouvrage, en soulignant que des « solutions alternatives » existent pour chacune de ses utilisations prévues. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, est, lui aussi, opposé au projet, qui n'a plus de justification agricole, selon son cabinet. Il restait à convaincre Lionel Jospin de l'efficacité d'un scénario de substitution.

Le premier ministre s'était déjà interrogé sur le montant de la facture : 600 millions de francs (91,46 millions d'euros), dont 190 pris en charge par l'Agence de l'eau et 70 par le budget de l'agriculture. Un tel montant se justifiait-il pour un ouvrage dont l'utilité semblait à beaucoup de moins en moins évidente ? M. Jospin semble avoir tranché par la négative. Les services du ministère de l'environnement ont donc mis au point un scénario sans barrage : « un programme de développement durable du haut Cher » en deux parties a été remis au premier ministre.

Le premier volet intéresse l'alimentation en eau potable de Montluçon (Allier) : le barrage hydro-électrique de Rochebut, dont la concession à EDF est arrivée à expiration, serait converti en soutien d'étiage. « Cela permet de garantir l'alimentation en eau du secteur avec une marge de 40 % de croissance des besoins », fait observer un conseiller de M^{me} Voynet. Pour ré-

soudre les problèmes récurrents de pollution du Cher, un programme d'assainissement de 40 millions de francs serait engagé afin d'équiper l'usine de retraitement des eaux existante ; 25 millions supplémentaires seraient affectés aux travaux de « mise en sécurité » de l'ancienne mine d'or du Châtelet, dont les terrils contiennent de l'arsenic et du cyanure. Enfin, l'Agence de l'eau verrait sa zone d'action renforcée afin de traiter les pollutions diffuses (100 millions de francs). Coût total : 165 millions de francs (25,15 millions d'euros). « C'est économiquement raisonnable et écologiquement responsable : on traite la pollution au lieu de la diluer », assure-t-on au ministère.

Le second volet est plus flou. Il s'agit essentiellement d'appuyer un projet de développement local que les élus sont appelés à mettre au point. Des pistes sont ainsi proposées : contrat d'agglomération et contrat de développement local du territoire rural autour de Montluçon en vue de développer le tourisme rural, de renforcer le commerce et l'artisanat, de conforter les stations thermales d'Evaux-les-Bains et Lerris-les-Bains.

Les élus locaux, emmenés par Eric Doligé, député RPR du Loiret et président de l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala), continuent malgré tout à réclamer « leur » barrage. Le 3 février, toutes tendances confondues, ils en appelaient au premier ministre pour qu'« il prenne rapidement une décision ». Ils seront en tout cas consultés, assure Matignon, qui insiste pour que le plan de M^{me} Voynet permette un consensus. Quitte à faire des concessions. Certains élus commencent, au demeurant, à changer de position : le maire de Commeny (Allier), Guy Formet (PS), réclame, en cas d'abandon, une aide de l'Etat destinée à la construction d'une retenue... pour sa commune.

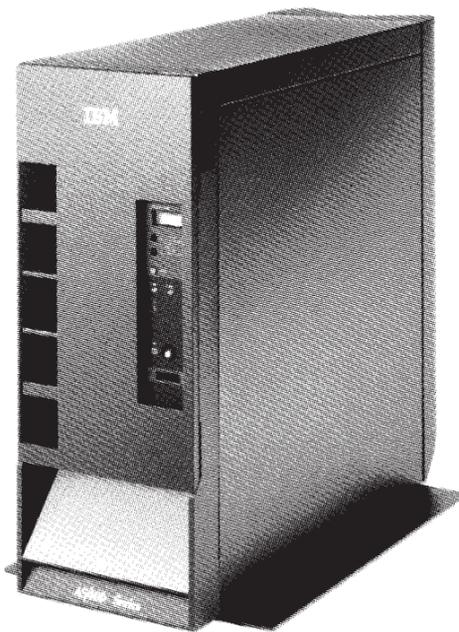
Sylvia Zappi

Installez votre AS/400 en mars 1999. Ne payez rien avant l'an 2000.

Vous avez du 5 au 28 février 1999 pour profiter d'une offre incroyable sur l'AS/400e. Commandez et installez votre AS/400e en mars 1999 et bénéficiez d'un différé de paiement jusqu'en janvier 2000, suivi de 24 mois de location sans frais*. Vous avez bien lu, cette offre sans précédent porte sur la nouvelle gamme AS/400e dont le rapport prix/performance est plus favorable que jamais. Février ne dure que 28 jours, ne perdez pas une minute pour renvoyer votre coupon-réponse. Vous pouvez aussi appeler le 0 801 TEL IBM (0 801 835 426) ou vous connecter sur Internet www.as400.ibm.com/france

e-business tools

Equipez-vous maintenant, payez plus tard. Beaucoup plus tard.



IBM

* soit 24 loyers de 1/24^e du prix HT de l'AS/400e. Cette offre porte sur la nouvelle gamme AS/400e annoncée en février 1999, ainsi que sur le modèle 170 (sauf 2289) et certaines évolutions matériel (nous consulter). Ces conditions s'appliquent à des commandes passées avant le 12 mars 1999 pour livraison avant le 31 mars 1999, sous réserve d'acceptation du dossier par IBM France Financement. Cette offre n'est cumulable avec aucune autre. 1 Outils e-business

Coupon-réponse à renvoyer avant le 28 février 1999 à IBM Direct BP 51 F-45802 St-Jean-de-Braye Cedex

Oui, je suis intéressé(e) par cette offre "Location An 2000 AS/400" d'IBM France Financement. Merci de me contacter.

Nom : _____ Fonction : _____ Société : _____

Adresse : _____

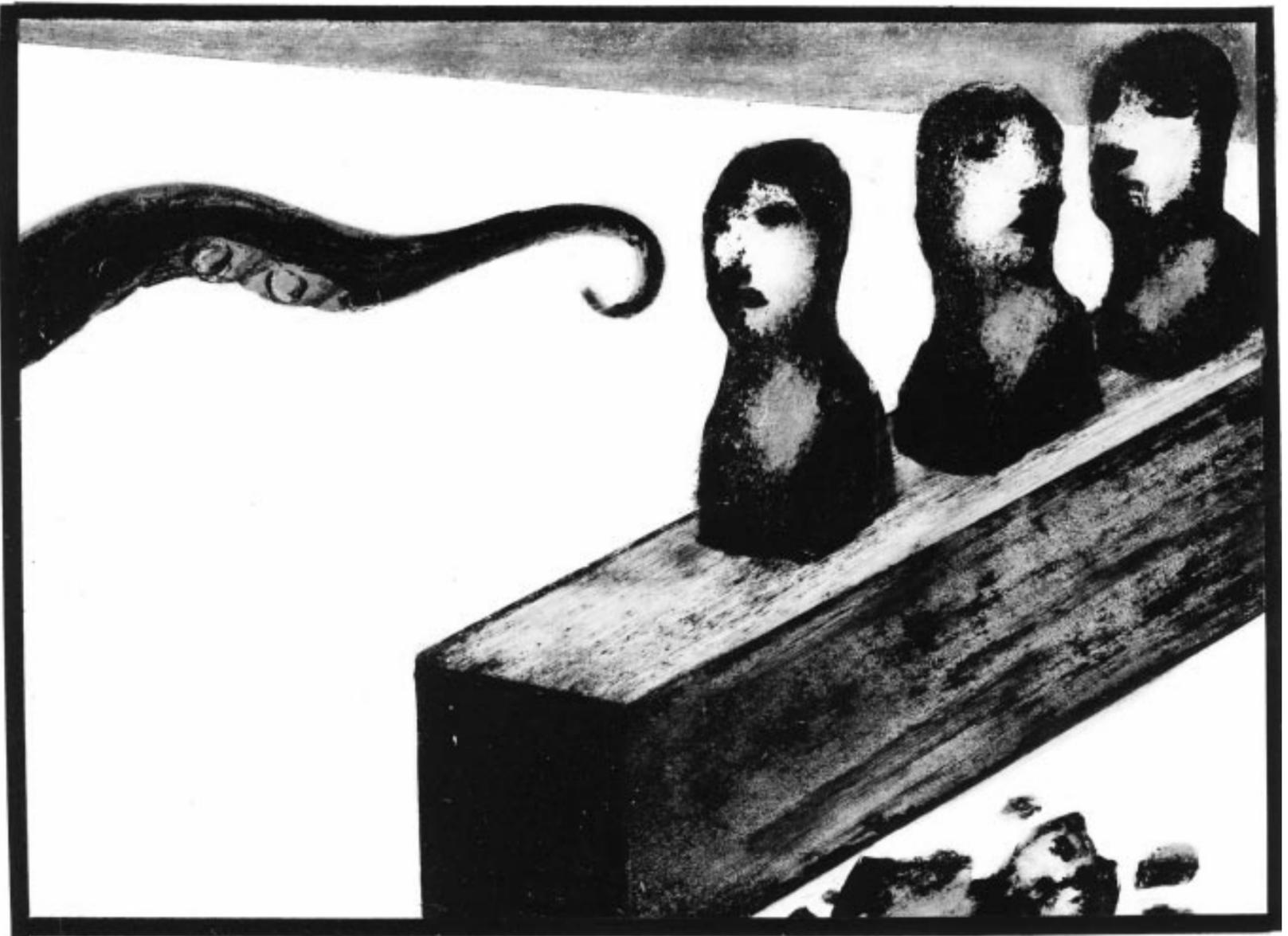
Tél. : _____ Fax : _____ e-mail : _____

Code Siret de l'entreprise : _____ Déjà équipée d'un AS/400 : OUI NON

Vous êtes en relation avec un Partenaire Commercial IBM : OUI NON Si oui, ses coordonnées : _____

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des dispositions des articles 34 et suivants de la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations auprès d'IBM France.

L'assassinat, en décembre 1998, de deux écrivains iraniens à Téhéran accredité l'idée que des hommes de plume figurent bel et bien sur une « liste noire ». Les tueurs, qui appartiennent au ministère des renseignements, auraient agi de leur propre initiative. Mais nul ne croit à cette version officielle



LA « liste noire », tout le monde en parle à Téhéran. Nombreux sont ceux, hommes de plume au sens large, mais aussi hommes politiques plus ou moins classés réformateurs ou modernistes, en tout cas champions des libertés à des degrés divers, qui affirment y figurer. Cette liste qui leur donne froid dans le dos a été découverte auprès du groupe de tueurs qui ont assassiné, en novembre 1998, Dariush Forouhar, chef du Parti de la nation iranienne, et son épouse Parvaneh ; puis, en décembre, deux écrivains, Mohamad Pouyandeh et Mohamad Mokhtari, étaient retrouvés morts après avoir été portés disparus pendant plusieurs jours.

« Bien sûr que je me sens menacé. Je suis sur la fameuse liste. Je prends des précautions, ne sors jamais seul, ne rentre jamais tard le soir, même accompagné. Nous sommes nombreux à vivre ainsi. » Romancier, auteur de nombreux essais sur la censure, avocat de la liberté d'expression, Amir Hassan Chehel-tan avoue avoir du mal à comprendre pourquoi l'Association des écrivains iraniens, dont il est lui-même membre depuis 1977, est dans le colimateur des ultraconservateurs en Iran. Ce qui est sûr, c'est que la funeste « liste » existe. Elle identifie nominalement des dizaines de personnes qui auraient dû être les prochaines victimes. Plus aléatoire est le fait que certains – hormis les autorités concernées – l'aient vue.

Dans un élan de courage politique dont chacun, à Téhéran, reconnaît le caractère inédit et salutaire, le président réformateur, Mohamad Khatami, a forcé le ministère des renseignements à admettre publiquement que certains de ses agents sont responsables des meurtres – ce dont tout le monde était du reste convaincu. Cela a entraîné une levée de boucliers telle contre le ministre des renseignements, le conservateur Ghorbanali Dorri-Najafabadi, qu'il a été forcé de démissionner. La version officielle des faits est que lesdits agents ont agi pour leur propre compte, et non à l'instigation d'une quelconque autorité. Nul n'y croit, mais les autorités affirment continuer l'enquête, et les journaux proches des amis du président Khatami ne cessent de réclamer toute la vérité sur cette affaire.

Les suites policières, judiciaires et politiques diront peut-être pourquoi l'Association des écrivains est tenue en suspicion par certains en

La liste noire qui inquiète les écrivains iraniens

République islamique, comme elle le fut déjà sous l'ère du chah, Mohamad Reza Pahlavi. Mais Amir Hassan Chehel-tane demeure perplexe. « Je suis surpris. Je ne pense pas que le pouvoir des écrivains en Iran soit si grand », dit-il, avant de tenter une explication : « Peut-être que certains se souviennent encore aujourd'hui des soirées culturelles organisées, au début de novembre 1977, par l'Association des écrivains, au Centre culturel allemand de Téhéran, soirées qui, aux yeux de certains, ont impulsé la révolution... Peut-être aussi que, en l'absence de partis politiques, de journaux libres, la société iranienne attend beaucoup des hommes de lettres, dont certains pensent en retour que les activités culturelles, artistiques, les romans, la fiction, la poésie, peuvent constituer un vecteur politique... Peut-être les écrivains indépendants sont-ils jugés dangereux par des gouvernements qui, dans un pays comme l'Iran, attendent qu'ils soient les instruments de leur propagande... »

INUTILE de chercher une explication du côté du lectorat. « Les Iraniens, affirme M. Chehel-tane, ne sont malheureusement pas de grands lecteurs. Ils ne l'étaient pas davantage du temps du chah. La littérature sérieuse a un auditoire très limité. Dans le meilleur des cas, nous tirons à dix mille exemplaires, dans un pays de plus de soixante millions d'habitants. La règle est plutôt un tirage de trois mille » – deux mille, si l'on en croit Marjan Djelali, propriétaire d'une maison d'édition. « Mais, se ravise-t-il, dès lors que les Iraniens savent qu'Untel n'est pas un poète officiel, qu'ils ne vous voient pas sur les plateaux de télévision, dans les séminaires organisés par le gouvernement, ou que vous n'êtes pas cité par les journaux officiels, ils se disent : c'est un bon... Nous avons peut-être un pouvoir dans la représentation que les gens se font de nous. » Il s'interrompt, puis reprend : « Peut-être avons-nous un grand pouvoir... Je ne sais pas. » Quant à savoir pourquoi le choix

des tueurs s'est porté sur Pouyandeh et Mokhtari... « Il n'y a aucune logique à tout cela », dit M. Chehel-tane. Ils [les tueurs] choisissent au hasard. Ils se disent : voilà une famille [les écrivains] qui doit être punie. Ce sera Untel. Pourquoi ? Nul ne le sait. Peut-être certains d'entre nous sont-ils tout simplement plus faciles à atteindre que d'autres. »

A tort ou à raison, les gouvernements iraniens ont toujours beaucoup prêté à l'Association des écrivains, au point de refuser systématiquement de la légaliser. Ladite association a été créée en

« Les tueurs choisissent au hasard. Ils se disent : la famille des écrivains doit être punie. Ce sera Untel. Pourquoi ? Nul ne le sait. Peut-être certains d'entre nous sont-ils tout simplement plus faciles à atteindre que d'autres »

1968 pour contrecarrer un projet du chah d'en instituer une « aux ordres », dit M. Chehel-tane. Dans son livre *Les Révolutions iraniennes* (éditions L'Harmattan), Rouzbeh Sabouri donne une explication plus exhaustive de la genèse de l'esprit d'indépendance des intellectuels. Les lettrés, écrit-il, avaient une situation fort particulière. « D'une part, la majorité d'entre eux contribuaient plus ou moins à la gestion du pays (...) et, d'autre part, ils étaient privés de la possibilité de participer à la direction des affaires publiques. Le régime avait besoin d'eux, et ces intellectuels en avaient clairement conscience, mais il ne leur déléguait aucun de ses pouvoirs. D'où une frustration profonde. » Et aussi « un sentiment latent d'inachevé », la prospérité économique ne s'accompagnant pas de plus de justice et de libertés.

Seulement tolérée pendant deux petites années sous le régime de

chah, l'Association fut ensuite interdite. Près de deux ans avant la révolution islamique, à la suite de revers économiques et d'un certain flottement du régime impérial, qui, sous la pression internationale, hésitait entre répression et relative libéralisation, certains écrivains adressèrent une lettre au premier ministre d'alors, Amir Abbas Hoveida, pour réclamer la levée de la censure et la liberté d'expression. Ils reprirent ensuite progressivement de l'assurance, jusqu'à ces fameuses soirées poétiques de l'Institut Goethe de Téhéran, animées en

aucune occasion de faire avancer leur cause, ils se retrouvèrent en 1983, pour organiser une aide collective aux victimes d'un tremblement de terre qui avait frappé l'Iran. Puis à nouveau quelques années plus tard, sous le prétexte de préparer une documentation sur l'histoire de leur association, toujours virtuelle. Lorsque, en mars 1994, l'un des leurs, Saïd Sirjani, fut arrêté pour « trafic de devises, pédophilie, relations avec les milieux contre-révolutionnaires et usage de drogues et de boissons alcooliques » (sic), 68 écrivains adressèrent une lettre au chef du pouvoir judiciaire pour lui demander de traiter cette affaire conformément à la Constitution et aux lois. Quelques mois plus tard, le 15 octobre, 134 écrivains, dont la plupart sont les grands noms du monde des lettres de l'Iran contemporain, publièrent un texte, connu sous l'appellation de « Manifeste des 134 », dans lequel ils réclamaient leurs droits en des termes extrêmement modérés. Amir Hassan Chehel-tan et feu Mohamad Pouyandeh figuraient parmi les signataires.

« Notre présence collective (...) implique notre indépendance individuelle. Car, dans la genèse de son œuvre, dans l'analyse et la critique de celle des autres, dans l'expression de ses croyances et de ses convictions, l'écrivain doit être libre », plaident-ils, tentant de convaincre qu'indépendance n'est pas synonyme d'hostilité ou d'adversité. « Fouiller dans la vie privée de l'écrivain sous prétexte de critique littéraire est une atteinte à une enceinte inviolable. Condamner un écrivain par des allégations morales ou politiques est contraire à la démocratie et à la dignité du métier d'écrivain », écrivaient-ils encore.

Ce manifeste fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Trop c'est trop, dit le ministère des renseignements. Vous devez cesser vos activités, ne plus vous rencontrer, voire ne plus entrer en contact les uns avec les autres. Les écrivains obtempérèrent. Ils ne voulaient pas la

guerre, seulement le respect de la loi.

Ils se remirent à espérer après l'élection du réformateur Mohamad Khatami à la présidence de la République islamique, le 23 mai 1997. D'entrée de jeu, M. Khatami s'est fait le héraut d'un Etat de droit, du respect des libertés, du droit à la différence dans les limites de la Constitution et des lois. Une porte s'ouvrait. Les écrivains s'y engouffrèrent. « Nous avons décidé, dit M. Chehel-tan, de tenir une assemblée générale pour lancer l'Association. » C'était à l'été 1998. « Nous nous sommes retrouvés à vingt ou vingt-cinq, et nous avions l'appui d'une cinquantaine d'autres. Nous avons rassemblé quelque quatre-vingts signatures favorables à la convocation d'une assemblée générale. Un comité fut chargé d'élaborer un projet de charte qui, une fois approuvé, devait être remis aux autorités pour obtenir l'autorisation d'exister. »

C'EST alors que les problèmes ont commencé. Des membres du comité de préparation s'étant vu signifier que tout devait s'arrêter sur-le-champ, ils adressèrent une lettre au président Khatami pour le tenir au courant de leurs déboires. Elle resta sans réponse. Après les meurtres rapprochés des Forouhar, de Mokhtari et de Pouyandeh, l'émotion était immense à Téhéran. Les écrivains envoyèrent à nouveau une lettre au président de la République. Une délégation les représentant fut reçue par un collaborateur de ce dernier. Le ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ataollah Mohadjarian, les reçut lui aussi. Ici et là, dit M. Chehel-tane, ils bénéficièrent d'une oreille très attentive. « Les autorités nous ont dit d'être extrêmement prudents (...), dans la mesure où les circonstances de la disparition de nos collègues ne sont toujours pas élucidées. La presse a réagi de manière extrêmement positive. Les journaux conservateurs ont arrêté le lynchage dont nous étions la cible. Tout cela est une agréable surprise. » Et d'espérer l'autorisation prochaine de leur association par le président Khatami.

« C'est triste à dire, mais la mort de nos deux collègues et amis va peut-être nous faciliter les choses. L'Iran doit affronter aujourd'hui des tas de problèmes. Le nôtre en est un, peut-être pas le plus important. Nous sommes donc partagés entre la peur et l'espoir. »

Mouna Naïm
Dessin : Michel Galvin

Les Kurdes, problème européen

par Gérard Chaliand

L'explosion de violences commises par des Kurdes dans de nombreuses capitales et villes d'Europe à l'annonce de la capture par les services turcs d'Abdullah Öcalan à Nairobi montre à l'évidence que le problème kurde n'est pas, pour nous Européens, une question abstraite : la Turquie n'est-elle pas candidate à l'entrée dans l'Union européenne ?

Depuis son arrivée en Italie, à la fin du mois de novembre 1998, le dirigeant kurde s'est vu discrètement refuser accès ou exil par plusieurs pays européens par ailleurs très attachés aux droits de l'homme.

La pusillanimité des Européens, qui, par deux fois, en 1987 et en 1992, ont demandé à la Turquie de changer de politique à l'égard des Kurdes en laissant l'Italie isolée, vient d'aboutir à envoyer le dirigeant kurde à la salle de torture. Nos responsables politiques feraient bien de lire le récit de l'ancien maire de Diyarbakir, Mehdi Zana, *La Prison n° 5* (Arléa), qui relate les tortures qu'il a subies durant ses années d'incarcération.

Il est grand temps que les Européens se décident à faire preuve de cohérence. On ne peut pas à la fois, par le truchement du Conseil de l'Europe, demander à la Turquie d'accorder aux Kurdes le droit à l'identité et des droits culturels élémentaires et céder à la première menace de rétorsion économique, alors que l'Europe est indispensable à la Turquie et non l'inverse.

Ce que l'Etat turc pratique en matière de répression dans les provinces du Sud-Est, en état de siège depuis une douzaine d'années, à l'abri des médias occidentaux, dépasse de très loin les événements du Kosovo, qui, aujourd'hui, retiennent notre attention. Plus de trois mille villages détruits, selon les sources américaines, quatre millions de Kurdes refoulés vers l'ouest et le centre du pays, deux autres millions regroupés dans des centres urbains pour mieux les contrôler. Il s'agit d'une politique de déterritorialisation qu'aucun Etat, dans les Balkans, ne peut pratiquer sans être énergiquement condamné et menacé d'être bombardé. Qu'il y ait deux poids et deux mesures est une réalité acceptée par ceux qui pratiquent ou observent les relations internationales.

Quant aux droits de l'homme, on sait que leur respect comme la dénonciation de leur violation sont à géométrie variable et déterminée par le fait que tel ou tel est un allié ou un adversaire. La Turquie, membre de l'OTAN, partenaire commercial majeur, reste à cet égard dans une position diplomatique avantageuse dont elle sait tirer parti face à une Europe dotée de peu de volonté.

Certes, le PKK d'Abdullah Öcalan est loin d'être un mouvement démocratique. Son idéologie est, à la base, un maïsisme aussi primaire et roide que celui du Sentier lumineux du Pérou. Son dirigeant n'est pas, il s'en faut, le plus éclairé des Kurdes. Cependant, ce mouvement politique, qui a une épaisseur sociale et une cause légitime, n'est pas, contrairement à ce que répète la propagande turque, un mouvement terroriste. Il s'agit d'un mouvement de guérilla qui a réussi, à l'échelle de plusieurs provinces, à tenir tête, depuis 1984, à la chasse donnée par l'excellente armée turque, forte, sur place, de quelque sept cent cinquante mille hommes.

La pusillanimité des Européens vient d'aboutir à envoyer Abdullah Öcalan à la salle de torture

La contre-insurrection turque, qui ne s'est pas privée d'intervenir en territoire irakien pour y poursuivre le PKK, est d'une rigueur d'autant plus totale qu'elle n'est pas observée. En marge de la destruction des villages, des exodes provoqués et des regroupements, des escadrons de la mort ont liquidé des centaines de personnalités kurdes qui pouvaient offrir une solution alternative à la violence du PKK.

Mais, jusqu'à présent, la Turquie s'en tient à une solution strictement militaire du problème kurde.

Attribuer à Abdullah Öcalan les vingt-neuf mille victimes qu'aurait causé ce conflit est une caricature. L'écrasante majorité des victimes kurdes sont des victimes de l'armée turque. Aucune guérilla contempo-

raïne, depuis 1945, n'a fait plus de victimes que les armées chargées de réprimer les Kurdes. C'est une question de moyens. Le PKK, par ailleurs, est loin d'être exempt d'actes à caractère terroriste.

On accusera certainement, lors du futur procès, le dirigeant kurde de narcotrafic en négligeant de mentionner que, avec la complicité des plus hautes instances de l'Etat, la Turquie est devenue une des plaques tournantes du trafic de drogue à destination de l'Europe.

On peut, du reste, se demander quelle caricature de procès attend un homme qui, après avoir été torturé - va-t-il, comme Abigaël Guzman, l'ex-dirigeant du Sentier lumineux, demander à ses troupes de déposer les armes ? -, sera jugé par un Etat où la loi est coiffée par les diktats du Conseil national de sécurité, dominé par les militaires, qui déterminent les orientations essentielles du pays.

Un Etat où ce sont les représentants des organisations de défense de droits de l'homme qui sont emprisonnés (c'est le cas d'Akin Birdal). Un Etat où des parlementaires sont condamnés à quinze ans de réclusion pour avoir parlé en kurde dans l'enceinte du Parlement (c'est le cas de Leyla Zana). Un Etat où le sociologue turc Ismaïel Besiki est condamné à la prison à vie pour avoir, le premier, déclaré qu'il y avait des Kurdes en Turquie. Un Etat, enfin, où les missions du Conseil de l'Europe sont plus qu'entravées.

Car il s'agit d'un Etat - le cas est unique au monde - où, entre 1924 et 1991, les Kurdes, officiellement, n'existaient pas. Depuis, le monde a appris qu'ils étaient quelque douze millions, soit 20 % de la population de la Turquie.

Le problème kurde ne sera pas réglé par le procès d'Abdullah Öcalan. L'Europe, à trop se contenter de résolutions sans effets, à courber l'échine dès que la Turquie menace de recourir à des rétorsions économiques au lieu de savoir dire non d'une seule voix lorsqu'il le faut, vient désormais d'hériter, elle aussi, du problème kurde. Les violences urbaines actuelles en sont une première preuve.

Gérard Chaliand est directeur du Centre européen d'étude des conflits.

L'Amérique latine sera-t-elle « dollarisée » ?

par Georges Couffignal

DEPUIS la tempête qui a emporté le réal brésilien après ce qui voulait être, le 13 janvier, une mini-dévaluation contrôlée, la question de la « dollarisation » de l'Amérique latine est à nouveau posée avec insistance. Il ne s'agit plus désormais d'analyser les effets des énormes disparités monétaires, avec un dollar tout-puissant face à des monnaies nationales fragiles, mais bien d'introduire le dollar comme monnaie courante, voire unique, dans l'ensemble de l'Amérique. En d'autres termes, face à un euro susceptible de concurrencer sérieusement le dollar, ne convient-il pas de construire un « dollarland » ?

Le dollar était déjà la monnaie de fait de quelques petits pays d'Amérique centrale ou des Caraïbes (Panama, Belize, Barbade), leur monnaie nationale ayant une parité fixe avec celle des Etats-Unis. Un seul grand pays, l'Argentine, avait opté depuis 1991 pour un système similaire (*currency board*) : un peso vaut un dollar. La dévaluation brutale du réal pose un problème grave à l'Argentine. Le tiers de ses exportations (8 milliards de dollars) est, en 1998, allé vers le Brésil, dans le cadre du Mercosur (marché commun unissant depuis 1995 le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, auquel se sont associés le Chili et la Bolivie en 1997). Avec la parité fixe érigée en dogme, l'Argentine ne peut protéger ses exportations en dévaluant elle-même.

Pour faire face à cette situation, le président Menem a proposé que le dollar devienne la monnaie officielle de l'Argentine. Son idée est d'éliminer les doutes des investisseurs dans la solidité de la monnaie (réduire le risque pays) et d'aligner mécaniquement les taux d'intérêt argentins sur les taux américains. Il souhaite négocier un tel accord avec les Etats-Unis. Il appelle par ailleurs de ses vœux la création d'une union monétaire au niveau du Mercosur, qui préluderait une union monétaire continentale, avec le dollar comme monnaie commune.

L'idée n'est pas neuve. L'Argentine a cherché à la promouvoir dès qu'elle a adopté la parité fixe. Elle fait son chemin puisque les avantages et inconvénients d'une généralisation du modèle argentin à l'ensemble de l'Amérique latine sont

étudiés par les économistes de la Banque interaméricaine de développement (BID). Leurs conclusions devraient être présentées lors de l'assemblée générale de la BID, qui se tiendra en mars à Paris.

La réaction des Etats-Unis à la proposition de M. Menem a été extrêmement prudente. Sa mise en œuvre paraît en effet très difficile. On voit bien, pourtant, l'avantage que les Etats-Unis pourraient tirer d'une telle union monétaire si d'aventure l'euro devenait un concurrent trop dangereux pour le dollar. La réaction du Brésil a été plus nette : il ne veut pas en entendre parler.

Cela aurait des conséquences politiques probablement désastreuses

Mais on voit bien aussi quelles conséquences politiques probablement désastreuses cette dollarisation aurait pour la plupart des pays latino-américains. La situation nouvelle serait radicalement différente de celle de l'Europe. Il n'y aurait pas création d'une monnaie nouvelle, avec des institutions communautaires et des responsables désignés par l'ensemble des partenaires. La future banque centrale ne pourrait être que celle des Etats-Unis. Or imagine-t-on les responsables de la Réserve fédérale prendre leurs décisions de politique monétaire en se préoccupant de la situation économique de tel ou tel pays du « dollarland » ? Il est clair qu'adopter le dollar comme monnaie unique signifierait pour chaque pays de la zone l'abandon de toute souveraineté monétaire entre les mains des seuls Etats-Unis. Ce serait pour l'Amérique latine accepter un extraordinaire renforcement des liens de dépendance qui, depuis Monroe, l'unissent au voisin anglo-saxon. Les multiples tentatives pour sortir de relations bilatérales par trop asymétriques (accords Mercosur-UE, Mexique-UE, sommets ibéro-américains, prochain sommet euro-latino-américain, etc.) perdraient tout

contenu politique. Seule demeurerait la politique économique et monétaire arrêtée à Washington, avec toutes les conséquences politiques que l'on peut imaginer.

L'inélasticité d'un tel scénario n'est pas certaine. De nombreux pays, à commencer par le Brésil et le Mexique, résisteront probablement à une telle idée. Qui ne voit pourtant que, si elle faisait son chemin aux Etats-Unis, elle aurait de fortes chances d'aboutir ? Le Mexique, qui réalise plus des deux tiers de ses échanges avec les Etats-Unis dans le cadre de l'Accord de libre échange nord-américain (Alena), n'aurait guère de moyens de s'y opposer.

Le Brésil avait jusqu'à présent résisté avec succès aux pressions américaines pour vider de tout contenu politique la construction du Mercosur. Lors du voyage de Bill Clinton dans la région en 1998, il avait refusé d'abandonner cette construction au profit de la création de la vaste zone de libre-échange continentale souhaitée dès 1990 par George Bush. Le président Cardoso n'avait pas caché alors sa volonté de, tout d'abord, renforcer et élargir le marché commun du Sud. Celui-ci pourrait ensuite négocier bloc à bloc avec l'Alena. Il est vrai que, pour résister aux demandes américaines, M. Cardoso avait puissamment été aidé par les républicains du Congrès, qui avaient refusé à plusieurs reprises de donner à M. Clinton la possibilité de négocier rapidement (*fast track*) d'autres accords de libre-échange avec les pays d'Amérique latine demandeurs (le Chili, entre autres).

La crise brésilienne fragilise donc considérablement le Mercosur. Les risques de le voir se réduire, comme l'Alena, à une simple zone de libre-échange sont réels. La domination sans partage des Etats-Unis sur l'ensemble de l'Amérique latine serait alors définitivement instaurée. Il faudra une sérieuse dose de volonté et de savoir-faire politique aux dirigeants latino-américains pour s'opposer à une évolution probablement inscrite dans la logique économique.

Georges Couffignal est professeur de science politique à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (université Paris-III-Sorbonne nouvelle).

EUROPÉENNES 99

Pour éviter la catastrophe

Suite de la première page

La tête de liste qui semblait le plus à même d'en limiter les conséquences négatives était Philippe Séguin. Son incontestable talent, sa capacité de conduire une vigoureuse campagne nationale militaient en faveur de sa désignation, au sein d'un RPR qui a toujours donné la priorité à son exigence de cohésion interne sur celle de la qualité des relations avec ses partenaires. Cette considération a évincé de la mémoire le souvenir des positions hostiles à l'Union européenne prises par M. Séguin : son vote négatif au traité de Maastricht instituant l'euro, bien sûr, mais aussi les multiples déclarations où il a exprimé tantôt son désaccord, tantôt ses réserves sur les progrès à venir de l'UE.

Le fait que cette désignation ait été décidée sans consultation et présentée comme « non négociable » explique la réaction des centristes de l'UDF. Et cela d'autant plus que, lors des trois scrutins précédents, la liste commune de l'UDF et du RPR était conduite par des personnalités issues de l'UDF et connues pour leurs convictions européennes : successivement Simone Veil, moi-même et Dominique Baudis. Les centristes restent viscéralement attachés à la culture européenne que leur a léguée, après d'autres, l'émouvant et attachant Jean Lecanuet. Ils siègent au Parlement européen dans le groupe du Parti populaire européen qui rassemble les partis du centre droit et dont la charte constitutive affiche son ambition fédéraliste. Face à une candidature ressentie comme imposée, ils ont décidé d'afficher leurs convictions de toujours.

Le résultat pratique est que les électeurs de l'opposition parlementaire vont être sollicités par quatre listes concurrentes, dont trois

conduites par des chefs de parti : la liste RPR-Démocratie libérale de M. Séguin et Alain Madelin, la liste UDF-centriste de François Bayrou, et les deux listes anti-européennes du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, et celle, dissidente, de M. Pasqua. Ces listes seront condamnées à se battre entre elles, par la logique même de la campagne. On imagine le désarroi des électeurs, qui risquent de pousser beaucoup d'entre eux vers l'abstention.

Si l'on aperçoit clairement les facteurs qui ont conduit à cette situation, leur influence devrait être tempérée par la prise en compte de deux éléments. Beaucoup d'hommes et de femmes qui figurent sur les listes RPR-DL et UDF-centriste, ou qui animeront leurs campagnes, ont siégé dans les mêmes gouvernements entre 1993 et 1997, avant et après l'élection présidentielle. L'adoption du traité de Maastricht, ratifié en 1992, était derrière eux. Il semble qu'ils aient réussi à s'accorder sur la politique européenne conduite par la France. On n'a pas entendu parler de conflits insurmontables ou de menaces de démission. L'opinion publique aura du mal à comprendre pourquoi, après avoir gouverné ensemble, ils appelleraient les électeurs à se déchirer aujourd'hui sur le même sujet.

L'autre élément, qui semble prévaloir dans la phase préparatoire de la campagne, tient à la méconnaissance profonde du rôle exact du Parlement européen. Il n'est en aucune manière une assemblée constituante. Il n'a aucun pouvoir de décider si l'avenir de la construction européenne se fera en direction d'une Europe fédérative ou sur la base d'une coopération intergouvernementale. Cette question, comme toutes celles qui concernent les institutions, resser-

tit à la compétence exclusive des gouvernements qui négocieront entre eux les futurs traités institutionnels, comme ils l'ont fait pour ceux de Maastricht et d'Amsterdam. Les pouvoirs du Parlement européen s'exercent dans des domaines précis, qui lui ont été assignés par les traités : essentiellement l'approbation et le contrôle du budget de l'UE et une responsabilité directe dans le processus législatif de l'Union, c'est-à-dire dans l'élaboration des directives et des règlements communautaires. C'est donc sur ces sujets que devraient apparaître les différences d'approche entre les listes concurrentes et non sur leur conception ultime de l'UE sur laquelle elles ne seront pas appelées à prendre de décision.

Paul Claudel avait inscrit, en sous-titre d'une de ses pièces les plus célèbres, l'épigramme : « Le pire n'est pas toujours sûr ».

Pour que la France puisse tenir sa place en Europe, les Français doivent se regrouper au lieu de se diviser

Et nous avons l'habitude, à droite comme à gauche, de voir des majorités politiques, et même des partis, exercer en commun des responsabilités de gestion, alors qu'il existe en leur sein des différences d'approche sur des sujets institutionnels. Nous le constatons sur la question, pourtant essentielle, de la durée du mandat présidentiel ou sur la préférence en faveur du scrutin majoritaire ou proportionnel.

S'il n'existe pas d'obstacles insurmontables pour parvenir à une liste commune de l'opposition parlementaire pour l'élection européenne - à l'exception, bien sûr, de ceux qui se présentent en anti-européens irréductibles -, quelles sont les étapes qui permettraient d'y parvenir ?

Examiner, d'abord, s'il existe la

possibilité d'établir un contrat de législature pour la prochaine délégitimation française au Parlement européen, c'est-à-dire un accord sur les positions qui devront être adoptées et défendues par les élus français au cours des cinq prochaines années : évolution du budget de l'UE et répartition de son financement ; meilleure gestion ou réforme de la politique agricole commune ; affectation régionale des fonds structurels ; poursuite à rythme accéléré ou modération de l'activité interventionniste de la réglementation communautaire ; niveau et limites de l'harmonisation fiscale et sociale ; application effective du principe de subsidiarité.

Si, comme je le pense, il existe une quasi-identité de vue entre les

composantes de l'opposition sur l'approche de ces questions, une première étape pourra être franchie. Un groupe de travail réduit, composé d'hommes et de femmes ayant une expérience directe des méthodes de travail du Parlement européen, et représentant les trois composantes de l'opposition, pourrait débayer ce terrain, en vérifiant s'il existe, ou non, une possibilité d'accord.

Il resterait à constituer la liste commune. Là aussi, la pratique européenne nous fournit une réponse. Le problème est en effet de former une liste comportant une répartition équitale des sièges entre les trois composantes de l'opposition parlementaire, RPR, UDF-centriste, et DL, dont les groupes de l'Assemblée comptent respective-

ment 138, 70 et 43 membres. C'est un problème classique, dont la solution est fournie par l'application de la loi d'Hondt (du nom du juriste belge féru de mathématiques qui l'a mise au point), fréquemment utilisée au sein du Parlement européen, notamment pour déterminer la composition des commissions. Cette loi fournit le nombre des candidats par groupe, et leur ordre de présentation sur la liste. Il reviendrait à chaque composante de garnir, sous sa propre responsabilité, les cases qui lui seraient affectées.

Un premier calcul indique que la tête de liste serait RPR ; la deuxième place irait à l'UDF-centriste. Souhaitons, en passant, que, sur les quatre premiers candidats, deux soient des femmes, pour ne pas apporter un démenti précipité au projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes !

Le débat s'est concentré jusqu'ici sur la tête de liste : pour ou contre M. Séguin. J'ai rappelé les arguments des uns et des autres, également compréhensibles, mais la situation n'est plus la même aujourd'hui. Ce dernier a été désigné, puis confirmé, par le RPR. Faire de son retrait - j'allais écrire de sa révocation - la condition préalable à la constitution d'une liste commune serait s'enfoncer dans l'impasse, au moment où on se réclame du principe selon lequel « chacun désignera les siens ».

Ce qu'on peut affirmer, en revanche, c'est que, dans le cas du maintien par le RPR de la candidature de M. Séguin, sa place à la tête de la liste devrait être équilibrée par trois signaux européens forts : le ton qu'il donnera à sa campagne devra refléter la composition de sa liste, et il ne pourra jeter aucun anathème sur les convictions de ses partenaires, y compris ceux de DL qui plaident pour la vocation fédérative des futures institutions de l'Union ; un contrat de législature précis sur les actions à conduire par les députés français au Parlement européen pendant les cinq pro-

chaines années ; enfin, une composition de la liste reflétant scrupuleusement les places respectives de chacune des composantes.

J'ajoute qu'un esprit de tolérance mutuelle et un sentiment de solidarité, puisqu'il s'agit de députés français appelés à siéger dans une Assemblée extérieure au pays, mettraient de l'huile dans les rouages. La solution la plus favorable - et de loin ! - aux intérêts français, serait qu'ils siègent dans le même groupe pour donner un poids accru à la représentation de la France, comme le font les élus des autres grands partis du centre-droit européen, du Parti populaire espagnol aux conservateurs britanniques, en passant par la CDU allemande, bien qu'il existe entre eux des divergences d'approche sur les questions européennes. L'engagement pris sur ce point n'a malheureusement pas été respecté au cours des deux législatures précédentes. Ce problème doit être abordé franchement.

Il me semble enfin que le gouvernement aurait intérêt à faire adopter rapidement celles des dispositions de la loi sur le cumul des mandats qui concernent l'interdiction du cumul entre un mandat parlementaire national et un mandat européen, ainsi que l'obligation d'exercer le dernier mandat qu'on a sollicité auprès des électeurs. Cela mettrait davantage de clarté dans la future campagne et éviterait les manœuvres personnelles qui irritent les électeurs, mis dans l'impossibilité de démêler les intentions réelles des candidats, et qui dénaturent les scrutins.

Paul Claudel avait inscrit, en sous-titre d'une de ses pièces les plus célèbres, l'épigramme : « Le pire n'est pas toujours sûr. » Pour que la France puisse tenir sa place en Europe, les Français doivent se regrouper au lieu de se diviser. Souhaitons que les dirigeants des partis trouvent les ressources de lucidité et de courage nécessaires pour que le pire cesse d'être certain.

Valéry Giscard d'Estaing

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les pauvres et la dette

VIVE le pape ! La campagne en faveur d'une réduction de la dette des pays les plus pauvres de la planète qu'un ensemble d'organisations humanitaires s'approprie à lancer sous le nom de « Jubilé 2000 » et dont Jean Paul II est, pour partie, à l'origine, est bienvenue.

Profiter de l'an 2000 pour autoriser « un nouveau départ » aux pays les moins avancés est une bonne idée. Même si l'annulation totale des engagements de quarante et un pays en une seule année demandée par certains est peu réaliste, l'initiative n'en est pas moins l'occasion de mettre en évidence l'hypocrisie des pays riches sur cette question – notre hypocrisie donc. Car, en dépit des efforts engagés par la communauté internationale depuis 1996, la dette continue d'étouffer un certain nombre de pays et de peuples, en Afrique en particulier. Le Mozambique dépense plus pour servir sa dette que pour assurer la santé de ses citoyens : un enfant sur cinq y meurt avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. En Tanzanie, la dette absorbe davantage d'argent que l'école.

Comme le suggèrent, sagement, les animateurs de « Jubilé 2000 », toute réduction de la dette doit être naturellement liée à un certain nombre de conditions. Elle doit être menée au cas par cas. Elle ne doit pas être une incitation aux défauts de paiement pour les pays solvables et un peu moins misérables. Elle doit profiter à l'ensemble des populations des pays pauvres et non à leurs seules élites. Annuler la dette du Soudan aujourd'hui contribuerait davantage à y financer la guerre civile

qu'à alléger la peine des Soudanais. Les conditions définies jusqu'à présent dans les programmes du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sont trop restrictives ; elles doivent être assouplies et amendées ; elles ne sauraient pour autant être supprimées.

L'attitude des pays riches – de nos pays – dans cette affaire a cependant quelque chose de terriblement indécent. Profitant pleinement de la crise des pays émergents, les grands pays industriels, ceux réunis au sein du G7 notamment, continuent à s'enrichir, tandis que le fossé avec les plus pauvres ne cesse de s'élargir. Plus riches, les pays riches aident pourtant de moins en moins les pays pauvres, de plus en plus pauvres. L'aide publique au développement est en chute libre. Celle des pays de l'OCDE a baissé de 20 % depuis 1992 et atteint désormais son plus bas niveau de la décennie. Elle ne représente que 0,22 % de leur produit intérieur brut (PIB), loin de l'objectif, collectivement accepté, de 0,7 %.

Plus riches, les pays riches ne sont en revanche pas avares de riches déclarations. Les débats au sein du groupe des sept grands pays industrialisés (G7), à Bonn, samedi 20 février, avec les grands argentiers et à Cologne en juin avec les chefs d'Etat, vont donner lieu, on le sait déjà, à une série de surenchères sur l'annulation de la dette des pays pauvres. Bill Clinton, Gerhard Schröder et Jacques Chirac, chacun a son plan. La générosité a un coût que les pays riches, et leurs populations, doivent accepter de payer. Elle doit cesser d'être un thème de discours, pour devenir, enfin, réalité.

Le pouvoir des notables masculins, la preuve par le Sénat

GRÂCES soient rendues au Sénat ! Sans lui, sans sa franche hostilité, l'inscription dans la Constitution du principe de parité entre hommes et femmes aurait pu être prise pour ce qu'elle n'est pas : un de ces gestes symboliques comme les assemblées masculines en concèdent, de loin en loin, à la cause des femmes, sans efficacité sur la réalité qu'il s'agit de corriger.

Qu'il y ait davantage de femmes dans les assemblées élues, qu'est-ce que cela changerait ? L'opinion dominante est que la promotion des femmes relève du mouvement social, et non des lois. Celles-ci doivent mettre fin aux inégalités juridiques. Elles ne peuvent, en revanche, effacer des disparités de situations liées à l'histoire, aux mœurs, à des itinéraires, des choix et des comportements individuels, sauf à adopter la méthode américaine de l'*affirmative action*, c'est-à-dire appliquer des quotas dans

tous les domaines de la vie économique et sociale. Avec le Sénat, la parité, qui aurait pu même apparaître comme une vieille lune surgie d'une période ancienne du féminisme, a pris un tout autre visage. L'hostilité de la droite sénatoriale est devenue symbolique d'un pouvoir masculin perceptible en tous lieux mais jamais débusqué, comme il l'a été par le vote du 26 janvier au Palais du Luxembourg. Aux Etats-Unis, l'occasion de ce dévoilement aurait pu être un procès opposant une dirigeante d'entreprise à un conseil d'administration pris en flagrant délit de discrimination ; l'inégalité d'accès à la compétition économique est plus insupportable que celle des responsabilités politiques, au reste largement féminisées. En France, c'est le pouvoir politique – le pouvoir par essence – qui est en cause. Et les sénateurs de droite ont démontré qu'aux yeux d'une partie,

au moins, de ceux qui le détiennent le pouvoir est et doit rester une affaire d'hommes.

Les arguments de Robert Badinter, exploités par la droite sénatoriale pour relever son conservatisme d'un peu de philosophie républicaine, sont évidemment des objections fortes à une réforme qui rompt avec le principe d'universalité de la représentation politique. Selon ce principe, tout élu, quelles que soient ses particularités d'état-civil ou de condition, représente l'ensemble du corps social. La réforme postule, au contraire, que cette représentation ne peut pas être satisfaisante si elle ne comporte pas, parmi ceux qui en sont investis, une certaine proportion de femmes. Mais le débat, en réalité, ne porte pas sur le principe. Il porte sur une donnée de fait : l'exclusion des femmes. Si la représentation est indivisible, comment se fait-il qu'une division existe bel et bien parmi les citoyens éligibles en droit, les hommes ayant quatre ou cinq fois plus de chances que les femmes d'entrer dans les assemblées élues ?

La réponse a été donnée par la droite sénatoriale : les femmes participent peu au pouvoir politique pour une raison qui n'est peut-être pas la seule, mais qui est inacceptable : les hommes font en sorte de l'accaparer. Quand une occasion leur est donnée de prouver le contraire, ils s'y refusent.

MAISON COMMUNE

Le conflit sur la parité a ainsi acquis une dimension politique alors que tout avait été fait pour l'éviter. Le projet de loi constitutionnelle était, comme la Constitution l'impose, cosigné par Jacques Chirac et Lionel Jospin ; son adoption paraissait aller de soi. Le chef de l'Etat ne l'avait-il pas inscrite au rang des réformes nécessaires pour « moderniser notre vie politique » (discours du 23 mars 1998) ? N'avait-il pas exprimé le souhait qu'elle « aboutisse le plus vite possible » (4 décembre 1998 à Rennes) ? Quant à la gauche, elle était évidemment unanime sur cette réforme, inscrite dans les programmes des partis de la majorité et dans le discours de politique générale de M. Jospin en juin 1997.

Peut-être les efforts déployés par M. Chirac aboutiront-ils à un compromis qui ferait accepter par la droite sénatoriale, le 4 mars, ce

qu'elle a refusé le 26 janvier, au prix d'une concession de la gauche qui reprendrait, dans un autre article de la Constitution, un ajout proposé par le Sénat. Le premier ministre exclut, en revanche, d'accorder au Sénat un droit de veto sur son propre mode d'élection. Il est d'ailleurs amusant d'observer que les sénateurs de droite, qui invoquent l'universalisme pour l'opposer aux femmes, l'oublient quant il s'agit d'eux-mêmes. Ils estiment normal – et revendiquent même – que les communes rurales disposent, dans le collège électoral sénatorial, d'une représentation très supérieure à leur population, cela au détriment des zones urbaines, où vivent... 85 % des Français.

Le Sénat n'est pas une simple sphère particulière du système institutionnel français, une survivance de l'histoire. Ce que M. Jospin avait appelé, en avril 1998, une « anomalie dans les démocraties », en raison de son mode d'élection, est une composante essentielle du pouvoir de la droite. Issu en fait des cantons, des « territoires », où règnent les notables – agriculteurs, notaires, médecins, chefs d'entreprises petites ou moyennes –, lié aux conseils généraux, où l'élection des sénateurs se fait autant et plus que dans les villes, terrain d'action privilégié des lobbies professionnels ou économiques, le Sénat, composé aux deux tiers d'élus conservateurs, est la maison commune de la droite RPR, UDF et DL.

C'est pourquoi le débat sur la parité et ceux qui l'accompagnent – sur le cumul des mandats, sur le mode d'élection du Sénat – est au cœur de la confrontation entre la droite et la gauche, entre M. Chirac et M. Jospin. Cette confrontation a pour enjeu la « modernisation », autrement dit l'évolution d'un système politique et étatique dont chacun voit qu'il doit être réformé pour être adapté aux réalités d'aujourd'hui. Historiquement, le Sénat, bastion du conservatisme, bloquait la gauche. Voilà qu'il est devenu un frein au renouveau de la droite. Et à la tentative de M. Chirac pour l'incarner. En parlant d'« anomalie », voici presque un an, le premier ministre engageait une partie pleine pour lui de promesses.

Patrick Jarreau

La buraliste par Hervé Coffinières



Algérie : une élection sur le rôle de l'armée

A DEUX MOIS de l'élection présidentielle algérienne, tout se passe comme si le scrutin se ramenait à une compétition entre Abdelaziz Bouteflika et la cohorte des autres prétendants. L'ancien ministre des affaires étrangères de Boumediène est présenté comme l'homme des militaires alors que ses adversaires incarneraient la société civile. L'Algérie, si M. Bouteflika était élu chef de l'Etat, serait condamnée à l'immobilisme, alors qu'elle sortirait de la crise si l'un de ses plus sérieux adversaires devait l'emporter.

Cette vision en partie caricaturale s'explique. D'abord, par les manœuvres politiciennes maladroites qui ont précédé la présentation de son programme électoral par l'ancien chef de la diplomatie algérienne, le 1^{er} février. Alors que ce dernier n'avait encore rien dit publiquement de ses intentions, on a vu successivement la direction du Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique, celle du mouvement islamique Ennahda et, enfin – moyennant un coup d'Etat interne –, celle du Rassemblement national démocratique (RND), le parti du président Zerroual, se ranger comme un seul homme derrière le « candidat indépendant » Bouteflika.

Ce soutien prématuré, les partis pro-Bouteflika le paient chèrement aujourd'hui. Accusé d'avoir agi « sur ordre des militaires » en bafouant le règlement du parti, le président du FLN est contesté par une partie des militants, qui ont pris fait et cause pour d'autres candidats. La majorité des adhérents d'Ennahda ont suivi son fondateur, Abdallah Djballah, qui a décidé de créer un nouveau parti islamiste, le Mouvement El Eshah. Enfin, deux fractions se disputent désormais la direction du RND : il est probable que le « parti du président » ne survivra pas à l'élection présidentielle.

L'appui ostensible du général (à la retraite) Khaled Nezzar – l'émigration grise du régime, tombeau du président Chadli – à M. Bouteflika et la présence aux côtés du candi-

dat d'un autre militaire controversé ont renforcé l'idée que les jeux étaient faits d'avance et que les autres candidats n'étaient là que pour le décor.

C'est d'ailleurs pour contrecarrer cette manœuvre que cinq partis politiques et trois candidats – dont deux des plus sérieux adversaires de M. Bouteflika – font cause commune. Dans un communiqué commun publié le 10 février, ils dénoncent « des pressions, des menaces et des pratiques autoritaires » de nature à fausser la compétition. Ils organiseront une réunion publique le 25 février dans un stade de la capitale.

Que ceux qui sont à la tête des services de renseignement – un acteur majeur dans la vie politique algérienne – appuient activement la candidature de l'ancien ministre des affaires étrangères de Boumediène relève du secret de Polichinelle (*Le Monde* du 17 février). Ils le font, comme par le passé, parce qu'à leurs yeux l'armée a hérité de la guerre d'indépendance une légitimité historique à diriger le pays, directement ou, demain, par civil interposé. M. Bouteflika est leur candidat : il doit l'emporter par tous les moyens.

DEUX POINTS ESSENTIELS

Mais une autre frange de l'armée, regroupée autour des jeunes officiers, selon certaines confidences, développe un point de vue différent. Pour elle, si l'on veut résoudre les problèmes du pays, développer l'économie, attirer les investisseurs étrangers, il est temps que le président de la République bénéficie d'une légitimité non plus octroyée par une caste mais acquise par les urnes. Selon ce schéma, les conditions de l'élection du prochain président importent davantage que le nom du futur élu. A cause de ses prises de position récentes et répétées en faveur d'élections « transparentes », sans intervention de l'armée, le chef d'état-major, le général Mohamed Lamari, symbolise – à tort ou à rai-

son – cette frange « éclairée » de l'armée.

Se garder d'intervenir dans l'élection présidentielle et ne pas voler sa victoire au candidat qui l'aura emporté : l'armée doit choisir dans un contexte qui n'a plus grand-chose à voir avec la présidentielle de 1995. Car cette fois, outre qu'il y a pléthore de présidents potentiels, un consensus existe parmi les quatre ou cinq hommes les mieux placés sur deux points essentiels.

Le premier concerne le rôle de l'armée. De Hocine Aït-Ahmed, le candidat socialiste du FFS, au « réformateur » Mouloud Hamrouche, en passant par Taleb Ibrahim, un autre proche de feu le président Boumediène, tous les candidats se rejoignent pour reconnaître que l'armée continuera à jouer un rôle particulier. « Nous ne sommes pas contre l'armée ; elle doit être forte, mais il doit y avoir un transfert progressif du pouvoir vers les institutions civiles », résumait le président du FFS dans une interview au *Monde*.

Un consensus existe entre les candidats sur un autre sujet : l'attitude vis-à-vis des islamistes. Depuis sept ans, le régime a privilégié l'éradication des groupes armés par tous les moyens (renforcement de l'armée, création de milices patriotiques, généralisation de la torture...), et refusé tout traitement politique de l'islamisme. Une négociation a bien eu lieu au cours de l'été 1997 avec certains responsables de l'ex-FIS, mais elle a vite tourné court.

Cette politique du tout-sécuritaire a fait la preuve de son inefficacité. La violence a baissé de niveau, mais elle n'a pas disparu, loin s'en faut. Forts de ce constat, tous les poids lourds de la présidentielle prônent d'une façon ou d'une autre le « dialogue » avec ceux des islamistes qui rejettent la violence. « Nous devons reconnaître que l'Algérie appartient à tous les Algériens, quelles que soient leurs convictions politiques [...]. Il est nécessaire de relancer un dialogue libre de passion,

d'anathèmes », a fait valoir le candidat Bouteflika. « Je suis le candidat d'un dialogue ouvert à toutes les parties susceptibles de contribuer au rétablissement de la paix », a dit, de son côté, Taleb Ibrahim. On pourrait multiplier les citations.

Inimaginable lors de la dernière campagne présidentielle, ce type de propos reflète l'évolution d'une société algérienne harassée par les années de conflit, les promesses non tenues (d'où l'apathie de l'opinion publique), éprise de paix et de réconciliation. Seul ou presque, Saïd Sadi, président d'une formation à dominante kabyle, le RCD, et figure emblématique des « éradicateurs », fulmine contre ces candidats qui, à ses yeux, ont tous sans exception sollicité « la caution des islamistes ». « On ne va plus vers une élection présidentielle. On va vers l'aboutissement et la consécration d'une dérive qui a menacé la nation algérienne en 1991 », vient-il de confier au quotidien *Le Matin*. Candidat en 1995 contre Liamine Zerroual, M. Sadi ne se présentera pas en avril. Il fera campagne en faveur d'un « boycott actif ».

Jean-Pierre Tuquoi

RECTIFICATIF

LAURENT FABIUS

Une erreur de transmission a transformé la contraction d'un propos de Laurent Fabius devant la Cour de justice en une citation entre guillemets ne pouvant, sous cette forme, lui être attribuée. Evoquant l'attitude des médecins à l'égard des circulaires émanant du secrétariat d'Etat à la santé (*Le Monde* daté 14-15 février), l'ancien premier ministre a dit précisément : « Ce serait une assez grande illusion de penser que, d'une façon générale, parce qu'il y a des directives données par les ministères, celles-ci s'appliquent (...). Dans le rapport entre l'Etat et la réalité de la médecine, on est dépendant de ce que font ou ne font pas les médecins. »

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Un Molière du cinéma

MIRACLE AU VILLAGE (*The Miracle of Morgan's Creek*) est bien la plus charmante comédie que nous ayons vue depuis longtemps à l'écran : originale, alerte, franche sans vulgarité, drôle naturellement, bref on en reste ravi.

C'est à Preston Sturges que nous le devons. On a parlé d'un Molière du cinéma ; c'est un peu naïf, mais exact, en plus d'un point de comparaison ; un Molière qui marivauderait quand même. La facture de ses scénarios – car il produit ses films, les écrit et les réalise – nous rappelle qu'il fut auteur dramatique ; ses découpages, d'une habileté et d'une rigueur qui font songer à René Clair, prouvent bien l'importance que, cinéaste, il attache au mouvement d'une œuvre.

Je ne vous conterai pas l'aventure de cette jeune personne de Morgan's Creek qui, pour distraire, à la veille de leur départ vers le

front, des soldats du corps expéditionnaire, finit, un peu grisée, par ne plus très bien savoir ce qu'elle fait du sien. Ni les mines désarmantes de son amoureux transi, ni les furieuses colères de son policeman de papa ou la complicité tendre et moderne de sa sœur cadette.

De ces éléments, qui sont, on le voit, ceux d'un drame assez noir, Sturges a fait quelque chose de pétillant et de frais, car il sait bien que l'on doit « s'empresser de rire de tout » dès lors qu'on peut le faire. Les gags foisonnent, et l'interprétation sert au mieux l'intention. Cette production, qui sort des sentiers battus, fléchit comme on le souhaite les normes morales de Hollywood l'hypocrite et laisse un très agréable souvenir.

Henry Magnan
(19 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfils du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ÉNERGIE Vendredi 19 février, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence. La France sera en retard sur ses partenaires : la discussion parlementaire sur la

transposition de la directive européenne s'est engagée mardi 16 février. ● FRANÇOIS ROUSSELY, le président d'EDF, estime, dans un entretien au *Monde*, que ce retard

pose problème à l'entreprise publique, tout en affirmant que cette dernière est prête à affronter la concurrence. ● LE PATRON D'EDF se félicite de l'accord sur les 35 heures

signé par l'ensemble des syndicats et réfute l'idée d'un quelconque troc pour acheter la paix sociale. ● « *NOUS DEVONS renouer des discussions avec Siemens* », affirme

M. Roussely, souhaitant travailler avec l'entreprise allemande sur le projet de futur réacteur nucléaire EPR et développer la coopération à l'international.

M. Roussely : malgré son retard, EDF est prête à affronter la concurrence

Le président de l'entreprise publique estime, dans un entretien au « Monde », qu'elle a des atouts importants, illustrés par ses succès à l'international. Il se réjouit de la nouvelle « dynamique sociale » créée par l'unité syndicale retrouvée sur l'accord concernant le passage aux 35 heures

« Le 19 février, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence. La France sera en retard, n'ayant pas promulgué la loi. Quelles sont les conséquences pour EDF ?

– La concurrence n'a pas commencé à la veille du 19 février. Nous ne sommes pas restés inactifs et avons négocié des tarifs avec les grands groupes industriels depuis deux ou trois ans. Cependant, je suis plus inquiet pour les mois qui s'écouleront avant la promulgation de la loi et de ses décrets. Tant que le texte n'est pas en vigueur, nous ne pouvons pas faire d'offres hors des frontières. Au moment où s'ouvre grand la porte à nos concurrents, EDF ne pourrait même pas participer à la compétition. Au-delà des problèmes d'encombrement de textes législatifs au Parlement, c'est la vie d'une entreprise de 200 milliards de francs de chiffre d'affaires qui est en jeu. Le premier ministre ainsi que nos ministres de tutelle l'ont bien compris, qui ont personnellement veillé au maintien du projet de loi dans le calendrier parlementaire actuel.

« Nous sommes prêts mais avec du retard face à nos concurrents : EDF investit 7 % de son chiffre d'affaires vers les services alors que le belge Electrabel en consacre 31 %, l'éco-saisi Scottish Power 54 %. Malgré ce retard, nous ne manquons pas d'atouts, à commencer par des prix parmi les plus bas d'Europe. L'une des meilleures preuves est que nous rencontrons des succès à l'international.

– Vous avez pris la présidence d'EDF en juillet 1998 ; l'entreprise sortait d'une période agi-

tée de guerre de chefs. Quelle a été votre première impression ?

– Je suis arrivé dans une entreprise désorientée où, pendant de nombreux mois, les priorités ont été estompées par des luttes microcholine à sa tête. Ces querelles ont retardé la préparation à l'ouverture du marché européen de l'électricité. C'est le plus préoccupant. Les salariés voulaient avant tout savoir comment une entreprise qui a bâti sa prospérité sur cinquante ans de monopole électrique dans un seul pays pourra se développer comme fournisseur d'énergie dans un univers concurrentiel.

– Comment avez-vous réorganisé l'entreprise ?

– Tout en constituant une équipe de direction restreinte, le premier grand changement a consisté à organiser l'entreprise autour de deux pôles. Un pôle amont, dit « industrie », regroupant les activités de production, cœur de l'entreprise qui a fait son excellence, et un pôle aval nouveau, dit « client », destiné à regrouper toutes les activités commerciales et de services. Mon deuxième souci a été de rechercher une dynamique sociale. J'en avais l'occasion avec la loi Aubry et l'annulation de l'accord de janvier 1997, qui organisait déjà la réduction du temps de travail. Pour la première fois depuis 1982, l'ensemble des syndicats ont signé un accord.

– Cet accord a été très critiqué. Comment réagissez-vous ?

– Dans l'histoire d'EDF, les périodes de succès ont toujours été liées à la concomitance entre les progrès de développement et les avancées sociales. A la veille d'un changement aussi considérable que le passage d'un monopole à l'ou-



FRANÇOIS ROUSSELY

verture à la concurrence et au développement international, nous avions besoin de l'adhésion des salariés. Notre accord – j'en ai été surpris – a fait l'objet de critiques politiques. Je ne reviendrai pas sur la fameuse aide de l'Etat, qui n'en est pas une puisqu'elle s'appliquera, si elle est décidée, à l'ensemble des entreprises dans le cadre de la deuxième loi sur les 35 heures. Avec ou sans cette aide, notre accord est équilibré. Sur les trois ans, la masse salariale diminue de 700 millions de francs. L'accord ne pèse pas sur la compétitivité de l'entreprise et nous tiendrons nos engagements de baisse des tarifs. Le plus important est l'arrivée dans l'entreprise de près de 18 000 jeunes.

– On vous prête d'avoir acheté la paix sociale avec la CGT en échange d'une tranquillité sur sa gestion et le financement des œuvres sociales. Qu'en dites-vous ?

– C'est une vision d'épicier. Je ne cherche ni à faire plaisir aux uns, ni à acheter la paix sociale, je ne fais pas de troc. Une partie de la valeur ajoutée d'EDF tient dans sa dynamique sociale. Quand on s'en est

écarté, elle a continué de fonctionner, mais moins bien. Ce qui me surprend, au contraire, c'est que, pendant dix-sept ans, plus de la moitié des personnels, au travers de la CGT, n'ont pas participé à l'élaboration d'une politique sociale. Cet accord n'aurait pas abouti si ses dirigeants et les responsables de chaque syndicat, d'ailleurs, n'avaient privilégié l'intérêt supérieur d'EDF sur tout autre considération.

– Allez-vous poursuivre la stratégie internationale de vos prédécesseurs ?

– Les choix précédents étaient judicieux. Ils relevaient d'une logique de saisie d'opportunités tout à fait réussie, mais n'intégraient pas la nécessité d'un maillage européen que nos clients exigent. L'essentiel d'entre eux sont dans un arc de cercle allant de la Grande-Bretagne à la vallée du Rhône en longeant le Rhin. Nous devons les accompagner dans leur développement pour pouvoir répondre à leurs besoins. L'année 1999 sera marquée par le développement d'alliances multiservices et, je l'espère, par une implantation significative en Allemagne par le biais d'une acquisition.

– L'achat pour 13 milliards de francs de London Electricity n'était-il pas trop coûteux ?

– Nous avons payé au centime près le même prix que ce que l'américain Entergy avait déboursé un an et demi auparavant. Les dettes sont effectivement plus élevées, mais seront rapidement ré-

sorbées. Au-delà du caractère symbolique, cette acquisition d'un distributeur est un point de départ dans l'univers anglo-saxon de l'énergie, où nous représentons déjà 7 % de la production. Ce rachat a fait resurgir les stéréotypes classiques sur le financement d'EDF par le contribuable. Je vous rappelle qu'EDF n'a pas reçu un franc de subvention depuis quinze ans. Nous rémunérons notre capital 3 % par an, nous versons 40 % de nos bénéfices après impôts à l'Etat. Nous sommes donc une entreprise normale. Arrêtons de diaboliser les entreprises publiques.

– Que représente la perte du contrat de fourniture d'énergie à Usinor Dunkerque au profit d'Air Liquide ?

– Je pense qu'Air Liquide avait des avantages en matière de fourniture de gaz qu'il a su mieux valoriser que nous. J'ai fixé un principe : tout client perdu doit être compensé par un nouveau à l'étranger. Nous estimons cette année à 1 milliard de francs le transfert possible de l'un vers l'autre.

– Dans un environnement qui privilégie le gaz, quels seront vos rapports avec Gaz de France ?

– Je suis toujours favorable à un rapprochement. Des efforts conjoints sont plus que jamais nécessaires alors que s'ouvre la concurrence. Nous devons déjà faire des offres communes, plutôt que de nous retrouver en compétition.

– Quelle est votre stratégie dans le nucléaire et pour l'EPR,

le projet de réacteur franco-allemand ?

– La France n'envisage pas l'option zéro comme l'Allemagne. Au contraire, elle souhaite maintenir en priorité l'option nucléaire ouverte, même si nous tiendrons compte, lors du renouvellement de notre parc, des avantages compétitifs des autres énergies comme le gaz. Nous devons, à cet horizon 2010, disposer d'un réacteur, l'EPR, pour être à l'origine d'une nouvelle série de centrales. Il faut donc décider rapidement d'un prototype.

– Comment voyez-vous les relations des différents acteurs de la filière nucléaire ?

– Ces relations doivent s'inscrire dans une recomposition de l'industrie électro-nucléaire européenne, qui sera un gage d'efficacité économique et de stabilité. Il faut tout d'abord clarifier les conditions de réorganisation du capital de Framatome. Parallèlement, Siemens devra nous dire l'intérêt qu'il porte au projet d'EPR dès lors qu'il existe une demande en Europe. Il devra nous préciser la teneur de ses relations avec le britannique BNFL, spécialiste du retraitement. Ces discussions approfondies sont d'autant plus nécessaires que je souhaite des associations à l'exportation. Même si, dans un passé récent, EDF n'a pas entretenu de relations exemplaires en Chine avec Siemens, nous devons renouer les discussions pour aboutir. Sans hâte, ni tabous. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

Le gouvernement accepte plusieurs amendements communistes au projet de loi sur l'électricité

AU TERME d'une longue discussion générale, l'Assemblée nationale a examiné au pas de charge, dans la soirée du mercredi 17 février, les quelque cent trente amendements déposés sur les trois premiers articles du projet de loi transposant la directive européenne d'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité. Nombre de précisions apportées aux premiers articles du projet de loi ont été approuvées à la quasi-unanimité. Si les débats se poursuivent au même rythme, l'examen du texte pourrait être achevé dans la nuit de jeudi 18 à vendredi 19 février, le vote étant prévu pour le 2 mars.

La fronde annoncée des députés communistes s'estompant à vue d'œil, les députés ont débattu sans grande passion de la définition du service public de l'électricité et de ses missions. Au cours d'un bref échange liminaire, Georges Sarre (MDC, Paris) a critiqué la prise en compte de la notion d'« efficacité économique », témoin des « aspirations libérales » de la directive européenne, le porte-parole du groupe communiste, Claude Billard (Val-de-Marne), faisant valoir que l'ouverture à la concurrence était « porteuse de très gros risques de dégradation pour le service public ».

Tout en se disant, dans les couloirs, « plus que confiant » sur la « convergence » de la majorité « plurielle » autour du projet gouvernemental, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Pierret, s'est efforcé de garder le cap qu'il s'était fixé la veille (*Le Monde* du

18 février), prenant soin de signifier lourdement la « grande portée politique » des amendements communistes acceptés par le gouvernement. L'introduction de la notion de « droit à l'électricité pour tous », réclamée par le PCF, a ainsi donné lieu à une envolée lyrique de M. Pierret, qui s'est dit « doublement favorable » à cet amendement, qui « définit un nouveau droit démocratique » et qui, « par le souffle qui est le sien, rejoint le préambule de la Constitution de 1946 ».

Nettement plus terre à terre, Michel Bouvard (RPR, Savoie) a cherché – en vain – à savoir si cette disposition allait « obliger à tirer des lignes pour alimenter des chalets d'alpage occupés deux ou trois mois d'été... ». Complété un peu plus tard dans la soirée avec l'aval du secrétaire d'Etat – qui a salué une « deuxième contribution politique très significative de cette soirée » –, le dispositif d'aide aux plus démunis voulu par les députés communistes permet le maintien de la fourniture d'énergie en cas de non-paiement des factures par des personnes reconnues en situation de précarité. Le gouvernement a également accepté, à la demande du groupe communiste, qui a fait valoir son souci de « transparence et de démocratie », l'instauration d'un « observatoire national du service public de l'électricité », destiné à « examiner les conditions de mise en œuvre du service public ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Accord sur la réduction du temps de travail à La Poste

C'EST par un simple communiqué que La Poste a fait savoir, mercredi 17 février, que son président et son directeur général avaient signé un accord sur les 35 heures avec quatre syndicats (FO, CFDT, CFTC et CGC), qui totalisent 42,9 % des voix. La CGT (34,7 %) et SUD (16,4 %) n'ont pas signé.

En revanche, tout comme Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Martine Aubry, la ministre de l'emploi, a jugé qu'il s'agit là d'« un bon accord », car il prévoit « 20 000 recrutements d'ici à la fin 2000, des jeunes en appren-

tissage et en alternance, la réduction de la précarité, un allongement du travail à temps partiel pour les travailleurs qui le souhaitent ». Mme Aubry a aussi noté « une amélioration des heures d'ouverture, pas d'augmentation du prix du timbre et le développement de nouveaux services ».

De fait, cet accord-cadre prévoit, sans aide de l'Etat, un maintien des effectifs (*Le Monde* du 3 février), l'amélioration sensible de la situation des contractuels et l'augmentation de 55 % à 65 % du nombre de postiers au contact du public.

Les syndicats signataires ne sont pas parvenus à organiser une conférence de presse commune. FO estime que « cet accord offre des garanties pour que les 35 heures profitent au personnel et au service

public ». Pour la CFDT, c'est « un levier » pour « faire progresser l'emploi et les conditions de travail ».

SUD dénonce, de son côté, « une mystification », car « en couvrant simplement les départs dans les deux ans à venir, cela signifie moins 14 000 fonctionnaires et le développement d'un double statut ». Mais le communiqué le plus riche d'enseignement est celui de la CGT, qui « ne peut signer un texte qui ne répond pas à la question cruciale de l'emploi », mais « prend acte » des recrutements et de la « modification de la trajectoire des suppressions d'emplois, tout comme des possibilités réelles d'augmentation de la durée d'utilisation des agents contractuels ».

Frédéric Lemaître

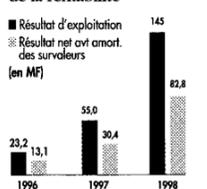
RESULTATS 1998 : CONTRAT REMPLI

Chiffre d'affaires : + 73 %
Résultat net avant survaleurs : + 172 %

Transiciel enregistre en 1998 une forte progression de son activité et de son résultat et dépasse les objectifs annoncés lors de l'introduction en Bourse en mars 1998 et à l'occasion de la présentation des résultats semestriels d'octobre. Ce dynamisme se retrouve dans tous les segments d'activité du Groupe.

En millions	Euros	1998	1997	Variation %
Chiffre d'affaires	153	1 006	581	+ 73
Résultat d'exploitation	22,1	145	55	+ 164
Rentabilité	14,4 %	14,4 %	9,3 %	
Résultat courant	22	144	51,2	+ 181
Résultat net avant amortissement des survaleurs	12,6	82,8	30,4	+ 172
Rentabilité	8,2 %	8,2 %	5,1 %	
Résultat net part du groupe	11,9	78	27,1	+ 188

Une constante amélioration de la rentabilité



Le chiffre d'affaires s'établit à 153 millions d'euros en 1998, en croissance de 73 % par rapport à l'exercice 1997. La croissance organique représente 80 % de la progression du chiffre d'affaires. Sur ses trois métiers, Transiciel s'est développée à un rythme soutenu et homogène :

- l'activité de Conseil et Intégration d'ERP a généré un chiffre d'affaires de 19,8 millions d'euros en croissance de 94 % (130 millions de francs),
- l'Intégration de Systèmes a connu une croissance de 58 % avec un chiffre d'affaires de 77 millions d'euros (506 millions de francs),
- l'Infogérance, Administration de Systèmes et Réseaux enregistre une hausse du chiffre d'affaires de 90 % à 56,4 millions d'euros (370 millions de francs).

Cette évolution reflète la stratégie de Transiciel :

- accentuer encore sa pénétration auprès des grands comptes nationaux et internationaux,
- s'affirmer comme un acteur majeur des grands projets stratégiques et des nouvelles technologies,
- s'appuyer sur un modèle d'organisation stimulant pour la croissance.

Le résultat d'exploitation atteint 22,1 millions d'euros (145 millions de francs), soit près du triple de celui enregistré en 1997. La rentabilité d'exploitation a ainsi continué de s'améliorer pour atteindre 14,4 % du chiffre d'affaires, soit 5 points de plus qu'en 1997.

Le résultat net avant amortissement des survaleurs s'établit à 12,6 millions d'euros (82,8 millions de francs) et 8,2 % du chiffre d'affaires en croissance de 172 %. Il intègre une forte augmentation du montant de la participation des salariés à 3,2 millions d'euros (20,7 MF) et de l'impôt sur les sociétés à 5,8 millions d'euros (38,3 MF).

Dividende : Transiciel versera au titre de l'exercice 1998 un dividende de 6 francs par action auquel s'ajoute l'avoir fiscal.

Les hommes : L'effectif à fin 1998 s'établit à 2500 ingénieurs et techniciens à comparer à 1500 fin 1997.

Objectifs à 3 ans :

- Dans un marché toujours très actif, Transiciel vise un double objectif :
- développer son chiffre d'affaires à un rythme significativement supérieur à celui du marché,
- améliorer sa rentabilité d'exploitation et la porter à plus de 17 % dans les 3 ans.

TRANSICIEL, SSII positionnée dès sa création sur le créneau des nouvelles technologies, s'affirme comme l'architecte du changement des systèmes d'information. Cette orientation, jointe à un business model rigoureux et participatif, permet un rythme soutenu de croissance.

TRANSICIEL

Les boutiques hors taxes de l'Union européenne devraient fermer le 30 juin

L'ultime décision revient aux ministres des finances

LES COMMISSAIRES européens ont confirmé à l'unanimité, mercredi 17 février, leur refus de retarder la date de suppression du régime des achats hors taxes (*duty free*) au sein de l'Union européenne (UE), prévue pour le 1^{er} juillet. C'est la réponse aux chefs d'Etat et de gouvernement européens, qui avaient demandé à la Commission, au sommet européen de Vienne le 12 décembre 1998, d'étudier la possibilité d'une prorogation temporaire de l'exemption. Le commissaire européen chargé de la fiscalité, Mario Monti, a souligné que ce secteur a eu la période de grâce la plus longue de l'histoire de l'Union européenne - plus de six ans depuis l'entrée en vigueur du marché unique en 1993 - pour se préparer. La suppression du *duty free* intra-européen avait été votée à l'unanimité par les gouvernements de l'UE en 1991. La décision finale reviendra aux ministres européens des finances qui se réunissent le 15 mars.

Or le chancelier allemand Ger-

hard Schröder, président en exercice de l'Union européenne et l'un des plus fervents défenseurs du hors-taxes, en tant qu'élu du Land de Basse-Saxe, sur la mer du Nord, a estimé, mercredi, dans un communiqué, « *urgemment nécessaire de prolonger de cinq ans la réglementation sur le commerce en duty free* », afin de respecter « *les exigences de lutte contre le chômage et le développement du marché intérieur européen* ».

Le « lobby » du *duty free*, qui regroupe transporteurs, commerçants et industriels du tabac, de l'alcool et du luxe, évalue à 140 000 le nombre d'emplois directement menacés. La Commission ramène ce chiffre à environ 58 000 emplois, et estime qu'il ne s'agirait que de pertes temporaires. Le commerce ne disparaîtra pas des lieux de vente concernés, où demeurera une clientèle captive. Bruxelles rappelle que le *duty free* fait perdre environ 2 milliards d'euros (plus de 13 milliards de francs) de recettes fiscales par an aux Etats membres. - (AFP)

Gucci s'oppose ouvertement à LVMH

LE GROUPE ITALIEN GUCCI est entré, jeudi 18 février, dans une opposition active à la tentative de prise de contrôle opérée par le groupe français LVMH, qui en détient 34,4 % depuis le mois de janvier. Domenico De Sole, le PDG de Gucci, a estimé que l'entrée au conseil d'administration du groupe d'un représentant de LVMH « *créerait un sérieux et inacceptable conflit d'intérêt* ». Gucci a annoncé la création de 37 millions d'actions nouvelles réservées aux salariés, soit 38 % du capital, visant clairement à neutraliser les droits de vote acquis par le groupe de Bernard Arnault.

LVMH, qui se déclarait prêt à plafonner sa participation à 34 %, a immédiatement dénoncé la « *rupture unilatérale* » provoquée par Gucci, à laquelle il entend réagir « *par tous les moyens à sa disposition* », en saisissant les autorités boursières et judiciaires.

Aegon rachète Transamerica pour plus de 8 milliards d'euros

LE DEUXIÈME ASSUREUR NÉERLANDAIS derrière ING, Aegon NV, a annoncé, jeudi 18 février, qu'il avait signé un accord pour racheter l'américain Transamerica Corp, pour un montant de 9,7 milliards de dollars (environ 8,6 milliards d'euros). Le paiement se fera en cash, à hauteur de 30 %, et en actions. Les activités d'assurances de Transamerica vont être fusionnées avec les opérations de la filiale américaine d'Aegon après la conclusion du rachat, qui devrait intervenir au cours de l'été. Cette opération permettra à Aegon de devenir numéro deux de l'assurance santé aux Etats-Unis. Aegon va prendre à sa charge environ 1,1 milliard de dollars (946 millions d'euros) de dette de Transamerica. Les Etats-Unis étaient déjà le premier pays d'activité du groupe néerlandais, depuis le rachat de Provident Corp.

L'américain Asher Edelman ne lâche pas la Société du Louvre

DÉJÀ DÉTENTEUR de 13 % du capital et de 6 % des droits de vote, Asher Edelman vient de conclure une action de concert avec Patrick Sellier, un membre de la famille Taittinger, qui détient 1 % du capital et 2 % des droits de vote. C'est un premier coin enfoncé dans la solidarité de la famille Taittinger, qui contrôle 35,6 % de la Société du Louvre.

Par ailleurs, M. Edelman s'appête à lancer, vendredi 19 février, une action devant le tribunal de commerce de Paris pour contester la validité de ce contrôle, qui repose, selon M. Edelman, sur un montage circulaire (participations croisées entre toutes les sociétés du groupe). L'objectif du financier est toujours de prendre le contrôle du groupe Louvre avant de confier la gestion des différents pôles (hôtellerie de luxe, hôtellerie économique, produits de luxe) à des professionnels.

Les métallurgistes allemands obtiennent une augmentation salariale de 4 %

La grande grève qui se profilait devrait être évitée

Après plus de trente heures de négociations, le patronat et le syndicat de la métallurgie allemande sont parvenus in extremis, dans la nuit du

mercredi 17 au jeudi 18 février, à un accord prévoyant une hausse des salaires de 4 % sur quatorze mois. Le puissant syndicat IG Metall récla-

maît une hausse de 6,5 %, tenant compte des bons résultats de la branche. Un des négociateurs du patronat a déploré « *un mauvais accord* ».

C'EST un accord de la dernière chance, obtenu à la dernière heure. La métallurgie allemande devrait éviter de justesse la grève qui se profilait depuis quelques jours. Après plus de trente heures de médiation, patronat et syndicat ont trouvé un compromis dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 février, peu après minuit, l'heure butoir fixée par IG Metall avant de durcir le conflit.

Les salaires vont augmenter de 4 % sur quatorze mois, si l'on cumule les trois principales mesures du compromis applicable rétroactivement au 1^{er} janvier. Une prime de 350 deutschemarks (180 euros) au total est accordée pour janvier et février 1999. Une valorisation de 3,2 % surviendra dès le 1^{er} mars, et 1 % supplémentaire sera attribué d'ici à février 2000.

L'accord, qui doit encore être approuvé par une « *grande commission salariale* » régionale, ne concerne pour l'instant que les 840 000 salariés de la métallurgie, la machine-outil et l'électronique du Land de Bade-Wurtemberg, haut lieu de l'industrie, avec des fleurons comme DaimlerChrysler ou Bosch, et région pilote dans les négociations cette année. IG Metall recommande d'ores et déjà aux autres Länder de reprendre à leur compte cet accord dans les pro-

chains jours, à l'instar de la Bavière, qui doit en discuter vendredi 19 février. Pour la première année depuis la réunification, les anciens et les nouveaux Länder vont bénéficier d'augmentations semblables.

Qualifiée de « *glaciale* » par le président d'IG Metall, Klaus Zwickel, la discussion a finalement dé-

ration patronale Gesamtmetall, participaient en personne aux négociations.

IG Metall avait placé la barre très haut cette année, avec une revendication de 6,5 %, et attendait un « *tourant* » salarial pour profiter des bons résultats de la branche. Le patronat proposait 2,3 %, après une

lion de salariés dans l'ensemble du pays, avant que Gesamtmetall ne lance l'idée d'une médiation.

Le compromis est « *un mauvais accord* », a aussitôt estimé Klaus Fritsche, un des négociateurs patronaux. La relance salariale, suggérée ces dernières semaines par le ministre des finances Oskar Lafontaine, risque, estime le patronat, de ralentir les investissements et les achats de biens d'équipement, dont la fabrication demeure un des piliers de l'industrie allemande. L'accord de la métallurgie pourrait servir de référence à d'autres branches : les syndicats de la fonction publique demandent 5,5 % d'augmentation.

Gesamtmetall a en outre dû revenir sur son idée d'introduire une hausse de 0,5 % conditionnée à la santé financière de chaque entreprise. Une initiative rejetée catégoriquement par IG Metall, qui ne veut pas entendre parler d'un assouplissement des conventions collectives, une réforme régulièrement évoquée par nombre de dirigeants économiques. Le médiateur, M. Vogel, estime d'ailleurs que le présent accord montre que « *l'affirmation selon laquelle le système tarifaire ne serait plus en position de faire face à des situations critiques est contredite* ».

Philippe Ricard

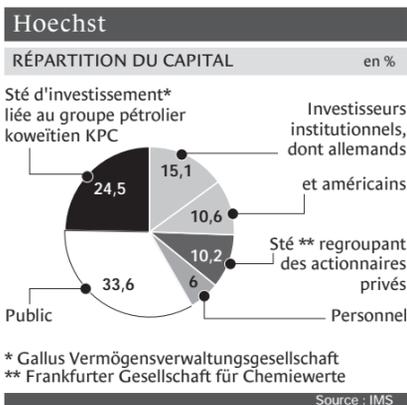
Les actionnaires koweïtiens de Hoechst critiquent la fusion avec Rhône-Poulenc

« *NOUS VOULONS nous diversifier sur les marchés obligataires et ceux des actions. Nous ne souhaitons plus être un actionnaire de référence. Nous voulons disposer désormais d'un portefeuille plus flexible.* » Cette récente remarque d'un haut responsable du Koweït Investment Office (KIO), organisme basé à Londres chargé de la gestion des avoirs étrangers de l'émirat, peut expliquer les réserves émises, mercredi 17 février, par le Koweït sur le projet de fusion entre Rhône-Poulenc et Hoechst pour créer Aventis, le numéro deux mondial des sciences de la vie. Le KIO souhaiterait une meilleure valorisation de sa participation.

Selon les analystes de la City, le KIO, premier actionnaire de Hoechst, a été placé devant le fait accompli, ce qui a déplu à cette organisation qui demeure une puissance financière, malgré les revers et les scandales du passé. Autre explication possible : le bureau londonien, qui a toujours évité de se mêler de la gestion des entreprises dans lesquelles il possède des participations, a simplement voulu faire valoir ses droits d'actionnaire minoritaire. La stratégie actuelle du KIO n'est guère différente de celle des autres fonds d'investissement, à savoir privilégier la création de valeur, ce qui, selon le KIO, est loin d'être garanti dans le cas de la fusion franco-allemande. Il avait, en revanche, soutenu la fusion BP-Amoco.

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ MENACÉ

Pour bon nombre d'observateurs, l'opposition du cheikh Saoud Nasser Al Sabah, ministre koweïtien du pétrole, ne peut pas faire capoter le projet franco-allemand mais devrait contraindre ses artisans à en changer certaines modalités. Avec 24,5 % du capital d'Hoechst, les Koweïtiens ont d'autant plus de chances d'obtenir gain de cause que ce projet de fusion devra recevoir



l'approbation de 75 % des actionnaires, le 4 mai à Francfort. Auparavant, un conseil de surveillance, le 16 mars, devrait aborder les revendications du KIO.

Si les Koweïtiens obtiennent une revalorisation de leur participation, entraînant une réévaluation de la valeur totale du groupe, le principe d'égalité affiché au départ entre Hoechst et Rhône-Poulenc devrait se retrouver écorné au profit des actionnaires du groupe allemand dans trois ans, au moment de l'achèvement de l'opération. C'est précisément pour éviter ces problèmes de taille - le groupe Hoechst avec sa chimie étant plus important que Rhône-Poulenc avec sa filiale Rhodia - que la fusion a été décidée en deux étapes.

Tout d'abord, en cas d'approbation des assemblées générales, les deux groupes amèneront dès l'été leurs activités de santé dans une société commune détenue à 50/50, appelée

Aventis. Cette nouvelle entité de droit français aura son siège à Strasbourg. En contrepartie, la présidence du directoire a été confiée au président de Hoechst, Jürgen Dormann. Les deux maisons mères auront jusqu'en 2002 pour vendre leurs participations dans la chimie. Une fois ces opérations effectuées, elles disparaîtront dans Aventis. Or, et c'est là que se situe le débat d'aujourd'hui, Hoechst disposera de plus de trésorerie, et pèsera plus que son concurrent.

Tout dépendra alors de la façon dont Hoechst souhaitera répartir les fonds, en reversant éventuellement des dividendes exceptionnels. Il s'agit donc d'un problème de traitement d'actionnaires. Le principe d'égalité annoncé ne serait plus respecté au final, comme l'ont déjà reconnu implicitement les deux groupes. Au lieu de détenir 50 % de chaque côté, les actionnaires de Hoechst pourraient posséder jusqu'à 53 % du capital, contre 47 % pour ceux de Rhône-Poulenc. Cette évolution est minimisée du côté français, où l'on affirme qu'à l'issue de cette deuxième phase, en 2002, Aventis aura une multitude d'actionnaires, et qu'aucun d'entre eux ne sera dominant.

A la différence de ce qui se pratique souvent en matière de fusion, les futurs partenaires se sont refusés de donner une évaluation du nombre des suppressions d'emplois envisagées. Ils entendent le chiffrer en juin, une fois la création effective. Cette incertitude, alimentée par le rapport d'un cabinet américain, Monitor, prédisant près de 10 000 suppressions de postes et des fermetures de sites, a attiré l'attention des pouvoirs publics et suscité l'inquiétude des salariés, qui devaient manifester jeudi 18 février devant les sièges des deux groupes à la Défense.

Dominique Gallois et Marc Roche, à Londres

La BNP défend sa candidature pour la privatisation du Lyonnais

INVITÉ à débattre à l'Assemblée nationale de l'avenir du secteur bancaire, mercredi 17 février, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, a livré un mode d'emploi pour les concentrations à venir. Il est favorable aux rapprochements à trois conditions : qu'ils aient un sens industriel, un sens social - « *il est exclu que les salariés fassent les frais de restructurations sans fin, ça a été un souci dans toutes les opérations menées sous l'égide de l'Etat* » - et enfin « *un sens national* ». « *Il n'est pas indifférent que les centres de décision des groupes bancaires soient en France ou ailleurs* », affirme le ministre.

Il est toutefois forcé de constater que l'initiative et le poids de Bercy sont limités. Même dans le dossier du Crédit lyonnais : le ministre a rappelé qu'il était lié par l'engagement pris auprès de la Commission de Bruxelles de mener à bien avant octobre 1999 la privatisation de la banque selon une procédure

« *ouverte, transparente et non discriminatoire* » : « *le gouvernement peut préférer que le Crédit lyonnais soit rapproché d'une banque française, mais il ne peut pas privilégier cette solution* ». Il espère que l'opération sera bouclée au premier semestre.

Ces déclarations semblent avoir eu plus d'impact hors de l'hémicycle qu'à l'intérieur. Alors qu'à peine une trentaine de députés ont assisté au débat, le président de la BNP, Michel Pébereau, a fait une déclaration à l'Agence France-Presse sonnante comme un écho aux propos de M. Strauss-Kahn. La BNP s'intéresse au Crédit lyonnais dans le cadre d'« *un vrai projet industriel* », sans licenciements, a-t-il affirmé. « *Nous proposons de constituer un ensemble bancaire puissant et rentable fondé sur un contrat social clair. Pour la banque de proximité en France, il s'agirait de gérer en parallèle deux réseaux de distribution en préservant pour leurs clients respectifs les deux*

marques fortement établies de la BNP et du Crédit lyonnais, ainsi que l'autonomie de leurs politiques commerciales et de crédit

 ». Sur le plan social, M. Pébereau a précisé que « *le projet de développement à trois ou cinq ans qui serait mis en œuvre appliquerait au Crédit lyonnais le principe de gestion solidaire de l'emploi, en vigueur depuis plus de 5 ans à la BNP, et qui exclut le recours aux licenciements collectifs* ».

« D'AUTRES OPPORTUNITÉS »

M. Pébereau répond à une note de 70 pages faite à la demande des dirigeants du Lyonnais et transmise au gouvernement qui indique que le rapprochement des deux banques détruirait du chiffre d'affaires et conduirait à supprimer environ 13 000 emplois. De tels chiffres sont contestés. La présence de nombreux candidats intéressés par le CIC au moment de sa privatisation, la fusion récente de deux banques espagnoles ou celle plus ancienne des deux

banques bavaroises les plus concurrentes, sont autant de signes que les fusions peuvent avoir un impact positif.

M. Pébereau rappelle que sa banque a sensiblement augmenté sa rentabilité depuis sa privatisation sans licenciement collectif. Le président de la BNP estime toutefois qu'aucun projet ne peut être précisément défini et réussir sans contacts étroits, voire amicaux, entre les directions des deux banques. Ce qui n'est pas à l'ordre du jour, côté Crédit lyonnais.

Mais, la BNP ne peut pas trop attendre. « *Nous ne manquons pas d'autres opportunités en Europe* », a ajouté M. Pébereau. Comme en témoigne la situation du CCF, qui vient de publier de bons résultats et tente de garder une marge de manœuvre face à la cour insistante du groupe néerlandais ING, les étrangers ne manquent pas de s'intéresser à la France.

Sophie Fay

Sur Minitel la nouvelle version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE
NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

« Le Parisien » et « Aujourd'hui » visent les 600 000 exemplaires en 2004

Après des résultats décevants en 1998, le plan de développement du quotidien contient une série de mesures pour doper les ventes et renforcer la notoriété de l'édition nationale. Il prévoit une diminution de la pagination des éditions départementales sans suppression d'emplois

À PEINE TROIS MOIS après son arrivée à la tête du *Parisien*, le nouveau directeur général, Jacques Guérin, a présenté, mardi 16 février, les grands axes de son plan de développement. Ce polytechnicien d'à peine quarante ans a fait sa carrière dans les transports aériens, et rien ne le prédisposait à prendre les commandes d'un journal, sinon la rencontre à Air Inter de Jean-Pierre Courcol. Peu après son retour au groupe Amaury, ce dernier a fait appel à lui. Pendant deux mois, Jacques Guérin a observé, écouté, posé beaucoup de questions. Cet homme aux idées claires a mis au point le cadre général d'un projet d'entreprise en quatre pages qu'il a présenté au personnel, mardi 16 février.

Le nouveau directeur général part d'un constat sévère : « Depuis trois ans, malgré des investissements importants (augmentation du nombre de pages, accroissement des moyens marketing, commerciaux, rédactionnels, publicitaires...), la croissance de la diffusion de nos titres s'est ralentie. Plus préoccupant, nos dépenses, ces quatre dernières années ont aug-

menté plus vite que nos recettes. Nos résultats financiers sont décevants. »

En 1998, *Le Parisien* a perdu 39 millions de francs (5,9 millions d'euros). La diffusion du quotidien régional a stagné, perdant quelque 200 exemplaires, à 360 030 exemplaires, tandis que son édition nationale Aujourd'hui a continué de progresser à 112 160 exemplaires contre 108 300 en 1997. Les chiffres 1998 n'ont pas encore été certifiés par Diffusion contrôle.

Le nouveau directeur général se refuse à un plan qui se résumerait « à une réduction des coûts et à un repli sur soi », explique-t-il au personnel. Il a mis en place « un scénario de développement ambitieux : porter en cinq ans *Le Parisien* à 400 000 exemplaires, Aujourd'hui à 200 000 et revenir à une situation bénéficiaire d'ici deux ans ».

La différenciation des deux titres sera accentuée. *Le Parisien* doit être « un quotidien régional à répercussion nationale » et accueillir « plus souvent des événements d'importance régionale ». Une nouvelle maquette a été élaborée, qui devrait être lancée à l'au-

tomne, lorsque *Le Parisien* sera tiré sur les nouvelles rotatives du groupe qui permettront une utilisation large de la couleur. Des modifications pourraient intervenir avant. L'automne 1999 sera la date-clé du *Parisien*. C'est le moment où doit se mettre en place la nouvelle disposition et la nouvelle organisation du journal - et où surtout doit être lancée son édition dominicale (lire ci-contre).

La principale source d'économies viendra d'une réduction de quatre pages du cahier départemental, qui comptera de 8 à 12 pages, au lieu de 12 à 16. La direc-

tion part du constat que l'augmentation de pagination n'a pas entraîné une hausse du lectorat. Cette diminution « doit permettre de redéployer les effectifs rédactionnels nécessaires à la mise en place des 35 heures et du journal du dimanche ».

INQUIÉTUDE DES JOURNALISTES

Cette annonce a suscité l'inquiétude des journalistes travaillant pour les dix éditions départementales du quotidien, qui ont rédigé une motion de protestation, dans laquelle « ils s'inquiètent au plus haut point du projet présen-

« Le Parisien-Dimanche » à l'automne

L'édition dominicale du *Parisien*, maintes fois annoncée, verra le jour cet automne, sans doute en septembre. Elle devrait comporter les trois quarts d'actualité du samedi et un quart de sujets magazine. Elle sera composée d'un cahier général de 28 pages et d'un cahier départemental unique de 8 pages.

La décision du lancement de l'édition dominicale d'*Aujourd'hui* ne semble pas encore prise. Depuis plusieurs années, le projet du *Parisien-Dimanche* était à l'étude sans que la décision de le lancer n'ait été prise. C'est l'apparition surprise de *L'Equipe-Dimanche* (titre du même groupe) qui a incité *Le Parisien* à préparer activement son projet, vivement encouragé par Jean-Pierre Courcol, directeur général du groupe Amaury.

« Ouest-France » va contrôler les titres Hersant dans l'Ouest

NANTES

de notre correspondant

Ouest-France et la Socpresse ont présenté, mercredi 17 février, les bases de leur future « coopération » dans l'Ouest. Les deux groupes vont créer la société Loire-Océan communication, dont le capital d'un million de francs sera détenu à 53 % par *Ouest-France* et 47 % par les filiales de la Socpresse que sont *Le Courrier de l'Ouest*, *Presse-Océan* et *Le Maine libre*.

L'accord consacre la mainmise du premier quotidien français sur les titres Hersant dans l'Ouest, même si chaque groupe restera propriétaire de ses journaux et confiera à Loire océan communication, via un contrat de location-gérance, leur mise en page, leur impression, la collecte de leur publicité et leur diffusion. La future société prendra également en charge la rédaction des quotidiens de la Socpresse. Loire-Océan communication devrait

ainsi agréger les 500 millions de francs de chiffre d'affaires réalisés par *Ouest-France* et les 450 millions réalisés par la Socpresse sur ce territoire et totaliser une diffusion de près de 450 000 exemplaires.

De plus, *Ouest-France* aura un droit de préemption au cas où les journaux de son futur associé seraient mis en vente. Ce montage juridique va permettre au premier quotidien français, dont la diffusion totale payée atteignait 759 756 exemplaires entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 juin 1998, de contrôler indirectement un ensemble représentant 227 607 exemplaires, et d'approcher le million d'exemplaires au total.

Le projet d'accord prévoit que le passif accumulé par *Presse-Océan* (*Le Monde* du 12 février) et le coût d'une inévitable restructuration du quotidien nantais seront assumés par la Socpresse. L'objectif affiché des

deux côtés est d'éviter les licenciements secs. *Ouest-France* pourrait proposer environ 80 postes aux différentes catégories de salariés de *Presse-Océan* dont l'effectif actuel est de 300 personnes. L'imprimerie du quotidien nantais, qui emploie 51 personnes, sera fermée et son impression rapatriée sur les rotatives d'*Ouest-France* basées à Rennes et à La Chevrolière, près de Nantes.

INQUIÉTUDE À « PRESSE-OCÉAN »

Le Courrier de l'Ouest et *Le Maine libre* devraient, en revanche, conserver leur imprimerie angevine. La régie publicitaire des quotidiens de la Socpresse disparaîtra au profit de Precom, la régie d'*Ouest-France*, ce qui les obligera à dénoncer leurs accords actuels avec *Le Télégramme de Brest* sur la publicité extra-locale. L'avenir de la rédaction de *Presse-Océan*, qui compte 75 journalistes, est en suspens :

en train de devenir gravement déficitaire. Mais nous ne serons pas propriétaire de ces journaux. Leurs directeurs de la publication ne changeront pas. Il y aura une société de moyens qui travaillera pour quatre journaux et les aidera à équilibrer leurs comptes, de telle sorte qu'ils puissent réinvestir ensemble lorsque les choses seront nécessaires techniquement.

2 Quel est l'objectif de Ouest-France ?

Développer la presse dans l'Ouest, dans l'indépendance et l'efficacité économique, pour l'information complète des lecteurs, en étant persuadé que c'est indispensable à la démocratie. Notre objectif, c'est la coopération entre des journaux existant ici depuis très longtemps et ayant déjà eu

l'occasion de coopérer de manière féconde. Au moment de leur création, il y avait des rencontres régulières entre leurs directions et leurs rédactions en chef pour essayer de travailler ensemble à une meilleure information et à une meilleure performance économique.

3 C'est un retour aux sources ?

Non, car cet idéal n'a pas changé. Mais si les coopérations sont devenues plus faciles, tant mieux. De toute façon, il apparaît à tous qu'elles sont plus nécessaires que jamais étant donné les menaces. Tout le monde sait que la presse est fragile et que ce n'est pas d'abord en se dévorant elle-même qu'elle se survivra.

Propos recueillis par Dominique Luneau

D. L.

RMC se relance et vise 4 % d'audience

à l'information. Outre l'information nationale et internationale,

ORIENTATIONS

RMC veut avoir « une démarche de proximité ».

Pour le reste, elle cherche à être « une radio moins bavarde, une radio d'atmosphère ». La programmation musicale sera composée des grands succès des vingt dernières années, mais aussi des « tubes d'aujourd'hui et de demain ». A raison de deux par heure, les chroniques tiendront une grande place dans le programme. Des émissions comme « Les chevaliers du fiel », à l'humour trop typiquement masculin, sont supprimées.

Les responsables de RMC n'ont pas lésiné sur les moyens de leur

relance. Le nouveau jingle a été confié au studio londonien d'Abbey Road, où Les Beatles enregistrèrent « Here comes the sun ». Quant au logo - lettres blanches en relief sur fond ovale et rouge -, il a été réalisé par l'agence Colorado, plutôt spécialisée dans les produits de luxe. En matière publicitaire, IP, du groupe CLT, conserve la régie. Elle a intégré RMC à son produit « First », qui commercialise les radios de la CLT. Prochainement, un produit spécifique « Grand Sud » offrira RMC et Sud Radio aux annonceurs. « Nous n'avons pas le couteau sous la gorge », affirme Pierre-Yves Revol, vice-président de RMC, dont l'objectif est d'atteindre 4 points d'audience et l'équilibre financier en 2000. RMC continuera à deman-

der des fréquences supplémentaires pour accroître sa zone de diffusion.

Ces nouvelles orientations ont été présentées au personnel, réuni mercredi soir, à Monaco. Après le plan de redressement qui a entraîné la suppression de 120 emplois sur un effectif de 249 personnes, les équipes vont déménager dans de nouveaux locaux à Paris et à Monaco.

Françoise Chirot

Une pub Calvin Klein « censurée »

L'AFFICHEUR TDI a retiré, mercredi 17 février, la nouvelle publicité de Calvin Klein quelques heures seulement après l'avoir installée sur un bâtiment de la 42^e Rue Ouest. Le couturier est de nouveau soupçonné d'encourager la pédophilie en montrant en plein New York, face au magasin Disney, une photo gigantesque de deux bambins à demi dévêtus chahutant sur un canapé.

L'Amérique puritaine n'a pas supporté ce panneau qui devait être inauguré, jeudi 18 février, à Times Square en présence du top-modèle, Christy Turlington. La polémique a été nourrie par le *New York Post*, le tabloïd de Rupert Murdoch, parti en guerre dans son édition du 17 février contre cette nouvelle publicité pour la ligne de sous-vêtements pour enfants du couturier.

Calvin Klein a pourtant montré des signes d'allégeance au puritanisme américain avec sa précédente campagne publicitaire dans laquelle il abandonnait les visages familiaux et les poses suggestives pour montrer des jeunes gens souriants et

bronzés (*Le Monde* du 27 février 1998). Mais l'agence de publicité intégrée de Calvin Klein semble avoir du mal à s'adapter à des règles contraignantes.

La marque est sous la surveillance du FBI, qui continue « à observer les campagnes ». Elle a suscité un commentaire de Bill Clinton au *Los Angeles Times*, le 5 février 1998 : « Il n'est pas bon de manipuler ces enfants, de les utiliser pour un bénéfice commercial ». Mais toutes ces polémiques ont contribué à en faire l'une des marques les plus connues au monde.

En 1980, des chaînes de télévision ont refusé de diffuser un spot télévisé dans lequel la comédienne Brooke Shields, alors âgée de quinze ans, susurrait : « Il n'y a rien entre mon Calvin Klein et moi. » Plus récemment, en 1995, des photos pour la promotion du parfum cK One avaient provoqué des pétitions de plusieurs groupes de pression et associations de familles.

Florence Amalou

ÉCONOMISEZ

60%*

SUR VOS APPELS VERS LES PORTABLES !

UN APERÇU DE NOS TARIFS EXCEPTIONNELS À L'INTERNATIONAL

0,68 F
11c/mn
CANADA

0,45 F
11c/mn
ROYAUME-UNI

0,88 F
11c/mn
ALLEMAGNE



Avec One.Tel, économisez sur tous vos appels : internationaux, nationaux et d'un téléphone fixe vers un téléphone portable. Aucun abonnement, aucune installation, aucune consommation minimum, aucun paiement anticipé. Vous avez juste besoin de composer le 01 53 53 7000** devant le numéro de votre correspondant.

RENSEIGNEZ-VOUS AU

01 53 53 75 18**

One.Tel®

100% Télécoms.

*Pourcentage d'économie calculé par rapport au tarif généralement constaté en heure pleine. **Coût d'un appel vers Paris. Valable aussi depuis et vers les téléphones portables. Les tarifs sont valables le jour de leur publication.

SPECTACLES

RÉSERVEZ VOS PLACES

SUR MINITEL

3615 LEMONDE

2,23 € min

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AÉROSPATIALE** : le PDG de la société d'aéronautique, Yves Michot, a été chargé mercredi 17 février par décret du conseil des ministres de mener à bien la privatisation du groupe.

● **ASTRAZENECA** : l'assemblée générale des actionnaires du groupe britannique Zeneca devait se prononcer jeudi 18 février sur le projet de fusion avec le suédois Astra, qui doit créer le numéro trois mondial de la pharmacie. AstraZeneca a dégagé en 1998 un bénéfice avant impôts de 2,083 milliards de livres (3,02 milliards d'euros), en hausse de 0,53 % sur 1997 pour un chiffre d'affaires de 10,382 milliards de livres.

● **BMW** : le constructeur automobile bavarois restera indépendant, a assuré mercredi le ministre-président de l'Etat régional de Bavière, Edmund Stoiber. M. Stoiber a dit qu'il avait reçu des garanties en ce sens du nouveau patron de BMW, Joachim Milberg, lors d'un meeting politique de son parti, l'Union chrétienne sociale (CSU).

SERVICES

● **BOLLORÉ** : le groupe Bolloré va investir, en 1999, 1 milliard de francs (150 millions d'euros) pour moderniser la flotte de sa filiale SDV (Delmas), a indiqué jeudi le PDG du groupe, Vincent Bolloré.

● **RECHERCHE** : un réseau de recherche sur les micro et les nanotechnologies, placé sous l'égide du ministre de la recherche et du secrétariat d'Etat à l'industrie, devait être inauguré jeudi 18 février à Grenoble. Ce réseau, qui vise à installer une coopération accrue entre les laboratoires publics, les grands groupes et les PME, est doté d'un budget de 60 millions de francs (9,15 millions d'euros).

● **PIERRE ET VACANCES** : le groupe de résidences de tourisme présidé par Gérard Brémont a annoncé mercredi 17 février l'acquisition de l'enseigne Orion et la reprise de 24 résidences (7 100 lits en location) à la mer et à la montagne.

● **AIR AFRIQUE** : le gouvernement français souhaite une « prise de responsabilité africaine » concernant Air Afrique. La

compagnie aérienne risque d'être déclarée en faillite par le tribunal de commerce de Paris mercredi 3 mars.

● **TÉLÉCOMMUNICATIONS** : les actionnaires d'AT&T, le premier opérateur mondial de téléphone, ont approuvé mercredi 17 février l'acquisition, pour 57,6 millions de dollars (51,4 millions d'euros), de Tele-Communications Inc., le second câblo-opérateur américain.

FINANCE

● **AVOIRS JUIFS** : après le Congrès juif mondial, le centre Simon-Wiesenthal a demandé mercredi au premier ministre de suspendre les fusions de plusieurs banques françaises mises en cause dans l'affaire des biens juifs. Il s'agit de la Société générale, de Paribas, du Crédit lyonnais et du Crédit agricole. Le centre écrit « au nom de 140 citoyens français et anciens résidents de la France qui [l'a] mandaté pour présenter leurs plaintes dans la procédure judiciaire collective à l'encontre de huit banques, actuellement en cours à New York ».

RÉSULTATS

● **CCF** : pour la quinzième année consécutive, le **Crédit commercial de France** a annoncé jeudi 18 février une croissance de son bénéfice net consolidé part du groupe de 30,6 % à 2 milliards de francs (319,1 millions d'euros), contre 1,6 milliard de francs (244,4 millions d'euros) en 1997, soit une rentabilité sur fonds propres de 11,1 %. Le produit net bancaire progresse de 17,7 % à 12,88 milliards de francs (1,94 milliard d'euros) et le résultat brut d'exploitation de 22,1 % à 692,3 millions d'euros (4,541 milliards de francs).

● **CARREFOUR** : le groupe d'hypermarchés a vu son chiffre d'affaires progresser de 6,2 % en 1998, à 27,4 milliards d'euros (179 milliards de francs). Son résultat avant amortissements et provisions (EBITDA) progresse de 14,8 % à 1,8 milliards d'euros (11,8 milliards de francs).

● **DELL** : le constructeur d'ordinateurs numéro trois mondial a annoncé mercredi 17 février une progression de 48 % de son chiffre d'affaires, à 18,2 milliards de dollars (16,25 milliards d'euros) en 1998. Le résultat net s'établit à 1,46 milliard de dollars en hausse de 55 %.

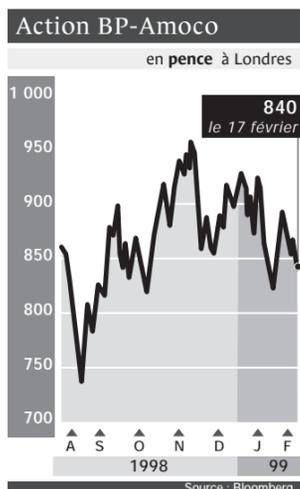
VALEUR DU JOUR

BP Amoco tente de résister à un environnement déprimé

MERCREDI 17 février, jour de l'annonce des résultats annuels de BP Amoco, le nouveau numéro trois mondial de l'industrie pétrolière, le prix du baril de pétrole de mer du Nord est repassé sous la barre des 10 dollars, à 9,90 dollars.

C'est précisément la faiblesse du prix de l'or noir qui explique la chute de 34 % du résultat net annuel, à 4,46 milliards de dollars (3,98 milliards d'euros) et celle de 50 % du résultat d'exploitation, à 4,65 milliards de dollars. Ces chiffres s'entendent hors éléments exceptionnels comme la charge de 351 millions de dollars destinée à couvrir l'investissement de 750 millions de dollars effectué en 1997 dans le pétrolier russe Sidanco, en pleine déroutante financière.

En présentant ces résultats, le directeur général du groupe John Brown a indiqué qu'il appréhende 1999 « avec prudence et un maximum de flexibilité, en estimant que le prix du brut devrait être en moyenne de 11 dollars, que la demande sera toujours déprimée dans le raffinage, la distribution et la chimie ». Le groupe a décidé d'accélérer son programme de restructuration. Cela se traduira par la suppression de 10 000 emplois cette année contre 7 000 prévus initialement. Cette mesure devrait obliger le groupe à passer une charge de 1,5 milliard de dollars dans les comptes de 1999. Pour



compenser ces coûts, le groupe devrait céder rapidement près de 1 milliard de dollars d'actifs non stratégiques et devrait réduire ses dépenses d'investissement (-33 % à 7 milliards de dollars) plus précisément dans l'exploration et la production d'hydrocarbures (-40 %, à 3,6 milliards de dollars).

L'objectif recherché est de réaliser les 2 milliards de dollars d'économies programmées en douze mois seulement, au lieu de vingt-quatre. John Brown a estimé que la fusion avec Amoco, annoncée en août et finalisée au 31 décembre 1998, était désormais complète. Mais il faut attendre le milieu de l'année 1999 pour connaître en détail la nouvelle stratégie du groupe. Des arbitrages dans le portefeuille d'activités pourraient être effectués.

Enguérand Renault

EUROPE					
FRANCFORT	DAX 30	LONDRES	FT 100	PARIS	CAC 40
5443	4841,12	6152	6078,40	4312	3972,31
5249		6007		4173	
5054		5863		4034	
4860		5718		3895	
4665		5573		3756	
4471		5429		3617	
18 N.		11 J.		18 F.	

Europe 10h15	Indices sélection	cours 17/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3367,67	0,74	0,76
EUROPE	STOXX 50	3360,07	0,56	1,20
EUROPE	EURO STOXX 324	296,83	0,48	-0,52
EUROPE	STOXX 653	284,41	0,23	1,87
PARIS	CAC 40	3972,31	-0,33	0,75
PARIS	MIDCAC	0,00
PARIS	SBF 120	2677,00	-0,37	0,78
PARIS	SBF 250	0,00
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM	AEX	514,14	-4,50
BRUXELLES	BEL 20	3369,71	-0,16	-4,12
FRANCFORT	DAX 30	4841,12	0,65	-3,22
LONDRES	FTSE 100	6078,40	-0,49	3,33
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00
MILAN	MIBTEL 30	33238,00	-0,96	-5,44
ZURICH	SPI	6982,30	-0,90	-2,49

AMÉRIQUES					
NEW YORK	Dow Jones	NEW YORK	Nasdaq	EURO / DOLLAR	
9643	9195,47	2510	2248,91	1,19	
9479		2392		1,18	
9314		2273		1,16	
9150		2155		1,15	
8986		2037		1,13	
8821		1919		1,12	
18 N.		8 J.		17 F.	
19 N.		5 J.		17 F.	
20 N.		6 J.		18 F.	

Amerique 10h15	Indices sélection	cours 17/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9195,47	-1,09	0,15
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1224,03	-1,44	-0,42
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2248,91	-2,81	2,56
TORONTO	TSE INDEX	6324,67	-0,97	-2,49
SAO PAULO	BOVESPA	8974,00	0,24	32,28
MEXICO	BOLSA	237,13	-1,85	2
BUENOS AIRES	MERVAL	382,10	-2,10	-11,15
SANTIAGO	IPSA GENERAL	110,81	-0,07	43,91
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3936,09	-3,95	-17,80

ASIE - PACIFIQUE					
TOKYO	Nikkei	HONGKONG	Hang Seng	EURO / YEN	
15207	14146,79	10851	9402,39	142	
14838		10497		139	
14469		10142		135	
14099		9788		132	
13730		9434		128	
13360		9079		125	
18 N.		8 J.		18 F.	
20 N.		5 J.		18 F.	
20 N.		6 J.		18 F.	

Zone Asie 10h15	Indices sélection	cours 17/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14146,79	-0,08	2,20
HONGKONG	HANG SENG	9402,39	-0,24	-6,43
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	-4,14
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	61,16	-3,41	-5,82
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2882,50	0,01	2,46
BANGKOK	SET	24,25	-0,74	-5,57
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3360,28	0,72	9,98
WELLINGTON	NZSE-40	2177,43	-0,27	5,43

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a ouvert en hausse de 0,76 %, à 4 015,70 points. L'euro progressait légèrement, à 1,1266 dollar, tandis que les taux à dix ans étaient stables, à 3,97 %.

La veille, en baisse de 0,65 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait terminé la journée sur une perte de 1,65 %.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a terminé en baisse de 101,56 points (-1,09 %), à 9 195,47 points, mercredi, tandis que l'indice du Nasdaq, où sont cotées les valeurs technologiques, a reculé de 2,81 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX a ouvert en hausse de 0,89 %, jeudi 18 février, à 4 863,11 points, après un recul de 1,53 % la veille.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a clôturé en baisse de 0,49 %, mercredi, sous la pression de prises de profits et de résultats décevants de plusieurs grandes valeurs de la cote.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du jeudi 18 février en très légère baisse, dans un marché toujours préoccupé par la perspective de la liquidation de participations croisées avant la fin de l'exercice fiscal le 31 mars. L'indice Nikkei a perdu 11,88 points, à 14 146,79 points.

PÉTROLE

LE PRIX DU BARIL de pétrole est retombé en Europe, mercredi 17 février, sous le seuil des 10 dollars (8,87 euros) pour la première fois depuis deux mois. Le contrat à terme pour avril sur le baril de brut (qualité mer du Nord) a perdu 15 cents, à 9,90 dollars. Même si les cours se reprenaient un peu en fin de journée, notamment aux Etats-Unis, le marché pétrolier est victime à la fois du ralentissement de la demande, lié à des conditions climatiques qui s'améliorent aux Etats-Unis et en Europe, et de l'abondance des réserves et plus encore de l'offre.

Le ministre koweïtien du pétrole, cheikh Saoud Nasser Al Sabah, a estimé, mercredi, à près de 2 millions de barils par jour (mbj) l'excédent pétrolier sur le marché et accusé « plusieurs producteurs de l'OPEP » de ne pas respecter leurs quotas.

L'hebdomadaire spécialisé *Middle East Economic Survey* (MEES) a indiqué, lundi, que la production de l'OPEP avait été de 27,61 mbj au mois de janvier, dépassant de 1,6 mbj le plafond que les membres s'étaient engagés à respecter. Le président de l'OPEP, Youcef Youfsi, ministre algérien de l'énergie, a déclaré, mardi, qu'une baisse de l'offre de brut de l'OPEP de « l'ordre de 1 million de barils par jour » était indispensable pour rééquilibrer le marché. « La situation est catastrophique pour tout le monde, elle ne peut rester telle qu'elle est », a-t-il déclaré dans un entretien publié par la revue spécialisée *Pétrostratégies*.

ÉCONOMIE

Les métallurgistes allemands obtiennent une hausse des salaires de 4 %

LA MÉDIATION de la dernière chance dans le conflit de la métallurgie en Allemagne a abouti à un compromis qui écarte la menace d'une grève, a annoncé le médiateur, Hans-Jochen Vogel, ancien président du Parti social-démocrate (SPD) (*lire p. 18*). Obtenu dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 février après trente heures de négociations à Boeblingen (sud-ouest), ce compromis va servir de référence pour les négociations salariales dans toute l'économie allemande, y compris la fonction publique. L'accord prévoit une hausse directe des salaires de 4 % sur quatorze mois. Le puissant syndicat réclamait une hausse de salaire de 6,5 % alors que la fédération patronale Gesamtmetall refusait jusqu'alors d'aller au-delà d'une progression salariale de 2,3 %, assortie d'une prime liée aux bénéfices pouvant atteindre 0,5 %.

Nouvelle baisse du chômage au Royaume-Uni

LE CHÔMAGE a encore reculé en janvier au Royaume-Uni, selon les chiffres officiels annoncés mercredi, déjouant une nouvelle fois les prévisions qui tablaient sur une dégradation de l'emploi en raison du ralentissement de la croissance économique. Le nombre de demandeurs d'emploi a reculé de 5 700 en janvier en données corrigées des variations saisonnières, pour atteindre 1,305 million, selon l'Office des statistiques nationales. Le taux est stable par rapport à décembre, à 4,6 % de la population active, toujours au plus bas depuis 1980.

● **G7** : le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a ouvertement rejeté, mercredi, l'idée euro-japonaise d'établir des bandes de fluctuation monétaire, de manière à éviter une trop forte instabilité des taux de change.

● **OR** : la demande d'or a enregistré une baisse globale de 11 % en 1998, à 2 712 tonnes, en raison de ventes massives en Asie au cours du premier trimestre, selon une étude publiée mardi, à Londres, par le World Gold Council (WGC), une organisation de producteurs.

● **UNION EUROPÉENNE** : les industriels européens cessent de broyer du noir, selon une enquête de l'Insee parue mercredi, suggérant que le creux de l'activité pourrait être passé.

● **FRANCE** : le secrétaire national de la CFE-CGC chargé de l'économie, Michel Lamy, a dénoncé mercredi « l'intégrisme rigoriste » de la Commission européenne, qui a demandé à Paris un « contrôle rigoureux des dépenses publiques ».

● **Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn**, a conseillé, mercredi, aux Français effectuant des opérations en euros à l'étranger d'utiliser leur carte bancaire plutôt que des chèques pour limiter les frais prélevés par les établissements bancaires.

● **Dominique Strauss-Kahn a affirmé, mercredi, à l'Assemblée nationale** que la question du taux du Livret A pouvait « légitimement être posée ».

● **La situation économique en France ne présente pas de signe déflationniste** et aucun des facteurs qui sont à la base de la modération des prix « ne représente un danger pour la croissance », a estimé la Banque de France, dans son bulletin mensuel publié mercredi.

● **Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière**, a estimé, mercredi, que l'économie française était « à la limite d'une rupture de compétitivité », car « trois de ses variables ont lâché : le chômage, l'investissement et l'esprit d'entreprise ».

● **ÉTATS-UNIS** : les mises en chantier de logements aux Etats-Unis ont progressé de 3,8 % en janvier pour s'établir à 1,8 million d'unités en rythme annuel, a annoncé, mercredi, le département du commerce.

● **La production industrielle aux Etats-Unis** est restée inchangée en janvier, a annoncé mercredi la Réserve fédérale (Fed). Le taux d'utilisation des capacités industrielles s'est établi à 80,5 %, contre 80,8 % en décembre, a également annoncé la Fed.

● **AFRIQUE DU SUD** : l'économie sud-africaine a subi en 1998 un ralentissement « significatif » avec une croissance de 0,1 %, largement en-deçà des prévisions du gouvernement, qui tablaient sur un chiffre d'environ 3 %, a annoncé mercredi le ministre sud-africain des finances.

● **RUSSIE** : la production industrielle russe a décliné de 7,2 % par rapport à décembre 1998 et de 4,9 % par rapport à janvier 1998, a annoncé mercredi le Comité d'Etat aux statistiques, cité par Itar-Tass.

Taux de change fixe zone euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARC	1,95853	DEUTSCHEMARC	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone euro

Euro contre	17/02
COURONNE DANOISE	7,4347
COUR. NORVÉGIENNE	8,6205
COUR. SUÉDOISE	8,8530
COURONNE TCHÈQUE	38,230
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7467
DOLLAR CANADIEN	1,6807
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0854
DRACHME GRECQUE	322,40
FLORINT HONGROIS	249,56
ZLOTY POLONAIS	4,2747

Cours de change croisés

18/02 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	...	0,83907	1,12545	0,17160	1,63590	0,70418
YEN	119,18000	...	134,20000	20,44500	194,95000	83,91500
EURO	0,88853	0,74516	...	0,15245	1,45335	0,62560
FRANC	5,82735	4,89015	6,55957	...	9,53355	4,10350
LIVRE	0,61128	0,51295	0,68805	0,10485	...	0,43040
FRANC SUISSE	1,42010	1,19205	1,59855	0,24370	2,32330	...

Taux d'intérêt (%)

Taux 17/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,02	2,93	4,03	4,89
ALLEMAGNE	3,13	3,12	3,93	4,87
GDE-BRETAG.	5,44	5,19	4,56	4,42
ITALIE	...	3,02	4,15	5,08
JAPON	0,19	0,13	1,96	...
ÉTATS-UNIS	5,13	4,52	5,04	5,37
SUISSE	0,93	1,18	2,51	3,88
PAYS-BAS	3	3,05	4,03	4,90

Matif

Cours 10h15	Volume 18/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 9			

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Deutsche Telekom a perdu 5,73 % à Francfort mercredi 17 février à la suite de la parution d'un rapport soulignant que les bénéfices dégagés pour l'exercice 1998 sont loin d'être le signe d'une reprise pour le groupe Allemand.

L'action Dresdner Bank a perdu 1,22 % mercredi victime de l'inquiétude du marché liée aux récriminations à Bruxelles sur l'importance des frais de changes mis en place par les banques européennes après le lancement de l'euro.

L'action Volkswagen a chuté de 1,69 % mercredi après l'annonce d'une grève de techniciens.

Philips a perdu de 0,81 % affecté par les résultats décevants du groupe américain Dell Computer

pour le quatrième trimestre qui a affiché un chiffre d'affaires de 5,1 milliards de dollars (4,55 milliards d'euros) contre 5,5 milliards attendus par les analystes.

Touché par la baisse des valeurs des groupes de télécommunications cotés au Nasdaq, le titre Nokia a enregistré une baisse de 3,87 % mercredi 17 février.

L'action Total a chuté de 1,06 % mercredi après la baisse du prix du baril du pétrole sous le seuil des 10 dollars pour la première fois depuis deux mois.

Le titre Unicredito a progressé de 3,04 % mercredi profitant du bon accueil réservé à l'annonce de résultats en phase avec les attentes du marché.

18/02 10h26

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR SE	34,75	+0,65
BASF AG BE	30,6	+0,99
BMW DE	726	-0,62
CONTINENTAL AG DE	25,4	-0,97
DAIMLERCHRYSLER DE	84,8	+0,71
FIAT IT	2,78	-0,36
FIAT PRIV. IT	1,44	-0,69
LABINAL/RM FR	174,2	...
LUCAS VARITY GB	4,15	+1,42
MAGNETI MARELLI IT	1,35	-1,46
MICHELIN-B/RM FR	40,52	-1,29
PEUGEOT/RM FR	127,6	+0,24
PIRELLI IT	2,57	-0,39
RENAULT FR	43,95	+0,80
SOMMER ALLIBER/FR	23,2	...
VALEO/RM FR	79	-0,94
VOLKSWAGEN DE	64,3	+0,63
VOLVO -A SE	22,90	...
VOLVO -B SE	23,52	...
DJ E STOXX AUTO P	266,65	+0,41

BANQUES

ABBEY NATIONAL GB	19,22	-0,15
ABN AMRO HOLDIN NL	18,1	...
ALLIED IRISH BA GB	15,10	-3,08
ALPHA CREDIT BA GR	107,44	...
ARCENTARIA RS ES	22,18	+0,54
B PINTO MAYOR R PT	18,12	...
BANCO ESSI R PT	10,7	...
BANK AUSTRIA AG AT	48,4	-0,62
BANK OF IRELAND GB	18,89	-0,76
BANK OF PIRAEUS GR	43,65	...
BANKINTER ES	34,8	+0,58
BARCLAYS PLC GB	24,56	+1,69
BAVYR-HYPO-UVR DE	53,6	+1,52
BCA FIDEURAM IT	5,29	-1,49
BCA INTESA IT	4,8	+1,91
BCA ROMA IT	1,28	-0,78
BCO BILBAO VIZC ES	13,22	-0,30
BCO CENTRAL HIS ES	10,34	+0,19
BCO POPULAR ESP ES	62	+0,49
BCO SANTANDER ES	17,28	+0,06
BCP REG PT	26,82	...
BNP/RM FR	72,5	+1,54
CCF/RM FR	84,5	+3,30
CHRISTIANA BK NO	3,55	...
COMIT IT	5,89	-0,84
COMM.BANK OF GR GR	114,91	...
COMMERZBANK DE	25,25	+1,41
DEN DANSKE BK DK	112,98	+0,36
DEN NORSEK BANK NO	3,36	-0,34
DEUTSCHE BANK A DE	48,25	+0,52
DEXIA CC BE	147,4	+0,96
DEXIA FCE RM FR	133	...
DRESDNER BK AG DE	33	+2,17
ERCO BANK GR	76,09	...
FIRST AUSTRIAN AT	49,42	-91,41
FOERENINGSSB A SE	21,89	+0,78
FOKUS BK NO	8,68	...
HALIFAX GB	11,61	+1,01
HSBC HOLDS GB	23,40	-0,19
IMI IT
IONIAN BK REGS GR	52,80	...
JYSKE BANK REG DK	77,34	...
KAPITAL HOLDING DK	43,04	...
KBC BANCASSURAN BE	70,25	+1,37
LLOYDS TSB GB	13,21	+0,44
MERITA FI	5,43	-0,73
NAT BANK GREECE GR	62,83	...
NATEXIS FR	53	...
NATL WESTM BK GB	19,32	+0,68
NORDBANKEN HOLD SE	5,73	+0,99
OBERBANK AT	63	+0,38
ROYAL BANCA 1473 IT	22,5	+0,45
ROYAL BK SCOTL GB	17,59	+0,66
S-E-BANKEN -A SE	9,71	+0,58
SPAREBANKEN NOR NL	160	-0,31
STE GENERAL-A/-SV SE	134,1	...
SV HANDBK -A SE	34,02	...
UBS N CH	281,73	-0,22
UNICREDITO ITAL IT	4,73	-0,42
UNIDANMARK -A DK	66,98	+1,43
XIOSBANK GR	48,60	...
DJ E STOXX BANK P	261,02	+0,38

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG ES
ALUMINIUM GREE GR	64,91	...
ARJO WIGGINS AP GB	1,70	+1,74
ASSIDOMAEEN AB SE	15,72	...
AVESTA SE	3,03	...
BEKAERT BE	402	+0,05
BILTON GB	4,48	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL AT	41,11	+0,39
BRITISH STEEL GB	1,78	...
BUHRMANN NV NL	16	-0,62
BUNZL PLC GB	3,38	-0,43
CART.BURGO IT	5,19	-0,19
DEGUSA-HUELS DE	34,2	+3,01
ELKEM ASA, OSLO NO	12,25	-0,47
ELVAL GR	11,96	...
INPARSA PT	19,8	...
JOHNSON MATTHEY GB	6,45	-0,67
MAYR-MELNHOF KA AT	40,55	+0,75
METSAE-SERLA A FI	6,2	-1,90
MODO B FR SE	22,79	...
NORSKE SKOGIND-OUTOKUMPU OY -A NO	25,88	-2,17
PECHINEY-A FR	7,65	+4,79
PORTUCAL INDUSTR PT	5,35	-1,12
RAUTOURUKKI K FI	5,31	-0,19
RIO TINTO GB	11,13	+0,13
SIDENOR GR	24,19	...
SILVER & BARYTE SMURFIT JEFFERS GB	34,78	...
SOPORCEL PT	1,75	-0,83
SONAE INDUSTRIA PT	12	...
SOPORCEL PT	11,38	...
SSAB SW ST A FR SE	9,77	...
STORA ENSO -A FI	7,5	-1,32
STORA ENSO -R FI	7,7	-0,26
SVENSKA CELLULO SE	19,14	...
THYLLEN DE	170	...
TRELLEBORG B SE	8,59	...
UNION MINIERE BE	31,3	+0,81
UPM-KYMMENE COR FI	23,6	...
USINOR FR	11,8	-0,84
VIOHALCO GR	31,68	...
VOEST-ALPINE ST AT	24,5	+0,25
DJ E STOXX BASI P	148,28	+0,22

CHIMIE

AGA -A SE	12,24	+0,93
AGA -B SE	12,13	+0,47
AIR LIQUIDE/RM FR	133	+1,45
AKZO NOBEL NL
BASF AG DE	30,6	+0,99
BAYER AG DE	30,38	-0,07
BOC GROUP PLC GB	12,19	-0,24
CIBA SPEC CHEM CH	70,43	+0,22
CLARIANT N CH	457,02	+0,27
DYNO INDUSTRIER NO	13,92	-0,82
EMS-CHEM HOLD A CH	4833,16	-0,13
HENKEL KGAA VZ DE	73,7	+5,97
HOECHST AG DE	40,3	...
ICI FI	7,96	+0,18
KEMIRA GB	5,54	-1,95
LAPORTE GB	8,26	+0,18
LENZING AG AT	54,51	-2,56
PERSTORP -B SE	8,93	...
SNIA BPD IT	1,32	-1,49
SOLVAY BE	63,65	...
TESSENDERLO CHE BE	45,5	-0,44
UCB BE
DJ E STOXX CHEM P	281,32	+0,13

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A NO	10,01	-1,14
CGIP/RM FR	49,5	-1
CIR IT	1	-1,96
DIETENER SA BE	459,8	-0,02
GAZ ET EAUX/RM FR	41,66	-0,55
GBL BE	171,5	+0,12
GENL ELECTRO CO GB	7,67	+1,15
GEVAERT BE	71,9	-0,14
HAGEMEYER NV NL	31,75	-0,31
INCHCAPE PLC GB	2,21	-1,30
INVESTOR -A SE	37,05	-0,90
INVESTOR -B SE	38,06	...
KVAERNER -A NO	17,02	-0,34
KVAERNER -B NO	13,57	...
LVMH/RM FR	207	-2,59
MYTILINEOS HOLD GR	15,79	...
NORSK HYDRO NO	31,28	-0,73
OERLIKON-BUEHRL CH	109,09	-0,14
ORKLA -A NO	12,48	-0,46
ORKLA -B NO	10,47	-1,62
SONAE INVESTIME PT	36,2	...
VEBA AG DE	50,8	+0,20
DJ E STOXX CONG P	231,64	-1,02

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM GB	15,93	+1,48
CABLE & WIRELES GB	12,34	+0,47
DEUTSCHE TELEKOM DE	36,5	+0,83
EUROPOLITAN HLD SE	94,31	...
FRANCE TELECOM FR	76,1	+0,40
HELLENIC TELE GR	24,53	...
KONINKLIJKE KPN NL	43,75	-2,13
PORTUGAL TELECO PT	44,8	...
SWISSCOM N CH	336,19	-2,89
TELE DANMARK DK	109,62	+1,88
TELECEL PT	170,11	...
TELECOM ITALIA IT	8,66	+0,35
TELECOM ITALIA IT	5,59	+0,72
TELEFONICA ES	39,99	+0,23
TIM IT	5,4	-0,92
VODAFONE GROUP GB	16,32	+0,09
DJ E STOXX TCOP P	638,13	+0,32

CONSTRUCTION

AALBORG PORTLAN DK	16,14	-4
ACCIONA ES	53,25	-0,28
ACESA REG ES	13,08	+1,40
AKTOR SA GR	14,19	...
ASKO OY FI	13,5	-0,66
AUMAR ES	22,1	-0,45
AUTOSTRADA IT	7,06	+3,07
BCA INTESA IT	4,8	+1,91
BICC PLC GB	1,21	+1,22
BILFINGER & BER DE	18,25	-2,93
BLUE CIRCLE IND GB	4,63	+1,27
BOUYGUES/RM FR	229	-0,39
BPB GB	3,27	-2,17
CARADON GB	2,02	...
CBR BE	85	-0,93
CHARTER GB	4,85	+0,91
CIMIPOR SGPS R PT	25,02	...
COLAS/RM FR	176,5	+0,23
CRH PLC GB	16,31	-0,27
CRISTALERIA ESP ES	50,5	+1
DRAGADOS CONSTR ES	34,12	-0,38
FOM CON CONTRAT FR	60,45	+1,51
GROUPE GTM FR	86,55	-0,52
HEIDELBERG ZE DE	58,1	-0,85
HELLTECHNODOR GR	11,15	...
HERACLEA GENL R GR	24,55	...
HOCHTIEF ESSEN DE	32,5	...
HOLDERBANK FINA CH	228,51	-1,08
HOLDERBANK FINA CH	935,33	+0,27
IMETAL/RM FR	102,2	-0,78
ITALCEMENTI IT	9,2	-1,18
ITALCEMENTI RNC IT	4,13	...
LAFARGE/RM FR	81,9	-0,18
MICHIANIKI REG. GR	8,85	...
PARTEK FI	7,31	-0,54
PHILIPP HOLZMAN DE	134	+6,35
PILKINGTON PLC GB	0,92	-3,08
POTAGUA -B DK	18,16	-1,73
RMC GROUP PLC GB	9,82	-3,57
RUGBY GRP GB	1,38	...
SAINT GOBAIN/R FR	128	+1,83
SEMAPA PT	14,92	...
SKANSKA -B SE	27,06	...
SUPERFOS DK	14,12	+1,94
TARMAC GB	1,59	-0,91
TAYLOR WOODROW GB	2,43	...
TECHNIP/RM FR	85	+3,03
TITAN CEMENT RE GR	72,92	...
UNICEM IT	9,5	-0,11
URALITA SE	9,06	...
VALENCIANA CEM ES	11,3	...
WIENERBAU STOF AT	173,5	-0,29
WILLIAMS GB	5,24	-0,83
DJ E STOXX CNST P	184,64	+0,37

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR/RM FR	222	-0,36
ADIDAS-SALOMON DE	87,2	+0,11
AMER GROUP A FI	11,6	+0,87
AUSTRIAN AIRLIN AT	29,3	-1,68
BANG & OLUFSEN DK	59,18	...
BARRATT DEV PLC GB	3,87	-0,75
BEAZER GROUP GB	2,55	-0,57



BENETTON GROUP IT	1,47	+1,38
BERKELEY GROUP GB	8,35	+0,70
BRITISH AIRWAYS GB	6,27	+1,41
BRYANT GROUP PL GB	1,66	+0,88
CHARGEURS RM FR	42,01	-2,98
CLUB MED./RM FR	85,3	-2,96
COATS VIOYELLA GB	0,54	...
COMPASSYR PL GB	10,74	+0,96
COURTAULDS TEXT GB	2,23	-2,55
DT.LUFTHANSA N DE	18,9	+1,89
ELECTROLUX -B SE	16,90	+0,67
EMI GROUP GB	6,18	+2,16
EURO DISNEY/RM FR	1,13	...
FINNAIR FI	4,85	-1,02
G WIMPEY PLC GB	1,88	+0,78
GRANADA GROUP P FR	17,11	+0,26
HERMES INTL FR	72	+1,12
HPI IT	0,57	...
HUNTER DOUGLAS NL	28,1	+2,18
KLM NL	24,65	-1,60
LADBROKE GRP GB	3,86	...
MOULINEX/RM FR	9,72	-0,31
NCL HDG NO	2,30	...
PATHE/RM FR	226	-2,25
PENTLAND GRP GB	1,44	...
PERSIMMON PLC GB	3,04	+0,48
RANK GROUP GB	3,27	+10,84
SAIRGROUP N CH	190,63	+1,16
SAS DANMARK A/S DK	9,41	...
SEB/RM FR	59,1	-1,50
THE SWATCH GRP CH	502,72	-0,62
THE SWATCH GRP CH	117,07	...
WILLIAM BAIRED GB	1,34	-1,08
WILSON WOODEN GB	8,53	+0,34
WOLFGANG AG AT	43,1	-2,49
WWWUK UNITS GB	0,63	...
DJ E STOXX CCYC P	153,66	+0,27

VALEURS FRANÇAISES

L'action Carrefour a accueilli l'annonce d'un résultat net pour 1998 en hausse de 7,9 % par une hausse de 5,05 %, durant les premières transactions de la séance du jeudi 18 février. Le titre CCF a gagné 1,46 %, jeudi 18 février au matin. Avant l'ouverture de la Bourse, la banque avait annoncé un bénéfice net 1998 en hausse de 30,6 %, à 319 millions d'euros. Selon le journal les Echos, le groupe néerlandais ING serait en mesure de contrôler 10 % du capital du CCF. Le titre LVMH a abandonné 2,02 %, dans la matinée du jeudi 18 février. Le groupe italien Gucci a annoncé qu'il s'opposerait à l'entrée de LVMH dans son conseil d'administration. Pourtant LVMH détient 34,4 % du capital. L'action Rhône-Poulenc est restée stable (+0,09 %) dans la matinée du 18 février. La veille, les actionnaires koweïtiens qui contrôlent 24,5 % de Hoechst se sont opposés à la fusion avec Rhône-Poulenc. L'action TF1 a reculé de 0,88 %, dans les premières transactions le jeudi 18 février. La chaîne de télévision a vendu la moitié de sa participation dans le capital de Pathé. Le titre BNP a débuté la séance du jeudi 18 février au matin par une hausse de 0,98 %, en réaction à la candidature du groupe à la privatisation du Crédit lyonnais.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 18 FÉVRIER Cours relevés à 10h15 Liquidation : 19 février

Table of French stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market values for Wednesday, February 17, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 17 février

Table of SICAV FCP values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values in euros and francs, and dates.

Table of Banque Populaire Asset Management values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Table of CDC Asset Management values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Main table of French stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = cotations de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) : Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

SECOND MARCHÉ

JEUDI 18 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of second market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

Main table of second market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

NORD SUD DÉVELOP. D

370,53 2430,52 15/02

MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC 49,99 327,91 16/02

Patrimoine Retraite C... 47,33 310,46 16/02

Table of CDC Tresor values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Table of Indocam values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Table of Crédit Agricole values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Fonds communs de placements

Table of common investment funds for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

CIC BANQUES

Table of CIC Banks values for February 17, 1999. Columns include bank names, unit values, and dates.

CIC PARIS

Table of CIC Paris values for February 17, 1999. Columns include bank names, unit values, and dates.

OBLIGATION

Table of bonds for February 17, 1999. Columns include bond names, unit values, and dates.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of Legal & General Bank values for February 17, 1999. Columns include bank names, unit values, and dates.

LA POSTE

Table of La Poste values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values, and dates.

Sicav Info Poste : 0836685010 (2,23 F/mn)

SG ASSET MANAGEMENT : 0836683662 (2,23 F/mn)

LÉGENDE * Hors frais. ** A titre indicatif.

SCIENCES Depuis Pascal, inventeur du calcul des probabilités, et Condorcet, savant « engagé », les mathématiques et les sciences sociales entretiennent des relations

étroites, souvent fécondes, mais parfois aussi décevantes. ● LES ESPOIRS de formalisation des pratiques et des comportements humains suscités dans les années 60 par les théories

structuralistes, en anthropologie et en linguistique, sont retombés. Des modèles mathématiques sont pourtant utilisés par de nombreuses disciplines, notamment en économie, en

ingénierie du langage et en sciences cognitives. ● LE TRAITEMENT informatique et la simulation numérique sont devenus des auxiliaires indispensables pour les chercheurs en

sciences humaines. Toutefois, selon le démographe Hervé Le Bras, ces outils sont à manier avec précaution, car ils peuvent être biaisés par des représentations culturelles.

Les mathématiques sociales à la recherche de nouveaux modèles

A la veille du recensement, une polémique politico-scientifique relance, aux Etats-Unis, le vieux problème de l'application de la science des nombres aux comportements humains. Si certaines disciplines, comme l'économie, s'en félicitent, les résultats ne sont pas toujours probants

LE 8 MARS débiteront les opérations de recensement de la population française : d'ici au 3 avril, des agents-recenseurs se rendront dans tous les foyers pour y faire remplir un questionnaire. Ce décompte individuel, qui vise à l'exhaustivité, passera au crible 99 % des habitants, estime l'Insee. Aux Etats-Unis, en revanche, la méthode de recensement est au centre d'une polémique politico-scientifique, dont l'un des enjeux est le nombre de sièges attribués, par Etat, à la Chambre des représentants. En 1990, huit millions d'Américains – parmi les pauvres et les minorités ethniques surtout – avaient été « oubliés » par la technique classique. L'administration Clinton a proposé de l'améliorer, pour le recensement de l'an 2000, par un échantillonnage et un redressement statistique, mais le Congrès a émis des réserves sur la constitutionnalité de cette procédure, susceptible, selon le camp républicain, de favoriser une manipulation des données.

Ce différend, qui doit être tranché par la Cour suprême, illustre les relations parfois tourmentées qu'entretiennent les mathématiques et les sciences humaines. Ainsi, en brocardant, dans un article pastiche publié en 1996 par la revue *Social Text*, puis dans un livre-réquisitoire paru l'année suivante, les « impostures intellec-

tuelles » d'une brochette de penseurs français, le physicien américain Alan Sokal a-t-il cru devoir épingler une propension des sciences « non exactes » à manier, selon lui à tort et à travers, des concepts mathématiques. L'engouement de certaines disciplines pour la théorie des catastrophes du mathématicien René Thom, les fractales de Benoît Mandelbrot ou la théorie du chaos ne servirait-il qu'à dissimuler leur manque de « scientificité » ?

Les rapports entre les mathématiques et les sciences sociales sont à la fois plus complexes et plus évolutifs. La notion même de mathématique sociale, imaginée par le très progressiste marquis de Condorcet – auteur, en 1785, d'un *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix* –, rend compte d'un double mouvement, rappelle Marc Barbut, directeur de la revue *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, publiée par le Centre d'analyse et de mathématiques sociales (Ecole des hautes études en sciences sociales-CNRS - université Paris-IV).

D'un côté, des branches entières des mathématiques sont apparues et se sont développées en réponse à des questions relevant des sciences de l'homme et de la société. C'est le cas du calcul des probabilités et de la statistique qui, sous les formes mo-

dernes d'analyse de données, de sondage et d'échantillonnage, ont investi la presque totalité des champs disciplinaires. C'est aussi celui de la logique mathématique, qui prend ses racines dans les travaux de l'Anglais George Boole sur « les lois de la pensée » humaine, au milieu du siècle dernier, et qui trouve ses prolongements dans les langages formels et l'informatique théorique.

D'un autre côté, les sciences sociales ont emprunté, pour leurs propres besoins, des modèles mathématiques préexistants. Les exemples en sont multiples, depuis la théorie

des groupes de permutations appliquée à certaines questions d'anthropologie jusqu'aux processus stochastiques adaptés à l'étude de la mobilité sociale ou des mouvements d'opinion, en passant par la théorie des graphes et par la combinatoire utilisées pour la description de réseaux sociaux.

Le rapprochement ne fut jamais aussi étroit qu'au début des années 60, aux plus belles heures du structuralisme triomphant. Aux « structures élémentaires de la parenté » mises en évidence, dès 1949, par Claude Lévi-Strauss, firent écho les

« grammaires génératives » du linguiste américain Noam Chomsky. Depuis, les espoirs suscités par ces tentatives de formalisation de l'organisation sociale ou du langage, à partir de structures élémentaires universelles, ont été largement déçus. La plupart des chercheurs se sont rangés derrière l'idée que la complexité des comportements humains collectifs résistait à une mathématisation poussée.

Un article rétrospectif, publié en 1989 par l'Académie des sciences, s'interrogeait, de façon provocatrice : « Dans les années 60, on avait espéré des mathématiques qu'elles apportent un langage commun aux diverses disciplines. N'auraient-elles en définitive principalement servi qu'à aider à l'introduction d'un instrument commun, l'ordinateur ? » Ne retenir, d'une cohabitation plurisécularisée entre les sciences sociales et les mathématiques, que les progrès permis dans le traitement des données par la puissance de calcul de l'informatique serait toutefois réducteur. Dans plusieurs domaines, l'intégration est aujourd'hui très poussée.

L'économie en est le plus bel exemple. Cette discipline, après avoir été renouvelée par la *Théorie des jeux et du comportement économique* (1944) du mathématicien Johannes von Neumann et de l'économiste Oskar Morgenstern, est devenue une

très grosse consommatrice de modèles, en micro comme en macro-économie. Elle est la seule, parmi les sciences de l'homme, à être reconnue par un prix Nobel, depuis 1969. Et les « as » de la finance se recrutent sur les bancs des grandes écoles scientifiques. A la frontière de la linguistique et de l'informatique, les recherches les plus avancées sur la communication homme-machine – reconnaissance de la parole par l'ordinateur, synthèse vocale, traduction automatique –, stimulées par l'essor d'Internet, reposent sur l'analyse des « chaînes de Markov cachées », qui traitent les séquences de phonèmes ou de graphèmes comme des suites de variables aléatoires.

Le rapprochement ne fut jamais aussi étroit qu'aux plus belles heures du structuralisme triomphant

Les jeunes sciences cognitives, qui fédèrent neurologues, linguistes, informaticiens, logiciens, psychologues et philosophes, et qui prétendent mettre au jour les mécanismes de la pensée et de la connaissance – au risque d'une approche réductrice du psychisme –, font même tomber les barrières entre sciences « dures » et sciences « molles ». Elles sont regardées avec intérêt par beaucoup d'autres disciplines, comme les sciences de l'éducation ou, de façon plus inattendue, l'anthropologie.

« Les progrès récents des sciences cognitives ne laissent pas indifférents ceux des anthropologues qui jugent qu'au-delà de leur diversité les cultures humaines dépendent toutes d'un même ensemble de processus mentaux », écrit Maurice Bloch, professeur à la London School of Economics, dans le dernier numéro hors série de la revue *Sciences humaines* (décembre 1998-janvier 1999). Il y invite ses collègues à « se méfier du relativisme radical qui actuellement jouit de la faveur d'une partie de la profession ».

Ce faisant, il pose une question qui vaut sans doute pour la plupart des sciences humaines : celle de la recherche de nouveaux paradigmes.

DÉPÊCHES

■ **MATHÉMATIQUES** : il y a plus de deux mille ans, les Chinois connaissaient déjà des procédures comparables aux algorithmes utilisés aujourd'hui en informatique, ainsi que des nombres irrationnels du type des racines de nombres entiers, affirme Karine Chemla. Cette mathématicienne et sinologue française (CNRS-université Paris-VII), qui travaille avec un chercheur de l'Académie des sciences de Pékin, Guo Shuchun, à l'édition critique et à la traduction en français des *Neuf chapitres sur les procédures mathématiques* a découvert dans cet ouvrage d'auteurs chinois inconnus, datant du premier siècle avant ou après notre ère, des problèmes dont on pensait que seuls les mathématiciens grecs les avaient affrontés.

■ **ESPACE** : la sonde américaine *Galileo*, qui connaissait des problèmes techniques depuis son dernier survol d'Europe, une des lunes de Jupiter, a repris son fonctionnement normal à la fin de la semaine dernière, annonce la NASA. Le 31 janvier, Galileo s'était brutalement mise en sommeil après que son ordinateur eut détecté un problème technique. L'engin n'avait toutefois pas suspendu ses communications avec la Terre. Lancée en octobre 1989, Galileo est entrée dans l'orbite de Jupiter en décembre 1995 pour une mission de deux ans. En 1997, la NASA a prolongé sa mission de deux nouvelles années, au cours desquelles elle doit encore frôler deux autres des seize lunes de Jupiter, Callisto et Io.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS** : une fusée russe *Proton-K* a lancé un satellite américain de télédiffusion *Telstar-6*, lundi 15 février, du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan). Il s'agit du premier d'une série de onze lancements commerciaux que doit réaliser, en 1999, le consortium américano-russe ILS (International Launch Services). A la suite de problèmes politiques et techniques, ils craignaient de devoir annuler quatre de ces onze tirs.

■ **ASTRONOMIE** : un réseau de 500 à 1 000 petits radiotélescopes destiné à traquer les signaux d'éventuelles civilisations extraterrestres pourrait être construit d'ici à 2004. Le projet de cette oreille de 10 000 mètres carrés, piloté par l'université de Californie à Berkeley et l'Institut pour la recherche d'intelligence extraterrestre (SETI) de Mountain View (Californie), ne devrait pas coûter plus de 25 millions de dollars, affirment ses concepteurs.

Un outil précieux, mais à double tranchant pour les démographes

« J'AI FAIT beaucoup de prévisions et je me suis beaucoup trompé. » Hervé Le Bras, directeur du Laboratoire de démographie historique de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, n'hésite pas à balayer devant sa porte. La démographie, l'une des plus « mathématisées » des sciences humaines, est aussi l'une des plus exposées à l'épreuve de la réalité, qui valide ou infirme, de façon mesurable, ses projections.

« On n'échappe pas à l'idéologie de son époque, les démographes pas davantage que les autres », a fini par se persuader Hervé Le Bras. Il rappelle comment, en 1925, l'Anglais Carr-Saunders avait dessiné une carte mondiale de la croissance des populations, qui faisait apparaître une progression en Amérique du Nord, en Australie et en Europe centrale, et une stagnation en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, soit exactement l'inverse de la situation actuelle : « Il s'agissait, ni plus ni moins, d'un hymne aux populations blanches, seules "civilisées", et donc seules susceptibles de se développer ». Il cite aussi l'étude sur « la population future de l'Europe et de l'Union soviétique » réalisée en 1944 par une équipe de Princeton, qui, schématiquement, sous-estimait la croissance des démocraties de l'Ouest et sur-

valait celle de l'URSS : « L'ouvrage de Princeton, avec tout le raffinement de ses ajustements mathématiques de taux de fécondité et de mortalité, ne fait que mettre en scène le péril russe vu du côté américain. »

AVEUGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPERTS

Aujourd'hui encore, il s'interroge sur la pertinence des prévisions démographiques des Nations unies, fortement revues à la baisse depuis quelques années : « Il y a eu un aveuglement général des experts, qui ont été surpris par la rapidité de la baisse de la fécondité. » Il récusé, notamment, certaines hypothèses sur l'évolution des pyramides des âges à l'horizon 2050, qui opposent, en deux blocs aux profils contrastés, pays en développement et pays développés : « A quoi bon parler de pays en développement si, implicitement, on les condamne à le rester en supposant qu'aucun ne passera dans le groupe des nations développées ? »

Contre les représentations culturelles et leur prisme déformant, l'objectivité du traitement informatique et de la simulation numérique peut sembler le plus sûr garant. Il n'en est rien, aux yeux d'Hervé Le Bras : « Avec le meilleur des modèles et toute la bonne foi du monde, on est

fatalement victime de ses a priori, dans le choix des paramètres ou l'organisation des données. » Le risque lui paraît même aller croissant avec l'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs : « Il suffit de changer une hypothèse pour obtenir, presque instantanément, un résultat différent. Et il s'en trouve toujours un plus conforme à ce qu'on imaginait... ou à ce qu'attendait celui qui a commandé l'étude. »

Pour autant, le démographe ne renie pas tout ce que les mathématiques et l'informatique ont apporté à sa discipline. Lui-même, dans de récentes analyses des déplacements de population sur le territoire français, a utilisé de complexes modèles multifractaux, qui montrent une continuité des évolutions, quelle que soit l'échelle choisie. « Sans les moyens de calcul actuels, j'aurais été incapable de mener à bien un tel travail », reconnaît-il. Dans la foulée, il a appliqué ses modèles au peuplement de l'Europe, et en a tiré la conclusion qu'il forme « un continuum ». « D'un point de vue démographique, l'Europe sans frontières est déjà une réalité », défend-il. Au risque de céder lui-même, confesse-t-il, à un parti pris idéologique.

P. L. H.

Pierre Le Hir

La NASA pille un musée pour faire voler ses navettes

LA NOUVELLE serait moins surprenante si elle émanait du centre spatial de Baïkonour (Kazakhstan), vaste casse balayée par le vent de la steppe, où les vestiges de la grandeur soviétique – la navette Bourane, qui jamais n'accueillit de cosmonaute – côtoient les fusées les plus éprouvées. Mais, à l'heure des pénuries budgétaires, le système D n'est plus l'apanage des Russes, et la NASA doit à son tour s'y résigner. L'agence spatiale américaine a ainsi décidé de récupérer des pièces de navette spatiale exposées au Musée de l'espace de Huntsville, en Alabama, rapporte le *Sunday's Huntsville Times*.

Le centre spatial Marshall et United Space Alliance, la firme chargée de l'entretien de la flotte des navettes, ont demandé au musée de restituer des éléments contenus dans la coiffe des deux fusées d'appoint qui ornent une maquette grandeur nature, clou de l'exposition. Ces boosters à poudre sont les plus gros à avoir jamais volé – ils mesurent 45 mètres de haut et font 3,6 mètres de diamètre. Conçus pour se séparer de la navette lorsque celle-ci atteint environ 70 km d'altitude, ils retombent dans l'océan, ralentis dans leur chute par des parachutes, avant d'être repêchés, nettoyés et conditionnés pour de nouveaux vols.

Les pièces « cannibalisées » à Huntsville comprennent les fusées de largage des boosters, les parachutes, le système d'autodestruction et d'autres instruments d'origine.

John Chapman, responsable de la production des boosters au centre Marshall, rappelle que ces appareils sont conçus pour un usage répété, mais que plusieurs ont été endommagés ou perdus depuis le début de l'emploi des navettes, en 1981. Selon lui, il en coûtera 300 000 dollars pour démonter les boosters, en retirer les éléments réutilisables, les remettre en condition de vol et les remplacer par une maquette dans le musée, qui ne serait en principe privé de son attraction que jusqu'au 15 mars. En revanche, il aurait fallu trois ans et entre 5 et 10 millions de dollars pour qu'un industriel livre des pièces identiques.

La NASA, lancée dans l'aventure de la construction de la Station spatiale internationale (ISS), ne pouvait sans doute négliger une telle source d'économies. Gage de bonne volonté adressé à l'administration Clinton, qui prévoit une légère réduction de son budget (évalué à 13,6 milliards de dollars pour 2000) pour la cinquième année consécutive ? Pas seulement. « Nous ne pouvons pas

attendre qu'il y ait un problème pour commander des pièces de rechange, assure John Chapman. Il faut s'y préparer. » L'assemblage en orbite de l'ISS d'ici à 2004 nécessitera quelque trente-cinq vols de navette, et chaque retard alourdirait encore l'addition, déjà jugée exorbitante par de nombreux membres du Congrès. Le calendrier des lancements, régulièrement remanié par la NASA, qui doit composer avec les retards russes – pour cause, là encore, de budget défaillant –, tient du casse-tête, qu'il ne faut en aucun cas compliquer par manque de pièces détachées.

Hervé Morin

A NOS ABONNÉS

UN SEUL NUMÉRO

0/803/022/021*

exclusivement réservé pour :

FAIRE SUIVRE
OU SUSPENDRE
VOTRE ABONNEMENT

*0,99 F TTC/mn.

A la recherche d'une information sur une entreprise ?

Consultez votre Minitel

3615 LEMONDE
ESPACE INFORMATIONS

■ La Bourse en direct (BOU)

- Gestion personnalisée de votre portefeuille
- Cours actualisés tous marchés
- dont les cours des entreprises privatisées (PRIV)
- Valeur des sicav
- Dépêches économiques et financières 24 h/24 (Reuters et AFP)
- Communiqués des entreprises cotées en Bourse (FIL)

NOUVEAU

■ Les bilans des entreprises (ENT)

- Informations légales et financières sur plus de 3 millions d'entreprises avec LES BILANS

Les toros dans le volcan de la Monumental à Mexico

Les 50 000 aficionados de la Monumental scandent de leurs « olé ! » uniques un jeu qu'on ne connaît plus dans le Vieux Monde

MEXICO

de notre envoyé spécial

A Mexico, le 5 février est férié. C'est la fête de la Constitution et l'anniversaire de la nouvelle plaza de toros, inaugurée en 1946. Le ciel est du bleu et blanc des jarres de Guanajato. La Monumental est la plus grande plaza du monde, plus du double de celle de Madrid, un cône de volcan dont les deux tiers sont engloutis dans la terre. La piste a un rayon de 21 mètres, rien qui écrase, des proportions d'architecte qui aime les toros. Au total, 49 000 sièges. Les jours de fête, les jours où torent les grands venus d'Espagne et les Mexicains légendaires (Eloy Cabazos), 3 000 de plus, sur les escaliers, sur les genoux, sur les chevaux, dans le ciel.

C'est un chaudron très civilisé, railleur, occupé aux taureaux et à pas mal de ravitaillement en vol par légions de livreurs de livreurs qui se font payer à la fin

Quand les choses traînent ou se passent mal, la rumeur de la Monumental sur basse continue des moteurs d'avion se déchire de sifflets et lazzi. Qu'en un instant, un geste à peine vu rappelle à la vérité du toreo, c'est une explosion de joie, un « olé ! » qui fuse de 50 000 poitrines, vif, enlevé et joyaieusement sonore.

L'afición de Mexico ne se compare qu'à celle de Madrid, en moins prétentieux, ou à celle de Séville avec plus de gaieté. Pour la mauvaise foi et le caprice, les trois sont égales. Avant de se poser tant bien que mal dans la ville, les avions rasant en dernier virage les

derniers rangs pendant toute la course : des Fokker trapus, force Boeing de toutes pointures (du 727 au 767), un A300 et deux 340 en cortège, un ATR42 dont le pilote, tiens !, arbore une boucle à l'oreille gauche, sept MD 88 dont un immatriculé Delta-Golf et deux MD9 à l'empennage particulièrement élégant.

Pendant une course, on a pas mal de temps pour voir le ciel. Du

C'est un chaudron très civilisé, railleur, occupé aux taureaux et à pas mal de ravitaillement en vol par légions de livreurs de livreurs qui se font payer à la fin

fond du chaudron, les toreros de Mexico disent que c'est la seule arène où, quand ils lèvent les yeux, ils ne voient que le public, encore et toujours le public, ces 50 000 visages qu'ils connaissent un par un. Cela parfois les empêche même de toréer.

« La » Méjico (on dit « la » bien sûr) est une musique à part, un olé ! brûlant, pas du tout pomponné comme le olé ! de Madrid, sans non plus la lenteur d'Anda-

lousie, on préfère ne rien dire des autres, non : un cri jailli comme un cri dans l'amour, qui scande à la perfection le tempo des faenas, attend pour fuser que soit lâchée la première passe, pour voir, comme au poker, puis monte d'un coup, augmente et exulte, quatre fois, cinq fois, six, jusqu'au remate, le paraphe, la conclusion de la série.

C'est sans doute de voir si loin qui fait voir mieux. On le mesure le soir : la télévision raidit et saccade cette lenteur musicale - les enchaînements d'Enrique Ponce, trois naturelles d'« Armilita Chico » que la persistance rétinienne et l'ivresse de la foule lubrifient et confondent. Peu de publics aiment à ce point les taureaux et ce qu'ils donnent aux hommes.

Un bon aficionado, pour peu qu'il ait un rien de feuille, sait très bien, de tête, à l'aveugle, suivre sans autre information une corrida à Mexico sur cédé, par le seul opéra des olé ! Il pourrait reconnaître les toreros (ça, c'est le plus facile), identifier les passes (à la portée du cornichon moyen), « voir », au mètre près, où se situe l'action (cela devient coton), reconnaître un par un les toros, leur caste et les avis qu'ils distribuent (pour vieux mélomanes seulement).

Quand ils sortent comme sortent les huit du 5 février, à 2 000 mètres d'altitude, sous les gros porteurs en dernier virage, au fond du volcan et dans la poussière, les toros de Mexico offrent un jeu qu'on ne connaît plus dans le Vieux Monde. Un jeu allègre, encastré, et plus de passes en un après-midi qu'en deux sai-



« El Juli », prononcer « roulis », avec un « r » comme venu du fond des gorges d'Oxocelhaya.

sons à Séville. Mais quand les Mexicains débarquent à Séville, l'allure des taureaux, même faibles, les impressionne. Les figures venues de Madrid, d'Andalousie, du Nord et quelquefois de France, entrent en concurrence avec les héros locaux. C'est ainsi à Bogota, à Caracas, au Pérou, en Equateur et dans mille pueblos du Mexique perdus dans les volcans, comme Juriquilla, Atlán de la Grana, Zitacuaro ou Villa Guadalupe. C'est l'hiver mexicain.

La corrida commence cent ans

ouvre la porte du toril ; « El Glisón », torero unijambiste à la jeunesse éclatante - il s'est fait sauter une patte dans la garde rapprochée de Somoza en plaignant avec une grenade -, prend l'avion un soir d'août en moins de temps qu'il n'en faut pour le décider, sans le moindre bagage, et se retrouve à 5 heures dans le callejón de Dax, ou bien, une autre fois, loue d'un seul coup toutes les barreras de Séville où il parade seul en blanc avec un gardenia à la boutonnière, est

comme un athlète grec le disque ; « El Ciego Muñoz », qui doit son surnom à sa cécité approximative, chapeau de paille, cheveux blancs à la Buffalo Bill, hors d'âge, il toréa à Soustons un novillo en 1934 (son apoderada, alors, était une belle femme), et toute une clique qui aime les toros d'un amour de campagne.

Un 5 février à la Monumental, quand on vient de croiser le regard de bronze du seul torero vivant qui ait sa statue aux portes d'une arène, l'immense et vénéré Eloy Cabazos, dit « El Pequeño Gigante » (le petit géant), ces quatre heures de tremblement, de olé !, d'aéronefs qui virent sur l'aile gauche, de beauté, de tristesse, d'ennui, de rage, d'émotion, de douleur, de stupeur (un « espontaneo » en veste beige saute en crapaud dans l'arène, la nuit vient de tomber, et tout est déréglé, l'harmonie du cosmos part en douille, la mort fond de partout à la fois), quatre heures d'ennui et de vraie peur (« El Juli » pris dans les planches sur une pose téméraire, la corne pardonne encore à son âge, mais pour combien de temps ?) ; quatre heures de vie dans la vie, quatre heures du pouls de la vie, ne se parlent pas : elles s'entendent. Elles battent encore aux tempes ce soir.

Elles disent la vérité de vivre et de mourir, de croire et de désespérer, le mensonge du monde, de la justice et de ce qui ne se conçoit pas. C'est insupportable. Bien sûr, et c'est pourquoi.

Francis Marmande

Tauromachie à la Sorbonne

« Des taureaux et des hommes (tauromachie et société dans le monde ibérique et ibéro-américain) : sur ce thème se tient à la Sorbonne le colloque organisé par l'Institut d'études ibériques de l'université Paris-IV. Trois jours de travaux et de débats sur des thèmes variés réunissent une trentaine d'universitaires venus de France, d'Espagne et du Portugal.

Le dernier jour (samedi 20 février), la rejoneadora Conchita Cintrón, et les toreros Angel Luis Bienvenida, S.M. « El Viti » et José Miguel Arroyo « Joselito » tirent les conclusions. Il n'était pas rare en son temps, à Valence ou à Cordoue, que l'on célébrait une thèse en offrant une corrida au jury. Peut-être, ici, sera-ce le contraire. La première communication a pour titre : « Contre la corrida. Essai de typologie des positions antitaurines ».

* Les 18, 19 et 20 février, de 9 heures à 18 h 30, à la Sorbonne (salle Louis-Liard). UFR d'études ibériques : 31, rue Gay-Lussac, 75005 Paris.

avant, la veille au soir et la nuit qui précède, le matin devant les corrales avec ceux qui peuvent assister au tirage au sort. On rencontre, dans ces bas-fonds de béton à ciel ouvert où séjournent en paix les toros de l'après-midi, des têtes connues.

Il y a El Chino, colosse de cinéma qui depuis cinquante-trois ans

vice-ministre, garçon coiffeur, marchand de pistaches, tout dépend (là il revient de la pêche à la baleine), bref, vit comme tout un chacun, mais sans s'en faire autant, grands dieux ! ; on salue Manolo, aficionado patenté qui depuis cinq décennies honore les toreros, les toros et la Monumental en lançant des sombreros

« El Juli », ou le coup de l'enfant prodige

« EL JULI » (Julio Lopez, éviter de dire « Julie », se rapprocher plutôt de « roulis », avec un « r » comme venu du fond des gorges d'Oxocelhaya), « El Juli » a dix-huit ans. Tous les cinq ans on fait le coup de l'enfant prodige, mais celui-ci renouvelle le répertoire à la cape, son aisance dérange, il a un père impossible. On espère. On l'affuble du titre de « torero de l'an 2000 ». Espérons pour lui qu'il dure un peu plus. Il sort de deux saisons au Paradis (mais devant des novillos). Il plaît aux dames, aux messieurs, aux aficionados (les plus bavards) et aux garçons coiffeurs.

Le vizir en poste s'appelle Enrique Ponce. Depuis cinq-six ans, Ponce impose partout son parfum valencien, ce regard ténébreux assez oblique, une régularité de Big Ben, et pas mal de moments de beauté. Ponce a fini par avaler le grand César, le génial Joselito, plein de gaillards qu'on sort à point nommé, qu'on exagère et qu'on exhibe avant de les jeter comme un cure-dents dans un bar de Cordoue ; le petit Rivera Ordóñez, ni vraiment Rivera (son père), ni du tout Ordóñez (son grand-père) vient d'épouser la duchesse et se retrouve grand d'Espagne. Au suivant.

Tableau du 5 février : deux oreilles pour Ponce, dont une discutée ; quatre pour Juli, mais on pourrait en parler ; une pour Sanromán ; plus la main gauche (trois passes) d'« Armilita ». Au Mexique, deux Mexicains : deux Espagnols, Ponce n'eût pas échoué à la mort, il eût coupé bien plus.

Devant son petit prestidigitateur, Ponce donne la leçon, puis se désunit d'un coup, laisse à l'enfant une galopade à genoux qui enchante la foule (qué horror !), se fait houspiller par un bout de public que l'on dit stipendié, entre en querelle avec tout un chacun, le toro, l'épée, le ciel, les avions, multiplie de tout petits pas qui laissent sur le sable ces empreintes que font les moineaux dans les squares, abandonne l'avantage de l'illusion à la jeunesse. Laquelle est désemparée dès que les choses se compliquent.

ÇA MANIPULE ET ÇA TIRE DANS LES COINS

La saison sera chaude. Rien n'a vraiment commencé, mais en fanfare ! Et Juli n'a pas encore connu de vrai taureau, mais en triomphe. Le grand outsider, José Tomás, se prend les zapatillas dans le tapis de la surestimation de soi. Un grand revenant (Espartaco) et un garçon sérieux (Caballero) poireautent en coulisse. Ça manipule et ça tire dans les coins. Les garçons sont à cran. Ponce et Juli ont d'ores et déjà signé quatre-vingts contrats ensemble. Reste à caser les seconds couteaux et à trouver un premier : Litri ? Il se retire... Tomás Campuzano ? Il triomphe en Colombie... Le Petit Géant ? Il n'est pas commode : il demande partout « le même cachet que Ponce plus un dollar » ! A l'ouverture, l'opéra est très imprévisible. Comme toujours, les toros décideront de tout.

F. M.

GROOVE



c'est nouveau et ça bouge !

DANCE

Les traditions de la table résistent au fast-food

Les Français restent attachés aux repas structurés et variés. Une manière de préserver un moment de convivialité

RIEN NE VAUT un bon repas traditionnel pris à la maison. C'est en tout cas ce que semblent massivement penser les Français. L'étude réalisée par le Credoc sur « l'évolution des comportements alimentaires en France de 1988 à 1997 » montre que nous sommes bien loin de ce modèle américain - restauration déséquilibrée, prise à l'extérieur, sur le pouce, et à tout instant de la journée - contre lequel les alarmistes nous mettent régulièrement en garde. La France demeure attachée aux valeurs du « bien manger » mais aussi aux repas pris à heures fixes et en famille.

A quoi devons-nous cet attachement aux traditions « de table » ? Tout simplement, au plaisir d'être ensemble. En France et en Europe du Sud, les repas sont considérés comme un moment privilégié qui

Les jeunes « oublient » le petit déjeuner

Les habitudes alimentaires des jeunes, qui se laissent facilement aller au régime pizzas-frites, sodas, font souvent peur aux observateurs. Pourtant une étude spécifique réalisée par le Credoc permet de relativiser ces inquiétudes. Même si les jeunes sont moins attachés au respect du repas traditionnel que l'ensemble de la population, ils se mettent, cependant, encore volontiers « à table ». Ainsi, sur sept jours d'observation, 78 % des repas du soir ont été pris. Mais, autre surprise de l'étude, c'est le petit déjeuner qui est le plus régulièrement oublié.

Parmi les aliments les plus fréquemment consommés, figurent le pain et les viennoiseries, le thé ou le café, les sodas, les charcuteries, les fruits pratiques comme les pommes ou les mandarines, les crudités (notamment les tomates) et les fromages. Les garçons préfèrent les aliments énergétiques comme la viande, les pâtes et les pommes de terre, alors que les filles aiment les fruits, le chocolat, le poisson, les yaourts et les desserts laitiers.

favorise les retrouvailles et le dialogue (même s'ils sont pris devant la télévision, dans 71 % des foyers d'employés ou d'ouvriers). Ils sont synonyme de convivialité, représentent, pour la majorité d'entre nous, un repère important dans la

journée (souvent vécue comme « stressante »), une parenthèse rassurante.

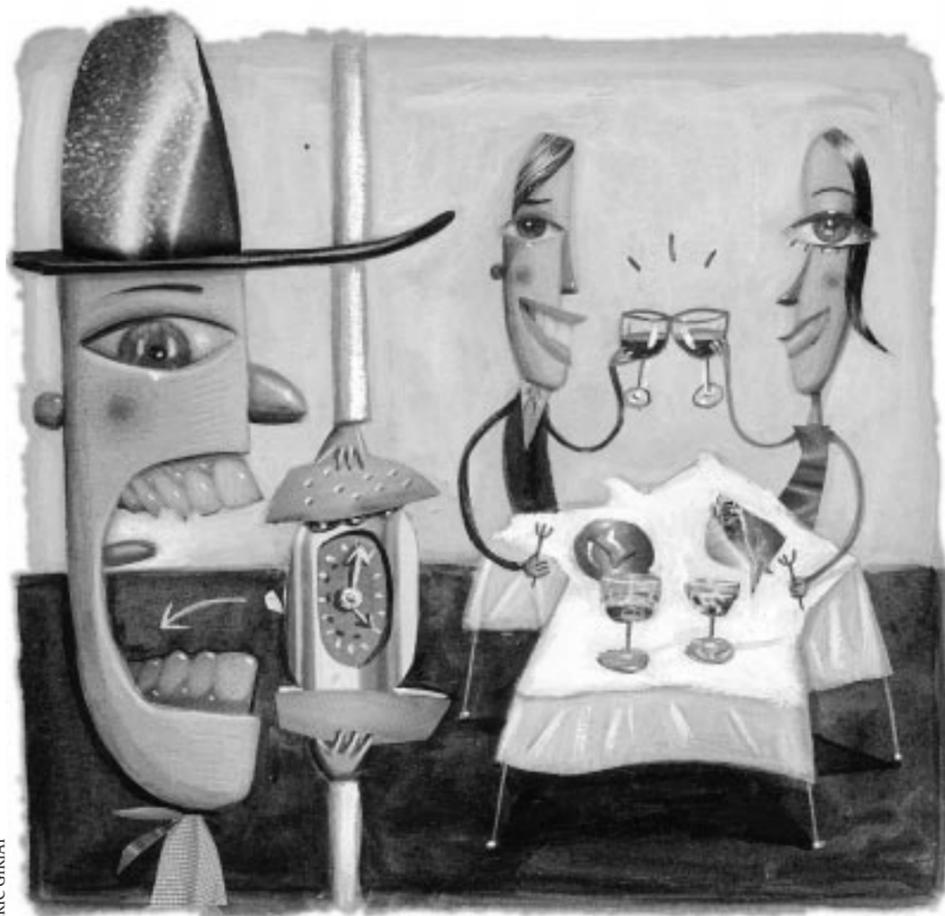
Autre raison de cette permanence des repas : l'intérêt grandissant des consommateurs pour les saveurs (produits de terroir), la qualité (produits labélisés) et les produits naturels (le bio)... des critères qui privilégient les repas équilibrés et structurés. Cet engouement correspond aussi à une conception du « bien manger » qui, en sept ans, n'a cessé d'évoluer vers des valeurs positives. Parmi les plus plébiscitées : les notions de plaisir et de goût.

Enfin, faire la cuisine n'est pas jugé comme une corvée, mais plutôt comme un moyen d'exprimer sa créativité. Certes, les temps de préparation continuent de diminuer. Pour les dîners, en semaine et sans invités, leur durée moyenne est passée de 42 minutes en 1988 à 36 minutes en 1997 ; le week-end, de 60 à 44 minutes. Victimes d'un rythme de vie quotidienne chargé (la semaine), mais aussi adeptes de loisirs en tous genres (le week-end), les Français choisissent la facilité et la rapidité. D'où le succès des plats cuisinés, des fours à micro-ondes, des livraisons à domicile... Mais ils dégagent volontiers de longues plages horaires pour les repas occasionnels.

UNE AFFAIRE COLLECTIVE

Grand changement de ces dernières années, la cuisine est devenue une affaire collective. Aux fourneaux, les femmes ne sont plus seules à bord. L'étude révèle notamment que 53 % des hommes, en 1997, participent de façon plus ou moins régulière à la préparation des repas alors qu'ils n'étaient que 46 % en 1988. « La participation croissante des enfants et des conjoints à la préparation des repas favorise la variété et l'aspect ludique de l'élaboration des plats », souligne Jean-Luc Volatier, directeur de recherche au Credoc.

Ce plaisir d'être à table a deux conséquences importantes : il encourage le maintien de certains rituels et assure la permanence d'une alimentation variée. Pour 72 % des consommateurs, le repas du soir (le plus important) a toujours lieu à la même heure (à 30 minutes près) et, pour 84 % des familles ou des couples, il se prend en commun. Quant à sa durée, elle reste importante - 33 minutes en moyenne la semaine et 43 minutes le week-end - et varie selon les régions. On passe, en effet, plus de temps à table dans le Sud-Ouest



ERIC CIRIAC

(en moyenne 42 minutes), où l'on consomme beaucoup plus de viande, de vin, de fruits et de légumes que dans les régions Nord-Picardie (19 minutes), où les repas simplifiés, souvent à base de frites, de charcuterie et de bière, sont légion (voir carte ci-contre).

Cependant, même si la tendance est à la simplification des repas - on est passé d'une structure entrée-plat-dessert à un schéma plat-dessert -, les menus quotidiens des Français restent, dans l'ensemble, équilibrés et variés. L'indicateur de diversité élaboré, avec la même méthodologie en France et aux Etats-Unis, par l'Observatoire des consommations alimentaires souligne le fossé entre les deux continents : 56 % des Français atteignent le niveau maximal de diversité en un seul jour alors que les Américains ne sont que 34 % à atteindre ce résultat.

Attachés aux traditions culinaires familiales et régionales, les consommateurs français n'en demeurent pas moins curieux de tout ce qui vient d'ailleurs. Le couscous, la cuisine asiatique font aujourd'hui partie de leur quotidien. Les grandes surfaces ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, qui proposent aujourd'hui toute sorte de produits transformés, de fruits et de légumes exotiques. Le Credoc souligne ainsi que les consommateurs de ces articles les choisissent, pour 50 % d'entre eux, parce qu'ils apprécient leur goût, mais aussi pour chercher à varier leur alimentation (30 % d'entre eux) ou parce qu'ils ont envie de découvrir de nouvelles saveurs (10 %).

La dernière idée reçue que l'étude du Credoc met à mal concerne la prise de repas à l'extérieur. « En Europe, et en France en particulier, la restauration hors domicile est beaucoup moins fré-

quentée (19 % des dépenses alimentaires en 1997) qu'aux Etats-Unis, précise Jean-Luc Volatier. Le rythme de croissance de la restauration rapide s'est même ralenti depuis le début des années 90. La forte visibilité des fast-foods aux endroits les plus fréquentés des villes fait oublier que le hamburger ne représente que 1 % de la quantité d'aliments consommée par les jeunes de 15 à 24 ans, public privilégié de la restauration rapide. »

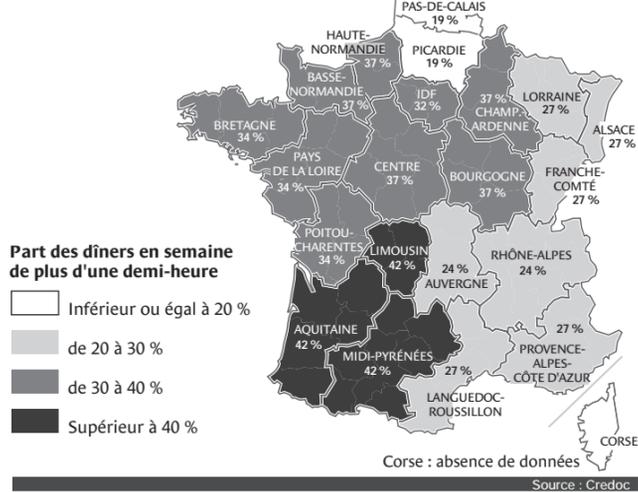
En effet, près de quatre Français sur cinq mangent chez eux à midi

tous les jours de la semaine et ils sont encore plus nombreux le soir (90 %). Des chiffres inchangés de 1988 à 1997. Le week-end demeure le moment favori des Français pour une sortie au restaurant, puisque 31 % des consommateurs ont fait, en 1997, au moins un repas à l'extérieur alors qu'ils n'étaient que 22 % en 1995. Le spectre américain d'une restauration hors foyer et rapide semble, là encore, bien pâle !

V. Ca.

Des dîners plus longs dans le Sud-Ouest

Ensemble de la France : 31 %



Plaisir des papilles : quelques rendez-vous à venir

● **Salon de l'agriculture** : pour la première fois cette année s'y tiendront (mardi 2 mars) les assises de la qualité en grande distribution (plus de cinquante intervenants dont 14 grands

acheteurs) Durant toute la durée du Salon, un pôle qualité, avec mini-théâtre, sera aussi mis en place pour apprendre aux jeunes à reconnaître les produits de qualité. Du 27 février au 7 mars, Parc des expositions de la porte de Versailles. Tél. : 01-55-57-11-40.
 ● **Salon du petit déjeuner et des pauses gourmandes** : tous les produits alimentaires du petit déjeuner traditionnel et des pauses gourmandes (lait, café, confiture, pain, céréales, jus de fruit, fruits frais, produits protéinés, pâtisserie, confiserie, biscuits...). Du 15 au 18 avril, Espace Champerret, Paris. Tél. : 01-44-51-02-90.
 ● **Paris fermier** : ventes et dégustations de spécialités gastronomiques fermières. Du 22 au 25 octobre, Espace Champerret, Paris. Tél. : 01-44-06-72-60.
 ● **Salon du chocolat** : l'univers du chocolat à travers son histoire, sa fabrication, sa consommation et le produit fini sous toutes ses formes. Du 30 octobre au 3 novembre, Espace Eiffel-Branly, Paris. Tél. : 01-45-03-21-26.
 ● **Salon du terroir** : gastronomie régionale, artisanat et tourisme. Du 20 au 22 novembre, hippodrome de Saint-Cloud, Paris. Tél. : 01-47-32-35-75.
 ● **Salon saveurs** : une sélection des meilleurs produits et cadeaux gourmands : gastronomie, vins, alcools et champagnes, l'art de la cuisine. Du 3 au 6 décembre, Espace Champerret, Paris. Tél. : 01-46-05-80-77.

TROIS QUESTIONS À...

RENÉ MARC
CHAFFARDON

1 Vous êtes rédacteur en chef du magazine *Saveurs*, quelles sont les attentes de vos lecteurs, en matière de cuisine et de recettes ?

Ils veulent de la diversité et qu'on leur apporte des idées. Aujourd'hui, les gens voyagent, découvrent de nouvelles saveurs, de nouveaux produits. Ils ont envie de les intégrer dans leur quotidien. Ils aiment aussi mélanger des saveurs différentes, ajouter de nouvelles épices dans les plats classiques français, intervenir sur les recettes traditionnelles sans les dénaturer, personnaliser, en somme, leur cuisine.

Enfin, les gens cherchent à simplifier la cuisine. On fait toujours volontiers un plat traditionnel, simplement on l'allège un peu. En septembre, nous avons changé de formule en adoptant un contenu plus décontracté, plus ouvert et plus pratique. Jusque-là nous avions tendance à être un peu trop classique et nous perdions des lecteurs. Résultat de ce changement : nous avons doublé nos ventes.

2 Dans ce besoin de diversité et d'ouverture, à quelles valeurs fondamentales restent attachés les Français ?

L'origine, la qualité, le naturel. Les gens font de plus en plus confiance aux appellations. Ils veulent manger bon et sûr. La notion d'équilibre, lié au bien-être, est une valeur qui s'est énormément répandue ces dernières années. L'huile d'olive marche très bien en hypermarché. Les riz d'origine sont demandés. Ces deux produits montrent qu'on est à la fois ouvert à l'exotisme et attaché au terroir.

La constante dans tout cela étant quand même la recherche de saveurs. Nous avons un riche héritage culinaire en France. Chaque génération reproduit le schéma qu'on lui a enseigné. Simplement celui-ci s'enrichit, chaque fois, de choses nouvelles. Je crois beaucoup à la notion de mémoire culturelle.

3 Quel est votre lectorat ?
 55 % de femmes et 45 % d'hommes d'une moyenne d'âge 35-60 ans. Mais lors d'entretiens que nous organisons, nous sommes souvent surpris d'entendre des femmes dire que ce sont elles qui achètent *Saveurs*, même si ce sont leurs maris qui font la cuisine. Voilà aussi un phénomène intéressant : les hommes font de plus en plus la cuisine. De toute façon, tout cela va encore évoluer. Le temps libre augmentant, il va bien falloir l'occuper.

En matière de cuisine, nous avons d'emblée une obligation puisque nous mangeons au moins deux fois par jour. Donc autant que cela devienne un plaisir. Je pense que nous allons de plus en plus nous consacrer à cette activité.

Propos recueillis par
Véronique Cauhapé

le nouvel **Observateur**

Elles sont de plus en plus nombreuses à aimer, travailler et réussir en dehors du couple

VIVRE HEUREUSE EN SOLO

Comment utiliser Le Monde en classe

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse, Le Monde renouvelle son opération **KIT-PRESSE**

- du 15 au 20 mars 1999 -

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique sur la presse

Tarifs et commandes :
 Tél. : 01-42-17-33-04
 Fax : 01-42-17-21-70

(Offre réservée aux établissements scolaires)

la folie du voyage s'empare du Web et du Minitel

découvrez les **CONTRE-ENCHÈRES** du Groupe Degriftour

Dès le 18 février et pour quelques jours

www.degriftour.fr et 3615 DT
 (de 1.01 F à 2.23 F/mn)
 Licence d'agence n° 095960001

SPECTACLES
 RÉSERVEZ VOS PLACES SUR MINITEL
3615 LEMONDE

Maussade et doux

VENDREDI. La France garde un temps maussade. Un couloir dépressionnaire actif s'étend toujours de l'Islande à l'Europe centrale. De l'air doux et humide continue donc de s'écouler sur notre pays dans un flux de nord-ouest. Cette douceur balaiera l'air froid qui stagnait près les frontières de l'Est depuis plusieurs jours.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Il pleuvra une bonne partie de la journée. Les températures évolueront autour de 10 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps sera souvent gris et humide. Les pluies seront plus soutenues que ces derniers jours. De timides éclaircies sont possibles l'après-midi dans l'extrême nord. Il fera de 9 à 11 degrés.

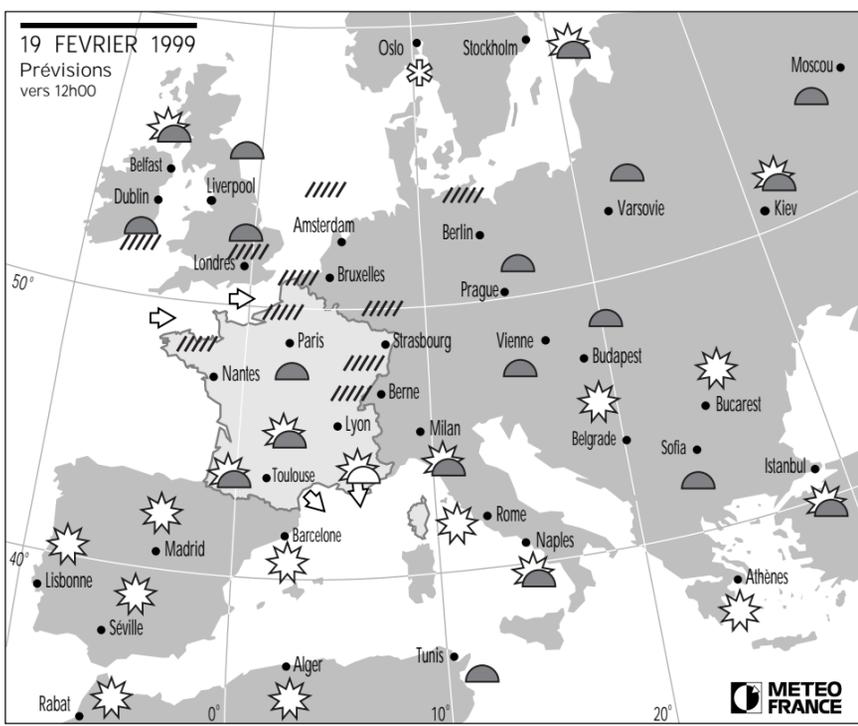
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La douceur continuera à gagner du terrain. En contre-

partie, il pleuvra fréquemment. En montagne, la limite pluie/neige remontera largement au-dessus de 1 000 mètres. Il fera entre 8 et 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages laisseront généralement bien peu de place au soleil. Ils donneront parfois quelques pluies faibles. Les éclaircies seront un peu plus généreuses près des Pyrénées. Il fera de 10 à 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages donneront de la pluie en plaine et dans les vallées. Il neigera à partir de 1 000 mètres le matin, de 1 200 à 1 500 mètres l'après-midi. Il fera de 8 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps reste sec et le plus souvent ensoleillé. La tramontane faiblira un peu en cours de journée. Il fera de 12 à 16 degrés.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Brièvement éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CÔTE D'IVOIRE.** Nouvelles Frontières a ouvert à Grand-Bassam, sous le label Paladien, le Térésio, un hôtel-club « 3 étoiles » de 58 chambres et 2 suites réparties dans 30 cases au bord de l'Atlantique, sur une plage de sable bordée de cocotiers. Un club accueille les 3-6 ans toute l'année. Une semaine en demi-pension à partir de 1 550 F (236 €) plus le vol Paris-Abidjan à partir de 2 490 F A/R (380 €). Nombreuses excursions à la carte pour découvrir les plantations de fleurs tropicales et d'ananas, la ferme de crocodiles, Yamassoukro, la brousse. Renseignements au 0803-333-333.

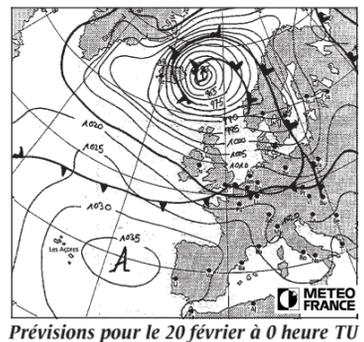
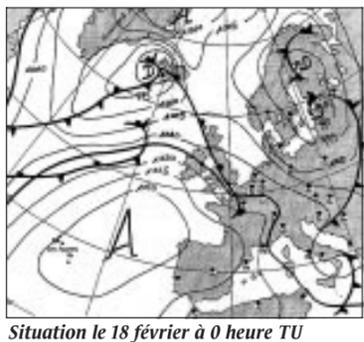
■ **IRLANDE.** Air France, qui commercialise les vols de la compagnie Cityjet, annonce 4 vols quotidiens Paris-Dublin, à partir du 28 mars. Le premier départ a lieu à 8 heures le matin et de nombreux préacheminements sont possibles au départ de la province. Réservations au 0802-802-802.

PRÉVISIONS POUR LE 19 FÉVRIER 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	3/8 P	
AJACCIO	4/14 S	8/13 P	
BIARRITZ	6/13 N	6/15 S	
BORDEAUX	8/12 C	7/12 P	
BOURGES	6/10 P	3/12 N	
BREST	7/12 P	9/14 S	
CAEN	7/11 P	7/14 P	
CHERBOURG	7/12 P	3/8 P	
CLERMONT-F.	5/9 P	4/9 P	
DIJON	3/9 P	6/11 N	
GRENOBLE	3/10 P	7/11 P	
LILLE	6/10 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	5/10 P	CAYENNE	24/29 S
LYON	2/10 P	FORT-DE-FR.	21/26 N
MARSEILLE	7/13 S	NOUMEA	25/29 C

PAPEETE	24/30 C	KIEV	-6/-4 N	VENISE	3/9 N	LE CAIRE	9/17 P
POINTE-A-PIT.	20/26 N	LISBONNE	10/17 S	VIENNE	-3/2 C	MARRAKECH	5/19 S
ST-DENIS-RE.	24/29 N	LIVERPOOL	7/11 C	AMÉRIQUES		NAIROBI	15/26 S
EUROPE		LONDRES	6/12 C	BRASILIA	21/29 S	PRETORIA	21/28 P
AMSTERDAM	5/10 P	LUXEMBOURG	3/7 P	BUENOS AIR.	22/32 S	RABAT	7/17 S
ATHENES	5/12 S	MADRID	1/15 S	CARACAS	20/26 N	TUNIS	10/16 C
BARCELONE	7/14 S	MILAN	2/12 C	CHICAGO	-5/-2 C	ASIE-Océanie	
BELFAST	3/10 N	MOSCOW	-5/-3 C	LIMA	21/25 P	BANGKOK	26/32 C
BELGRADE	-5/2 S	MUNICH	-4/2 P	LOS ANGELES	12/18 S	BOMBAY	23/28 C
BERLIN	-2/5 P	NAPLES	4/14 N	MEXICO	9/21 N	DJAKARTA	25/28 C
BERNE	1/5 P	OSLO	-8/-3	MONTREAL	-6/-3 N	DUBAI	18/26 S
BRUXELLES	5/10 P	PALMA DE M.	5/16 S	NEW YORK	1/4 S	HANOI	16/19 C
BUCAREST	-5/4 S	PRAGUE	-4/1 C	SAN FRANCISCO	7/12 C	HONGKONG	13/18 S
BUDAPEST	-5/0 C	ROME	7/14 S	SANTIAGO/CHI	15/30 S	JERUSALEM	9/17 P
COPENHAGUE	-4/3 P	SEVILLE	7/21 S	TORONTO	-7/-1 N	NEW DEHLI	13/26 S
DUBLIN	5/11 C	SOFIA	-7/-1 C	WASHINGTON	-3/8 S	PEKIN	-7/3 S
FRANCFORT	3/8 P	ST-PETERSB.	-9/-7 N	AFRIQUE		SEOUL	-5/2 S
GENEVE	2/7 P	STOCKHOLM	-7/0 S	ALGER	7/16 S	SINGAPOUR	24/31 S
HELSINKI	-10/-7 S	TENERIFE	10/13 S	DAKAR	18/23 S	SYDNEY	17/22 N
ISTANBUL	1/3 N	VARSOVIE	-5/-2 C	KINSHASA	23/29 P	TOKYO	5/10 P



VENTES

DE UN MILLION D'ANNÉES à 1 500 ans avant Jésus-Christ, la préhistoire met sur le marché des pierres taillées de différentes manières, dont la chronologie raconte la lente élaboration de l'outillage primitif. Étudié depuis le XIX^e siècle, celui-ci a été identifié et classé au fur et à mesure des progrès techniques. Toutes ses grandes étapes sont représentées dans une vente, à Blois, qui aura lieu le 20 février.

La forme la plus élémentaire de la pierre taillée se retrouve sur les *choppers*, un mot anglais pour désigner des galets aménagés sur une face unique, qui remontent au paléolithique inférieur (de 1 million d'années à 100 000 ans avant Jésus-Christ). Réunis en lots de cinq ou six pièces, des *choppers* de grès de la Garonne sont estimés de 500 francs à 1 000 francs (76 à 152 €).

Les bifaces - taillés sur les deux faces - sont les outils les plus anciens, fabriqués par les abbevilliens (300 000 ans avant Jésus-Christ) et les acheuléens (200 000 à 100 000 ans avant Jésus-Christ). De formes variées et souvent d'assez grande dimension (douze à vingt centimètres environ), ils

étaient utilisés comme raclours ou comme pointes. Leurs prix vont de 100 francs à 10 000 francs selon la qualité de la taille (15 à 1 526 €).

Le paléolithique moyen (80 000 à 40 000 ans avant Jésus-Christ) voit la naissance de l'homme de Néandertal et le développement de la méthode « levalloisienne » (de Levallois-Perret, dont les carrières ont fourni nombre d'éléments), qui consiste à obtenir des éclats, pointes ou lames, selon une suite d'opérations de débitage assez complexe. La lame constitue une technologie nou-

velle, les raclours sont droits, convexes ou concaves. Les pointes moustériennes (du nom d'un site de Dordogne) issues de ce procédé se vendent entre 500 et 1 000 francs (76 à 152 €).

L'homme de Cro-Magnon apparaît au paléolithique supérieur (35 000 à 7 000 ans avant Jésus-Christ). C'est le premier représentant de l'homme moderne, qui atteint des degrés d'évolution très supérieurs à celui des néandertaliens. Son outillage, beaucoup plus diversifié, de fabrication soignée, met à contribution

différents matériaux, l'os notamment. Il est aussi l'auteur des premières manifestations artistiques : les peintures pariétales (Lascaux), de multiples plaques d'os ou de pierres gravées d'animaux, et même des instruments de musique (flûtes en os). En Dordogne, on a retrouvé tous les outils caractéristiques de l'homme de Cro-Magnon : grattoirs, burins, poinçons, lames et lamelles (de 600 à 800 francs, 91 à 122 €).

Le néolithique (5 000 à 1 500 ans avant Jésus-Christ),

période de sédentarisation, est marqué par l'apparition des céramiques, des monuments mégalithiques et du polissage de la hache. La plupart des haches polies se négocient de 1 000 à 1 500 francs (152 à 229 €), les plus belles entre 3 000 et 5 000 francs (458 à 763 €).

A partir de l'âge du bronze (1 500 ans avant Jésus-Christ), le métal remplace peu à peu les ouvrages lithiques. Cette période, la dernière charnière avant les Gaulois, livre les premiers objets en bronze : pointes de lance (1 500 à

2 000 francs, 229 à 305 €), épées (5 000 à 10 000 francs, 763 à 1 526 €), haches (1 500 à 2 000 francs, 229 à 305 €), bracelets (1 000 francs, 152 €).

Catherine Bedel

★ Hôtel des ventes de Blois, samedi 20 février. Exposition la veille de 15 heures à 19 heures, le matin de la vente de 9 heures à 12 heures, Etude Pouce-Cornet, 32, avenue Maunory, Blois, tél. : 02-54-78-45-58. Expert : François Bigot, 20 bis rue Saint-Romain, tél. : 02-35-70-36-36.

■ **Antiquaires à Limoges :** cinquante marchands venus de toute la France exposent du 19 au 21 février au parc expo de Limoges. Cette année, ils ont choisi le jeu de société comme thème directeur : jeux de société anciens (dés, cartes, échecs, etc.), tables et chaises de jeu, tableaux, gravures et dessins sont à l'honneur dans tous les stands.

★ **20^e Salon des antiquaires de Limoges, Espace Buxerolles, parc expo, du 19 au 21 février, vendredi de 14 à 20 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, entrée 25 F, 3,81 €.**

Calendrier

ANTIQUITÉS ET BROCANTES

- **Fayence** (Var), Salon des antiquaires, Le Grand Jardin, du vendredi 19 au lundi 22 février, de 10 à 18 heures, 60 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.
- **Limoges** (Haute-Vienne), Salon des antiquaires, du vendredi 19 au dimanche 20 février, le vendredi de 14 à 20 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.
- **Saint-Genis-Pouilly** (Ain), Salon des antiquaires, Espace

Jean-Monnet, samedi 20 et dimanche 21 février, de 10 à 20 heures, 45 exposants, entrée 30 F, 4,57 €.

- **Epernay** (Marne), Salon des antiquaires, palais des fêtes, samedi 20 et dimanche 21 février, samedi de 9 à 20 heures, dimanche de 10 à 19 heures, 35 exposants, entrée 20 F, 3,04 €.
- **Verdun** (Meuse), Salon des antiquaires, zone de loisirs Pré-l'Évêque, salle Cassin, samedi 20 et dimanche 21 février, de 10 à 19 heures, 45 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.

● **Strasbourg** (Bas-Rhin), Pucelles-brocante, parc expo Wacken, hall 20, samedi 20 février, de 10 à 19 heures, et dimanche 21 février, de 9 à 19 heures, 200 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.

- **Hénouville** (Seine-Maritime), brocante, gymnase, samedi 20 et dimanche 21 février, de 10 à 19 heures, 30 exposants, entrée 10 F, 1,52 €.
- **Chennevières-sur-Marne** (Val-de-Marne), Salon des antiquaires, Théâtre Roger-Lafaille, samedi 20 et dimanche 21 février, de 9 h 30 à

19 heures, 25 exposants, entrée 15 F, 2,28 €.

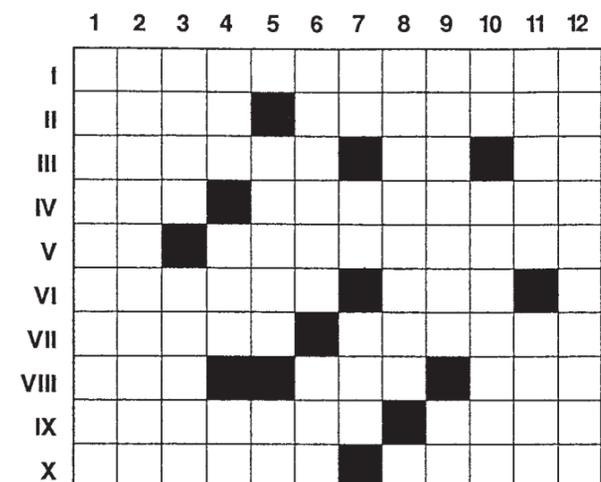
COLLECTIONS

- **Bourg-en-Bresse** (Ain), Salon des minéraux et fossiles, parc expo, route de Pont-d'Ain, samedi 20 et dimanche 21 février, de 10 à 19 heures, 40 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.
- **Saint-Savournin** (Bouches-du-Rhône), expo-bourse TSF, salle des fêtes, samedi 20 et dimanche 21 février, de 9 à 18 heures, 50 exposants.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99043

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Multiplie à la demande. - II. Dévoué corps et âme. Fleur de printemps. - III. Humaine ou non, il faut l'éviter. Dans l'armée. En France. - IV. Franchit le pas. Juron pas bien méchant. - V. Tenue d'origine. Marquées dans leur honneur. - VI. Font le singe en Amérique du Sud. En Suisse et en Turquie. - VII. Quitte le Mexique pour gamir nos sols. Mauvais souvenir gaulois. - VIII. Souvenir empoisonné. Poème moyenâgeux. Possessif. - IX. Plus ou moins forte, mais

incontrôlable. *Monde* berlinois. - X. Met en commun et coupe. Inspirent dès qu'on les courtise.

VERTICALEMENT

I. Prévoir à l'avance ou autres répétitions inutiles. - II. Problème de la femme à barbe. - III. Monstre de papier. Grande lame. - IV. Pour bien jouer la balle. Mouvement à la tribune. Devant de tablier. - V. Ouvrage de base. Était dans le coup. - VI. Font le poids. Le prix de la moitié. - VII. Sert à masquer. Parti devenu libéral. Tient tête à la

France. - VIII. Un académicien avec lequel on peut conter. - IX. Quitte son pays plein d'espoir. Dialecte chinois, bonheur des scrabbleurs. - X. Points. Bouleversements en profondeur. - XI. Prend de la valeur à l'université. Enlevée d'un trait. - XII. En opposition avec l'extérieur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99042

HORIZONTALEMENT

I. Flétrissures. - II. Retouche. Ote. - III. Ave. SO. Couac. - IV. Nirvana. Bégu. - V. Cène. Exciser. - VI. Irisé. Ait. Ri. - VII. Tact. Tes. - VIII. Que-nouille. - IX. Ud (dû). Eperlan. - X. Effervescent.

VERTICALEMENT

I. Francisque. - II. Levier. UDF. - III. Éternité. - IV. To. Vésanie. - V. Rusa. Eco. - VI. Icône. Tuev (vêtu). - VII. Axa. Ipé (épi). - VIII. Sec. Cibles. - IX. Obit. Lrc. - X. Roués. Télé. - XI. Etagère. An. - XII. Sécurisant.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschbourg 94852 Ivry cedex

L'ART EN QUESTION

N° 105

En collaboration avec



Les dessinatrices

DE 1754 À 1765, Hubert Robert est en Italie. Il s'installe à Rome, visite l'Italie avec ses deux amis, Fragonard et Saint-Non, et réalise de nombreux dessins de jardins et de ruines, de monuments romains, de scènes pittoresques.

De retour à Paris, il est accueilli avec une excellente réputation de paysagiste et de décorateur. Les ruines continuent de le passionner, comme en témoignent ces deux jeunes dessinatrices, en costumes contemporains, penchées sur leur planche à dessin. Au milieu des vestiges antiques figurent la grande statue de *Minerve*, un bas-relief de l'arc de Titus et la statue mutilée du *Prisonnier dace* du Musée du Louvre.



Deux jeunes femmes dessinant dans un site de ruines antiques Hubert Robert (1733-1808), signé et daté 1786 Plume et encre brune, aquarelle, 70 x 98 cm Paris, Musée du Louvre

- Francesco Guardi
- Giovanni Paolo Pannini
- Giovanni Battista Piranesi

Réponse dans *Le Monde* du 26 février.

Solution du jeu n°104 paru dans *Le Monde* du 12 février

Le docteur Paul Gachet signait ses tableaux du pseudonyme de Paul Van Ryssel.

Son fils, lui aussi prénommé Paul, signait les siens Louis Van Ryssel.

Theo Van Rysselberghe est le nom d'un peintre néo-impressionniste d'origine belge.

Le Monde PUBLICITE

Président-directeur général : Dominique Alduy
 Vice-président : Gérard Morax
 Directeur général : Stéphane Corre
 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
 75226 PARIS CEDEX 05
 Tél. : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE La Cité de la musique de Paris présente, du 18 au 21 février, un ensemble de concerts de musique napolitaine. ● NAPLES, souvent occupée, a subi maintes in-

fluences qu'elle a su intégrer pour construire un style original où la musique est omniprésente. La formidable vitalité du chant, apparue dès le Moyen Age, s'exprime dans

l'art sacré autant que dans l'*opera buffa* du XVIII^e siècle. Les *Zite'n galera* de 1722 seront recréés lors des manifestations parisiennes. ● LE GRUPPO OPERAIO (groupe ouvrier)

E Zezi, fondé par des ouvriers de l'usine Alfasud bientôt rejoints par des étudiants et des musiciens, perpétuent cette tradition vraiment populaire. ● GIOVANNA MARINI, chan-

teuse et compositrice, explique dans un entretien au Monde que « Naples n'a jamais été conquise par la consommation, y compris culturelle ».

Profane ou sacrée, Naples joue l'exception musicale

La cité italienne a su conserver au long des siècles une ligne mélodique originale, les formes savantes ou populaires d'un art qui exprime son autonomie culturelle. Florilège, du 18 au 21 février, à la Cité de la musique, à Paris

EN FRANÇAIS, selon l'usage du temps, l'érudit Gagliani écrivait, résigné, à M^{me} d'Épinay, à propos du compositeur Niccolò Piccinni (1728-1800), élève au Conservatoire de San Onofrio à Naples : « Je vous répète qu'il vous est impossible de rien comprendre à ce chef-d'œuvre de perfection auquel Piccinni a poussé l'opéra-comique chez nous. » Mais il commentait, lucide : « Ne craignez

Le Gruppo Operaio E Zezi

E Zezi a été fondé dans les années 60 à Pomigliano d'Arco, à une dizaine de kilomètres au sud-est de Naples, par des ouvriers de l'usine automobile Alfasud, puis rejoint par des étudiants, des artisans et des musiciens professionnels. S'appuyant sur les rythmes et les trames vocales très rapides de la *tammuriata*, spécialité de la Naples rurale, le Gruppo Operaio E Zezi (« zezi » désigne des comédiens de carnaval) commente les fluctuations de la condition ouvrière depuis trente ans : le travail à la chaîne (*Tammuriata dell'Alfasud*), le travail au noir (*Pummarola Black*), le chômage.

Lorsque le G7 se réunit à Naples, en 1994, les Zezi font une chanson anticapitaliste. Ils en inventent une autre pour soutenir le Front Polisario et le peuple sahraoui (*Riavulo*). Au large tambourin *tammorra*, au tambour à friction *putipu*, les Zezi ont ajouté la flûte, le violon, la clarinette, les castagnettes, la guitare, un peu de pop, et beaucoup d'audace.

que les opéras-comiques napolitains passent en France. Cela n'est jamais arrivé. Ils ne vont pas même à Rome. Vous aurez des opéras-comiques italiens tels que La Bonna Signora, mais aucun des napolitains. »

Ce constat sans appel dévoile la singularité de la musique napolitaine : son langage. Ce n'est pas le

moindre paradoxe que l'antique Parthenopée, née d'une sirène échouée sur le rivage – on montrait au visiteur du temps le « tombeau » de ce démon marin magnifié par la fable –, soit perçue comme un monde à part dont l'intelligibilité se refuse au profane. Musiciennes accomplies, au charme irrésistible, les filles d'Achéloos avaient manqué dérouter Ulysse et les siens, et, sans les bouchons de cire, remède absolu aux séductions funestes de leur chant, l'Odyssee eût tourné court entre le cap de Sorrente et celui du Pausilippe. Comme s'il valait mieux rester sourd à un charme trop puissant pour être encore humain.

Pourtant Naples ne fit pas toujours peur à ceux qui se la disputèrent depuis la fin de l'Empire romain d'Occident. Reprise par les Byzantins aux Ostrogoths au VI^e siècle, normande dès le XII^e, puis angevine au XIII^e, elle passa sous le joug des Aragonais au XV^e et, malgré les revendications des rois de France et une éphémère occupation autrichienne au début du XVIII^e, ne devait plus changer de maître jusqu'au séisme révolutionnaire. C'est dire si la ville s'ouvrit à mille influences et ne rejeta aucune greffe.

MÉLANGES D'ESPAGNE

L'Espagnol Alphonse V le Magnanime, qui l'élué comme résidence, fit, dès le milieu du XV^e siècle, venir de Barcelone et de Valence les musiciens et instruments nécessaires à une cour qu'il voulait fastueuse. Outre une bibliothèque, il fonda la première académie de la Péninsule et associa la musique à toutes les festivités, publiques ou privées, profanes ou laïques, coutumières aux Catalans.

Aux mystères de la Passion, à la Toussaint, au Jour des morts ; *moresche danze avanti* et *basca e alte appresso* (musiques de ballet), *mosmos* (danses des masques pour temps de carnaval ou festivités nuptiales), la musique est omniprésente. Et l'apparition vers 1445 des *farses*, pièces de théâtre sacrées ou



UN DELPIERRÉMÉTIS DISTRIBUTION

A Naples on vit et joue dans le « vicolo », la ruelle.

allégoriques, qui tourment volontiers ici à la comédie bouffonne et satirique, permet de mesurer la formidable vitalité du chant. Loin de se limiter à assurer les intermèdes, la musique s'impose dans l'action dramatique, et, lors des fêtes qui célèbrent la prise de Grenade en 1492, au Castel Capuano, des musiciennes jouent et chantent sur scène la victoire chrétienne, avant une danse finale.

Cette effervescence musicale – la venue de musiciens du nord de l'Europe accentue les contrastes, dont rend compte la seule collection d'œuvres écrites à Naples dans ce premier âge aragonais, le codex 871 de Monte Cassino – explique les étonnantes similitudes entre poésie espagnole (*canción*) et italienne (*barzeletta* puis *frottola*, *strambotto* et *glionneri* enfin).

Mais l'empreinte officielle ne mu-

selles pas la tradition populaire, qui force même le barrage de l'imprimé. En 1537, paraît chez l'éditeur allemand Johannes de Colonia le premier recueil de *canzone villanesca alla napolitana*. Sans doute est-ce le succès de ce répertoire indigène, lors de la visite de l'empereur Charles Quint à Naples l'année précédente, qui explique cette promotion inattendue : la gravure sur bois qui ouvre le recueil célèbre une pause polyphonique de travailleurs aux champs, où l'improvisation est de rigueur.

Ces compositions, toutes anonymes, qui identifiaient (et canalisaient ?) l'orgueil du peuple napolitain, étaient d'une facture trop originale pour ne pas déconcerter : le trio vocal était formé d'un soprano de tessiture moyenne en charge de la mélodie et d'un ténor et d'une basse à la quinte de leur propre tes-

siture habituelle. Aussi le genre fut-il lissé par les non-Napolitains qui s'en emparèrent, Adrian Willaert le premier, pour l'adapter au quatuor madrigalesque. Mais même travestie sous des codes plus « dignes », la mélodie originelle et ses options rythmiques, avec refrains et reprises, se devinent encore, jeu de cache-cache musical dont le charme résiste au temps.

INTRODUCTION DU SARCASME

Est-ce cette singularité inexpugnable, cette force d'un pittoresque qui résiste aux normes nouvelles, stéréotypes qui s'éloignent des excès de couleurs et de ruptures, qui conduisit les aristocrates napolitains à accueillir sans retenue ces chansons en dialecte local, porteuses d'un folklore si vivant qu'il en impose son imaginaire à la ville ? Expression vernaculaire d'une iden-

tité assujettie, la chanson napolitaine a circulé dans une Péninsule divisée, où sa vitalité divertissait, quand elle ne mobilisait pas les fiertés régionales.

Peut-on s'étonner alors de la totale originalité de l'*opera buffa napoletana* ? L'introduction d'éléments comiques ou sarcastiques dans l'*opera seria* ou le mélodrame liturgique traduit la santé truculente, voire exubérante, de Naples au temps des vice-rois. Dans la plus grande cité occidentale à l'orée du XVIII^e siècle, la musique ne respecte aucune séparation conventionnelle entre profane et sacré : *La Colomba ferita*, de Provenzale (1624-1704), sommet de l'*azione sacra*, récemment exhumée et révélée par Antonio Florio et son ensemble La Capella de Turchini, le prouve avec éclat.

Le jeu expressif, d'une théâtralité extrême, bouscule les usages en vogue à la fin du XVII^e siècle, et si les voyageurs du Siècle des Lumières soulignent l'étrangeté d'une esthétique qui résiste aux normes continentales, la restitution de ces chefs-d'œuvre passe par une intelligence de la langue et du geste qui explique ce long silence. Un silence rompu grâce notamment au travail de Dinko Fabris, qui a préparé avec Florio la recréation des *Zite'n galera* (1722), seul *opera buffa* qui nous soit intégralement parvenu de la vingtaine signée par le maître incontesté du genre, Leonardo Vinci (1690 ?-1730 ?). Le livret de Bernardo Soddumene, composé en dialecte napolitain, serait impossible à saisir sans l'implication scénique des chanteurs, héritiers nécessaires de la *commedia dell'arte*.

Aussi délicate que l'interprétation de la *tammuriata*, la résurrection de ces œuvres lyriques révèle un pan captivant de la double filiation savante et populaire de la musique méditerranéenne. Attention, la fièvre napolitaine pourrait se montrer contagieuse...

Philippe-Jean Catinchi

Programme et disques

● **A la Cité de la musique** (221, av. Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84. De 80 à 120 F [12 à 18 €]). – Le 18 février à 20 h : le *zite'ngalena*, *opera buffa* de Leonardo Vinci, par la Capella della Pietà dei Turchini, direction A. Florio. – Les 19 et 20 à 20 h, le 21 à 16 h 30 : E Zezi, Napoli per voi, création de Giovanna Marini. – Le 20 à 16 h 30 : musique baroque napolitaine, solistes de la Capella della Pietà dei Turchini. – Le 21 à 15 h : villanelles, airs et danses du XVI^e siècle. ● **Disques** : *Musique de la Renaissance à la cour de Naples*, Hesperion XX, Jordi Savall (direction), 1 CD EMI. *Canzoni villanesche alla napolitana*, Ensemble Daedalus. 1 CD Accent. *Napolitane, Villanelle, arie, moresche*, Patrizia Bovi, Pino de Vittorio, Rosario Totaro (chanteurs) avec les ensembles Micrologus & Cappella de Turchini, 1 CD Opus 111. *L'Opera buffa napoletana*, œuvres de Leonardo Vinci et Leonardo Leo, ensemble Cappella de Turchini et Antonio Florio (direction). 1 CD Opus 111. *Partenze*, quatuor vocal Giovanna Marini, ICD Auvidis. *Tammuriata dell'Alfasud*, Gruppo Operaio E Zezi, 1 CD Lyricord. ● **Livre-CD** : *Chants traditionnels en Italie*, d'Ignazio Macchiarella, Actes Sud/Cité de la musique.

Giovanna Marini, chanteuse

« La ville est trop forte. Je ne peux pas la prendre »

nord de l'Italie, quand ils parlent de Naples, disent parfois que c'est une ville *diversa*, différente – on utilise ce mot en Italie pour désigner les handicaps. Mais Naples est l'une des rares villes au monde où il y ait un kilomètre et demi de librairies et de bouquinistes, de la via Garibaldi jusqu'aux tribunaux, qui ne désespèrent pas.

« Naples n'a pas été conquise par la consommation, y compris culturelle. Elle résiste, car son identité est extrêmement forte. En 1547, elle a été la seule ville européenne à refuser l'Inquisition envoyée par Rome. Cinq siècles plus tard, on la trouve à la pointe du combat antifasciste mené par le peuple.

« Milan veut ressembler à Vienne ou à Paris, Naples ne veut ressembler qu'à elle-même. Les Napolitains colorient Naples avec ce qui leur passe sous le nez. Sur la via Tarsia, le maire, Antonio Bassolino, a construit un centre culturel. Les caisses de courgettes transitent par les escalators, les vieilles dames papotent au frais, les jeunes font du skate-board, et tout le monde va au cinéma, à la bibliothèque ou à la médiathèque. Chaque dimanche, les Napolitains accompagnent en fanfare la Vierge du Vésuve – en réalité, il y en a

sept, dispersées tout autour du volcan.

– On a souvent une vision folklorique de cette ville turbulente, polluée, tenue par la Mafia...

– Antonio Bassolino [maire de Naples réélu aux municipales de 1997 avec 73 % des suffrages, longtemps membre de l'ex-Parti communiste italien, ministre du travail depuis novembre 1998], Napolitain lui-même, a redonné à ses administrés la joie et la fierté de leur ville. Par exemple, il a détruit la *Vela* (la Voile), un énorme édifice de béton construit illégalement à flanc de montagne et qui défigurait la baie, comme une humiliation quotidienne. Il a interdit le stationnement sauvage au centre-ville, restauré les monuments.

« On dit Naples minée par la *camorra*, c'est vrai. Bassolino ne refuse pas de parler aux mafieux, il ne fait pas de déclarations tonitruantes anti-Mafia par devant, pour toucher des pots-de-vin par derrière. Non, il gagne du terrain. Par exemple, sous Naples, il existe une autre Naples souterraine – un fait commun aux villes qui ont été longtemps occupées. Ces catacombes servaient jusqu'à une date récente de dépôt d'armes et de drogue aux *camorristes*. La mairie y a organisé des manifestations culturelles, des concerts, les illuminées. Les Napolitains, qui s'en prennent eux-mêmes à la Mafia pourvoyeuse de drogue, les mères en particulier, n'ont rien dit, mais ils ont très bien compris où Bassolino voulait en venir.

– Vous qualifiez les compositions que vous allez interpréter à la Cité de la musique de chants

« syriens-arabo-andalous », qui, dites-vous, « regroupent une multitude de saveurs méditerranéennes, tout comme le port de Naples ». Y a-t-il un style napolitain ?

– Du point de vue musical, les Napolitains ont réussi à confondre tout le monde. Au XIX^e siècle, il y eut une floraison d'opéras, d'opérettes, qui trouvent leur source au XVII^e siècle et dans les formes populaires. A la même époque, est apparue la chanson napolitaine, qui empruntait à l'opéra et à la chanson paysanne, de la veine des *O Sole Mio*, *Santa Lucia*, etc. Dès 1908, le festival de Piedigrotta, une localité attenante à Naples dans le golfe, organisait des concours de chansons très suivis.

« La voix de Muralò, grand chanteur napolitain, qui a dû quitter l'Italie dans les années 60, l'humour caustique du Trio Carosone, le talent de Pino Daniele, celui, très commercial, de Pepino de Capri, qui a transformé le jazz blanc en musique napolitaine, et puis les Zezi, ces ouvriers de l'usine automobile Alfasud qui chantent des paroles d'ouvriers selon les modes vocaux très archaïques de la cam-

pagne napolitaine, tout cela, c'est Naples.

– Quand avez-vous découvert Naples ?

– Dans les années 60, grâce à l'ethnomusicologue napolitain Roberto de Simone [le fondateur de la *Nuova Compagnia di canto popolare*]. Puis, je n'ai jamais intégré Naples dans mon répertoire, la ville est trop forte. Je ne peux pas la prendre. Je ne veux pas non plus que mes élèves, qui interpellent tout, les chants des Pouilles, de Toscane, de Calabre, de Sardaigne, etc., chantent la *tammuriata* [l'une des formes de chant les plus anciennes de l'Italie du Sud]. Elle est trop liée au dialecte napolitain, trop identitaire. J'ai emmené mes élèves à la procession du Vendredi Saint de Sessa Aurunca, c'est impressionnant. Ce village est près de Naples, mais aussi de Pomigliano d'Arco, où se trouve le siège social du Gruppo Operaio E Zezi. Ces ouvriers de l'automobile n'ont rien oublié de leurs racines, et ils ont mis leurs mots d'usine sur des formes rurales. »

Propos recueillis par Véronique Mortaigne



VEN. 26 ET SAM. 27 FÉV. 20H30

INDE DU NORD

CHAURASIA flûte bansuri

1^{re} partie : ADI ANANT création concerto pour bansuri, tabla et orchestre de chambre - 11 musiciens - rencontre Orient/Occident

2^e partie : récital avec Chubankar Banerjee tabla

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PLACE DU CHÂTELET PARIS 4 95^e

Galerie LAROCK-GRANOFF
13, quai de Conti - 75006 Paris

Estève - Hantaï - Laprade -
Messagier - Picasso - Rebeyrolle
Rouault

Tél. : 01.43.54.41.92 - Fax : 01.46.33.77.90

Le musée de Francfort à Orsay

Six tableaux français que le musée allemand n'avait jamais prêtés : un Courbet, un Degas, un Renoir, un Manet, deux Monet

Musée d'Orsay, 1 rue de la Légion-d'honneur, Paris, VII^e. M^o Gare-d'Orsay. Tél. : 01-40-49-48-14. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures, le dimanche de 9 heures à 18 heures. Entrée : 40 F. Jusqu'au 30 mai.

La Städtische Galerie de Francfort étant en travaux, a prêté au Musée d'Orsay six de ses meilleurs tableaux français – qu'elle avait jusqu'à présent refusé de prêter, y compris pour les rétrospectives Courbet et Manet au Grand-Palais. On dira que six, c'est bien peu. Mais, d'une part, l'art français n'est pas le point fort des collections francfortoises ; et, de l'autre, il suffirait d'une seule œuvre exceptionnelle pour justifier une visite. Or, dans cet accrochage, il y en a trois.

La Vague de Courbet appartient à la longue série des marines de 1869, cadrage de près, effet d'engloutissement accentué, lumière de tempête, paquets d'eau retombant sur la grève. Pas question, ici, de tracer une ligne de démarcation entre romantisme et réalisme. *Les Musiciens d'orchestre* de Degas s'inscrivent aussi dans une suite de variations, scène de la vie parisienne où le peintre affecte la position du spectateur ordinaire qui ne peut voir les ballerines et les décors de toile peinte qu'entre les nuques et les instruments des musiciens.

JOLI TABLEAU ? BIEN PLUS !

La toile, judicieusement, est accrochée à côté de *L'Orchestre de l'Opéra*, qui appartient à Orsay et présente le même motif autrement, de plus loin, d'une façon qui, par comparaison, semble trop étudiée et démonstrative.

Le Manet, *La Partie de croquet* de 1873, a été nettoyé pour l'occasion d'un vernis qui avait bruni – ce qui révèle un des plus beaux morceaux de peinture du

XIX^e siècle : la prairie, les buissons, les feuillages, tout en nuances de verts. « *Joli tableau* », entendait-on le jour de l'inauguration. Beaucoup plus que cela : les problèmes de la perception optique posés dans leur diversité et résolus en vitesse, comme naturellement, avec une justesse sans égale.

ACQUIS DÈS 1907

Bien peu d'œuvres supporteraient sans peine le voisinage d'un tel Manet. Le grand, trop grand *Déjeuner* de Monet n'est pas du nombre, garni de figures figées et d'une nature morte dont la légèreté n'est pas la qualité première. La toile se prévaut d'une histoire exemplaire, refusée par le jury du Salon de 1870 et présentée lors de la première exposition du groupe impressionniste. Elle n'en demeure pas moins d'une pesanteur peu séduisante. Un second Monet, un paysage hollandais de

1871, et *La Fin du déjeuner* de Renoir, vibrante apologie des plaisirs bourgeois, complètent l'accrochage.

Ces toiles furent acquises par le musée de Francfort à des dates remarquablement précoces : le Courbet et le Degas en 1907, le Renoir et le grand Monet en 1910, le Manet en 1912. Ils le furent pour la plupart auprès du marchand Durand-Ruel. A cette époque, les musées français n'achetaient pas de tels tableaux. Le legs Caillebotte avait été maltraité quelques années auparavant. Au même moment, les expositions d'art moderne abondaient en Allemagne, à Munich, à Berlin, à Cologne ou à Francfort, et les artistes français, de l'impressionnisme au cubisme, y tenaient la première place, hors de toute considération nationale.

Philippe Dagen



« *La Fin du déjeuner* » (1879), de Renoir. Huile sur toile, 99,5 x 82 cm.

Les écoles d'architecture parisiennes suspendent leur grève

A L'ISSUE de la rencontre de Catherine Trautmann avec les représentants des écoles d'architecture en grève, le 12 février, le ministère de la culture a publié un communiqué faisant état de dix mesures pour répondre aux demandes et aux inquiétudes présentées par la coordination nationale des étudiants. Le détail de ces mesures n'étant pas parvenu dans les écoles, lundi 15 février, les étudiants, à la veille de partir en vacances, ont dû se fier au compte rendu de leurs représentants. Dans les établissements de la région parisienne (7 000 élèves sur 18 000 pour la France), principalement touchés par le mouvement de grève, les réactions étaient diverses et liées à la disparité des problèmes rencontrés dans chaque école. Des écoles au nombre de huit actuelle-

ment, et qui doivent être ramenées à six selon la nouvelle « carte scolaire » (ce qui était un des éléments du conflit).

A Paris-Belleville (1 400 élèves), l'une des premières à se mettre en grève, les étudiants ont voté, mardi 16 février, l'arrêt du mouvement, à une petite majorité des élèves présents (environ 210). A Paris-La Villette (2 300 élèves), dans une école déjà vidée par les vacances, l'atmosphère était tendue et la méfiance de rigueur. Une représentante des étudiants a pu nous déclarer cependant que les propositions ministérielles ne leur semblaient pas satisfaisantes, les élèves répondraient d'ici à quinze jours, autrement dit à la rentrée, par un texte écrit, de préférence avec les enseignants.

A Versailles (750 élèves), un compte rendu des mesures préconi-

sées par la ministre avait pu être fait dès la matinée de lundi par des représentants d'élèves, plutôt déçus, moins par les réponses ministérielles que par le sentiment persistant d'une absence de dialogue. Les élèves grévistes ont cependant voté l'arrêt de leur mouvement.

ENJEUX URBAINS

Dans leur ensemble, grévistes ou non grévistes, les étudiants d'architecture restent sceptiques, sans être pour autant systématiquement négatifs. Il est d'ailleurs impossible de généraliser, tant l'ampleur et les motifs de la grève diffèrent d'un établissement à l'autre. Beaucoup des propositions de M^{me} Trautmann leur apparaissent comme des vœux pieux qu'on leur propose de partager, bon gré mal gré, avec leur tutelle, aucun moyen nouveau n'ayant pu être déboulonné par la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA).

Qu'ont obtenu les étudiants ? Pour les premières années, une prise en compte plus souple des notes. Les élèves diplômables, qui risquaient, pour nombre d'entre eux, d'être pénalisés par les nouveaux dispositifs de sortie des études en fin de sixième année (au lieu de cinq ans auparavant) ont vu leurs revendications prises en compte dans la mesure où le travail

effectué en agence sera considéré comme le stage long prévu par la réforme. Dans d'autres écoles en revanche, les étudiants s'inquiètent de l'absence d'encadrement prévu pour ce stage long.

Paradoxalement, la DAPA et les directeurs des écoles peuvent, de leur côté, se satisfaire d'une crise qui a conduit nombre d'étudiants à s'intéresser à la réalité concrète de leurs études et de leur future carrière. Ce que plusieurs élèves nous ont confirmé, notamment à propos des différences entre le diplôme français (DPLG) et les « licences d'exercice » demandées dans les autres pays européens. Comme les étudiants cependant, les directions se trouvent confrontés à la faiblesse de la réponse politique. Les moyens de l'enseignement n'ont pas été augmentés à la mesure de la réforme en cours (décret du 27 novembre 1997), malgré un investissement – inégal, mais incontestable – dans la rénovation ou la construction de locaux. Les services chargés de l'enseignement à la DAPA sont en sous-effectif. Le nombre et le statut des enseignants est, globalement, sans rapport avec l'importance des enjeux urbains, ni avec cette crise de la ville dont le gouvernement dit se préoccuper.

Frédéric Edelmann

Les Victoires de la musique, entre remous et transparence

IL N'EST PAS AISÉ de réunir les différents acteurs de la filière musicale française. Chaque année en février, les Victoires de la musique, une association dont le conseil d'administration regroupe vingt-cinq représentants du métier, s'y essaient. Pour gagner le droit au trophée, la variété (remise des prix à l'Olympia le 20 février, diffusion sur France 2) mais aussi le jazz et le classique (diffusion le 9 février, sur France 3), doivent en principe gommer leurs dissensions. Ainsi, des producteurs de spectacles et de disques ont dû s'asseoir à la même table que la Spedidam, l'une des deux sociétés chargées de répartir les droits des artistes interprètes, pour financer la manifestation, quand des conflits profonds (sur la rémunération des musiciens notamment) les opposent.

Cette année, c'est le Fonds de soutien des variétés, organisme paritaire où siège le ministère de la culture et qui gère le produit de la taxe parafiscale sur le spectacle vivant, qui a fait acte de dissidence. Présidé par Jean-Claude Camus, entrepreneur de spectacle, son conseil d'administration a jugé que les Victoires de la musique, show télévisé, n'entraient pas dans sa sphère d'intérêt et n'a pas reconduit sa subvention (180 000 francs). Les risques du cumul des fonctions sont ainsi mis au jour : le Synpos (Syndicat des producteurs de spectacles) y est représenté. Et son président, Gérard Louvin, est aussi directeur délégué chargé des divertissements, variétés et jeux de TF1. Or, avec six millions de téléspectateurs en 1998, les Victoires de la musique sont un objet de concurrence entre les chaînes. Un projet pour les Victoires de l'an 2000 scellerait l'al-

liance de TF1 avec Arte, la première prenant les variétés, la seconde le classique et le jazz.

TROIS PROCÈS

Autre sujet de préoccupation, les trois procès intentés par le fondateur de la manifestation, Claude Fléouter, qui a été écarté à l'issue d'une édition 1996 contestée. Le tribunal de grande instance de Paris a octroyé à ce dernier, le 6 janvier, 3 millions de francs de dommages et intérêts pour rupture abusive de contrat. L'association Victoires de la musique a fait appel. Claude Fléouter, président de la société Télescope Audiovisuel, a également assigné l'association pour fonctionnement illégal : « *Je détiens par contrat un tiers de la marque déposée Victoires de la musique. Or, je n'ai jamais été convoqué aux réunions.* » Claude Fléouter, en tant que « *producteur délégué d'un spectacle télévisé* » qu'il a conçu, pour-suit enfin l'association qui a, dit-il, « *volé [son] concept* ». L'Union syndicale de la production audiovi-

DÉPÊCHES

■ **ART** : Sotheby's a annoncé mardi 16 février que 1 500 négociants d'art avaient donné leur accord pour devenir membres de Sotheby's Internet Associates, un réseau de ventes aux enchères par Internet qui sera lancé cet été. Le site n'accueillera que des objets présentés par des professionnels : tableaux, sculptures, livres, bijoux, antiquités et objets de collection. L'investissement prévu en 1999 pour développer ce réseau est de 25 millions de dollars (290 millions d'euros).

■ **MUSIQUE** : Le chanteur anglais Robbie Williams, ex-Take That, a remporté le 16 février trois des plus prestigieux Brit Awards, récompenses décernées à Londres aux musiciens pop (meilleur artiste masculin, meilleure chanson pour *Angels*, meilleur vidéoclip). Les Gallois Manic Street Preachers ont été désignés meilleur groupe de l'année, leur disque *This Is My Truth, Tell Me Yours* se voyant décerner le prix du meilleur album. La star de la musique soul Des'ree a été consacrée meilleure artiste féminine. Le prix Freddie Mercury, à connotation humanitaire, a récompensé le projet Jubilee 2000, un collectif d'artistes voulant convaincre les gouvernements et les banques d'effacer la dette du tiers monde. C'est le leader de U2, Bono, qui est venu recevoir ce prix.

■ **Le FBI a ouvert une enquête à la suite des menaces de mort reçues par la chanteuse Gloria Estefan**, l'un des fers de lance de la communauté anti-crististe, installée à Miami. Des mesures de sécurité ont été prises pour protéger la vedette et sa villa de Star Island, une île privée de Miami Beach.

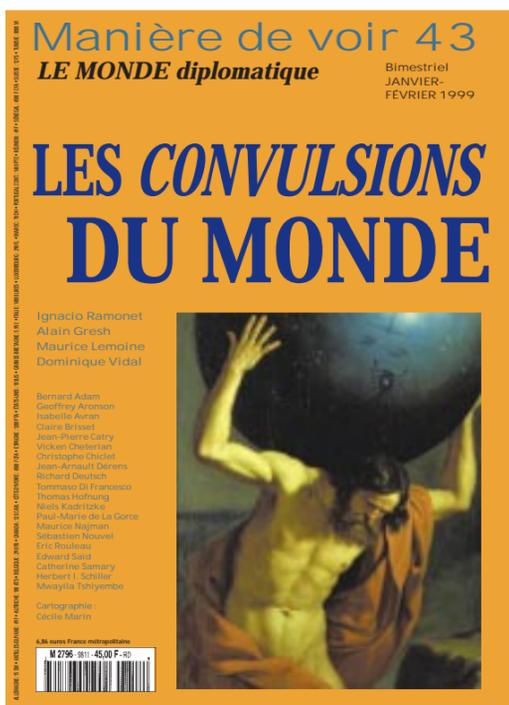
■ **Don Giovanni, de Mozart, sera retransmis, le samedi 27 février, à 19 h 30**, en direct par satellite et sur écran géant dans deux cents villes de France, depuis l'Opéra-Comique, à Paris. Une distribution de jeunes chanteurs sera dirigée par Leopold Hager, dans une mise en scène et des décors de Philippe Arlaud.

■ **POÉSIE : la première édition du Printemps des poètes** se tiendra un peu partout en France, du 21 au 28 mars. La ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, et celui de l'éducation, Claude Allègre, ont présenté cette initiative de Jack Lang, mardi 16 février. M^{me} Trautmann a précisé : « *J'inscris la poésie au même titre que les autres arts dans mon action de démocratisation culturelle. Il faut que cette fête devienne non pas un seul rendez-vous annuel mais l'aboutissement d'initiatives à long terme.* » <http://printempsdespoetes.com>.

Manière de voir
Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique

L'indispensable atlas des conflits



Une cartographie originale
Une bibliographie commentée
Des sites de référence sur Internet
Un glossaire détaillé

UN
DOSSIER
À NE PAS
MANQUER

Du Kosovo à la Palestine, du Congo au Timor-Oriental, de Chypre au Soudan, de la Colombie à la Bosnie, du Caucase à l'Irlande, du Golfe à l'Albanie...

Un éclairage en profondeur sur les crises actuelles qui secouent la planète

La nature et les conséquences de l'hégémonie américaine

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

Le XVIII^e siècle, à la recherche de l'Antiquité, inventa le néoclassicisme

A Lyon, l'exposition « La fascination de l'antique » fait dialoguer 173 pièces issues de nombreuses collections

C'est à Rome, où cohabitent mécènes, savants et artistes, que la papauté encourage, dès le début du XVIII^e siècle, les fouilles archéologiques. La

mode de l'Antiquité qui va se répandre alors donnera naissance au néoclassicisme. L'exposition du Musée de la civilisation gallo-romaine, à

Lyon, fait mieux que le démontrer, en faisant dialoguer 173 pièces venues d'une cinquantaine de collections européennes.

LA FASCINATION DE L'ANTIQUÉ, ROME 1700-1770. Musée de la civilisation gallo-romaine, 17, rue Kléber, Lyon. Tél. : 04-72-38-81-98. Du mercredi au dimanche, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 mars 1999. 25 F (3,8 €). Catalogue sous la direction de François de Polignac et Joselita Raspi-Serra, éd. Somogy/Musée de la civilisation gallo-romaine, 216 p., 295 F (45 €).

LYON

de notre envoyé spécial

Comment est né le néoclassicisme en Europe ? Qui a guidé les premiers pas de l'archéologie moderne ? Pourquoi Rome a-t-elle été l'épicentre de ce mouvement ? François de Polignac et Joselita Raspi-Serra, les deux commissaires – un Français, une Italienne – de l'exposition « La fascination de l'antique », répondent à ces questions, parmi beaucoup d'autres. C'est à Rome, indiquent-ils, que la papauté encourage, dès les premières années du XVIII^e siècle, les fouilles archéologiques, dans une ville où cohabitent mécènes, savants et artistes. De cette conjoncture naîtra, un demi-siècle plus tard, le néoclassicisme, qui va ins-

pirer durablement le monde occidental ; ensuite, le goût de l'antique se transformera en sciences de l'Antiquité.

L'exposition fait mieux qu'illustrer cette démonstration, elle réussit à faire dialoguer les œuvres en présence. Issues d'une cinquantaine de collections dispersées dans sept pays, cent soixante-treize pièces sont mises en présence : peintures, sculptures, gravures, dessins, céramiques, meubles, intailles, architectures. Toutes les matières, toutes les manières, tous les arts sont convoqués pour occuper une place précise dans le dispositif imaginé avec bonheur par les deux chercheurs.

Dès le seuil, se dresse un trio symbolique : un buste et deux portraits. Le cardinal de Polignac, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, Scipion Maffei, créateur du premier musée d'inscriptions antiques, et le sculpteur français Edme Bouchardon. Maffei est un ami du premier, dont le buste est réalisé par le troisième. Le cardinal finance des fouilles archéologiques et amasse une collection ouverte aux savants ; l'érudite analyse, commente ; le sculpteur restaure, copie et diffuse les modèles antiques.

Les fresques, inscriptions et sta-

tues sont bientôt connues des amateurs de toute l'Europe. Ces répliques, fortement « baroquisées », sont d'autant plus précieuses que bien des originaux ont disparu. Le groupe *Amour et Psyché*, découvert en 1749 sur l'Aventin, est restauré par Bouchardon, qui n'hésite pas à remplacer la tête manquante par celle d'une autre statue. Le couple enlacé, cent fois reproduit, connaîtra un succès foudroyant.

Bouchardon n'est pas le seul artiste à servir de relais. Le plus célèbre est Piranèse, graveur, peintre, architecte, mais aussi restaurateur et parfois marchand. A Lyon, une série de dessins et de gravures montrent comment l'auteur des *Prisons imaginaires* relève des motifs, *in situ*, avant d'élaborer des œuvres originales où il recompose la réalité et la met en scène.

PEINTURE À LA GRECQUE

La méthode sera reprise par tous ceux qui font le voyage à Rome : Pannini, Natoire, Fragonard ou Hubert Robert. Ce dernier s'est représenté à la sanguine en train de dessiner un bloc orné d'une Victoire sacrifiant un taureau : la sculpture est à Lyon, en face du dessin.

Cette vogue engendre la création de nouvelles institutions. La collec-

tion du cardinal Albani, rachetée en bloc par le pape Clément XII, est présentée au public au Capitole, qui devient ainsi le premier musée européen. Johann Winckelmann, qui arrive de son Brandebourg natal en 1755, va convaincre le même cardinal de rassembler une deuxième collection, qui sera abritée dans un palais construit pour elle. Quant au Prussien, il devient le grand prêtre de ce retour à l'antique.

Au Salon de Paris en 1763, Vien, précurseur de David, présente plusieurs toiles peintes « à la grecque » démarquées de la vogue romaine. Sur l'une de ses compositions, une déesse pose devant un trépied de bronze copié d'une planche du *Recueil des antiquités* de Caylus. Les ébénistes s'emparent de l'image à succès pour créer un meuble, vite connu sous le nom d'*Athénienne*. Les architectes se mettent au goût du jour et proposent des bâtiments inspirés des canons anciens. L'Antiquité triomphe et avec elle « un art de signification universelle et de valeur éternelle (...), expression d'une logique saine, d'une émotion pure et d'une morale édifiante ». L'heure de David a sonné.

Emmanuel de Roux

SORTIR

PARIS

Sylvain Sourdeix

Le jazz et ses proches font parfois peur. Donc, ils attirent, mais comment ? Le 56^e étage de la tour Montparnasse n'est hanté ni par les critiques, ni par les amateurs tatillons. Pourtant, le programme est très soigné. C'est tous les jeudis soir, un bar avec vue à l'infini sur « Paris by Night ». Pour un soir, les fourmeaux sont confiés à Sylvain Sourdeix sur un répertoire de Jobim. Pour toutes oreilles et tous yeux, le lieu de rendez-vous idéal. *Ciel de Paris*, 33, avenue du Maine, Paris 15^e. M^o : Montparnasse. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-40-64-77-64.

Urban Mood

Un quartette formé par quelques-uns des jeunes lions de la nouvelle vague française du jazz et des musiques improvisées et éternelles : Gilles Coronado est à la guitare, Guillaume Orti, bondissant et tournoyant, au saxophone, Vincent Segal au violoncelle électrique et Norbert Lucarain à la batterie. *Instants chavirés*, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. M^o : Robespierre. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F. **Barbara Hendricks (soprano) Roland Pontinen (piano)** La soprano américaine prend beaucoup plus de risques qu'on ne le prétend parfois : ses programmes de récitals ne vont jamais vers la facilité. Cette fois-ci encore, elle relève un défi, en chantant *La Belle Meunière* de Schubert en compagnie d'un pianiste qui n'a rien d'un faire-valoir. *Théâtre des Champs-Élysées*, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o : Alma-Marceau. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F. **Caf'contes**, par le Centre de littérature orale de Vendôme (Clio).

Le cabaret de La Vieille Grille s'ouvre jusqu'au 14 mars à une série de manifestations dédiées au conte. Cette semaine, l'animateur du Clio, Bruno de la Salle, présente sa *Grand'Mère mensonge* (les métamorphoses d'une grand-mère qui est en réalité la plus belle princesse du monde). Du 3 au 7 mars, ce sera *Le Récit ancien du déluge*, d'après le poème mésopotamien d'Atra-Hasis. Le récitant y sera accompagné de trois musiciens. A 22 h 30, programme de conteurs et musiciens.

La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermitte, Paris-5^e. M^o : Monge. Tél. : 01-47-07-22-11. *Grand'Mère mensonge* : du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. Caf'contes de nuit : vendredi et samedi à 22 h 30 ; dimanche à 18 heures. Contes pour enfants, mercredi à 14 h 30. 40 F et 80 F.

TOURS

Feuilles d'impro avec Lee Konitz

Depuis 1993, l'association Jazz à Tours et la salle Le Petit Fauchoux organisent des masterclasses avec des solistes du jazz. Le saxophoniste Lee Konitz sera le maître d'œuvre de ces rencontres 1999 où les amateurs peuvent parfaire leur envie de musique au-delà de la technique. Du jeudi 18 au vendredi 26 février sont prévues plusieurs manifestations ouvertes aussi au public (stages amateurs, tournoi d'improvisation...). En point d'orgue, le 20 à 20 h 30, un concert à l'Espace Malraux de Joué-les-Tours, avec le sextette du pianiste Guillaume Hazebrout et le quartette de Lee Konitz. *Jazz à Tours*, tél. : 02-47-66-55-97 ; *Petit-Fauchoux*, tél. : 02-47-38-29-34. Espace Malraux, parc des Bretonnières, 37 Joué-les-Tours De 50 F à 100 F.

Régine Chopinot ose avec Vivaldi une danse pleine de toupet

LES QUATRE SAISONS, de Régine Chopinot. Vivaldi (musique, enregistrée par Europa Galante, direction Fabio Biondi). Pascale Robin (costumes). Régis Montambaux (lumière). THÉÂTRE DES ABBESSES, place des Abbesses, Paris 18^e. Jusqu'au 20 février, à 20 h 30. Le 21, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

On s'amuse, on rit aussi, à découvrir la chorégraphie que Régine Chopinot a imaginé sur *Les Quatre Saisons* de Vivaldi ! Après *Végétal* (1995), *Paroles de feu* (1997) – pièces de tâtonnement, illustrations appliquées d'une recherche spirituelle, d'une quête d'identité qui l'amena parfois à juger sans aménité son parcours avec le couturier Jean-Paul Gaultier, jalonné pourtant de pièces mémorables (*Rossignol*, *KOK*, *Façade*) –, la chorégraphe de La Rochelle réussit aujourd'hui à rassembler le puzzle d'une personnalité contradictoire : elle retrouve la simplicité qui présidait à ses premières danses (celles de son époque lyonnaise), tout en s'autorisant à nouveau à laisser la bride sur le cou à sa farouche excentricité.

Partant de la thèse qu'une seule

saison porte en elle-même les trois autres, elle en fait la magistrale démonstration avec des coiffes dont il fallait oser l'ébouriffement : plumes rouges fichées dans une chevelure féminine, aigrettes de paon en forme d'essuie-glaces, fleur écarlate au cœur jaune posée en bérêt. Pour tout vêtement, des shorts blancs. Et des soutiens-gorges couleur chair pour les filles. Grottesque ? Magnifique insolence qui se découpe sur des fonds blanc, vert, jaune, puis rouge. Drôles d'Indiens faisant irruption dans une fête délavée de Watteau. L'union du baroque et du péplum. Danseurs endormis en chien de fusil qui se réveillent l'un l'autre. Enlacements des tailles, courses, rondes. Corps accroupis, à quatre pattes. Rémus et Romulus en promenade. Corps batraciens qui roulent. Mouvements alanguis d'un printemps qui vire sec à l'été. Feux d'artifices du 14 juillet qui annoncent le tonnerre de la musique. L'automne tourne autour des gestes de la chasse. Un danseur tremble. L'hiver est revenu. Ses cinq comparses s'approchent de lui à pas de loups sibériens. Vont-ils le sacrifier ? Est-il l'élu ? On pense au répertoire du XVII^e siècle, aux menuets, aux danses sautées : avec la ligne épurée des jambes qui coupe

l'ornementation des bras. On danse dans un jardin à la française dans lequel aurait opéré un jardinier au sécateur farceur. Tout, ici, est à prendre au cinquième degré. On peut y voir un excès d'affectation.

« BONZESSE » FORTIFIÉE

Vivaldi sonne comme jamais on ne l'a entendu. Les instruments vibrent sec et moelleux à la fois. Fabio Biondi leur met le diable aux trousses. Avec cette chorégraphie, symbole des quatre âges de la vie, Régine Chopinot enfante de sa maturité, apaisée d'avoir trouvé enfin sa place dans une histoire de la danse qu'elle refusa longtemps. Les cheveux au ras du crâne, « bonzesse » fortifiée depuis treize ans par l'air vivifiant de La Rochelle (où elle dirige le Centre chorégraphique national, installé à la chapelle Fromentin), elle démontrait, en ouverture de programme,

son autorité joueuse. Au cours d'un duo, *Chant de lune*, avec le musicien Indien Ravi Prasad, elle se livre presque tout entière : corps solide de femme de quarante ans dans lequel la souplesse sinusoidale efface la virtuosité casse-cou ; influence des arts martiaux dans la manière d'« armer » les pieds pour relancer la danse, de tenir les poings fermés, bras tendus le long du corps, en position d'attente. Elle tente des assauts, tournoyant autour du musicien-poète, chantant le soleil, la lune. Déliramment, la danseuse s'abandonne à des traverses de plateau, à des raffinements de tête, des tricotes de doigts qui évoquent des figures du *bharata-natyam*. On s'aperçoit soudain que les pieds et les mains de la danseuse sont recouverts d'une peinture argentée. La lune s'est levée.

Dominique Frétard

Martha Argerich et Nelson Freire, un miracle musical

PROKOFIEV : Symphonie classique – RACHMANINOV : Danses symphoniques – MOZART : Sonate pour piano à quatre mains KV 381 – LUTOSLAWSKI : Variations sur un thème de Paganini – LISZT : Réminiscences de Don Juan de Mozart. Martha Argerich et Nelson Freire (piano). Théâtre des Champs-Élysées, le 16 février.

Martha Argerich et Nelson Freire donnent un récital à deux pianos ? Pont de l'Alma, un homme crie dans son téléphone portable : « Oui, j'ai deux places à mille francs, pièce, bien sûr ! » Devant le Théâtre des Champs-Élysées, des mélomanes cherchent des places à acheter en faisant les cent pas, une petite pancarte à la main. Ces scènes se produiront partout où les deux pianistes ont joué et joueront au cours de leur tournée : hier à Toulouse, ce soir à Paris, demain à Munich, Bruxelles, Lisbonne.

Pourquoi ce public très mélangé, dont davantage de mélomanes d'âge tendre que d'habitude, est-il venu au TCE ? Pourquoi, d'ailleurs, va-t-on au concert ? Sacrifier à un rite social ? Cette époque est révolue. On vient au concert, on écoute de la musique, parce qu'elle aide à « vivre », comme l'a dit si justement Henri Krassucki, l'ancien secrétaire général de la CGT, le soir des Victoires de la musique clas-

sique et jazz, sur France 3, ajoutant : « Il n'y a pas de musique pour l'élite et de musique pour les roturiers, il y a la grande musique et il faut savoir faire des efforts pour l'apprécier. » Comme l'on aimerait entendre des ministres de la culture tenir un discours aussi peu démagogique !

Nous sommes tous là pour partager une émotion, participer à une aventure, suivre un chemin escarpé où le danger guette. Comme l'on imagine que le public allait écouter Maria Callas, dont les faiblesses mêmes étaient belles.

On renoncera à décrire la façon dont les deux Sud-Américains ont joué. On ne présente pas Martha Argerich, on ne devrait pas avoir à présenter Nelson Freire, « le secret du piano le plus jalousement gardé d'aujourd'hui », selon le critique américain John Ardoin. Mais quand ces deux-là s'assoient face à face, ou l'un à côté de l'autre, un miracle se produit. Un troisième pianiste naît, plus merveilleux, vibrant, émouvant encore que la somme des deux. Un artiste tout de musique, de passion, d'humour, de tendresse, de fulgurances dont la générosité, l'absence de fausse pudeur, la virtuosité immatérielle nous révèlent les œuvres, la musique. Eric Dahan, de *Libération*, a raison, ce sont « les derniers à mettre le feu ».

Alain Lompech

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

La Biographie d'un jeune accordéoniste de Satybaldy Narymbetov (Kazakhstan, 1 h 30). **Les Collègues** de Philippe Dajoux (France, 1 h 33). **Feuille sur un oreiller** de Garin Nugroho (Indonésie, 1 h 23). **Jack Frost** de Troy Miller (Etats-Unis, 1 h 40). **Loïn des yeux** de Joao Mario Grilo (Portugal, 1 h 27). **Madeline** de Daisy von Scherler Mayer (Etats-Unis, 1 h 29). **Pleasantville** de Gary Ross (Etats-Unis, 1 h 54). **Seul contre tous (**)** de Gaspar Noé (France, 1 h 33). **Terres africaines II : contes et légendes** dessin animé de Kadiatou Konate, Moustapha Alassane, Mambaye Coulibaly, Claude Le Gallou, Kibushi Ndjate Wooto, Cilia Sawadogo, Danièle Roy (France-Zaire-Burkina Faso-Mali-Niger, 1 h 05). **Very Bad Things (*)** de Peter Berg (Etats-Unis, 1 h 40). **Vigo, histoire d'une passion** de Julien Temple (France-Grande-Bretagne, 1 h 42). **Virus (*)** de John Bruno (Etats-Unis, 1 h 40). **Yom Yom** d'Amos Gitai (France-Israël, 1 h 39). (*) Films interdits aux moins de 12 ans. (**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **L'Heure grise ; Un rat qui passe** d'Agota Kristof, mise en scène de Philippe Osmlin. *Théâtre de Proposition*, 3, cité Souzy, Paris 11^e. M^o : Boulets-Montreuil. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-43-48-99-30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 14 mars. **Le Parlement de musique** Scarlatti : *Lamentazioni per la Sertimana Santa*. Dazzi : *Lichtzwang*. Martin Gester (direction). *Maison de Radio-France*, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o : Passy. Le 18, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 120 F. **Les Femmes en bateau** de Vinci : *version de concert*. Roberta Invernizzi, Emanuela Galli, Maria Ercolano, Roberta Andalo (sopranos), Daniela Del Monaco (contralto), Pino De Vittorio, Rosario Totaro (ténors), Giuseppe Naviglio (baryton), Pietro Naviglio (basse), Cappella de la Pieta dei Turchini, Antonio Florio (direction). *Cité de la Musique*, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o : Porte-de-Pantin. Le 18, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84.

120 F. Jerome Bel & les Victors *Shirtologie*. *La Ménagerie de verre*, 12, rue Lhévin, Paris 11^e. M^o : Parmentier. Les 18, 19 et 20, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. **Dans le cadre du festival de danse Les Inaccoutumés. Olivier Renne Quintet** *Au duc des Lombards*, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o : Châtelet. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F. **Placebo** *Zénith*, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o : Porte-de-Pantin. Le 18, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 168 F. **Hammerfall, Edguy** *Café de la danse*, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. M^o : Bastille. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 126 F. **Trois chants de la Divine Comédie** de Dante Alighieri, mis en musique et chantés par Pascal Hèni. Jeff Cohen (piano). Anna Leviant-Di Maio. *Fondation Cartier*, 261, boulevard Raspail, Paris 14^e. M^o : Raspail. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-42-18-56-72. 30 F. **Flor del Fango** *L'Européen*, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^o : Place-de-Clichy. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F. **Dans le cadre des Méditerranéennes.**

RÉSERVATIONS

Le Cabaret Latin de Karine Saporta *Le Cabaret Sauvage*, Parc de la Villette, Espace « au bord du canal », Paris 19^e. Du 26 février au 10 avril. Tél. : 01-40-03-75-15. **Gianmaria Testa** *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. Du 16 au 20 mars. Tél. : 01-45-23-51-41. 132 F. **Rachi Taha** *Olympia*, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. Le 18 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 181 F.

DERNIERS JOURS

20 février *Idylle à Oklahoma*, une offre d'emploi de Claude Duparfait, d'après Franz Kafka. *Théâtre*, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F. **21 février** *Autochromes du mont Athos 1913 et 1918* Musée départemental Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92 Boulogne. Tél. : 01-46-04-52-80. 22 F. **22 février** *De Fojita à Kuroda*, des Japonais à Montparnasse Musée du Montparnasse, 21, avenue du Maine, Paris 15^e. Tél. : 01-42-22-91-96. 20 F. **24 février** *COBRA, les œuvres collectives 1948-1995* Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4^e. Tél. : 01-53-01-96-96. 20 F. *Mère Courage et ses enfants* de Bertolt Brecht, mise en scène de Jorge Lavelli. *Comédie-Française Salle Richelieu*, 2, rue de Richelieu, Paris 1^{er}. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F.

cit  de la musique



24 février rendez-vous avec David Robertson et l'Ensemble Intercontemporain

19h30 atelier création de Unsuk Chin

20h15 entracte *

21h concert œuvres de Stravinsky et Ferneyhough

*formules de restauration rapide proposées au foyer-bar et au café de la musique

144 84 44 84 (M Porte de Pantin)

EN VUE

■ Après cinq jours de Carnaval, de danse et de festivités, le Brésil compte ses morts : deux cent soixante-quinze assassinats.

■ La nouvelle loi anti-dissidence, qui interdit aux Cubains de s'attrouper pour manifester contre le gouvernement, ne les privera ni de « carnivals » ni de « bals publics », et ne sanctionnera pas ceux qui « se réunissent à un arrêt d'autobus », a expliqué, mercredi 17 février, **Ricardo Alarcon**, président du Parlement.

■ « Ce sont des caricatures. Il ne faut surtout pas croire que ce qu'on montre aux « Guignols » soit la réalité », a déclaré, mercredi 17 février, **Elisabeth Guigou**, qui trouve « bien » sa marionnette.

■ Trente mille personnes viennent de signer une pétition pour que l'Orchestre d'harmonie, fier de son 43^e régiment d'infanterie de Lille, ne soit pas remplacé par une fanfare régimentaire formée d'engagés à la fois musiciens et chauffeurs routiers.

■ La France offre à Israël un exemplaire reconstitué d'un char Renault 35, fabriqué avant la seconde guerre mondiale, utilisé durant la campagne de France, qui équipait les forces syriennes lors de leur offensive contre l'Etat juif en mai 1948.

■ Au moment de prendre le large pour une opération sous l'égide de l'OTAN, le vieux *Foch* est resté en rade : de la vapeur fuyait de son appareil propulsif. Parti flambant neuf pour des essais en haute mer, le *Charles-de-Gaulle* est rentré à quai : un moteur avait des ratés.

■ Les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) qui, pour assurer la tranquillité des passagers, empêchent les voyageurs bavards de monter dans ses « wagons silence », voudraient les interdire aux enfants et supprimer les annonces à l'approche des gares.

■ Une Madeleine repentante, *La Marquise couchée au commencement de sa conversion*, grattée par les Musées de France, dissimulait pudiquement un tableau profane, *Le Viol de Lucrèce*, offert en 1750 à l'église de Saint-André-d'Apchon, dans la Loire, par la marquise **Eléonore de Saint-Georges**. Le curé n'en veut plus et réclame une copie « habillée ».

■ L'émirat de Dubaï fabriquera, à l'occasion de sa braderie annuelle, « la plus longue table de salle à manger » et « le plus long sofa » pour les enregistrer dans le livre Guinness des records.

■ « Elle n'en défend en aucun cas l'usage », rappelle, mercredi 17 février, **Lynwood Smith**, juge à la cour fédérale de l'Alabama, à un groupe de plaignantes qui demandaient l'annulation d'une loi locale contre la vente des vibromasseurs.

Christian Colombani

« Time » et « Newsweek » concluent le Monicagate

Les poids lourds de la presse hebdomadaire américaine philosophent sur les conséquences, pour les Etats-Unis et pour le monde, du scandale qui, durant de longs mois, a mobilisé les énergies à Washington.

LES DEUX PILIERS de la presse magazine grand public américaine, *Newsweek* et *Time*, ont bien mis, cette semaine, à la « une » le dénouement de l'affaire Clinton-Lewinsky. Mais les angles et la couverture sont différents. *Newsweek*, atteint d'un soupçon de cynisme européen, rend une sorte d'hommage au « survivant » politique qu'est Bill Clinton; *Time*, fidèle à une manière d'optimisme bien américaine, observe que « le scandale » pourrait « avoir du bon pour l'Amérique ».

Le « bon » serait à chercher du côté des institutions, explique *Time*, particulièrement du côté de la Constitution : elle sortirait grandie, testée, ayant, une fois de plus, fait ses preuves. Écrit il y a plus de deux siècles, « il s'est avé-

ré que ce texte ne visait pas le court terme mais était fait pour durer », dit *Time*. La Chambre des représentants a joué son rôle, miroir des passions partisanes, et le Sénat le sien, gardien de ce centre politique où se reconnaît l'Amérique. Car, *in fine*, la décision d'acquiescement du président prise par Sénat a reflété l'opinion profonde des Américains, telle que l'exprimaient les sondages depuis le début de l'affaire : sans doute un peu coupable, Bill Clinton, mais ne méritant en aucun cas la damnation politique qu'aurait représentée sa destitution.

Ces hautes considérations n'empêchent pas une des analystes politiques du journal, Margaret Carlson, de s'interroger, plus prosaïquement, sur l'avenir de Bill Clinton à la Maison



Blanche. Le mandat du président s'achève dans deux ans. Or, relève Mme Carlson, M. Clinton n'est bon que dans l'adversité, « que dans la tempête », que lors-

qu'il a, en face de lui, de solides ennemis : « A quoi va-t-il ressembler maintenant qu'il n'y a plus de crise » ?

Tel n'est pas le souci de Michael Elliott, le patron de l'édition internationale de *Newsweek*. Il pense que la crise laissera peu de trace aux Etats-Unis mêmes. « L'esprit du temps est moins défini aujourd'hui [en Amérique] par le secteur public que par le secteur privé ; il est moins par Washington que par la Silicon Valley, Seattle et Hollywood », écrit-il ; « cela explique que les Américains aient manifesté tant d'indifférence à l'égard de ce qui se passait à Washington pendant toute l'affaire ». « En bref, à l'intérieur des Etats-Unis, Clinton ne compte pas suffisamment pour que la population perde son temps à se faire du

souci pour lui », poursuit M. Elliott.

Il n'en va pas de même à l'étranger. On s'y préoccuperait beaucoup plus des conséquences de l'affaire sur le statut du président. Le patron de l'édition internationale du magazine avance ses preuves : « Sur les dix couvertures les mieux vendues de l'édition internationale de *Newsweek* l'an passé, pas moins de sept portaient sur le scandale ». Car, pense Michael Elliott, « le président est pour le monde extérieur comme une sorte de dieu, à la tête d'une nation qui représente un assemblage unique de pouvoir économique, militaire, politique et culturel ; on ne peut l'ignorer ; son destin importe, il est partagé par des milliards de gens ». Conclusion de *Newsweek* : « C'est pour cette raison que le scandale Clinton pourrait en définitive s'avérer profondément dommageable » pour l'Amérique.

Curieusement *Newsweek* revient seulement maintenant sur un des aspects que la presse américaine a le plus négligés : la conspiration d'un petit groupe de l'extrême droite républicaine qui, de bout en bout, aura exploité, avec succès, l'affaire Paula Jones, et Mme Paula Jones elle-même, avec son consentement intéressé, contre le président. C'est pourtant l'une des clés de ces quatre années et demie de scandale qui empoisonnèrent la présidence Clinton.

Alain Frachon

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ L'enlèvement du leader kurde Abdullah Öcalan par les services policiers d'Ankara et la flambée de violence qu'a provoquée cette arrestation dans les capitales européennes posent de nouveau le problème des rapports de l'Europe avec la Turquie. Les Européens paraissent pencher timidement en faveur de l'intégration. Toutefois, jusqu'à présent, ils n'ont pas clairement assumé ce choix. Ainsi a-t-on vu la plupart des capitales européennes refuser implicitement l'hospitalité de-

mandée par Abdullah Öcalan en sorte de ne pas offenser Ankara. Mais elles l'ont fait sans vraiment assumer cette attitude et paraissent en être aujourd'hui fort complexées.

LIBÉRATION

Pierre Haski

■ Trois mois après le début de l'affaire Öcalan, l'Europe subit de plein fouet l'effet boomerang de son inaction : pas une ville européenne n'a été épargnée par la colère des partisans d'« Apo » (...). Les Quinze seraient bien avisés aujourd'hui de peser de tout leur poids sur Ankara pour garantir les droits du prisonnier de la

Turquie. Cette affaire, avec ses conséquences au cœur même de l'Europe, prend désormais la dimension d'un symbole dans les relations orageuses entre l'Union européenne et la Turquie, mais aussi dans la prise de conscience de la nécessité de trouver un jour une réponse à la douleur kurde. L'Europe y trouverait sa raison d'être.

THE NEW YORK TIMES

■ La Turquie doit expliquer plus en détail les circonstances de l'enlèvement de M. Öcalan et faire en sorte que sa détention et son procès soient conformes aux normes internationales en matière de jus-

tice. Ankara n'a pas toujours observé ces normes par le passé. Le premier ministre, Bülent Ecevit, un défenseur de toujours des droits de l'homme, a la possibilité de mettre ses convictions en pratique. La Turquie devrait également utiliser l'occasion de l'arrestation de M. Öcalan pour mettre un frein à sa campagne anti-insurrectionnelle dans les zones kurdes et se diriger vers une solution pacifique de ce long conflit. Les Kurdes, y compris les partisans de M. Öcalan en Europe, doivent jouer leur rôle en se détournant résolument de la violence, aussi bien en Turquie qu'à l'étranger.

www.multimania.com/pinoncelli

Le profanateur de la « fontaine » de Marcel Duchamp, condamné par la justice, appelle à l'aide sur le Net.

« **DÈS LA première fois que je l'ai vu, il y a plus de quarante ans, j'ai tout de suite su qu'un jour je ferais un acte sur cet urinoir** ». Le 24 août 1993, lors de l'exposition inaugurale du Carré des Arts de Nîmes, l'artiste Pierre Pinoncelli exauce enfin son rêve en se soulageant dans la célèbre « fontaine » en forme d'urinoir inversé, créée en 1917 par Marcel Duchamp. M Pinoncelli ne s'arrête pas là, il frappe l'objet à coups de marteau. Arrêté, il est condamné à un mois de prison avec sursis. Puis l'Etat, le Centre Pompidou et la compagnie d'assurance Axa se portent partie civile, et le 20 novembre 1998, il est condamné par le tribunal de Tarascon à une amende de 296 000 F (45 122 euros).

Aussitôt, M. Pinoncelli cherche de l'aide auprès de ses amis, qui créent un comité de soutien et ouvrent un site Internet consacré à l'affaire. L'artiste y explique son geste en l'inscrivant dans un courant artistique dont il est l'un des initiateurs en France, le « happening de rue » : « Avec sa " Fon-



taine », Marcel Duchamp a transformé un objet ordinaire en œuvre d'art. En agissant comme je l'ai fait, je transforme une œuvre d'art en objet ordinaire... Le happening est un acte gratuit, un art qui ne rapporte rien, à part des coups, des arrestations, des procès... » Il en pro-

fitte pour rappeler ses autres exploits, dont le plus connu reste « l'Attentat culturel contre André Malraux », aspergé au pistolet à peinture lors de l'inauguration du Musée Chagall en 1969.

Le comité de soutien demande à chaque visiteur du site d'acheter

une affiche, pour se solidariser avec l'artiste et l'aider à payer son amende : « c'est la première fois, depuis Gustave Courbet pour la démolition de la colonne Vendôme en 1871, qu'un artiste est condamné pour l'une de ses œuvres, en l'occurrence une performance... » Par ailleurs, M. Pinoncelli affirme que l'objet qu'il a endommagé n'était qu'un « multiple » de fabrication récente, l'œuvre originale ayant disparu peu après sa création. Agnès de la Beaumelle, conservatrice au Centre Pompidou, confirme : « Duchamp aimait travailler à la multiplication de son œuvre. La « Fontaine » endommagée - qui a été restaurée depuis -, est l'un des treize exemplaires « Rose » (copie faite par l'auteur) ». Le 14 janvier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a annulé l'ordonnance obligeant l'artiste à payer au plus vite. Depuis, l'Etat a abandonné ses poursuites. Axa reste donc seule en lice pour obtenir réparation.

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

INTERNET 2

■ L'organisme américain responsable du développement de « l'Internet 2 » (réseau à haut débit à l'usage des universités, des laboratoires et des centres de recherche) a signé un accord avec quatre pays européens (Royaume-Uni, France, Allemagne et Italie). L'objectif est de parvenir à une harmonisation complète entre les cinq réseaux de recherche nationaux, et de fournir à leurs membres des débits garantis, qui ne seront plus tributaires des performances variables de l'Internet. - (AFP).

PIRATES BULGARES

■ Depuis le 26 janvier, plusieurs groupes de pirates informatiques ont lancé une série d'attaques contre des serveurs Internet bulgares, y compris celui de la compagnie de téléphone nationale, dans le but de perturber le trafic local. Selon l'agence de presse bulgare BTA, les pirates entendent protester contre un projet gouvernemental de taxation des fournisseurs d'accès Internet. Par ailleurs, plusieurs milliers d'internautes bulgares ont reçu, via les Etats-Unis, des messages électroniques contenant un virus informatique. - (AP)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à **360 F** d'économie soit **7 semaines de lecture GRATUITE***

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

Je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	3 892 F
3 mois	598 F	790 F	1 047 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99
* Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Dominique s'appelait Marcel

par Alain Rollat

NOTRE mémoire, cette garce, avait jeté son image aux oubliettes. Son image n'était pourtant pas diaphane. Sa tignasse poivre et sel emplissait l'écran. Ses grosses lunettes faisaient autorité. Sa voix de basse imposait l'écoute. Il avait du volume. La télévision d'alors n'était pas de strass. On n'y était pas sa science, on la mettait au service du public. La sienne était la science éducative. Il la servait comme on sert en religion. Il la servit de l'ORTF jusqu'à Antenne 2. Il était la référence journalistique de la télévision publique en matière d'information scolaire et universitaire. C'était dans les années 70-80. Il s'appelait Dominique.

Dominique Laury. Vous souvenez-vous de ses passes d'armes avec les universitaires de Vincennes à propos de leur façon d'enseigner la sexologie ? Vous souvenez-vous de ses dé-

mêlés avec les parents d'élèves quand il refusait d'être partisan dans la guerre entre l'école laïque et l'école privée ? Maintenant qu'on y repense, c'est vrai, il y avait toujours un fond d'angoisse dans son regard. Il traînait une blessure. Personne ne le savait. On l'avait perdu de vue.

On l'a retrouvé, presque par hasard, dans « La 25^e Heure », pendant treize secondes, sur France 2. Son image, intacte, réveillait son enfance de gosse de Belleville. Il évoquait la mémoire d'un « homme merveilleux, tolérant, généreux, résistant de surcroît ». Il parlait d'un « hussard de la République ». D'un instituteur de campagne qui lui avait accordé le droit d'asile puis la délivrance du certificat d'études. Il parlait de l'hiver 42. Il en parlait, anonyme, au milieu d'une galerie de portraits d'hommes et de femmes de sa génération, tous ourlés de photos en deuil. Ils avaient en commun

d'avoir été, pendant la guerre, des enfants camouflés. Les uns racontaient les bruits de bottes, les autres les cris des mères raflees. « Je m'appelais David, disait l'un, on m'a appelé Daniel. » « J'étais Sarah, disait une autre, je suis devenue Suzanne. » Lui, Dominique, parlait simplement de ce maître d'école qui lui avait chuchoté : « Personne, ici, ne doit savoir que tu es juif... »

Pour connaître la suite il faut que vous achetiez son récit d'Un Hiver à voix basse, paru chez Calmann-Lévy. Vous y découvrirez comment, en s'éteignant, une image de télévision peut révéler un vrai conteur. Sous l'image de Dominique la science se cachait le talent de Marcel l'écrivain. Car Dominique, en vérité, s'appelait Marcel. Marcel Ajzerstein. Notre mémoire lui fera désormais une place à part, du côté où il portait « cette maudite étoile jaune qui vous ronge la vie », côté cœur.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Les Pierres précieuses. Invités : Jean-Claude Guillelliard, Pierre-Christian Guillaud, Jean-Claude Michel, Daniel Piat, Jean-Paul Poirot. **Forum Planète**

23.20 La Légende des loups. Invités : Jacques Baillon, Michel Bouvard, Thierry Giordan, Marie-Odile Guth, François Moutou. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Robert Pirès, P 18, Ariette Laguiller, Dorothy Allison. **Canal + LCI**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Envoyé spécial. Spécial Afrique. Mama Daktrai. Sierra Leone, à feu et à sang. Le marché sauvage des animaux. **France 2**

22.40 Le Journal de l'Économie. Charles de Croisset. **LCI**

23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invité : Michel Pastoureau. **Histoire**

23.20 Le Club. Pierre Vanecq. **Ciné Classics**

23.45 Tapage. Faut-il avoir peur de nos enfants ? **France 3**

1.00 La 25^e Heure. Les enfants cachés. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Reconversion on Ice. **Arte**

20.20 Napoléon. **Odysée**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

23.10 Je suis le seigneur du château ■■■ Histoire d'amour et de haine entre deux enfants, face à des adultes vulnérables et désespérés, dans un château breton des années 50 (d'après un roman britannique de Susan Hill, en adaptation libre). Le fils du châtelain a perdu sa mère et doit veiller sur son père. La gouvernante engagée, veuve d'un militaire tombé en Indochine, a un gamin du

20.30 Ratnapura ou le mirage des pierres. **Forum Planète**

20.35 Cinq colonnes à la une. **Planète**

20.45 Théma. L'Esprit de Weimar. **Arte**

20.45 Mstislav Rostropovitch. **Mezzo**

21.05 Des trains pas comme les autres. Sicile [2/2]. **TV 5**

21.20 Le Musée d'Orsay. Vers le XX^e siècle. **Odysée**

21.40 Les Grands Compositeurs. [6/7]. Richard Wagner. **Planète**

22.10 Les Mentawai. **Odysée**

22.30 Des loups, des cerfs et des hommes. **Forum Planète**

22.40 Les Possédés du jeu. **Planète**

22.45 Balthus. De l'autre côté du miroir. **TMC**

0.10 Tsar Boris. [1/2]. D'un putsch à l'autre. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Euroligue masculine. Asvel - Alba Berlin. **AB Sport**

1.35 Hockey NHL. Ottawa - Boston. **Canal +**

MUSIQUE

19.55 Fedosseiev dirige. *Roméo et Juliette*, de Tchaïkovski. Avec l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou. **Mezzo**

21.40 Concertos n° 1 et 2 de Haydn, par Rostropovitch. **Mezzo**

23.40 Concert de gala. Tel-Aviv 1990. Dir. Zubin Méhta. **Paris Première**

même âge que l'autre. Le châtelain (Jean Rochefort) et la gouvernante (Dominique Blanc, révélée par le précédent film de Régis Wargnier, *La Femme de ma vie*, 1986) s'entendent bien. Pas les deux garçons, Charles (David Behar) et Thomas (Régis Arpin) qui s'agressent mutuellement. Ce conflit devient une tragédie dans le décor comme enchanté (au mauvais sens) d'un manoir breton, d'une forêt bretonne. Intimisme à quatre personnages. Style lyrique, superbe, audacieux.

0.00 Boris Godounov. Opéra de Moussorgski. Mise en scène. Herbert Wernicke. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.40 Sleepwalker. John Cosgrove. **13^{ème} Rue**

20.55 Un soleil pour l'hiver. Laurent Carceles. **Téva**

22.05 Pitié pour les rats. Jacques Ertaud. **Festival**

22.40 Made in America. Panique sur le grand huit. Sam Pillsbury. **TF 1**

22.55 Les Visiteurs du futur. Barry Samson. **M 6**

SÉRIES

20.13 Alfred Hitchcock présente. Sylvia. **13^{ème} Rue**

20.15 Ellen. The Note. **RTL 9**

20.35 Julie Lescaut. Dédit de justice. **RTBF 1**

20.40 Buffy contre les vampires. [2/2]. Kendra. **Série Club**

20.50 Julie Lescaut. Arrêt de travail. **TF 1**

21.35 Stargate. L'œil de Pierre. **TSR**

22.30 L'Inspecteur Lavardin. L'Escargot noir. **TV 5**

22.35 La Chambre secrète. Mort d'un arrière droit (v.o.). **13^{ème} Rue**

23.25 3^e planète après le Soleil. Tricky Dick (v.o.). **Série Club**

0.50 Babylon 5. Le grand départ. **Canal +**

FRANCE 2

1.05 La 25^e Heure Combien d'enfants juifs ont vécu l'Occupation, dissimulés sous des noms d'emprunt, dans des fermes, des collèges ou des soupentes ? Ce documentaire, réalisé par Raphaël Delbard, qui s'appuie sur des images d'archives, des extraits de films et une trentaine de témoignages, fait revivre un passé toujours douloureux, des souvenirs à vif qui se mélangent aux anecdotes tragiques ou surprenantes.

FILMS

15.15 L'Eau froide ■■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) **Cinéstar 1**

18.35 Cocoon ■■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) **Ciné Cinéma 1**

20.30 Je vous aime ■■■ Claude Berri (France, 1980, 120 min) **Ciné Cinéma 2**

20.45 Viva l'Italia ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 100 min) **Histoire**

21.00 La Mort en ce jardin ■■■ Luis Bunuel (France - Mexique, 1956, 105 min) **Paris Première**

21.00 Boris Godounov ■■■ Andrzej Zulawski (France, 1989, 115 min) **Muzzik**

21.00 A Talent for Loving ■■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1969, 105 min) **Cinétoile**

21.55 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, v.o., 115 min) **Ciné Cinéma 1**

22.15 Blade Runner ■■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, v.o., 115 min) **Canal Jimmy**

22.45 Ceux de Cordura ■■■ Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, v.o., 125 min) **Cinétoile**

22.45 Chacun sa chance ■■■ Karel Reisz (Etats-Unis, 1989, 100 min) **Cinéstar 2**

23.00 La Blonde explosive ■■■ Frank Tashlin (Etats-Unis, 1957, 95 min) **Téva**



23.10 Je suis le seigneur du château ■■■ Régis Wargnier. Avec Jean Rochefort, Dominique Blanc (France, 1988, 90 min) **France 2**

23.50 Je vous aime ■■■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) **Ciné Cinéma 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Excluf. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Julie Lescaut. Arrêt de travail. **O.** 22.40 Made in America. Panique sur le grand huit. Téléfilm. Sam Pillsbury. **O.** 0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois. 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 Qui est qui ? 20.00 Journal, Météo. 20.55 Envoyé spécial. Spécial Afrique. 23.00 Expression directe. 23.10 Je suis le seigneur du château ■■■ Film. Régis Wargnier. **O.** 0.40 Journal, Météo. 1.00 La 25^e Heure. Les enfants cachés.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Cosby. **O.** 20.35 Tout le sport. 20.50 Consomag. 20.55 A la poursuite d'Octobre rouge ■■■ Film. John McTiernan. **O.** 23.15 Météo, Soir 3. 23.45 Tapage. Faut-il avoir peur de nos enfants ? 0.45 Espace francophone. 1.10 Des racines et des ailes.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40 18.30 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 20.40 L'Annonce faite à Marius. Film. Harmel Sbraire. **O.** 22.00 Contre-attaque. Film. Stanley Tong (v.o.). **O.** 23.19 Les Faell. Court métrage. Lyonel Kouro. **O.** 23.20 La Révolte des morts-vivants ■■■ Film. Amando de Ossorio. **O.** 0.50 Babylon 5. Le grand départ. **O.** 1.35 Hockey sur glace NHL.

ARTE

19.00 L'Année du bœuf de feu. 19.45 Météo. Arte info. 20.15 Reportage. Reconversion on Ice. 20.40 Soirée thématique. L'Esprit de Weimar. 21.45 Un nouveau départ pour Weimar, ville culturelle européenne. 22.15 Nu parmi les loups ■■■ Film. Frank Beyer (v.o.). **O.** 0.15 Vies d'artistes. 1.15 L'argent fait le bonheur. Téléfilm Robert Guédiguian.

M 6

18.25 Lois et Clark. **O.** 19.20 Mariés, deux enfants. **O.** 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Notre belle famille. **O.** 20.40 Décrochage info, Passé simple. 20.50 Deux super-flics. Film. E.B. Clucher. **O.** 22.55 Les Visiteurs du futur. Téléfilm. Barry Samson. **O.** 0.20 La Maison de tous les cauchemars. Le cri. **O.** 1.20 DJ d'une nuit.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Claude Jeangirard et Will de Graaff. 21.00 Lieux de mémoire. Saint-Cyr [2/2]. 22.10 For intérieur. André Barbault. 23.00 Nuits magnétiques. Le faux-frère. 0.05 Du jour au lendemain. Claude Régy (Espaces perdus).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Pages baroques. Par le Parlement de musique, dir. Martin Gester : Œuvres de Scarlatti, Dazzi, Delalande et De Bacilly. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schapira, Agobet. 23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Schubert. 20.40 Concert par le Quatuor Prazak, François-Frédéric Guy : Œuvres de Haydn, Zemlinski, Brahms. 22.20 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.20 La Saint-Valentin. Je t'aime, moi non plus. Invités : Catherine Anthony ; Jean-Claude Bologne ; Anne Boulay ; André Comte-Sponville ; Jean-Didier Vincent. **Forum Planète**

MAGAZINES

13.05 Faut pas rêver. Chine : Le village du grillon. Ecosse : Noces écossaises. Niger : Les combats de sorro. Invitée : Romane Bohringer. **TV 5**

14.00 20 h Paris Première. Invité : Gilles Jacob. **Paris Première**

14.30 La Cinquième rencontre... Travail, économie. **La Cinquième**

15.10 T.V. +. Spécial Guignols de l'info. **Canal +**

17.00 Les Lumières du music-hall. Ray Ventura. Mireille. **Paris Première**

18.00 Stars en stock. Robert Redford. Marlene Dietrich. **Paris Première**

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Karen Lancaume, Philippe Pujol, Idlewild, Patrick Poivre d'Arvor. **Canal +**

19.00 Tracks. **Arte**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**

19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**

19.30 Envoyé spécial, les années 90. Paroles de Nobel. Une voix pour les réfugiés. **Histoire**

20.05 C'est la vie. **TSR**

20.55 Thalassa. Le Grand Master des Bahamas. **France 3**

22.00 Faut pas rêver. Escapade en Ile-de-France. Mauritanie : Les maîtres de l'eau. France : Sous les pavés, la musique. Vietnam : Le pont Doumer. **France 3**

22.00 La Nuit des Guignols. Les 10 premières années. **Canal +**

22.50 Bouillon de culture. Le ciel, la météo et les jardins. Invités : Michel Baridon ; Jean Chalou ; Gilles Clément ; Michel Roussillat ; Martin de la Soudière ; Jean Becker. **France 2**

23.05 Carré noir. Conservatoire. **RTBF 1**

23.10 Sans aucun doute. Spécial sécurité : police et gendarmerie [2/2]. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

17.25 Les Grandes Batailles du passé. Québec 1759. **Planète**

17.35 Chypre. Otage de l'histoire. **Odysée**

17.55 Couples légendaires. selon un dispositif cinématographique minimal, ce riche journal de voyage plus philosophique que politique et d'où se dégage une « sorte d'horreur métaphysique », sera pour le cinéaste une occasion d'affirmer sa singularité.

18.00 Sur la route avec Archie Shepp. [1/24]. Un Américain à Paris. **Muzzik**

18.30 Le Monde des animaux. Les Lacs perdus du Pacifique. **La Cinquième**

18.30 Global Family. Les Eclureils d'Hokkaido. **Odysée**

19.10 Promenades sous-marines. [3/26]. Voyage dans l'Arctique. **Planète**

19.40 Jazz Collection. Max Roach. **Planète**

20.00 Quatuor IV, Pascal Dusapin. Discours sur la musique. **Muzzik**

20.15 Palettes, Jean-Honoré Fragonard. L'amour dans les plis : « Le Verrou » - 1775-1777. **Arte**

20.35 Images inconnues : La Guerre du Vietnam. [3/3]. Le secret des hommes. **Planète**

21.25 La Vie secrète de Jackie Kennedy Onassis. **Odysée**

22.20 Portraits de gangsters. [3/10]. John Dillinger. **Planète**

23.10 Les Grandes Expositions. Pissarro. **Planète**

23.30 The Voice of Firestone. The Great Tenors, 1950-1963. **Muzzik**

23.30 Les Dossiers de l'Histoire. La Fin du « France ». **France 3**

23.35 Le Musée d'Orsay. Vers le XX^e siècle. **Odysée**

0.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**

0.45 Amazonie. Au pays des mille rivières. **TMC**

0.50 La Case de l'Oncle Doc. Visages d'exil : un siècle d'immigration dans le Nord. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski de fond. Championnats du monde : 15 km libre dames. **Eurosport**

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rotterdam : Quarts de finale. **Eurosport**

18.30 Tennis. Tournoi féminin de Hanovre : quarts de finale. **Eurosport**

20.00 Athlétisme. Meeting indoor des Flandres. **Eurosport**

21.30 Boxe. Réunion de Calais. **AB Sport**

DANSE

20.45 Songe d'une nuit d'été. Chorégraphie de Heinz Spoerli. Musique de Philip Glass et Felix Mendelssohn-Bartholdy. Par la compagnie de ballet du Deutsche Oper am Rhein. **Mezzo**

MUSIQUE

19.25 Concertos n° 1 et 2 de Haydn, par Rostropovitch. Avec the Academy of St Martin in the Fields. **Mezzo**

VARIÉTÉS

21.05 Les Enfoirés, dernière édition... avant l'an 2000. « Autour du voyage ». **TV 5**

0.05 Le Live du vendredi. The Corrs. **M 6**

TÉLÉFILMS

18.45 Le Masque de Satan. Lambert Bava. **Festival**

20.30 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [1 et 2/2]. **Festival**

20.45 L'Enfant désiré. Johannes Fabrick. **Arte**

20.50 Engrenage infernal. Dave Payne. **M 6**

20.55 Le Fils de l'étoile du matin. Mike Robe [1/2]. **TMC**

21.00 La Nuit des Guignols. La Fiction. Bruno Lejean. **Canal +**

22.25 Darkman 2. Bradford May. **13^{ème} Rue**

23.40 Les Visiteurs de la nuit. Jorge Montesi. **13^{ème} Rue**

0.55 The Fall of Robert Schumann. Klaus Lindemann. **Muzzik**

COURTS MÉTRAGES

0.25 Libre Court. A deux pas des étoiles. Serge Zeitoun. **France 3**

SÉRIES

20.15 Ellen. The Fix-Up. **RTL 9**

20.40 Tekwar. Soldat inconnu. **13^{ème} Rue**

20.50 L'Instiit. A quoi ça sert d'apprendre ? **TSR**

20.55 Maigret. Maigret a peur. **France 2**

22.20 X-Files, l'intégrale. Masculin-féminin. Le message. **M 6**

0.15 Friends. The One with the Yeti (v.o.). **Canal Jimmy**

0.40 Star Trek, Deep Space Nine. Dramatis Personage (v.o.). **Canal Jimmy**

1.25 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.00 Excalibur ■■■ John Boorman (Irlande, 1981, v.o., 140 min) **Ciné Cinéma 1**

14.30 Les 39 Marches ■■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) **Cinétoile**

15.45 Cocoon ■■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min) **Ciné Cinéma 3**

20.30 Le Mécano de la « General » ■■■ Buster Keaton et Clyde Bruckman (Etats-Unis, 1926, N., muet, v.o., 80 min) **Ciné Classics**

21.00 Trainspotting ■■■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995) **Ciné Cinéma 1**

21.00 Last Action Hero ■■■ John McTiernan (Etats-Unis, 1992, 130 min) **Cinéstar 2**

21.00 Excalibur ■■■ John Boorman (Irlande, 1981, v.o., 140 min) **Ciné Cinéma 3**

21.20 Kika ■■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min) **Cinéstar 1**

21.25 L'Amour en fuite ■■■ François Truffaut (France, 1978, 95 min) **Cinétoile**



21.50 Trente secondes sur Tokyo ■■■ Mervyn LeRoy. Avec Spencer Tracy, Van Johnson (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 135 min) **Ciné Classics**

22.20 Calcutta ■■■ Louis Malle (Fr., 1968, 95 min) **Arte**

23.00 Midnight Express ■■■ Alan Parker (Etats-Unis, 1978, v.o., 115 min) **Cinétoile**



0.30 L'Idiot ■■■ Akira Kurosawa. Avec Toshiro Mifune, Setsuko Hara (Japon, 1951, N., v.o., 135 min) **France 2**

0.35 La Reine des bandits ■■■ Shikhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) **Ciné Cinéma 2**

0.55 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 120 min) **Cinétoile**

0.55 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, v.o., 110 min) **Ciné Cinéma 3**

1.35 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) **Ciné Classics**

2.55 Domicile conjugal ■■■ François Truffaut (France, 1970, 95 min) **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi. **O.** 16.25 L'homme qui tombe à pic. **O.** 17.15 Sunset Beach. **O.** 17.40 Beverly Hills. **O.** 18.30 Excluf. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Enfants de la télé. 23.10 Sans aucun doute. [2/2].

FRANCE 2

15.45 La Chance aux chansons. 16.35 Des chiffres et des lettres. 17.05 et 22.40 Un livre, des livres. 17.10 Cap des Pins. **O.** 17.40 Hartley, cœurs à vif. **O.** 18.35 Je sais rien mais je dirai tout ■■■ Film. Pierre Richard. **O.** 19.55 1 000 enfants vers l'an 2000. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Thalassa. Le ciel, la météo et les jardins. 0.00 Journal, Météo. 0.25 Ciné-club. Cycle Japon. 0.30 L'Idiot ■■■ Film. Akira Kurosawa (v.o.). **O.**

FRANCE 3

14.55 Simon et Simon. **O.** 16.40 Les Minikeums. 17.45 Le Kadox. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Cosby. **O.** 20.35 Tout le sport. 20.55 Thalassa. Le Grand Master des Bahamas. 22.00 Faut pas rêver. 23.05 Météo, Soir 3. 23.30 Les Dossiers de l'Histoire. La Fin du France. 0.25 Libre Court. A deux pas des étoiles. 0.50 La Case de l'Oncle Doc. 1.45 Nocturnales.

CANAL +

15.10 T.V. +. 16.05 Le Journal du cinéma. 16.10 Mad Dogs ■■■ Film. Larry Bishop. **O.** 17.35 H. **O.** 18.00 Blague à part. **O.** ► En clair jusqu'à 21.00 18.30 Nulle part ailleurs. 20.30 Allons au cinéma ce week-end. 20.59 La Nuit des Guignols. 21.00 La Fiction. Téléfilm. Bruno Lejean. **O.** 22.00 Les 10 premières années. 2.15 La Nymphomane impériale. Film classé X. Luca Damiano **O.**

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Travail, économie. 14.40 Une vie de toubib. 15.30 Entretien avec Martin Winkler. 16.00 Olympica.

TÉLÉVISION

TF 1

16.30 Le Magazine Ciné. 17.00 Au nom de la loi. **O.** 17.30 100 % question. 17.55 Couples légendaires. 18.20 Météo. 18.30 Le Monde des animaux. 19.00 Tracks. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Palettes. Jean-Honoré Fragonard. 20.45 L'Enfant désiré. Téléfilm. Johannes Fabrick. **O.** 22.15 Contre l'oubli. Abraham Serfaty, Maroc. 22.20 Grand format. Calcutta ■■■ Film. Louis Malle. **O.** 23.55 Die grosse Liebe ■■■ Film. Otto Preminger (v.o.). **O.** 1.20 En suivant Eddy.

M 6

15.15 Les Routes du paradis. **O.** 16.05 et 1.10 Boulevard des clips. 17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. **O.** 18.25 Lois et Clark. **O.** 19.20 Mariés, deux enfants. **O.** 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Notre belle famille. **O.** 20.40 Politiquement rock. 20.50 Engrenage infernal. Téléfilm. Dave Payne. **O.** 22.20 X-Files, l'intégrale. Masculin-féminin. **O.** Le message. **O.** 0.05 Le Live du vendredi. The Corrs.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Françoise Mallet-Joris (7 démons dans la ville). 21.00 Black and Blue. Warne Marsh, ce méconnu illustre, 1927-1987. 22.10 Fiction. L'homme né de ses œuvres : Sam Shepard. 3^e set - Guerre au ciel. 23.00 Nuits magnétiques. Work in progress. 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

18.06 Scène ouverte, Tea for Two. Invités : Plantu, Sergej. 19.00 Histoires de Lieder. 19.40 Prélude. 20.05 Concert franco-allemand. La voix et l'orchestre. Œuvres de Bizet, Lekeu, Chausson. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Orti, Durieux. 23.07 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Mozart. 20.40 Gustave Flaubert et la musique. Œuvres de Berlioz, par l'Orchestre du Covent Garden, dir. Colin Davis : Œuvres de Gluck, Chopin, Meyerbeer, Berlioz, Mozart, Gounod, Linka, Moussorgski, Schmitt. 23.00 Dona Francisquita. Opéra de Vives. Par le Coro polifónico de la Universidad de la Laguna, le Rondalla de Tenerife et l'Orchestre symphonique de Tenerife, dir. A. Ros Marba.

ARTE

Le rap du pape

par Pierre Georges

ÉTAIT-CE une blague ? Certains jours, pour avoir pris l'information en route comme d'autres le train en marche, on finit par se demander. Cela se passait sur France Info, de bon matin, à l'heure incertaine et morose où l'on contemple son bol de café avant plongée et où l'oreille écoute mais n'entend pas vraiment.

Un homme chantait. Il chantait de drôles de choses d'une drôle de voix dans une drôle de langue sur un drôle de rythme. Et puis, il y eut le commentaire, quelques mots saisis, « le pape », « un CD », « Radio Vatican », « au profit de ». On aurait pu ne pas en savoir davantage et se réveiller à crédit comme l'on paye l'impôt par tranches.

Sauf évidemment qu'il se trouva un mécréant pour dire, au journal : « T'as entendu le rap du pape ? Le Pater noster en latin de mixeur ? » Le défi était évident. Donc il fallut enquêter, remuer ciel et terre, Vatican et France Info. Joindre toutes affaires cessantes, Emmanuel Delattre, le correspondant de France Info à Rome, l'arracher à la satisfaction du reportage accompli, à son café peut-être. « C'est bien vous qui ? » C'était bien lui qui. Et c'était bien le pape qui.

Miracle de l'information recoupée. Un CD pontifical. Sortie le 23 mars. En vente dans toutes les bonnes sacristies. Onze titres enregistrés. En cinq langues. Deux ans de travail et de saine collaboration entre Radio Vatican et la firme Sony. Deux jeunes compositeurs italiens qui ont inventé une musique et mixé le tout sur des chants, psaumes ou homélies chantés, psalmodiés ou prononcés par le pape en direct live lors de ses messes, bénédictions et voyages. Par exemple, ce Pater noster, un cru 1995 a cappella, sur

la place Saint-Pierre et mis en musique au synthé.

Miracle de la technique. Le pape rattrapé par la musique profane. Promu, promis au hit-parade. Mais évidemment pour la bonne cause. Dans un premier temps 1 million de CD, le Vatican d'or en somme, au profit d'associations humanitaires et caritatives. Pater noster, chauffe Jean-Paul ! Allons, ne nous moquons pas, sous peine de perdre toutes les indulgences que devrait nous valoir cette contre-enquête méritoire.

Le pape chante, la Liberté vole. Car ainsi va l'actualité qu'elle ne laisse pas de répit à la curiosité. Par exemple, ce reportage télévisé mercredi soir, au journal d'on ne sait plus trop quelle chaîne, mais le PAF y reconnaîtra la sienne. Sur le tarmac de Roissy, un gros avion, un Airbus à silhouette de baleine bossue. Sur le flanc du gros avion, une grande fresque, épique, romantique et révolutionnaire, *La Liberté guidant le peuple*. Et dans le gros avion, « the super transporter » en français d'aéroport, le chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix, emmailloté tout debout dans un sarcophage d'aluminium et d'ouate, bas, haut, fragile !

Le Louvre qui n'est guère prêteur avait prêté sa Liberté pour une exposition à Tokyo. Un vrai événement ! Il paraît - là on n'a pas vérifié -, il paraît donc qu'au Japon cette héroïque Liberté aux seins nus, ralliant à son panache tricolore le peuple insurgé des Trois Glorieuses, est l'objet d'un véritable culte. Il paraît même que dans les manuels d'histoire à l'intention des chères têtes brunes nippones, la reproduction figure en excellente place. Alors soit, si c'est pour la bonne cause ! Mais attention, messieurs les écoliers japonais : notre Liberté s'appelle « revient » !

M. Chirac plaidera à Washington pour une réforme du système financier mondial

Il adressera, avec M. Clinton, un dernier avertissement à propos du Kosovo

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, commence jeudi 18 février une visite de trois jours aux Etats-Unis, la septième depuis son élection, en 1995. M. Chirac défendra sur plusieurs grands dossiers internationaux - système financier international, réforme de l'OTAN, Irak, Proche-Orient - des propositions françaises plus ou moins en harmonie avec l'approche de Washington. Il devrait en revanche, à propos du Kosovo, unir sa voix à celle du président américain qu'il rencontrera, vendredi, à moins de vingt-quatre heures du terme imposé aux négociations de Rambouillet.

Alors que personne ne peut encore prédire la fin d'une crise financière qui a montré de façon brutale les effets pervers de la globalisation de l'économie et de la libéralisation des marchés de capitaux, la France a multiplié les propositions pour bâtir une architecture financière mondiale plus stable. M. Chirac l'a rappelé à la veille de son départ dans le *Wall Street Journal* : « Notre objectif est de fournir une réponse aux crises financières qui prendrait en compte aussi bien les aspects politiques et sociaux qu'économiques. » Le président de la République préconise l'adoption d'un « code de la route » des mouvements de capitaux, l'accroissement de la responsabilité politique du Fonds monétaire international (FMI), l'implication du secteur privé dans la solution des

crises et une meilleure prise en compte de leur dimension sociale.

Les premières visites de M. Chirac seront donc pour les responsables des institutions de Bretton Woods installées à Washington, Michel Camdessus, directeur général du FMI, et James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. M. Chirac évoquera également avec le président de la Banque interaméricaine de développement (IDB), M. Iglesias, les conséquences de l'ouragan Mitch sur les pays d'Amérique centrale.

« DES CONSÉQUENCES RAPIDES »

Le long entretien prévu, vendredi, avec Bill Clinton sera l'occasion d'évoquer les réformes sur lesquelles Paris et Washington divergent toujours, notamment la transformation du comité intérimaire du FMI en une instance politique décisionnelle. « L'année 1999 doit être celle des réformes nécessaires », estime Jacques Chirac qui forme toujours le souhait d'accueillir, à l'automne à Paris, un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du FMI « pour ouvrir de nouvelles voies vers une mondialisation maîtrisée et humanisée ».

La crise du Kosovo sera bien sûr le sujet le plus chaud. Si vendredi vers midi, heure française, une issue positive ne se dessine toujours pas à Rambouillet, à vingt-quatre heures de l'échéance, MM. Clinton et Chirac lanceront de concert, de

puis Washington, une dernière mise en demeure et vraisemblablement quelques coups de téléphone comminatoires. Ils rappelleront d'une même voix à Slobodan Milosevic que leur détermination à mettre à exécution la menace de frappes aériennes de l'OTAN est totale si Belgrade porte une responsabilité dans l'échec des pourparlers.

M. Chirac a pris les devants mercredi, dans un entretien accordé à la télévision américaine APTV : « D'ici samedi à la mi-journée, les deux parties auront compris qu'elles doivent accepter un compromis pour faire la paix, a-t-il dit ; mais, en cas d'échec, la partie qui sera responsable aura à en subir toutes les conséquences. »

De son côté Washington a annoncé l'envoi en Europe dans les quarante-huit heures de cinquante et un nouveaux appareils - des chasseurs furtifs F117, des avions de brouillage électronique et des ravitailleurs en vol - qui s'ajoutent aux deux cent neuf déjà sur place. Le département d'Etat a rappelé qu'un échec à Rambouillet aurait « des conséquences rapides et sévères ». Bill Clinton a confirmé qu'en cas de conclusion d'un accord, quatre mille soldats américains participeraient à la force de paix que la France et la Grande-Bretagne ont proposée de déployer au Kosovo pour le faire appliquer.

La cour d'appel de Bordeaux favorable à l'extradition d'Ira Einhorn

BORDEAUX

de notre correspondante

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a donné, jeudi 18 février, un avis favorable à la demande d'extradition d'Ira Einhorn formulée par les autorités américaines à condition qu'il bénéficie d'un nouveau procès et que la peine de mort ne lui soit pas appliquée. Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Des dizaines de journalistes américains étaient venus spécialement à Bordeaux car aux Etats-Unis, Ira Einhorn est considéré comme un meurtrier dangeureux.

La justice américaine tente de retrouver, depuis vingt ans, cette figure emblématique du New Age des années 70, condamné en 1993 par contumace, c'est-à-dire en son absence, à la prison à perpétuité, pour l'assassinat de son amie. Il avait fui les Etats-Unis en 1981. Harcelé par la presse, il affirmait ne pas vouloir revenir dans son pays par crainte d'un procès biaisé. Pendant seize ans, Ira Einhorn a fui la police et vécu dans la clandestinité. En 1993, il s'est installé avec sa femme dans un vieux moulin en Charente. En juin 1997, il a été interpellé chez lui et placé sous écrou extraditionnel à la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde).

Après un avis défavorable d'extradition rendu par la chambre d'accusation en décembre 1997 (*Le Monde* du 6 décembre 1997), l'Etat de Pennsylvanie a modifié une de ses lois dans le but d'autoriser un nouveau procès pour toute personne réfugiée dans un pays étranger qui refuse de l'extrader. Selon M^e Dominique Delthil, l'un des deux avocats d'Ira Einhorn, « personne ne peut garantir un nouveau procès équitable. N'importe qui peut "casser" cette loi en disant qu'elle est inconstitutionnelle et empêcher ainsi un nouveau procès. »

Les deux avocats du fugitif, Dominique Tricaud et Dominique Delthil, ont l'intention de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux. Si la Cour de cassation, qui devrait statuer dans un délai de deux mois, confirme la décision de la chambre d'accusation, l'extradition n'est possible qu'après un arrêté signé par le premier ministre. Sa décision est libre. En cas de signature du chef du gouvernement, les avocats peuvent demander au Conseil d'Etat d'attaquer les décrets d'extradition.

Philippe Lemaître

Claudia Courtois

Collectivités locales :

la pause fiscale continue en 1999

SELON la note de conjoncture du Crédit local de France/Dexia rendue publique, mercredi 17 février, les collectivités locales devraient confirmer en 1999 leur « pause fiscale », enregistrée depuis 1997 après plusieurs années de forte hausse. La note du CLF/Dexia prévoit qu'en 1999, « les taux devraient progresser de 0,5 % », (+0,8 % en 1998). L'étude porte sur les taxes professionnelle, d'habitation, sur les fonciers bâti et non bâti, mais n'intègre pas la taxe et la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (qui ne constituent pas une catégorie homogène et ne sont pas prélevées partout). En intégrant ces deux éléments, la Caisse des dépôts avait conclu à une hausse de la pression fiscale des collectivités sur les ménages de 40 % en cinq ans Enfin, pour CLF-Dexia, le mouvement de reprise de l'investissement (plus de 7 % de hausse en 1998), va continuer en 1999 à un rythme « un peu moins rapide ».

DÉPÊCHES

■ **PRISONS** : Florence Rey, la jeune femme impliquée dans la fusillade de la place de la Nation en octobre 1994, a été blessée lors d'une bagarre, dimanche 14 février, dans la cour de promenade de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Une enquête a été ouverte par l'administration pénitentiaire afin de déterminer les circonstances dans lesquelles des échauffourées ont éclaté entre deux groupes de détenues. Selon l'Agence France-Presse, Florence Rey serait restée évanouie un long moment et souffrirait de nombreux hématomes.

■ **DOPAGE** : huit pharmacies parisiennes ont été sanctionnées par le conseil de l'ordre pour avoir vendu « sans ordonnance de grandes quantités de produits anabolisants », affirme le quotidien *Le Parisien* dans son édition du jeudi 18 février. Les peines prononcées vont de trois mois à cinq ans d'interdiction d'exercer.

■ **LOTO** : résultats des tirages n° 14 effectués mercredi 17 février. Premier tirage : 4, 10, 20, 29, 32, 37, numéro complémentaire : 17. Rapports pour 6 numéros : 6 546 940F, 998 074,56€ ; 5 numéros et le complémentaire : 113 415F, 17 290,€ ; 5 numéros : 9 105F, 1 388,04€ ; 4 numéros et le complémentaire : 354F, 53,96€ ; 4 numéros : 177F, 26,98€ ; 3 numéros et le complémentaire : 34F, 5,18€ ; 3 numéros : 17F, 2,59€. Second tirage : 1, 9, 20, 24, 36, 39, numéro complémentaire : 27. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports 5 numéros et le complémentaire : 97 960F, 14 933,90€ ; 5 numéros : 6 969F, 1 061,04€ ; 4 numéros et le complémentaire : 294F, 44,82€ ; 4 numéros : 147F, 22,41€ ; 3 numéros et le complémentaire : 28F, 4,26€, 3 numéros : 2,13€.

Tirage du *Monde* daté jeudi 18 février : 486 435 exemplaires

1 - 3

La Commission européenne ne participera pas à la prochaine réunion du G 7

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les Allemands se sont inclinés devant les exigences américaines : samedi 20 février, à Bonn, la Commission européenne n'assistera pas à la réunion du G 7, comme l'aurait voulu pourtant l'arrangement conclu entre les pays de la zone euro, en novembre 1998 à Vienne. C'est Oskar Lafontaine, ministre allemand des finances et actuel président de l'Euro 11, ainsi que Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne, qui s'exprimeront au nom de la zone euro. Le commissaire Yves-Thibaut de Silguy, qui intervenait, mercredi 17 février, devant la commission des affaires économiques du Parlement européen, s'est dit « étonné » de la formule retenue par la présidence allemande et a constaté qu'elle n'était pas conforme aux décisions prises à Vienne. « Il est dans l'intérêt de tous les pays du G 7 de s'assurer que ceux qui interviennent au nom de l'Union économique et monétaire soient réellement représentatifs de l'ensemble de la zone euro », a-t-il fait valoir.

Le dossier n'est certainement pas clos. Les Américains et les Allemands n'ont pas abordé le problème de la représentation de la zone euro durant le second semestre de l'année, alors que sa présidence sera assurée par la Finlande. A Vienne, il avait été entendu que, dans le cas de figure où le président de l'Euro 11 ne serait pas membre du G 7, il participerait néanmoins à ses réunions. Au cours du prochain semestre, selon la thèse des Européens, le ministre des finances finlandais devrait donc se joindre

au G 7 et s'y exprimer au nom de l'Euro 11, quitte à être relayé par un des membres européens du G 7, en l'occurrence par M. Lafontaine.

PAR CONSENSUS

Les pays de l'Euro 11 qui ne sont pas membres du G 7 tiennent à l'arrangement de Vienne et reprocheront probablement à M. Lafontaine de s'être laissé convaincre un peu trop facilement par Washington. Les quatre membres européens du G 7 (l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie), même s'ils restent fidèles à l'arrangement de Vienne, pourront faire valoir que le G 7 est une instance purement privée, fonctionnant par consen-

sus, et qu'il n'est pas possible d'imposer aux Etats-Unis ou au Canada, lequel est sur la même ligne, des règles de présence auxquelles ils sont hostiles. Historiquement, les Américains se sont toujours plaints de ce qu'ils considéraient comme une surreprésentation des Européens.

Apparemment, aucun des quatre membres européens du G 7 n'a l'intention de se quereller avec Washington pour assurer la participation de la Commission. L'arrangement de Vienne lui prête d'ailleurs un rôle d'appui technique, comme si la légitimité de sa présence n'était qu'à moitié reconnue.

Philippe Lemaître

Charles Pasqua affirme qu'il « ne rentrera pas » au RPR

CHARLES PASQUA a affirmé, mercredi 17 février, devant environ cinq cent cinquante militants et élus locaux d'Ile-de-France qu'il avait conviés à Puteaux (Hauts-de-Seine), qu'il « ne rentrera pas » au RPR après les élections européennes de juin.

Après avoir rappelé qu'il avait été un des « fondateurs » du parti gaulliste, l'ancien ministre de l'intérieur, qui conduit une liste dissidente de celle de Philippe Séguin, a raconté que quelqu'un, qu'il n'a pas voulu nommer, lui avait dit que « après tout, une fois le traité d'Amsterdam ratifié, ce qui nous a divisés n'existera plus ».

Evoquant le général de Gaulle

- tout en précisant qu'il ne se prenait pas pour lui -, le sénateur des Hauts-de-Seine a déclaré : « Imaginez, le général de Gaulle est parti à Londres. Il lance un appel à la Résistance. Et il apprend que le maréchal Pétain vient de signer l'armistice. Alors il rentre ! Eh bien, moi, je fais comme le général, je ne rentrerai pas. »

M. Pasqua était accompagné d'Alain Griotteray, maire de Charenton (Val-de-Marne), proche du mouvement de Charles Millon, La Droite, ainsi que de deux députés (Jacques Baumel et Jean-Jacques Guillet) et deux sénateurs (Jean-Pierre Schosteck et Charles Ceccaldi-Raynaud) des Hauts-de-Seine.

Le Monde
des
PÖCHES

Le supplément mensuel consacré aux livres en format de poche

Le premier jeudi de chaque mois dans *Le Monde* daté vendredi

SPORTS

RÉSULTATS, RECORDS et PALMARÈS

3615 LE MONDE

Spécial impôts

Comment déclarer vos revenus et calculer vos impôts

vendredi 19 février

Le Monde
daté 20